



ASSOCIATION
BRETONNE

Archéologie — Agriculture

COMPTES RENDUS, PROCÈS-VERBAUX, MÉMOIRES

Publiés par les soins de la Direction

Soixante-troisième Congrès tenu à Lannion

Da 2 au 5 Juillet 1929

TROISIÈME SÉRIE

TOME QUARANTE-ET-UNIÈME



SAINT-BRIEUC

ARMAND PRUD'HOMME, ÉDITEUR

1930



BULLETIN
ARCHÉOLOGIQUE ET AGRICOLE
DE
L'ASSOCIATION BRETONNE

ASSOCIATION
BRETONNE

Archéologie — Agriculture

COMPTES-RENDUS, PROCÈS-VERBAUX, MÉMOIRES

Publiés par les soins de la Direction

soixante troisième Congrès tenu à Lannion

Du 2 au 5 Juillet 1929

TROISIÈME SÉRIE

TOME QUARANTE-ET-UNIÈME



SAINT-BRIEUC

ARMAND PRUD'HOMME, ÉDITEUR

1930

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES

ASSOCIATION BRETONNE

Congrès de Lannion

MESSE DU SAINT-ESPRIT

Le 63^e Congrès de l'Association bretonne s'est tenu en 1929 à Lannion, du mardi 2 juillet au jeudi 4 y compris. Conformément à la vieille et pieuse habitude traditionnelle, le Congrès s'ouvrit par la Messe du Saint-Esprit le mardi 2 juillet au matin à huit heures. Elle fut célébrée dans l'église paroissiale de Saint-Jean du Baly par M. le Curé-Archiprêtre de Lannion. Pendant l'office auquel assistaient beaucoup d'habitants de Lannion, la psalette fit entendre deux fort beaux cantiques bretons, et M. le Curé-Archiprêtre prononça l'allocution suivante :

MESSIEURS,

Je suis tout heureux de vous accueillir et de vous souhaiter la bienvenue dans cette antique église de Saint-Jean-du-Baly. Ce n'est pas, d'ailleurs, la première fois que Lannion a l'honneur et la joie de recevoir les membres de l'Association Bretonne. Vous vîntes d'abord en 1844, dès l'année qui suivit votre fondation. En septembre 1884, vous fûtes reçus dans cette église par Mgr Bouché, de regrettée mémoire, un Breton de chez nous. Il célébra lui-même la messe et y prononça un discours fort apprécié. Puis, plus près de nous, le 2 septembre 1901. J'ai lu, en effet, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, que ce lundi 2 septembre, à 8 h. $\frac{1}{2}$, les cloches de l'église paroissiale annoncèrent à toute volée que les Congressistes, selon leur

pieuse coutume, voulaient mettre leurs travaux sous la protection de Dieu. Au cours de la cérémonie, M. le chanoine L'Hévéder, curé de la paroisse, prit la parole. Après avoir fait un magnifique éloge des services que rendent l'archéologie et l'agriculture, il termina en retraçant l'histoire du héros lannionais Geffroy de Pontblanc, qui mourut bravement pour défendre sa cité contre les Anglais...

Et voici qu'une quatrième fois, vous avez bien voulu revenir à Lannion. Vous m'avez demandé de vous adresser la parole... ? J'ai cru vous être agréable en vous donnant un aperçu très succinct sur l'histoire de notre église Saint-Jean. C'est témérité de ma part, je l'avoue, d'entreprendre cette étude devant des hommes compétents, dont l'un des grands soucis est d'étudier l'histoire des monuments religieux de la Bretagne. Vous voudrez bien excuser mon audace. Je n'ai pas d'ailleurs la prétention de faire un cours d'histoire, mais de rappeler à votre mémoire les quelques notes que j'ai pu me procurer à cet effet :

La paroisse de Lannion appartenait, dans le principe, au prieuré de Kermaria an Draon (Notre-Dame de la Vallée). Ce prieuré dépendait de la célèbre abbaye de Saint-Jacut. C'était le prieur de Kermaria qui desservait lui-même sa paroisse. En l'an 1178, on construisit à sa convenance l'église paroissiale Notre-Dame de Lannion. Ce ne fut qu'après la Guerre de Succession qu'eut lieu le transfert de l'église à l'intérieur de la ville. Pendant cette guerre, les habitants de Lannion avaient vivement senti l'inconvénient d'avoir l'église paroissiale hors des murs d'enceinte ; ce qui la laissait, en effet, exposée aux insultes des brigands et des gens d'armes. C'est pourquoi ils firent des démarches pressantes pour qu'elle fût transférée à l'intérieur. Le prieur de Kermaria garda son église, mais la chapelle du château devint église paroissiale et fut placée sous le vocable de saint Jean, probablement parce que, dans les armes du Comte de Lannion, figurait l'agneau de saint Jean-Baptiste. On l'appela Saint-Jean-du-Baly (de la promenade), parce qu'elle était située près d'une promenade qui n'était autre que le sommet du rempart, là où est maintenant l'allée verte...

C'est en l'année 1519 qu'il faut placer l'érection de notre église actuelle, bâtie sur l'emplacement de l'ancienne. On peut lire encore, sur le portail, à l'entrée principale de l'église, l'inscription suivante : « Cette tour fut commencée l'an 1519. Tout pour Dieu. » La tour ne fut achevée qu'en 1548. En 1643, on la surmonta d'une flèche. Elle était à jour, en bois garni d'ar-

doises à la base et de plomb au sommet. Hélas, elle n'a pas subsisté.

L'église, à cette époque, comprenait plusieurs chapelles richement décorées par les différentes corporations auxquelles elles appartenaient. Les principales étaient celles du Saint Sacrement, du Rosaire, des Cinq Plaies, de Notre-Dame des Agonisants, de Saint-Michel, de Saint-Julien, de Saint-Crépin, de Saint-Yves et de Saint-Eloi.

C'est aussi à cette époque que date le jubé dont nous avons encore quelques traces. Il appuyait ses extrémités sur les deux grands piliers du haut de la nef. Il était supporté en-dessous par la grille du grand chœur. L'escalier, pour y monter, était adossé au pied du grand pilier qui regarde l'Évangile...

C'est dans cette église Saint-Jean, que nos pères ont bâtie, restaurée et embellie, que vous avez voulu venir, Messieurs, pour demander les lumières célestes sur vos travaux. Soyez-en félicités. Vous savez que la Bretagne sans Dieu n'est plus la Bretagne. — L'un des vôtres, disait M. le chanoine Abgrall au Congrès d'Auray en 1926, m'écrivait il y a quelque temps : « Nous estimons qu'on ne peut être bon Breton que si l'on est bon catholique, et que l'idée de foi est inséparable de l'idée de la Bretagne, Breiz ha Breiz, Bretagne et Foi ». — C'est encore une autre manière d'exprimer que la Bretagne et la Foi sont sœurs et qu'on ne peut séparer l'une de l'autre si on veut garder à la Bretagne sa véritable physionomie.

Soyez donc félicités, Messieurs, d'avoir tenu à implorer le Dieu des lumières sur les travaux de votre Congrès. Soyez aussi félicités d'avoir voulu associer vos défunts à cette fête intime. Entre toutes les provinces françaises, la Bretagne est celle qui a gardé le culte des morts avec le plus de fidélité...

Après avoir assisté à cette messe, vous allez vous livrer à vos travaux : travaux d'histoire, travaux d'archéologie, travaux agricoles. Vous n'oubliez aucune des questions qui intéressent au plus haut point la prospérité de la Bretagne. Je suis heureux de rendre ici un témoignage public de notre admiration et de notre reconnaissance à vous d'abord, Messieurs, et à tous ceux qui, dans ce pays de Lannion tout particulièrement, consacrent leur intelligence et leur dévouement aux travaux agricoles. « C'est un de vos mérites, — disait le chanoine Abgrall au Congrès de Quimper en 1913, — de ne pas vous désintéresser des grandes sources de notre fortune provinciale. La terre, c'est la

grande amie ; c'est notre nourricière, et il ne faut pas que vos enfants bretons l'ignorent et la dédaignent. »

Et maintenant, je vais monter à l'autel et célébrer le Saint Sacrifice de la Messe à vos intentions. Que Dieu vous bénisse, vous et vos familles ! Qu'il bénisse vos travaux !

Soyez toujours des hommes de foi, de vrais Bretons, fidèles à notre vieille devise : « *Potius mori quam fedari*. Plutôt mourir que d'être traître à notre foi. »



SÉANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE

du Mardi 2 Juillet 1929

Cette première et plus solennelle séance s'est tenue, comme toutes les suivantes, dans le salon de la Maison de Crec'h-Avel, mis très gracieusement à la disposition des Congressistes par la direction de ce bel établissement, dont le parc, avec ses arbres séculaires, constitue un des sites les plus pittoresques de la Bretagne.

Elle commença à neuf heures par le discours d'ouverture de M. le Comte de Gouyon, directeur général, qui prit la parole en ces termes :

MESDAMES, MESSIEURS,

Il en est de la vie d'une œuvre comme de celles des individus ; les conditions extérieures changent inévitablement, mais si la solidité ou la souplesse de sa constitution, — nous dirons sa santé morale, — est suffisante, elle s'adapte aux circonstances matérielles et l'esprit poursuit sa tâche.

L'Association Bretonne doit à ses fondateurs une constitution robuste et saine ; sa 63^e année sonne sans l'avoir atteinte dans sa vitalité ; le culte de la Bretagne, de son histoire et de sa prospérité reste le souffle puissant qui l'anime.

Elle a connu des heures difficiles ; quelle activité y échappe ? Au point de vue purement extérieur, ses manifestations se sont partiellement transformées, mais nous la retrouvons aujourd'hui comme hier dans sa direction originelle, l'âme tendue vers le but qu'elle se proposait il y a 63 ans.

Du côté agricole, elle ne participe plus officiellement aux trop nombreux concours installés un peu partout désormais en Bretagne, et dont elle fut d'ailleurs l'initiatrice. Mais l'Association Bretonne va partout, s'intéressant au développement local des conditions du travail et de la production, aux méthodes quasi industrielles qui s'imposent le plus à la terre ; partout, elle réclame l'instruction spéciale de plus en plus nécessaire au futur agriculteur ; elle se renseigne ici pour porter là les résultats d'une expérience. Les idées de réalisation hardie, telle

que la reconstitution d'un vignoble breton, ne lui sont pas plus étrangères que les directions générales, telles que l'enseignement agricole ou ménager.

Dans la section d'histoire, il semble que tout un nouveau chapitre bien intéressant cherche à s'ouvrir pour être intercalé entre celui de la préhistoire, toujours si passionnant, et celui qui constitue l'inépuisable mine des documents du Moyen-Age.

Nous assistons à un véritable assaut de ce mur de ténèbres, qui nous masque encore la vie de nos ancêtres aux derniers siècles qui ont précédé l'ère chrétienne. Certes, nos devanciers l'avaient bien attaqué, mais, sauf sur de très rares points où la fissure produite a laissé apercevoir quelque chose de l'au-delà, le mur a résisté jusqu'ici. Nous ne savons rien, ou du moins fort peu de chose, de ce que pouvait être l'Armorique avant la conquête romaine.

Ne pouvant aborder l'obstacle de front, nos historiens cherchent à le tourner. Ils emploient à cette idée deux moyens parallèles : l'application de l'étude de la vie des saints au sol lui-même, et toute une science nouvelle qu'on décore du nom grec de Toponymie.

Notre Association se devait de prendre la tête du mouvement ; elle l'a prise. Elle était d'autant plus dans son rôle qu'un tel travail ne peut être fécond que lorsqu'il est entrepris sur des bases très larges et très générales.

Je ne suis pas, hélas ! qualifié pour vous parler de cette science nouvelle ; ce n'est heureusement plus une inconnue pour beaucoup d'entre vous, et on peut en apercevoir le mécanisme.

Les plus vieux documents, dus généralement à l'hagiographie, nous livrent, pleins d'intérêt, les détails qui permettent de les identifier, des noms d'hommes et des noms de lieux. Ces noms transformés, latinisés, francisés, déformés, sont à l'ordinaire impossibles à reconnaître. Mais voici qu'à force de patience et de travail, en multipliant les comparaisons, en étudiant les langues celtique ou bretonne, il est apparu que ces transformations, ces déformations ont obéi pour la plupart à un certain nombre de règles communes. En appliquant ces règles, on est souvent bien surpris de reconnaître, sous la forme donnée par les vieux textes, un mot resté presque intact parfois dans le parler local, et cette découverte va guider l'histoire et fixer sur tel point du territoire le théâtre de tel fait du passé. Ces noms, ces vieux noms reconstitués, vont à leur tour, pris dans leur ensemble, faire réapparaître toute une vie organisée là où une conception

simpliste n'indiquait pour nous qu'une région demi-déserte parcourue par une population demi-sauvage.

Vous apercevrez, Mesdames et Messieurs, l'importance, l'immensité du champ nouveau offert à nos chercheurs ; il faudra des siècles, tout au moins des lustres, pour le parcourir, mais ce n'est pas là une considération susceptible d'effrayer l'Association Bretonne.

Les années ne comptent pour elle que par la somme de travail fécond qu'elle fournit, et ceci m'amène à faire devant vous une constatation à la fois réconfortante et fâcheuse.

Plus nous allons, plus nos séances de travail sont insuffisantes, et voici au moins deux années où nous sommes obligés de supprimer des rapports très intéressants pour rester dans les limites horaires du cadre de notre Congrès.

Comment faire face à cette difficulté ? Limiter nos assises annuelles dans leur fécondité serait lamentable, leur rendre la durée d'antan presque impossible.

Ne vous semblerait-il pas intéressant d'instituer une autre période semestrielle de travail, période courte, à date approximativement fixe, en un point régulier de rendez-vous ? Ce n'est là qu'une idée personnelle ; vaut-elle d'être suivie ? A vous, Mesdames et Messieurs, de le dire !

Aujourd'hui, le temps presse et la moisson est abondante. Je veux me borner à proclamer ici le bureau du Congrès et à remercier ceux qui l'ont organisé, aussi bien que ceux qui veulent bien nous prêter, leur généreux concours, tant matériel que moral.

M. le Directeur général proclame ensuite les membres du Bureau de ce 63^e Congrès. Il invite, en conséquence son Président, M. Tassel de Beauregard à prendre place au fauteuil de la présidence. Celui-ci prononce alors l'allocution suivante :

MESDAMES, MESSIEURS,

Laissez-moi, au nom des membres lannionais de l'Association Bretonne, vous souhaiter la bienvenue parmi nous.

Vos assises annuelles se sont tenues plusieurs fois dans notre cité, où vous étiez accueillis par une municipalité qui mettait l'amour de la Bretagne au-dessus des partis.

Depuis, il s'est produit bien des vides dans nos rangs.

cit  gallo-romaine du Coz Yaudet, d truite par les Normands. Son pouvoir se fit sentir au loin et, apr s des vicissitudes qu'on devine, une grande ch tellenie fut constitu e, comptant sous sa mouvance des seigneuries telles que Runfao, Tonqu dec, Co t-frec, le Cruguil, Kerduel, Barach. A l'abri des fortes murailles, une cit  naquit, ville riche de bourgeoisie marchande, dont les armateurs, group s au xv^e si cle en une corporation, v ritable soci t  de commerce, n' quipaient pas moins de 50   60 navires. Les seigneurs de la maison de Lannion, dont le nom ne s'est  teint qu'  la fin du xviii^e si cle, et leurs bourgeois ont trac  dans l'histoire de la province un sillon bien marqu .

Si l'histoire des origines de Lannion, de son organisation, de sa vie municipale, des  v nements militaires auxquels elle a  t  m l e retient l'attention des chercheurs, son histoire religieuse n'est pas moins abondante en souvenirs. Le prieur  de Kernaria an Draon, premier centre religieux de la cit , s'efface peu   peu devant la chapelle du ch teau,  lev e en avant de la forteresse, sur le Baly, et cette chapelle, elle-m me transform e au cours des temps, perd son gracieux vocable de Notre-Dame la Belle pour se placer sous la protection de saint Jean.

Au xiv^e si cle, les Augustins s' tablissent dans notre ville ; au xv^e les Capucins ; au xvii^e les Augustines et les Ursulines.

Les noms de M. de Tr maria et de son gendre, M. Hingant de Kerduel, sont ins parables de ces derni res fondations, et la tradition de l'abb  Hingant est encore trop vivante aux lieux qu'il habita pour que son souvenir soit perdu.

Cette histoire, dont je n'indique que les titres de quelques chapitres, si attrayante soit-elle, se d veloppe sur un fond de l gendes et de po sie, le plus riche peut- tre qui existe en Bretagne. Le Tr cor, et sp cialement le pays de Lannion est par excellence la terre des conteurs et des chanteurs, et cela doit dater de loin. D'Argentr  rapporte que, de son temps, les p cheurs du Yaudet conservaient, dans une antique complainte celtique, le r cit de la destruction de leur ville par le pirate normand Hasting. Est-ce ce chant qui, recueilli par M. de Pen-guern, et publi  par Luzel sous le titre « Les Loups de Mer », aurait surv cu et pass  jusqu'  nous ? Peut- tre.

Voici venir les loups de mer
Qui apportent la guerre en Armor !
Ils ont pris le Yaudet ;
Ils ont incendi  l' glise.
Aiguillons nos  p es !

Le vieil  v que, les larmes aux yeux,
A  t  forc  de quitter sa patrie.
Il est all  chercher un autre pays
O  ne viendront pas les m chants.
Aiguillons nos  p es !

Le t moignage de D'Argentr  montre du moins que l'imagination populaire, s'exerant sur les faits historiques, aimait dans ce pays   en conserver le souvenir en des strophes rim es et rythm es. Les ardeurs de cette imagination trouvaient aussi un aliment chez les hagiographes locaux. Ils ont plac  la croix d'or  piscopale sur les falaises du Yaudet ; ils ont conduit le roi Arthur sur la lieue de gr ve dont les sables recouvrent une autre ville d'Ys ; ils ont trac  l'image id alement pure de saint Eflam et de sainte Enora ; et les chanteurs populaires ont puis    pleines mains dans ces donn es traditionnelles  crites ou orales.

C'est dans cette r gion que Luzel a recueilli la meilleure part des chants populaires, presque tous les myst res, et la g n ration qui nous a pr c d  (j'en ai recueilli chez moi les souvenirs), a vu sur les places de cette ville les acteurs rustiques psalmodier les vers de la trag die des quatre fils Aymon.

On a dit que Bretagne est po sie ; mais, s'il est une r gion en Bretagne o  cette v rit  para t plus  vidente, c'est en cette demi-presqu' le, enserr e au Nord et   l'Est par la mer qui mord ses rivages et remonte dans ses rivi res, terre aux vertes prairies dans les vall es creuses, au sol riche et profond, producteur de froment et de lin, o  le c ur humain produit naturellement des chants.

L'Association Bretonne, qui tint son Congr s   Saint-Brieuc il y a cinq ans, ne pouvait mieux choisir, venant en pays bretonnant, que la ville de Lannion.

Le Pr sident donne ensuite la parole   M. le Chanoine Bonnic, professeur   l'Institution Saint-Joseph de Lannion. M. le Chanoine Bonnic expose, en un rapport d taill  et raisonn , l' tat de l'agriculture dans le pays de Lannion, au triple point de vue moral, social et pratique. Il ne laisse rien dans l'ombre, r pond avec pr cision et nettet    toutes les demandes qui lui sont pos es et ses conclusions sont vigoureusement applaudies.

M. Alain du Cleuziou fait voir comment, par ses soins et ceux de ses amis, est organis  dans le d partement l'enseigne-

ment de l'histoire de Bretagne, pour la partie bretonnante. Il dépose sur le bureau les compositions d'histoire de Bretagne qui lui ont été envoyées par les collèges de Saint-Joseph de Lannion, Notre-Dame de Guingamp, les Cordeliers de Dinan. L'enseignement de notre histoire est organisé dans ces institutions, ainsi qu'au collège Saint-Charles, dans la classe de seconde suivant des méthodes qui varient d'une institution à l'autre. Au collège Saint-Joseph, cet enseignement est donné en plus dans les classes préparatoires du Cours d'Agriculture. Le Supérieur du Collège Notre-Dame a bien voulu écrire à M. du Cleuziou que les élèves s'intéressent beaucoup à ce cours. — Des prix ont été donnés, comme chaque année, depuis plus de vingt ans, par l'Association dans chacun de ces collèges.

M. du Cleuziou fait connaître le résultat de l'examen d'Agriculture et d'Economie domestique, organisé dans le diocèse par l'Association. — 124 diplômes d'Agriculture et 140 d'Economie domestique ont été délivrés à la suite. — Pour la première fois, la Commission a reçu des compositions d'Economie domestique en langue bretonne, envoyées par les écoles de Goudelin et de Ploëzal. La Commission a remis à ces écoles des prix spéciaux et l'Association Bretonne a adressé aux maîtres ses félicitations.

M. Yves Le Moal, directeur du journal *Breiz*, expose l'état de la langue bretonne dans le Goëlo, la Cornouaille et le Trégorrois avec les moyens à employer pour en arrêter la dégression, surtout en Cornouaille. Les classes dirigeantes, le clergé et les instituteurs devraient faire tout ce qui leur est possible pour empêcher la disparition de l'idiome régional.

BUREAU DU CONGRÈS

Présidents d'honneur :

MM. le Chanoine Bocher, Curé-Archiprêtre de Lannion.
le Chanoine Le Mercier, Supérieur de l'Institution Saint-Joseph.
le Comte de Carcaradec, Conseiller général de Lannion.
le Maire de Lannion.

Président :

M. le Vicomte Alain du Cleuziou.

Section d'Agriculture

Président :

M. le Chanoine Bonniec, professeur d'Agriculture à l'Institution Saint-Joseph.

Vice-Présidents :

MM. François Touche.
l'Abbé Rault, Aumônier de Cree'h-Avel.

Secrétaires :

MM. le Vicomte de Roquefeuil.
l'Abbé Lemée, professeur d'Agriculture à l'Institution Saint-Joseph.

Section d'Histoire et d'Archéologie

Président :

M. Merlet, Archiviste du Département.

Vice-Présidents :

MM. Fortin.
le Docteur Le Foll.

Secrétaires :

MM. le Comte de Boisriou.
Robert Tassel.

Commissaire Général du Congrès :

M. Tassel de Beauregard.

BUREAU DE L'ASSOCIATION BRETONNE

Présidents d'honneur, Anciens Présidents du Congrès :

MM. Marsille, Vicomte de Marcé, Docteur Picquenard,
Comte de Keranflec'h-Kerneze, Lefas, Général
d'Aboville, Commandant Mortureux, Vicomte
Pierre Hersart de la Villemarqué, Vicomte Alain
du Cleuziou.

Directeur général :

Comte de Gouyon de Coipel.

Trésorier général :

Comte R. de Laigue.

Section d'Agriculture et d'Economie*Directeur :*

M. Christian Houitte de la Chesnais.

Secrétaire général :

Vicomte Yves du Cleuziou.

Secrétaires :

MM. le Baron Fabre.
Hyon de Penanster.
Docteur Le Pannetier de Roissay.
Comte de la Bourdonnaye.

Section d'Archéologie et d'Histoire*Directeurs :*

Vicomte Alain du Cleuziou.
Comte de Calan.

Secrétaire général :

M. Emile Sageret.

Secrétaires :

MM. Le Guennec.
Jouon des Longrais.
Vicomte Pierre de Couessin.

SÉANCE DU MARDI 2 JUILLET 1929

A 2 heures de l'après-midi

Président : M. MERLET, archiviste départemental des
Côtes-du-Nord.

Secrétaire : M. E. SAGERET.

Le Révérend G.-H. Doble, l'hagiographe anglais bien connu, à qui l'on doit toute une série de travaux sur les Saints bretons de la Cornwall britannique, fait lire la traduction française, très exactement faite par M. de Laigue, d'une étude complète sur saint Quai, sa légende et les endroits qui ont conservé son nom et son culte, tant en Angleterre qu'en Bretagne.

M. de Calan reprend l'étude de la question de Noménoé, à propos de la fondation de l'évêché de Tréguier. Il montre, en la replaçant dans le cadre de l'Histoire générale, que cette question est beaucoup plus complexe qu'on ne le croit généralement. Une des raisons qui faisait la force du chef breton, c'est que, s'il s'insurgeait contre Charles le Chauve, il ne faisait que suivre l'exemple de ce roi des Francs, révolté lui-même contre son frère Lothaire. Noménoé n'était donc pas seulement le champion de l'indépendance bretonne, il pouvait sembler le défenseur de l'unité de l'empire carolingien et du souverain légitime.

Cette considération peut servir notamment à expliquer les fluctuations de la politique du Saint-Siège à son égard. Les Papes, hostiles au morcellement de la souveraineté, voyaient évidemment d'un mauvais œil les tentatives qui menaçaient d'aboutir au démembrement du royaume de Charles le Chauve. Mais ils avaient commencé par blâmer celui-ci de ne pas respecter la souveraineté de Lothaire, et ne pouvaient être très sévères contre les partisans que celui-ci avait gardés dans le royaume de son frère. Joignez à cela que, si le procédé expéditif par lequel Noménoé avait renouvelé le personnel épiscopal de ses états n'avait rien de canonique, le chef breton s'était posé en défenseur de la sainteté du caractère épiscopal. On conçoit donc que les Papes aient traîné les choses en longueur et que l'affaire se soit, somme toute, terminée par une transaction.

M. Merlet étudie la construction de l'église de Tréguier et donne des détails peu connus sur son architecture et ses différents styles.

M. Tassel de Beaugard, dans une causerie toute remplie de détails curieux, fait revivre devant les membres du Congrès l'histoire de la ville de Lannion, et énumère les personnages célèbres qui y virent le jour.

La séance est levée à 4 heures de l'après-midi.



A l'issue de la séance, *M. Tassel de Beaugard* emmène les congressistes visiter Lannion. Il leur fait admirer les quelques vieilles places avec maintes belles ou pittoresques maisons, l'ancien monastère des Ursulines, noble bâtiment du xvii^e siècle converti en collège et en prison, l'église paroissiale Saint-Jean-du-Baly, vaste vaisseau à cinq nefs sans transept, avec un chevet polygonal et une grosse tour carrée de 1519. Construite au xvi^e siècle, puis parachevée au xvii^e, elle a remplacé la chapelle du château disparu. De là, on monte à pied ou en voiture une haute colline pour arriver à l'église de Brélévenez, monument historique construit à la fin du xii^e siècle et terminé au xv^e ou au xvi^e siècle. Elle possède une grande crypte que plusieurs font remonter au xi^e siècle, mais qui, actuellement, présente des caractéristiques bien moins anciennes ; on y voit un Saint Sépulcre avec personnages de grandeur naturelle. Vue magnifique sur Lannion, sa rivière et sa vallée. Retour le long des quais du port. Quelques-uns vont donner un coup d'œil aux derniers vestiges de l'église détruite de Kermaria-an-Draon : une porte cintrée, quelques belles pierres de taille encadrées dans des constructions voisines ; et aussi à la chapelle Sainte-Anne, monument du milieu du xvii^e siècle qui n'est pas dénué de valeur architecturale.

SÉANCE DU MERCREDI 3 JUILLET 1929

A 9 heures du matin

Président : M. ALAIN DU CLEUZIQU.

Secrétaire : Comte de LAIGUE.

Lecture est faite d'un mémoire de *M. L. Marsille*, l'archéologue morbihannais bien connu, sur les chambres souterraines de l'époque préhistorique. Elles datent en général de l'âge de La Tène, qui correspond aux quelques siècles précédant immédiatement la conquête romaine. D'une construction caractéristique commune, ne possédant qu'un mobilier peu abondant composé à peu près uniquement de poterie grossière, elles se rencontrent en assez grand nombre dans le Morbihan et les Côtes-du-Nord. Un de leurs plus notables spécimens, dans ce dernier département, est celui des grottes dites de Saint-Glen.

Le Comte de Gouyon fait observer que *M. Marsille* a été chargé par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de relever le tracé des différentes voies romaines dans le Morbihan. A ce propos, il parle des anciens chemins de Bretagne, dont plusieurs paraissent même antérieurs à l'époque gallo-romaine. Il a suivi notamment une vieille route venant de Langon, qui, à Saint-Marcellin-en-Bains, croisait la voie romaine de Rieux à Rennes, passait au camp retranché du Mur, en Carentoir, et semblait se diriger vers Aleth. De cette route, il est parlé dans le cartulaire de Redon et dans la vie de saint Mélaire.

M. E. Sageret, après un mot sur les grottes de Saint-Glen, qu'il estime avoir été, comme leurs pareilles, des sortes de silos ou de caches d'objets plutôt que des refuges, parle d'un curieux et primitif ensemble de fortifications situé dans la même commune de Saint-Glen, appelé La Haye aux Lions, tout près du lieu dit Le Vieux Bourg. Deux mottes en font partie. A ce sujet, *M. E. Sageret* remarque qu'il y a un grand nombre de mottes, dites féodales, première ébauche des châteaux-forts au ix^e et au x^e siècles, dans la région moyenne et méridionale des Côtes-du-Nord, en avant de l'arête centrale de la Bretagne et sur sa crête. Il pense que ces soubassements et supports de tours en bois, et quelquefois en briques ou en pierres, ont été édifiés lors de l'invasion normande pour défendre les lieux de refuge des Bretons qui avaient émigré dans les forêts de l'intérieur. Il

mentionne ensuite quelques autres monuments qui semblent avoir été des témoins de la même époque.

M. Daniel, professeur de botanique à la Faculté des sciences de Rennes, fait voir, dans une conférence très claire et très documentée, comment on peut obtenir, par hybridation, des espèces nouvelles de plantes. Il s'adresse particulièrement aux dames et aux jeunes filles, pour leur montrer qu'elles peuvent réussir, encore mieux que les hommes, ces hybridations végétales qui demandent une délicatesse de touche et une légèreté de main toutes particulières.

M. de Calan a étudié avec soin l'émigration sous la Révolution. Cette émigration n'a pris corps qu'après la fuite du roi Louis XVI jusqu'à Varennes ; et les émigrés ne se sont jamais mêlés aux armées étrangères. Aussitôt qu'ils l'ont pu et que les divers gouvernements révolutionnaires l'ont plus ou moins toléré, ils sont rentrés en France. Le but de l'émigration a été un but de restauration dans l'ordre politique comme dans l'ordre religieux.

La séance est levée à onze heures et demie.

SÉANCE DU MERCREDI 3 JUILLET 1929

A 2 heures de l'après-midi

Président : Comte DE GOUYON, directeur général.

Secrétaire : M. E. SAGERET.

M. Hervé du Halgouët donne des exemples d'intervention du procureur du roi pour maintenir le bon ordre dans les églises et les cimetières aux XVII^e et XVIII^e siècles. Ces exemples prouvent que les désordres étaient assez fréquents.

M. H. de la Messelière a étudié l'architecture et la disposition des anciens manoirs des Côtes-du-Nord. Il en a dessiné un très grand nombre et communique ses dessins en fournissant d'abondantes explications qui intéressent vivement l'assistance.

M. de Laigue a retrouvé aux Archives d'Ille-et-Vilaine les statuts de la corporation des porteurs et mesureurs de sel au port de Redon en 1405. Ces statuts montrent les avantages et les particularités curieuses des anciennes corporations et mentionnent les fêtes qu'elles organisaient, fêtes dont les détails sont minutieusement réglés et décrits.

M. Alain du Cleuziou relate plusieurs anecdotes de la vie paroissiale de Lannion, telles qu'elles sont rapportées dans un vieux registre de délibérations du « général » de cette ville, entre 1623 et 1641.

M. de Couëssin a étudié sur place les principaux clochers de la région. Il fait voir la filiation des styles qui y ont régné du XV^e au XVII^e siècle et démontre l'avantage qu'il y a à étudier de près les monuments locaux. Il résulte de son travail et de ses explications qu'il a existé dans le Trégorrois un style breton très pur au XV^e siècle et qui s'est compliqué à la Renaissance.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Rapport sur l'état Moral et Economique de l'Agriculture

DANS LA RÉGION DE LANNION

Le sujet est vaste et, pour le traiter à fond, il aurait fallu toute une étude, et non un simple tableau brossé à la hâte comme celui que je vais vous présenter.

L'état moral de l'agriculture dans la région de Lannion.

L'état moral de l'agriculture d'une région, de la nôtre comme de toutes les autres, est une résultante, une résultante de son état au triple point de vue : religieux, politique et social.

Où en sommes-nous au point de vue religieux ?

Incontestablement une baisse s'est produite.

Elle se constate particulièrement chez les hommes, qui se dispensent volontiers d'accomplir tous leurs devoirs religieux. Je dis bien tous leurs devoirs religieux, car assez peu se dispensent totalement et systématiquement de toute pratique religieuse. Mais, chez beaucoup, il y a de la négligence, et les générations qui montent à la vie ne valent pas, à cet égard, celles qui s'en vont.

A quoi attribuer cette baisse ? Les causes sont nombreuses et complexes. Nous croyons, quant à nous, que l'une des principales est l'influence des écoles laïques prétendues neutres.

Celles-ci sont, en réalité, des écoles hostiles à la religion.

Les écoles libres réagissent autant qu'elles le peuvent, mais leur situation précaire et leur nombre insuffisant ne leur permettent pas de contrebalancer l'action néfaste de leurs concurrentes.

Or, nous estimons que ce fléchissement au point de vue religieux, a une répercussion certaine sur notre agriculture.

L'abandon des traditions religieuses est nécessairement accompagné de désordres moraux qui atteignent l'agriculture dans ses forces vives : dénatalité, recherche exagérée des plaisirs, insubordination, etc...

Le point de vue politique.

Dans nos milieux agricoles il est facile de reconnaître une tendance, plus ou moins inconsciente, mais très marquée vers les idées dites avancées.

Toutefois, dans toutes nos communes, des familles paysannes se rencontrent qui demeurent indéfectiblement fidèles à leurs traditions, tant religieuses que politiques.

Depuis quelques années, ces familles s'inquiètent de l'avenir et cherchent à défendre leurs intérêts en se groupant sur le terrain professionnel.

Elles arrivent à de bons résultats.

La répercussion se fera-t-elle sentir au point de vue politique ? Il faut l'espérer.

Etat social de l'agriculture.

Dans la région lannionaise, c'est le régime de l'exploitation familiale qui domine.

Dans l'ensemble, ses exploitations sont taillées à la mesure de la famille paysanne.

Leur étendue moyenne est de dix hectares, variant de cinq à vingt hectares.

L'unité exploitante est la famille paysanne.

Cette situation sociale a une importance capitale.

La famille paysanne est assez nombreuse, je dis relativement nombreuse. En effet, comparées à ce qu'elles étaient jadis, elles sont bien moins nombreuses, malgré une plus grande aisance.

L'idée d'association pénètre dans nos milieux agricoles.

Rares sont désormais les communes qui n'ont pas tout au moins leur syndicat agricole ; plusieurs possèdent une organisation complète, au moins quant aux cadres.

Le sens social se développe-t-il dans le milieu que nous envisageons ? Oui, quoiqu'il soit encore assez confus et qu'il n'arrive que péniblement à se dégager de ces préoccupations utilitaires qui sont à l'origine de toutes nos associations agricoles.

On s'associe parce qu'il y a un intérêt matériel à s'associer ; mais, peu à peu cette conception utilitaire fait place à une conception plus haute, une conception qui s'élève au niveau de l'intérêt général de la profession.

Il y a notamment, dans la région, quelques hommes qui voient dans les organisations agricoles autre chose que des intermédiaires commerciaux et des assureurs intéressants.

Notre mouvement d'organisation s'appuie sur l'Union des

Syndicats du Finistère et des Côtes-du-Nord, s'inspire de ses doctrines et de ses méthodes. Le mouvement arrivera-t-il à prendre l'ampleur nécessaire pour entraîner la masse des cultivateurs du pays ? Nous l'espérons, mais le travail n'est qu'ébauché.

La vie sociale de l'exploitant et de leur main-d'œuvre relève elle aussi du régime familial.

Maîtres, enfants, serviteurs, font les mêmes travaux, s'associent à la même table, vivent de la même vie.

C'est grâce à ce régime que nos campagnes se sont conservées à l'abri du socialisme agraire plus ou moins en fermentation dans certaines régions de France.

Notons cependant que l'état d'esprit de la main-d'œuvre ne vaut pas celui de l'exploitant, quoique cette main-d'œuvre soit relativement bien payée et bien entretenue.

Y a-t-il chez nous crise agraire ? c'est-à-dire crise du côté des hommes ? Nous ne saurions donner ce nom à un fait qui est pourtant assez inquiétant, c'est que la main-d'œuvre ne cesse de diminuer en nombre et en qualité. Une des raisons en est que ceux qui ne peuvent travailler à leur propre compte s'en vont.

Ceci est surtout vrai pour les jeunes ménages qui se fondent.

On voit venir le moment où il n'y aura plus de journaliers agricoles.

Un autre fait qui relève également de la crise agraire, c'est que nous avons plus de candidats fermiers que de fermes.

Cette situation aboutit à ce fait assez alarmant que les prix de fermage, livrés à une concurrence très forte, deviennent chaque jour plus élevés.

D'où crise agricole en perspective, crise aggravée, d'autre part, par une situation précaire du marché agricole.

En résumé, l'état moral de l'agriculture de la région de Lannion se caractérise par les faits suivants :

Fléchissement religieux, avec répercussion fâcheuse sur la population agricole ; pénétration lente de l'esprit d'association, élément de relèvement ; régime familial de l'exploitant et de sa main-d'œuvre ; exode de la population qui ne possède rien ; surenchère en ce qui concerne les fermages.

Situation économique de l'agriculture dans la région de Lannion.

Le pays, dans l'ensemble, est un pays de culture, non d'élevage. Toutes les terres cultivables sont cultivées. Peu de prairies

naturelles. Cultures très variées : céréales, plantes fourragères, légumes, pommiers à cidre...

Certaines régions côtières, notamment celle qui est comprise entre la baie de Saint-Michel-en-Grève et Paimpol inclus, se livrent à la culture des primeurs, pommes de terre surtout.

Les cantons de Lannion, Tréguier, La Roche-Derrien, Lézardrieux sont presque plantureux.

Les agriculteurs sont bien outillés et consomment beaucoup d'engrais ; les fermes sont bien tenues, surtout dans le Trégor proprement dit.

Rares ne sont pas les exploitations où l'on récolte bon an mal an 25 et même 30 quintaux de blé à l'hectare et le reste à l'avenant.

Les céréales occupent au moins un grand tiers des terres, les plantes fourragères et légumières (pommes de terre) la moitié, le lin occupe le reste. Pas de blé noir désormais.

La culture du lin a une tendance à se développer et mérite à bien des égards une mention spéciale.

Son rendement moyen à l'hectare est de 3.000 kgs (lin roui livré au teillage), et il se vend en moyenne de 1.600 francs à 2.000 francs la tonne.

Ce lin est acheté sur place aux cultivateurs par des teillages qui pullulent dans la région.

Ces teillages sont d'ailleurs les seules industries agricoles du pays.

La culture et l'industrie du lin sont-elles prospères ? Dans l'ensemble, oui. Mais l'une et l'autre présentent malheureusement beaucoup d'aléa. La culture de la pomme de terre de primeur est limitée à la zone côtière que nous avons déjà mentionnée ; elle ne dépasse guère en profondeur six à sept kilomètres.

Cette culture, elle aussi, est fort aléatoire pour deux raisons. Les gelées sont toujours à craindre et causent parfois de véritables désastres.

D'autre part, le producteur ne sait jamais à quel prix il vendra ses pommes de terre.

Je ne saurais dire quels sont les différents éléments qui influent sur ce marché particulièrement hasardeux.

En tout cas, jusqu'ici, les producteurs ont été impuissants, non seulement à dominer le marché, mais même à soutenir tant soit peu leurs intérêts. Quelques-uns vont jusqu'à prétendre que la culture de la pomme de terre de primeur est sérieusement menacée faute de débouchés rémunérateurs.

Prix de la terre : Valeur vénale, valeur locative.

La valeur vénale du sol est très variable ; dans l'ensemble, on peut dire qu'étant donné la concurrence, elle est très élevée.

On achète l'hectare depuis 3.000 à 4.000 francs jusqu'à 15.000 francs et plus.

Les exploitants ont-ils intérêt à acheter la terre ? En principe, oui. Mais l'intérêt réel entre moins en ligne de compte dans leur esprit que le sentiment de la sécurité que donne la possession du sol. La loi des partages vient malheureusement, à chaque génération, briser l'unité que les exploitants cherchent sans cesse à reconstituer.

En fait, les exploitants n'ont qu'un désir, c'est de posséder le sol qu'ils cultivent.

Dans la région du Trégor, les exploitants propriétaires sont particulièrement nombreux. La richesse du pays y gagne.

Valeur locative :

Les prix de location sont élevés. La concurrence, ici très forte, joue en défaveur du fermier.

Les coefficients 3, 4 et même 5 ne sont pas rares, exceptionnels.

La grande propriété a un peu contribué à régulariser ce marché spécial de fermages en adoptant des coefficients raisonnables et en ne livrant pas aux enchères, ou plutôt à la surenchère, la valeur locative de la terre.

Les baux en nature qui se sont généralisés depuis quelques années ont atténué un élément d'instabilité attaché aux fermages en argent.

L'Union des Syndicats a pris l'initiative de former des Commissions paritaires qui ont mis sur pied un bail-type qui est équitable.

Les dispositions de ce bail-type sont celles-ci :

Bail de 1914 évalué en blé au cours de cette époque.

Cette quantité de blé obtenue évaluée en argent au cours actuel du blé. La somme obtenue par ce calcul devient le prix actuel du fermage après avoir subi un rabatement d'un quart ou d'un cinquième en faveur du fermier.

Ce bail-type est-il entré en vigueur ?

Il serait exagéré de le dire.

Nous croyons cependant que l'on s'en est beaucoup inspiré, surtout dans la grande propriété.

La situation économique de l'agriculture de notre région se caractériserait de la manière suivante :

Terre plutôt riche, bien exploitée ; cultures variées, parmi lesquelles quelques-unes sont spéciales ; lin et primeurs.

Enormément d'aléa chez l'exploitant, du fait qu'il n'est d'aucune manière maître de son marché.

Valeur vénale et valeur locative du sol plutôt élevées, du fait de la concurrence chez les exploitants.

Ajoutons qu'une crise agricole que d'aucuns prétendent menaçante serait particulièrement désastreuse.

Elle aurait pour effet de jeter dans le découragement et la ruine une région dont les possibilités au point de vue agricole sont considérables.

Abbé Ch. BONNIEC.

La Langue Bretonne et l'Histoire de Bretagne DANS LE DÉPARTEMENT DES CÔTES-DU-NORD

Nos Moyens de diffusion, de Propagande et de Presse

M. de Gouyon, le distingué directeur de l'Association bretonne, m'a demandé, au nom du Bureau de l'A. B., un rapport sur le sujet suivant :

- I. Etat de la langue bretonne dans les Côtes-du-Nord ;
- II. Enseignement de l'Histoire de Bretagne dans les collèges et les écoles ;
- III. Quels sont vos moyens de propagande, de diffusion et de presse ?

Je remercie le Bureau de l'Association Bretonne de l'honneur qu'il me fait et de la confiance qu'il veut bien me témoigner. Mais je ne veux pas que l'on s'illusionne : tout en répondant de mon mieux à son appel, je ne saurais fournir, sur le premier point surtout, qu'un aperçu général et trop subjectif.

Etat de la Langue

Pour nous rapprocher le plus possible de la réalité et courir moins de risques d'erreur, nous allons donc, après une appréciation d'ensemble, jeter un coup d'œil successif sur la Cornouaille, le Tréguier et le Goëlo.

Si nous voulons nous faire une idée aussi exacte que possible de l'état d'esprit des gens du peuple par rapport à leur langue et à leur histoire, il est nécessaire de distinguer entre la génération des anciens qui n'ont pas fait la guerre et celle des soldats de la Grande Guerre.

Devant la propagande que les militants du régionalisme, du fédéralisme, de l'autonomisme font en faveur d'une récupération totale ou partielle des éléments qui importent à la vie et à l'activité bretonne, une objection (que j'ai plusieurs fois entendue) vient aux lèvres de la génération de la guerre : « Vous nous parlez de particularisme, de langue et d'histoire locale ;

mais ce sont là des ferments d'hostilité, des brandons de discorde, des semences de guerres futures ! Ce qu'il faut, c'est une langue unique pour grouper tous les hommes et les faire s'entraimer... On ne se battra plus quand tout le monde parlera la même langue. » Il faudrait de longs discours pour fournir une réponse à cette objection ; quelle qu'en soit la valeur, elle sera difficilement admise, car l'état d'esprit d'où procède l'objection correspond à une sorte d'acte de foi au prestige de cette langue unique, facteur essentiel de la paix définitive.

Une Société des Nations qui se préoccuperait de réaliser ce progrès (?) trouverait bien quelques partisans parmi les paysans bretons.

Il n'y a donc pas, à proprement parler, dans le peuple, d'amour effectif de la langue ; il se sert du parler qu'il sait ou qui lui fournit le plus d'aise et de facilités dans ses relations avec ses semblables, qui favorise, en outre, à ses yeux, une plus large entente.

Ayant noté ce caractère utilitaire du langage, l'on peut mesurer la distance qui sépare le militant breton de ses frères ouvrier et paysan. Principalement, s'il est catholique, il entrevoit, entre cette mentalité et la sienne, un abîme, et, par là même, il se rend compte de l'étendue du chemin à parcourir.

« Uniformité, dit le peuple, dans le langage, dans le costume ; oubli de tout ce qui sépare, comme gênant et nuisible ! Il faut s'accommoder à tout le monde ! »

Théorie qui nous lance, sans point d'appui, sans but réel, dans un perpétuel et incertain devenir.

— A la base de la question langue et histoire bretonne, il y a donc une éducation à faire ou à renouveler. Harmonie dans la variété, tels sont les deux pôles de notre programme à nous, entre lesquels se place toute une série de développements, toute une gamme d'études. J'aurai bien garde d'effleurer un aussi vaste sujet ; il me suffira de conclure que la mentalité d'après-guerre ne paraît pas être, sinon chez une élite, régionaliste, fédéraliste et que l'instinct actuel qui guide les masses les entraîne plutôt vers-toujours plus d'uniformité.

Mais, au fond du Breton, survit un autre instinct, un atavisme séculaire qui contredit sans cesse sa nouvelle et confuse croyance. Breton depuis des siècles, en vain voudrait-il dépouiller le vieil homme ; tout en lui menant la vie dure, tout en com-

mettant à son égard toutes sortes d'infidélités, il est contraint de cohabiter avec lui : on ne se défait pas en un jour de l'emprise des siècles.

Alors, dans quel sens se produira l'évolution fatale ? Dans le sens d'une tradition ouverte au progrès, ou dans le sens d'un progrès sans tradition ?

Voilà, me semble-t-il, la question telle qu'elle se pose et telle qu'elle est en voie de solution, à des degrés divers, en Tréguier, Goëlo, Cornouaille.

I. *En Cornouaille*. — S'il est admis que le fêchissement de la langue est un des signes précurseurs d'une évolution fautive, dangeureuse, notre Cornouaille serait engagée, plus que d'autres peut-être, dans cette voie régressive.

Quel moyen avons-nous d'en juger ? A défaut d'enquête minutieuse, faite sur place, longuement et méthodiquement, nous sommes obligés de recourir à un autre critérium qui, tout en offrant une sécurité moindre, peut néanmoins nous fournir une base très plausible d'appréciation.

Nous observons donc que, jusqu'à présent, les essais de propagande bretonne tentés en Cornouaille, n'ont abouti à rien de stable ; et pourtant, les Cornouaillais ont, à leur actif, maintes œuvres littéraires qui font florès en Tréguier, en Léon, même en Vannes, tel le *Mouez Meneïou Kerne* de notre regrettée *Koulmiq Arvor*. La Cornouaille est riche de dons divers qui se sont épanouis, bien des fois, en des productions délicates, savoureuses et fortes.

Que penser, donc, de l'indifférence qu'elle témoigne à la presse bretonnante, livres, journaux, revues ; de la part plutôt restreinte qu'elle fait au théâtre breton ; des difficultés qu'elle oppose à toute propagande bretonne ?... A une réadaptation, à une renaissance par le moyen d'une langue bretonne écrite qui ne correspond pas à son parler, la Cornouaille préférerait-elle le recours définitif au français ? Certains pencheraient à le croire. Mais j'estime qu'une telle tendance, si elle existe, n'a rien de prémédité, de réfléchi ; il suffirait, en tout cas, pour la combattre efficacement, de fonder, sur place, un organisme permanent qui groupât, stimulât et dirigeât les initiatives éparses. Faute de cet organisme, les bonnes volontés s'évanouissent, les succès obtenus n'étant pas exploités.

A ce propos, nous citerons en Cornouaille du Morbihan, — cantons de Gourin et du Faouët, — une innovation qui paraît destinée à réveiller dans le peuple le goût de la langue écrite.

Il s'est trouvé là un auteur, à la fois lettré et populaire, qui, sans nulle prétention, est devenu l'animateur d'un mouvement né sur place par l'unique attrait des choses du terroir rendues avec finesse et avec agrément. Dans la préface de son livre récemment paru : *Mouez Kerne*, M. le chanoine Martin, curé de Gourin, écrit :

« En 1924, lorsqu'il (l'auteur) revint à Gourin, où il avait commencé ses études, il eut l'agréable surprise de constater que le breton était aussi vivant que jamais dans cette région.

« C'est pour cette raison, sans doute, que l'autorité diocésaine a voulu que les cantons du Faouët et de Gourin aient enfin un *Catéchisme* et un *Recueil de cantiques* dans leur propre dialecte.

« D'aucuns pourront reprocher aux traducteurs certaines nuances un peu trop vannetaises, tant il est difficile de conserver à un dialecte son cachet tout particulier dans une contrée où les relations entre Vannetais et Cornouaillais deviennent de plus en plus fréquentes. Toutefois, il est incontestable que l'ensemble est beaucoup plus conforme au breton de l'Isle et de l'Ellé que les manuels du Léon, les seuls en usage jusqu'ici. Les 4.000 recueils de cantiques écoulés en moins de 4 ans, dans les deux cantons, en font foi. »

Quand nous essayons de faire pénétrer en notre Cornouaille, soit *Breiz*, soit des livres ou des brochures écrites en dialecte de Tréguier, nous nous heurtons toujours à cette réponse : « Ce n'est pas là notre breton ! ». — « Nos enfants, m'écrit un correspondant cornouaillais, ne peuvent lire le breton de *Breiz*, et leurs parents ne les y encouragent pas, bien au contraire ! »

De Langonnet, en revanche, il nous revient que telle famille y lit chaque semaine *Breiz*.

Il nous suffira de marquer le chiffre très réduit de nos abonnés en Cornouaille (1/12 pour les sept cantons de Callac, Maël-Carhaix, Mûr, Corlay, Saint-Nicolas, Rostrenen, Gouarec) pour faire ressortir le peu d'influence que nous y avons acquise.

II. En Goëlo, et surtout en Tréguier, l'élément breton possède une plus grande vitalité, à s'en rapporter aux indices suivants : la presse bretonne y reçoit un meilleur accueil ; les manifestations bretonnes y sont plus nombreuses et plus suivies. Détail significatif : une brochure illustrée, *War hent ar gêr*, éditée par *Breiz*, a été vendue exclusivement en Tréguier et en Goëlo ; or, en trois mois, 2.400 exemplaires ont été écoulés.

Les journées bretonnes organisées l'année dernière à Tréguier, Rostrenen et Guingamp, et que S. G. Mgr Tréhiou pré-

sida avec tant de compétence, de dévouement et d'aménité, eurent en Tréguier les conséquences les plus fructueuses. Que l'on se rappelle la fête bretonne de Tréguier, en septembre dernier ! Que l'on se reporte également au Congrès du B. L. B. à Guingamp, en 1925, dont la dernière journée fut triomphale, tant par le nombre que par l'enthousiasme des spectateurs.

La tradition théâtrale, dont A. Le Bras entretint ses lecteurs dans le *Théâtre celtique*, possède en Tréguier de solides racines. L'on n'est pas surpris du succès remporté par le mystère de *Santez Trifina*, du chanoine Joanno ; de *Helena*, de l'abbé Moisan ; de *Santez Koupaä*, de Mlle de Vlleneufve, quand on se reporte aux pages, où A. Le Bras a relaté ses impressions devant les manuscrits du théâtre breton, transcrits avec tant d'amour par des paysans de Pluzunet, Penvénan, Pleudaniel, Belle-Isle-en-Terre, Plounez, Ploubazlanec, etc...

Au dire de Luzel, d'ailleurs, l'ancien évêché de Tréguier est la terre classique de notre littérature nationale. Le Bras ajoute que tout le Léon, toute la Cornouaille restent complètement en dehors de l'histoire du théâtre breton. Le Tréguier et le Goëlo offrent donc un terrain particulièrement favorable à l'éclosion et à la propagande de productions en langue bretonne, que ce soit sônes, gwerz, romans ou pièces de théâtre. L'orateur qui, dans une réunion publique, s'exprime en breton, est infiniment plus goûté que celui qui fait usage du français : les conférenciers populaires de l'U. C. et de l'Office de Landerneau en ont, maintes fois, fait l'expérience.

Il y a lieu, cependant, de noter, en Tréguier et Goëlo comme partout ailleurs, l'existence de certaines pratiques grandement préjudiciables à la langue. Dans nombre de familles, même à la campagne, s'est établie la coutume de ne parler que français aux enfants, de les mettre au catéchisme français, par suite, dirait-on, d'un parti-pris de couper dans sa racine l'usage de la langue nationale. Il n'en est rien ; mais l'esprit pratique du paysan le porte à croire qu'il favorise les progrès de son enfant en le mettant, dès avant l'école, en possession de quelques bribes de français. Or, le résultat de telles conceptions pédagogiques est navrant : l'enfant en vient à ne plus parler qu'une sorte de petit-nègre où alternent les barbarismes français et bretons !

A ce propos, remarquons aussi que nombre de mots expressifs, de locutions savoureuses, ont tendance à disparaître et que la jeunesse inflige inconsciemment à la langue des déformations qui la rendent parfois incompréhensible. On dira : me a *deba* ;

me a *lesa* an nor digor ; mont *behat* eno ; — au lieu de : me a *debr* ; me a *lez* an nor digor ; mont *betek* eno...

Tout cela — et que de choses on pourrait ajouter ! — prouve surabondamment que les deux courants breton et français n'ont pas encore appris à se concilier.

Il appartient à l'école et à la presse de résoudre le différend, en introduisant peu à peu cette conception nouvelle selon laquelle le français deviendrait l'auxiliaire du breton et le breton l'auxiliaire du français.

Des maîtres intelligents et dévoués, se plaçant au seul point de vue pédagogique, ont ainsi fourni des exemples concluants de la conciliation possible et nécessaire de deux méthodes, directe et indirecte ; mais il reste à publier, — et c'est ici une entreprise *nationale* et qui devrait, en conséquence, rallier les suffrages de tous les groupements bretons ; — il reste à publier une méthode bilingue éprouvée et rationnelle. La méthode existe, elle est au point (1) ; maîtres et maîtresses la connaissent et en feraient volontiers l'essai, approuvés en cela par l'autorité diocésaine ; mais il faut l'éditer. C'est le rôle, me semble-t-il, d'une Commission spéciale issue d'un choix pratiqué dans chaque association, d'entreprendre cette tâche de premier ordre, que nulle autre n'égale en importance et en opportunité.

Il appartient également à l'école d'inculquer aux jeunes la connaissance de leur passé, et c'est un devoir dont les maîtres chrétiens s'acquittent en grand nombre, surtout depuis le jour où l'A. B., par l'entremise de son érudit secrétaire général, M. du Cleuziou, a fourni aux écoles un manuel d'Histoire de Bretagne spécialement rédigé pour elles.

Nous avons reçu, à ce sujet, il y a peu de temps, les déclarations d'un prêtre, professeur dans une école de Cornouaille, qui enseigne, non seulement la lecture du breton, mais aussi l'histoire de Bretagne, et en prend prétexte pour donner à ses élèves l'amour du sol natal et du métier familial. Et il ajoutait : « Je sais que, dans d'autres écoles, l'on fait de même ! »

Cette situation que nous venons de faire entrevoir, que faisons-nous pour l'améliorer ? Quels sont nos moyens de propagande bretonne ?

(1) Le manuscrit appartient à M. Le Bozec, actuellement doyen de Corlay.

Notre principal moyen d'action et qui, par sa nature même, en suscite d'autres, est le journal hebdomadaire en langue bretonne : *Breiz*, qui vient d'entrer dans sa troisième année d'existence. Ce n'est pas une mince difficulté de maintenir un hebdomadaire, si réduit soit-il, quand son rayon d'influence ne dépasse pas la limite d'une quinzaine de cantons ; la Cornouaille, le Léon, le Vannetais, les colonies bretonnes de Paris, du Havre, d'Angers, du Maroc représentent seulement le 1/7 de nos lecteurs ; les 6/7 nous sont fournis par l'ancien Evêché de Tréguier.

Tel qu'il est, alimenté de prose et de vers par des rédacteurs bénévoles, le journal, soucieux surtout de fournir à chaque région des écrits possédant le goût et l'accent du terroir, vit, grâce aux fêtes qu'il organise ou que ses collaborateurs organisent pour lui.

Concours et fêtes offrent l'occasion de développer de nouveaux moyens d'action, parmi lesquels *troupes* et *chorales*. Le Tréguier et le Goëlo en comptent un bon nombre, mobilisables à la première occasion : à Tréguier, Plouaret, Perros, Ploumilliau, Plougrescant, Pleumeur-Bodou, Plouguiel, Plouézec, Plou-névez-Moédec, Trédarzec, Belle-Isle, Grâces, Saint-Michel-en-Grève, Vieux-Marché, Pommerit-le-Vicomte, Brélévenez... et j'en oublie ; — des chorales : à La Roche, à Perros, à Tréguier.

La Cornouaille est fière, à juste titre, de sa chorale de Saint-Nicolas ; elle a des troupes à Bonen et à Lescouët-Gouarec.

Toute cette organisation se précisera et se développera, pour peu qu'un organisme central se maintienne et dure. Or, il est ici tenu en haleine par la nécessité d'assurer l'existence du journal, et doit ainsi exercer, sur divers points à la fois, une action tenace et continue. Ceci est de bon augure.

Sachant, par ailleurs, que le succès est le résultat de l'effort persévérant, il poursuivra son œuvre, malgré les obstacles, toujours fidèle à sa devise : *War rôk ! Euit Doue hag ar Vro !*

Y. LE MOAL.

CONCOURS DE LANGUE BRETONNE

Organisé par l'Association Bretonne dans les écoles du Finistère en 1929

Il y a eu 23 écoles à concourir.

En général les travaux présentés étaient fort bien faits.

Et cela a été toute une difficulté que de répartir les prix entre les élèves d'une même école, surtout, lorsqu'ils étaient nombreux comme ceux du Pensionnat Saint-Gabriel, de Pont-L'Abbé et ceux de l'Institution de Notre-Dame de Lourdes de Lesneven.

Ces deux écoles présentaient chacune cinquante-trois concurrents dont les travaux étaient tous excellents.

Voici le nom des élèves qui ont eu des prix et le nom des écoles auxquelles ils appartiennent.

Ecole libre du Folgoat.....	Jeanne-Louise Donval.
— de Saint-Méen.....	Anne-Marie Ulvoas.
— de Brêles.....	Jeanne Lucas.
— de Scrignac.....	Augustine Galliou.
— de Gouesnac'h.....	Marie-Anne Le Gallou.
— de Plougar.....	Alexandrine Merdy.
— de Locquirec.....	Marie Jézégou.
	Francine Corre.
	Alexandrine Kerbaul.
— de Kerlouan....	Jeanne-Yvonne Pronost.
— de Milzac.....	Jeanne Pelle.
— de Poullan.....	Marie Pichavant.
— de Pont-L'Abbé.....	Jean Goudedranche.
	Pierre Breton.
	Jean-Louis Guennec.
	Henri Guellec.
	Marcel Le Rhun.
	Henri Claquin.
— de Ploudaniel.....	Alexandrine Ladan.
	Sylvie Guillou.
— de Saint-Urbain.....	Anne-Marie Floch.
— de Fouesnant.....	Marie Le Guyader.

Ecole libre de Plouvorn.	Jeanne Prigent. Germaine Kerriou.
— de Saint-Thégonnec	Jean Mallégol.
— de Loctudy	Renée Cabon.
— de Plobannalec	Valentine Bargain. Augustine Nédelec. Lucie Laot. Catherine Toulemont.
— de Chateauf-neuf-du-Faou	Louis Grannec. Yves Louarn.
— de Lesneven, Sacré-Cœur	Yves Habasque. Louis Le Guen.
— de Logonna-Daoulas	Marie Moign. Marie-Jeanne Marhic.
— de Lesneven, N.-D. de Lourdes	Marie-Louise Uguen. Joséphine Le Roy. Cécile Frances. Marie-Anne Le Guen. Thérèse Le Guen. Louise Féroc.
— de Pleyber-Christ	Marie-Thérèse Jouaillec.

J'ajoute une lettre qui montre combien on est fier d'avoir réussi au concours et quel plaisir on a toujours à lire le breton chez nous.

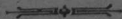
Ecole libre de Gouesmac'h.

« MONSIEUR LE RECTEUR,

« J'ai eu le plaisir de recevoir un joli livre d'histoires amusantes que je lis avec intérêt en famille. Je suis fier d'avoir gagné le concours de 1929.

« Chez nous, tout le monde lit bien le breton. *Korn an oaled* est très joli, aussi je vous remercie Monsieur le Recteur et vous prie de recevoir avec mon souvenir, mes sentiments respectueux.

Marie-Anne LE GALLOU.



EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

du Jeudi 4 Juillet 1929

L'excursion habituelle fixée au jeudi 4 juillet 1929 fut d'abord consacrée aux curiosités, principalement maritimes, du littoral. Les deux autocars et les automobiles particulières des congressistes se dirigèrent d'abord sur Ploumanac'h, où l'on alla voir sur la grève le petit oratoire de Saint-Guirec. Il y avait autrefois là deux statues du saint : une en bois, sur laquelle les jeunes filles, dit-on, piquaient des épingles. Elle n'existe plus, ou du moins on l'a soustraite à cette vénération queique peu indiscrete et superstitieuse. On ne voit plus que l'autre, la statue en pierre dont les eaux des grandes marées de syzygie doivent entourer complètement l'édicule.

De là visite à Trégastel, où, sous la menace de quelques grains de pluie et les exhortations à la promptitude, on ne fit que jeter un rapide coup d'œil sur les grands rochers accumulés près du petit phare, particulièrement sur la pierre branlante, dite Coz-Castel, et sur le grand calvaire de granit.

L'expédition revient alors dans l'intérieur du pays, en suivant de plus ou moins loin la côte vers l'Orient. Son escouade d'autos s'arrête devant plusieurs gentilhommières, beaux petits manoirs, souvent à demi fortifiés, réduits aujourd'hui à l'état de bâtiments de fermes. Ils ne manquent ni de cachet ni de valeur architecturale, mais qui consentirait aujourd'hui à y fixer pour toujours sa résidence ? — Nous rencontrons aussi et nous visitons plusieurs églises curieuses, tantôt par divers de leurs détails, comme des vitraux, des jubés ou des sculptures, tantôt par leurs souvenirs, presque toujours par l'originalité de leur style.

Une des premières qui se soit présentée à notre vue et à notre étude fut, non loin de la mer, celle de Louannec qui est, paraît-il, du xiv^e siècle. C'est là où Yves Hélori, saint Yves, exerça longtemps le ministère paroissial comme recteur, et où l'on conserve une de ses reliques : une chasuble dont il a fait un long usage, pièce fort curieuse, du reste, que certains connaisseurs affirment avoir été confectionnée avec une étoffe orientale. Un peu plus loin, nous passons près de Rosmaphanon, la propriété d'Ernest Renan, station balnéaire familiale dont son petit-fils

Ernest Psichari, le jeune écrivain déjà illustre, l'héroïque « centurion » chrétien, tombé glorieusement à Rossignol le 22 août 1914, se rappelait souvent avec attendrissement les souvenirs, jusque sous le ciel lointain du tropique.

Enfin, le midi factice de l'heure dite d'été est dépassé depuis quelque temps quand, après une pittoresque descente, nous traversons la ville de Tréguier pour aller échouer sur les bords mêmes de sa rivière, dans un hôtel ou restaurant confortable, doué d'une jolie vue et certainement d'une bonne cuisine. Là, c'est le repos, prosaïque peut-être, mais certainement fort apprécié, d'un excellent et copieux déjeuner.

Cette halte-repas ne pouvait être longue, tant le programme était encore chargé. On se remet en route. On visite d'abord l'église, l'ancienne cathédrale, aussi intéressante que célèbre, et le palais épiscopal adjacent, fort curieux lui aussi, qui est resté absolument tel qu'à la veille de la Révolution, lors du départ de Mgr Le Mintier.

L'excursion, portée et guidée par ses autos, marche vers le sud et arrive rapidement au manoir de Kermartin, en Minihy-Tréguier. C'est une construction moderne, une grande maison de ferme, qui ne manque pas de cachet. Elle a été, en effet, reconstruite voici près de cent ans, aussi semblable que possible à celle qui l'a précédée exactement sur cet emplacement et où saint Yves naquit en 1255. On y possède, assure-t-on, le lit même en chêne dans lequel le saint couchait, et c'est toujours au doyen de la famille que l'usage en est exclusivement réservé. L'église paroissiale du Minihy, qui est l'ancienne chapelle du manoir de Kermartin, contient de nombreux et très précieux souvenirs de saint Yves : son testament richement encadré, son bréviaire où quelques parties manquent, malheureusement, qui est un très beau manuscrit sur vélin.

C'est vraiment le retour qui commence. On marche vers l'Ouest. L'excursion s'arrête un moment devant le château fortifié où le fameux gentilhomme brigand La Fontenelle établit longtemps son repaire. C'est un noble mélange d'architecture militaire et de belle habitation de seigneur campagnard : vastes pièces, tours élevées, meurtrières, créneaux, escalier en pierre, douves à l'extérieur. Les voitures arrivent ensuite à La Roche-Derrien. Ici encore, on ne peut donner qu'un rapide coup d'œil. Le château, dont on ne perçoit plus que de vagues restes, garde toujours, avec l'aide de l'imagination sans doute, grâce à son site, grande mine de forteresse. Il le doit aussi à la petite chapelle qui surmonte ses derniers vestiges et à l'église voisine dont la silhouette élevée aide à reconstituer sa perspective passée.

Nous finissons, ou peu s'en faut, par le beau et classique château de Tonquédec, debout sur un coteau sauvage qui constitue le bord escarpé de la vallée du Léguer (rivière de Lannion). On parcourt, aussi longtemps que possible, l'intérieur de ce « Pierrefonds de la Bretagne », de cette vieille forteresse des Coëtmen, construite par Rolland, la victime et l'ennemi du duc Jean IV. Cette double enceinte, ces deux cours reliées par un pont-levis, les grandes et épaisses tours qui les flanquent, le donjon massif et énorme, puis leurs escaliers, leurs souterrains, leurs cachots voûtés en arêtes avec culs-de-lampe à la retombée des voûtes, mériteraient de fréquentes visites prolongées. Les touristes du Congrès sont réduits à la nécessité de parcourir au hasard de leur inspiration ou de leurs curiosités fortuites, ce qui leur semble le plus intéressant. Mais tout le monde peut apprécier *de plano* l'art ingénieux et la beauté intérieure de la forteresse, ainsi que la vue grandiose qui s'offre à l'extérieur.

Ensuite, l'excursion, se hâtant vers son terme, pousse une pointe fort rapide jusqu'à la gracieuse chapelle de Kerfons, où se trouvent un remarquable jubé datant, comme elle, de la Renaissance, et plusieurs tombes aux noms des La Touche, seigneurs de Coëtrec. Elle arrive enfin à Lannion entre sept et huit heures du soir.

MÉMOIRES

Silhouettes d'Émigrés Bretons

Les historiens modernes se sont montrés presque toujours pour les émigrés d'une sévérité que je considère comme exagérée. Je ne conteste pas, bien entendu, qu'il y ait eu parmi eux de jeunes écervelés qui aient émigré uniquement parce que c'était la mode, dont les propos inconsidérés et les opinions exagérées aient fait du tort à leur cause, et qui aient mené, surtout à Coblenz pendant les premiers mois de l'émigration, une vie plus que légère. Mais ce que je ne puis admettre, c'est qu'on juge d'après eux l'ensemble des émigrés, comme s'ils en constituaient la majorité. On adresse à la masse, surtout à l'émigration armée, toute une série de reproches. On leur fait grief d'avoir, par des provocations intempestives, accéléré le cours de la Révolution, d'avoir abandonné le roi Louis XVI, de ne pas s'être mis à la tête des soulèvements royalistes de l'intérieur, enfin et surtout d'avoir pris du service dans les armées étrangères. J'ai voulu me rendre compte si ces reproches étaient fondés. Pour cela j'ai rédigé quelques centaines de courtes notices biographiques, soit d'après les généalogies de familles déjà imprimées, soit d'après les dossiers individuels du ministère de la guerre. On trouvera plus loin ces notices en ce qui concerne les émigrés Bretons. J'y ai indiqué notamment trois points : 1° la date de l'émigration ; 2° les services militaires pendant l'émigration ; 3° l'époque de la rentrée en France. Or la seule inspection de ces notices montre très vite que, dans une large mesure, les griefs dont je viens de parler ne sont pas fondés.

Presque tous les émigrés ont quitté la France à une époque postérieure au 21 juin 1791 ; beaucoup ne sont partis que dans les premiers mois de 1792, quelques-uns même, en mai et en juin. Par conséquent, pendant deux ans au moins les nobles, qui constituent non pas la totalité mais une très grande partie de l'émigration et qui, en tout cas, en ont donné le signal, ont subi sans se révolter ouvertement toutes les mesures de persécution légale et les avanies individuelles dirigées contre eux. Il a fallu que Louis XVI

manifestât publiquement, par sa tentative d'évasion, qu'il réprouvait le nouvel ordre des choses et qu'en restant à Paris il n'était pas libre de s'y opposer, pour que les émigrés suivissent l'exemple que le roi leur donnait ainsi. Or la question religieuse ayant été pour Louis XVI, de son propre aveu, la raison déterminante de sa tentative d'évasion, il en résulte qu'elle est par contre-coup à l'origine de l'émigration. Louis XVI ayant été arrêté à Varennes et ramené prisonnier à Paris, sa prétendue liberté devenait de plus en plus une fiction. Un coup de force s'imposait donc, si l'on voulait rétablir la royauté et la religion.

Ce coup de force était-il possible sans une concentration des contre-révolutionnaires à proximité de la frontière mais hors de France? Je ne le crois pas. En ce qui concerne par exemple les officiers, on ne peut soutenir que, restant disséminés dans chaque garnison, ils eussent réussi à entraîner leurs hommes. Si beaucoup de régiments étaient bien disposés, d'autres étaient nettement révolutionnaires. Les officiers eux-mêmes étaient divisés, et si les hommes de gauche étaient très peu nombreux, il y en avait suffisamment dans chaque régiment pour paralyser une prise d'armes. Enfin les pouvoirs municipaux disposaient de l'autorité et ne manquaient pas de moyens de répression. Des tentatives isolées n'auraient donc abouti qu'à l'arrestation et au massacre. Tel fut le cas des officiers de Cambrésis-infanterie. Accusés en novembre 1791 de complot contre-révolutionnaire, ils furent arrêtés dans leur garnison de Perpignan avec quelques bourgeois royalistes de la ville et assassinés dix mois plus tard le 6 septembre 1792 à Versailles où on les avait transférés. Quant aux soulèvements provinciaux à la tête desquels on leur reproche de ne pas s'être mis, c'est oublier d'abord que les trois quarts des départements français sont demeurés inertes en face de la tyrannie révolutionnaire. Dans les mieux disposés, il était très difficile d'organiser quelque chose. Dès que quelques gentilshommes se trouvaient en 1791 réunis dans un château, les gardes nationales de la petite ville voisine y voyaient immédiatement la préparation d'un complot : une expédition s'organisait, le château était généralement pillé, et ses habitants emprisonnés pendant quelques semaines. D'ailleurs, dès qu'il se produisit à l'intérieur des soulèvements sérieux, beaucoup d'émigrés s'empressèrent de venir y prendre part. On verra plus loin, par exemple, com-

bien de Bretons sont, individuellement, de 1793 à 1800, rentrés en Bretagne pour participer à la chouannerie, et presque tous y sont restés malgré les dangers de toutes sortes qu'ils couraient ainsi. Il en est de même des Normands, des Angevins, des Poitevins, des Languedociens, etc... On vit même des Champenois, des Lorrains, des Auvergnats, etc..., venir combattre dans l'Ouest. Des régiments entiers, Hervilly, du Dresnay, Hector, Rotalier, Léon, du Trésor, Oilliamson, furent même constitués exclusivement dans ce but. Je suis convaincu que si, après l'évasion manquée de Louis XVI, les émigrés s'étaient concentrés sur la frontière et étaient rentrés rapidement en France, ils auraient réussi à entraîner de nombreux régiments et à provoquer des soulèvements provinciaux. Ce qui les perdit, ce fut la lenteur de leur mouvement, puisque c'est seulement à la fin d'août 1792 qu'ils exécutèrent leur rentrée en France. Mais de cette lenteur ni les neuf dixièmes des émigrés armés, ni le prince de Condé, leur véritable chef, ne doivent être considérés comme responsables. Ils furent paralysés par la politique du roi, de la reine et des frères du roi.

Dès que le prince de Condé avait entrevu une possibilité de contre-révolution dans les troubles religieux qui, en 1790 et 1791, commencèrent à se produire dans le Midi, il avait eu en effet l'idée d'en faire le point de départ d'une grande insurrection pour laquelle il comptait sur l'appui de deux souverains dont la France n'avait rien à redouter, le roi d'Espagne qui était un Bourbon, et le roi de Sardaigne dont la famille était liée par trois mariages avec les frères et la sœur de Louis XVI. Cet appui, dans sa pensée, devait d'ailleurs se borner à une fourniture d'armes et de munitions. En 1792 son idée fut toujours de provoquer un soulèvement à l'intérieur et d'y répondre aussitôt par l'entrée en campagne de l'armée émigrée. Mais, dominé par le loyalisme et craignant qu'on lui reprochât comme à son glorieux aïeul, de se révolter contre l'autorité monarchique, il en référa toujours soit au roi, soit à ses frères, qui lui interdisent chaque fois toute action de ce genre. Louis XVI et Marie-Antoinette mettaient en effet tout leur espoir dans l'intervention étrangère. Chez Louis XVI, c'était surtout un sentiment d'humanité. Ce qui contribuait à le tromper, c'était la facilité avec laquelle, en 1787, le roi de Prusse Frédéric-Guillaume II avait réprimé la révolution Hollandaise. Il en concluait qu'une intervention de ce genre en

France réussirait beaucoup plus vite qu'une guerre civile, ferait couler beaucoup moins de sang et ne laisserait pas après elle ces rancunes violentes entre compatriotes qui sont le triste résultat des luttes fratricides. Louis XVI savait d'ailleurs que l'intervention du roi de Prusse serait désintéressée puisque ses ambitions se portaient à ce moment du côté de la Pologne et il comptait sur lui pour imposer une pareille attitude à l'empereur d'Allemagne chez qui l'on pouvait craindre le désir de profiter de la circonstance pour récupérer certains territoires enlevés jadis à la maison d'Autriche. Chez Marie-Antoinette, un tout autre sentiment dictait une conduite analogue. Il lui semblait qu'un souverain rétabli par une partie de ses sujets devenait en quelque sorte leur obligé, et qu'au lieu d'être le roi de tous, placé au-dessus des partis, il n'était plus que le chef d'une faction. A cette idée somme toute très élevée, se joignait d'ailleurs chez Marie-Antoinette une rancune personnelle contre les Rohan dont elle avait eu à se plaindre, et la pensée d'être redevable de la restauration du pouvoir royal à un Condé, mari d'une Rohan, lui était intolérable (ses opinions politiques se ressentirent toujours de ses anciennes antipathies personnelles et elle mit à cet égard les Noailles et leurs alliés sur le même pied que les Rohan.) Le comte de Provence pensait au fond comme sa belle-sœur. Le comte d'Artois n'avait pas d'opinions fixes, et en changeait suivant les personnages qui se trouvaient près de lui. Si donc en 1792 l'empereur d'Allemagne et le roi de Prusse ont fait si petite la place aux émigrés, ce qui était loin de leur déplaire, ils pouvaient dire qu'ils ne faisaient que se conformer au désir du roi et de la reine, très mollement combattu par les frères du roi. Je ne dis point cela parce que j'approuve leur opinion. Je crois au contraire qu'elle était fautive. Mais il m'a paru nécessaire de l'indiquer, d'abord pour montrer sur quelle part de vérité elle semblait s'appuyer, et ensuite pour indiquer comment les émigrés, qui pris en masse auraient voulu agir seuls, sont devenus d'abord les auxiliaires puis les subordonnés des étrangers.

Après le licenciement de novembre 1792 la question se posa pour les émigrés avec une acuité encore plus douloureuse. Il leur était impossible de rentrer en France où la peine de mort était décrétée contre eux. La plupart étant d'anciens officiers, le métier des armes était la seule carrière

qui leur parût normale. C'est ainsi que beaucoup se trouvèrent amenés à prendre du service dans les armées étrangères. Ce qu'on doit dire, parce que c'est la vérité, c'est qu'ils firent tout leur possible pour enlever à cet engagement ce qui choquait le patriotisme. D'abord il faut noter que nombreux furent ceux qui préférèrent demander leur pain aux métiers usuels même aux plus humbles. Non moins nombreux furent ceux qui, comme je l'ai dit, ne servirent que dans des régiments destinés exclusivement à rejoindre les insurrections royalistes de l'intérieur. Ces deux catégories réunies me paraissent constituer à peu près la moitié de l'émigration armée. Parmi les autres, il faut mettre à part les Condéens, dont le chef chercha toujours à maintenir autant que possible à sa petite troupe le caractère d'alliée aux armées des souverains coalisés dans une lutte contre la Révolution Internationale et non contre la France. Enfin parmi ceux qui servirent dans d'autres régiments, on est frappé de l'empressement avec lequel ils quittaient le service de l'Autriche pour celui de l'Angleterre ou de la Hollande. Je ne veux pas dire que quelques-uns n'aient pas vu à ce changement l'avantage d'une plus haute paye mais chez beaucoup il y eut incontestablement le désir de ne pas collaborer directement au succès de l'Etat qui se montra le plus égoïste et le plus avide à cette époque. Le petit nombre de ceux qui firent le mouvement inverse vient, je crois, à l'appui de ma manière de voir.

Un dernier argument me paraît décisif. Lorsqu'en 1802 un sénatus-consulte accorda l'amnistie aux émigrés, presque tous rentrèrent en France. Ils ne furent retenus, ni par la perspective de la gêne qui les y attendait, ni par les formalités humiliantes qu'on leur imposait, telle que la mise sous la surveillance de la police, qui ne fut supprimée que dix ans plus tard. Ceux qui ne rentrèrent pas étaient, ou des membres de la maison des princes, que la fidélité personnelle retenait à leur service, ou des personnes exceptées formellement de l'amnistie par le sénatus-consulte, comme les officiers supérieurs, ou enfin quelques anciens militaires qui n'avaient pour vivre que la petite pension accordée par le gouvernement anglais. Lorsque l'armée de Condé fut licenciée en 1801, quelques centaines d'hommes tout au plus demeurèrent au service de l'Angleterre. C'est bien la preuve que pour ceux qui émigrèrent volontairement, l'idée dominante fut la lutte contre la Révolution. Ils se sont

trompés sur le moyen, c'est entendu, parce qu'ils n'ont pas réussi. Mais dès qu'ils ont pu rentrer en France, ils l'ont fait. Dans quelle proportion peut-on dire qu'ils avaient perdu le sentiment national ? Dans la proportion de cinq pour cent d'après les calculs que j'ai faits sur l'ensemble, et en comptant comme tels ceux qui ont véritablement préféré une naturalisation étrangère plus ou moins complète ou durable. Dans la proportion de deux pour cent en ce qui concerne nos pays de l'Ouest auxquels je suis particulièrement heureux d'apporter ici cet éloge.

Je crois que la façon la plus simple d'illustrer cette théorie générale est de reproduire ici, dans toute leur simplicité chronologique les notices biographiques dont j'ai parlé, en ce qui concerne les émigrés bretons.

André de Lehec de Kerlideo (Jean-Claude). Né le 13 janvier 1757, lieutenant dans l'Artillerie des Colonies, 1776, a fait cinq campagnes dans l'Inde, émigré le 6 novembre 1791, a fait la campagne de 1792 à l'armée de Bourbon comme chef d'escouade dans la compagnie des Officiers des régiments d'Angoulême, a rejoint l'armée de Condé en juillet 1794, est entré dans la compagnie N° 3 de l'infanterie noble, puis est passé dans la compagnie N° 15, a été blessé de trois coups de feu à Kamlach en 1796, et figure au dépôt lors des licenciements de 1801.

(Arch. guerre et Saint-Alais, *Nobiliaire universel*, tome XIII, pages 321-322) ; Muret (*Histoire de l'armée de Condé*, tome I, p. 343) cite un de Kerlideo parmi les morts de Kamlach. Est-ce un autre, ou de la liste des blessés a-t-il été porté par erreur à celle des tués ?

Anger de Kernisan (Jean-Marie-Louis-Marc), de Caro (Morbihan), volontaire d'honneur dans la marine royale du 14 juin 1780 au 24 janvier 1781, a émigré le 1^{er} janvier 1792, a fait la campagne de 1792 dans la coalition bretonne, a été incorporé en 1794 dans les cadres de du Dresnay et, en 1795 dans ceux du prince de Léon (expédition de l'île d'Yeu), est passé à l'armée royale du Morbihan jusqu'en 1800. Brevet lieutenant à dater de 1798 (Arch. guerre).

Le comte d'Avaugour (J. J. F.), de la branche de Belouan, né en 1754, d'abord sous-lieutenant dans Artois-

cavalerie (*état militaire* de 1784), passa aux chasseurs à cheval de Franche-Comté, puis dans Colonel-Général-Hussard, où il était capitaine de remplacement d'après l'*état militaire* de 1790. Il fut, en émigration, capitaine dans les hussards de Bouillé, plus généralement connus sous le nom de « Uhlans Britanniques » (Arch. guerre, Bittard des Portes, *les Emigrés à Cocarde Noire*, p. 79).

Bahon de Kerouale (Jean-René), né à Rennes le 4 septembre 1766, émigra le 1^{er} janvier 1791 (sic), fit la campagne de 1792 à l'armée des princes comme quartier-maître dans les gardes de la porte, servit en 1793-1794 dans le corps de du Dresnay, fit la campagne de Quiberon (1795), passa en 1796 au service du Portugal où il resta jusqu'en 1810, se rendit en 1811 avec un congé en Angleterre, rentra en France en 1814, fut nommé garde de la porte, chevalier de Saint-Louis et breveté chef de bataillon (Arch. Guerre).

Baron du Taya (Rodolphe-François), né à Quintin en 1774, émigra, fit la campagne de 1792 comme volontaire dans la compagnie des officiers de Dauphin-infanterie, puis entra au régiment de du Dresnay où il fut successivement sergent-major puis sous-lieutenant, prit part à Quiberon, en 1795, aux affaires des 7, 9, 11 et 16 juillet où il fut blessé, réussit le 21 à regagner l'escadre anglaise à la nage et fut incorporé dans le régiment de Mortemart où il servit jusqu'à la paix de 1802 (Arch. guerre).

Trois membres de la famille Baude figurent dans l'*Etat Militaire* de 1789 le chevalier de la Vieuville (Henri), sous-lieutenant aux gardes françaises, émigré rentré, tué en Bretagne en 1796 (Churchill tome II, p. 138-139), le chevalier de Baude (Louis), enseigne surnuméraire aux gardes françaises, mort en 1794 (Churchill, tome II, p. 160) ; et le baron de Pont-l'Abbé, colonel de Royal-Comtois, nommé en 1791 maréchal de camp et commandant l'infanterie de la garde constitutionnelle sous les ordres du duc de Brissac ; demeuré à Paris après le licenciement de ce corps, il commande le 10 août 1792, avec M. de Puységur, une des deux compagnies des gentilshommes réunies aux Tuileries sous les ordres du maréchal de Mailly pour la défense du château (du Lac, *le général de Précé*, p. 71). Emigré après la chute du trône il fut successivement lieutenant-colonel du régiment d'Hervilly, 1794, puis des régiments de Castries (1794-1801) (Churchill, tome I, p. 166 et 291). Il est nommé

commandeur de Saint-Louis le 7 septembre 1797 (Mazas, *Histoire de l'ordre de Saint-Louis*, tome III, p. 7).

Un frère aîné de Henri et de Louis, le marquis de la Vieuville (Auguste), né à Châteauneuf (Ille-et-Vilaine) en 1760, sous-lieutenant aux gardes françaises (*Etat Militaire* de 1784) ne figure plus dans l'état de 1789. Il émigra en 1791, commanda en 1792 une compagnie de la coalition bretonne, rentra en France vers 1799, devint préfet et comte sous l'Empire, député et pair de France sous la Restauration. (Robert, *Dictionnaire des Parlementaires*).

Trois de Bédée figurent dans l'*Etat Militaire* de 1789 (sans compter un Visdelou de Bédée), un cadet dans Bretagne-infanterie, un lieutenant aux chasseurs bretons, et un capitaine aux chasseurs à cheval de Picardie. Les deux premiers se retrouvent à l'armée de Condé sur la liste des blessés de Kamlach en 1796, un chasseur noble de la compagnie n° 15, et un officier de la légion, Roger de Damas. Celui-ci est seul présent au corps lors du licenciement de 1801, comme lieutenant au dépôt du régiment de Bourbon. C'est très probablement à lui que se rapporte une lettre de Roger de Damas au prince de Condé, datée du 13 juin 1795 et imprimée dans ses *Mémoires* (tome II, p. 451) où il est dit que M. de Bédée vient de sortir de prison, et qu'il se rendra le lendemain à Fribourg, conformément aux désirs du prince, « pour aller remercier M. de Sommerauw d'avoir, avec autant d'obligeance, réclamé l'indulgence de Monseigneur, après avoir sollicité sa justice. » Il s'agit, sans doute, d'une de ces querelles assez fréquentes entre émigrés et officiers autrichiens, à la suite desquelles le prince de Condé était obligé de sévir.

D'après Saint-Allais (*Nobiliaire*, tome X), Jean-Marie-Louis de Bellingant, marquis de Crénan, colonel aide-de-camp du prince de Condé, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Cincinnatus, émigré en 1792, aurait faite toutes les campagnes de l'armée de Condé. En tout cas, il ne figure pas sur l'Etat de 1801.

Bernard de Courville (A. E.), né à Calorguen en 1749, capitaine d'artillerie depuis 1787, émigré en 1792, rejoignit l'armée de Condé et figure, en 1801, dans l'artillerie comme aide-major. (Arch. Guerre).

Binet de Jasson (Jean-Marie-Philippe) était ancien lieutenant-colonel d'infanterie, lorsqu'ils émigra en 1791. Nous le trouvons, en 1793, capitaine d'une des deux compagnies

de chasseurs à cheval de la légion de Mirabeau ; il se distingua par sa bravoure héroïque au combat de Bersheim (2 décembre 1793), et mourut à l'armée de Condé en octobre 1799. (Saint-Allais, tome X ; Muret, *Histoire de l'Armée de Condé*, tome I, p. 92 ; Bittard des Portes, *idem*, p. 137 ; de Champflour, *la Coalition d'Auvergne*, p. 306).

Charles de Bothereil-Quintin de Saint-Denac, né à Plougoumelen (Morbihan) en 1754, successivement lieutenant dans Picardie-infanterie (1772-1774), agrégé aux gardes du corps (1774), capitaine aux volontaires de Luxembourg (1781), fait prisonnier la même année par les Anglais en se rendant dans l'Inde, émigra le 22 juillet 1789, rejoignit le Prince de Condé à Worms le 14 juin 1791, et servit dans l'infanterie noble jusqu'au licenciement de 1801, où il est inscrit dans la compagnie n° 11, sous le nom de Botereil-Moron (Arch. Guerre).

Jean de Bouan était, en 1790, major dans la Fère-infanterie. Il rejoignit le prince de Condé en 1791 et servit dans l'infanterie noble jusqu'à sa mort. Il fut fréquemment chargé, par le prince de Condé, de missions de confiance et fut notamment envoyé à Vienne en 1795 pour recruter parmi les prisonniers français ceux qui consentaient à s'engager dans l'armée de Condé (Muret, tome I, p. 90 et 412.)

Ferdinand-Joseph-Gabriel de Brémoy, né à Morlaix le 1^{er} mars 1767, élève de la Marine de première classe depuis 1786, émigra en 1791, fut d'abord inscrit le 1^{er} septembre dans la compagnie des volontaires de Penhièvre, passa le 1^{er} novembre dans le corps de la marine royale, alors réunie à Enghien, dans le Hainaut Autrichien, y fit comme sous-aide-major la campagne de 1792 jusqu'au licenciement du 20 novembre « avec beaucoup de capacité, de zèle et de bonne conduite, ayant travaillé sans relâche aux manœuvres d'instruction dudit corps », dit le certificat du comte d'Hector, servit du 1^{er} mars 1793 au 26 mai 1794 dans les hussards de Saxe et fut blessé au combat de Gosse-lis (1794), puis entra dans la Cavalerie de la légion de Béon en juillet 1794 et y resta jusqu'en juin 1795, servit ensuite dans le corps d'Oilliamson qu'il quitta le 16 février 1796 pour passer dans le corps du prince de Léon, fut nommé chevalier de Saint-Louis le 5 avril 1796, rentra en Bretagne en septembre 1802, après l'amnistie, et se fit inscrire en mars 1815 parmi les volontaires royaux du département

des Côtes-du-Nord, qui, comme les autres, furent licenciés au bout de quelques jours. Son frère aîné Charles, né à Morlaix le 9 décembre 1763, lieutenant de vaisseau, émigré le 20 septembre 1791, fit la campagne de 1792 à l'armée des princes, passa à Jersey en 1793, fut nommé chevalier de Saint-Louis le 20 février 1796, rentra en Bretagne en 1797, et profita, en 1800, de l'amnistie partielle accordée aux émigrés ayant fait partie des armées royalistes de l'Ouest. (Archives de famille.)

François-Anne de Bréville, né à Vannes le 13 août 1772, fils d'un lieutenant de vaisseau de la compagnie des Indes, émigra en mars 1791 et servit à l'armée de Condé dans la cavalerie noble du 23 avril 1791 ou 18 février 1801 (Arch. Guerre).

Deux de Briant figurent en 1801 dans l'infanterie noble de l'armée de Condé, l'un comme lieutenant de la compagnie n° 1 l'autre au dépôt. Celui-ci est très probablement François-Hyacinthe Briant de Penquelen, lieutenant dans les grenadiers royaux, beau-frère du condéen Kerlideo, nommé chevalier de Saint-Louis en 1796 ; celui-là est Louis-André Colombar Briant de l'Aubrière, blessé à Kamlach en 1796 et nommé chevalier de Saint-Louis en 1797 (Mazas, tome III, p. 38 et 52.)

M. de Cadeville né à Hennebont en 1752, était, en 1789, capitaine au régiment d'infanterie du Roi. Il émigra le 1^{er} octobre 1791, fit la campagne de 1792 dans la cavalerie noble à l'armée de Condé, 2^e escadron, passa le 29 décembre 1793 dans l'infanterie noble, compagnie n° 3 et quitta l'armée en 1797 (Arch. Guerre.)

Louis de Cadoret, de Nantes, émigra en 1791 fit la campagne de 1792 dans la coalition bretonne à la compagnie du Vicomte de Kermadec, fut grièvement blessé au siège de Thionville, passa à Jersey et servit successivement sous M. du Dresnay (1793) puis dans les cadres du prince de Rohan-Chabot, plus connu sous le nom de Prince de Léon, 1794, fit la campagne de l'île d'Yeu, 1795, où il resta onze jours, rentra en Bretagne en 1795 et fut nommé, par Puisaye, chef de bataillon ou de canton avec rang de lieutenant-colonel dans l'armée royale des Côtes-du-Nord où il servit jusqu'en 1796, fut nommé le 1^{er} octobre 1799, par M. de Chatillon, lieutenant-colonel commandant en second la 5^e légion (Nantes) et confirmé dans son grade de lieutenant-colonel le 24 mai 1815 par d'Andigné (Arch. Guerre.)

Cahideuc du Bois de la Motte (Emmanuel-Paul-Vincent) de Cucé, près Rennes, chevalier-léger de la garde en 1776, sous-lieutenant dans Vivarais-infanterie en 1780, fut nommé capitaine dans Royal-cavalerie en 1784, mais comme beaucoup d'autres officiers de cavalerie hors cadres, ne figure pas sur l'*Etat Militaire* de 1790. Il émigra le 21 juin 1791 avec le comte de Provence et fit la campagne de 1792 comme aide de camp de ce prince (Arch. Guerre).

Mathieu Caillabon, né à Ercé-en-La mée le 20 mars 1773, incorporé dans l'armée républicaine en 1793, rejoignit le 25 juillet 1795 l'armée de Condé à Mulheim, entra dans l'artillerie à la compagnie Lepelletier et y devint caporal. Lors du licenciement de 1801, il prit du service dans les chasseurs britanniques, régiment composé d'émigrés français, et y fit les campagnes de Sicile, de Portugal, et d'Espagne. Il ne rentra en France qu'en 1814 avec le duc d'Angoulême aux côtés duquel il se trouvait lors de l'entrée du prince à Bordeaux le 12 mars. La Restauration le nomma porteur de contraintes (Arch. Guerre.)

Pierre-Louis de Cambou de Coislin, sous-lieutenant de remplacement aux chasseurs de Lorraine en 1790 émigra en 1792 et fit campagne à l'armée du duc de Bourbon, puis servit comme officier dans le régiment de Rohan 1794-1795, et passa, en 1796, à Saint-Domingue où il resta jusqu'en 1800 (Arch. Guerre.)

Le Marquis C.-H. de Carné de Trécésson avait servi de 1756 à 1761 au régiment d'infanterie du Roi. Emigré en 1791, il fit la campagne de 1792 dans la coalition bretonne, servit dans le régiment du Dresnay en 1794-1795 et fut licencié en 1796 (Arch. Guerre.)

Le comte Louis-Marie de Carné était, en 1790, sous-lieutenant dans le régiment d'Île-de-France. Emigré en 1791, il fit la campagne de 1792 dans la cavalerie de la coalition bretonne, passa, en 1793, dans la compagnie d'artillerie du capitaine Dufort, fit la campagne de 1795 comme sous-lieutenant dans le régiment du Dresnay, servit dans les cadres du prince de Léon en 1796-1797, s'embarqua en 1797 pour l'Égypte avec lord Abercromby et y resta jusqu'en 1802, rentra en France en 1810, prit du service dans l'armée et fut successivement capitaine (1811), puis chef de bataillon (1813) au premier régiment Irlandais, puis au 127^e régiment d'infanterie (Arch. Guerre.)

Carre de Luzançay (Nicolas-Charles), né à Lorient en

1758, dit avoir été « nommé par messieurs de la noblesse de Bretagne, extraordinairement assemblés en 1789 à l'occasion du commencement de la Révolution, l'un de ses neuf commissaires, poste qu'il occupa constamment jusqu'à l'arrestation de Louis XVI à Varennes. » Après quoi il avait émigré, servi dans la compagnie n° 4 du corps de la marine commandée par le comte d'Hector, puis dans les compagnies nobles de Bretagne commandées par le marquis de la Porte-Vezins, et aurait enfin accompagné le comte d'Hector en Angleterre comme aide-de-camp. (Saint-Allais).

Jean-Marie de Chappedelaine, né à Illifaut, émigra, fit la campagne de 1792 à l'avant-garde de l'armée de Bourbon, comme chef de section dans la compagnie de Conti-dragons, rejoignit l'armée de Condé en 1794 et fut successivement chasseur noble à la compagnie n° 3, porte-drapeau du régiment et, comme tel, blessé à Kamlach, lieutenant de la compagnie n° 6 en 1798, puis attaché au dépôt, et licencié seulement en 1801. Ainsi s'exprime la *Biographie* dite de Leipzig, mais je ne l'ai pas retrouvé sur la liste des officiers présents au corps donnée par Muret.

François de Chateaubriand, le célèbre auteur du *Génie du Christianisme*, né à Saint-Malo en 1768, cadet dans Navarre-infanterie en 1790, fit uniquement la campagne de 1792 dans la coalition bretonne. Son frère aîné Jean, né à Saint-Malo en 1759, capitaine hors cadres dans Royal-cavalerie, émigra, reentra en France après le licenciement de l'armée des princes (novembre 1792), fut arrêté, emprisonné à Paris et guillotiné en 1794.

Louis-Marie comte de Chevigné était, en 1790, lieutenant dans Dauphiné-infanterie. Il émigra en 1791, fit la campagne de 1792 comme aide-major de la brigade d'Armagnac, fut nommé lieutenant au régiment de Béthizy (1794), fit la campagne de 1796 à l'armée de Condé, reentra en France en 1798, fut attaché comme capitaine à l'état-major de Châtillon en 1799, et fit la campagne de 1815 dans la division Coislín. Son frère Jacques-Antoine, d'abord lieutenant dans Dauphiné-infanterie, puis capitaine dans Chartres-dragons, donna sa démission en 1790, émigra en 1791, fit la campagne de 1792 dans les mousquetaires, celles de 1793 et 1794 comme officier dans l'armée anglaise, celle de 1795 dans les volontaires de lord Moira, reentra en France en 1797 et fut attaché jusqu'en 1800, comme lieutenant-colonel à l'armée Royale de Haute-Normandie (Arch. Guerre : Saint-Allais, tome VII).

Pierre-Joseph-Marie de Cibon, né vers 1772 à Toulon d'un père provençal et d'une mère bretonne, domicilié à la Chesnaye en Gaël, élève à l'école d'artillerie de Metz, 1789-91, émigra, sous-lieutenant d'artillerie à l'armée du duc de Bourbon (septembre 1791-novembre 1792), chasseur à pied dans l'armée autrichienne (mars 1793), sous-lieutenant volontaire dans la 4^e compagnie du cadre d'Allonville à Guernesey (juin 1795), profita de l'expédition de l'île d'Yeu pour passer en Bretagne ; nommé major aide de camp du chevalier de la Vieuville, chef de la 6^e division de l'armée royale d'Ille-et-Vilaine, commandée par M. de Puisaye, novembre 1795, il se distingua au combat du 1^{er} février 1796 et surtout à l'affaire du Crouais le 22 février 1796, où, combattant seul pour soutenir la retraite du détachement qu'il commandait, il fut enveloppé par les troupes républicaines, blessé de trois coups de feu, de trois coups de baïonnette et de sept coups de sabre, dépouillé, massacré et laissé pour mort sur le champ de bataille ; il dépose les armes en juin 1796, fait la campagne de 1799-1800 à l'armée de la Prévalaye comme major commandant en second la 6^e légion sous les ordres de Félix de Bothereil, et celle de 1815 (juin-septembre) comme colonel aide-major général à l'armée du Morbihan commandée par de Sol sous les ordres du major général M. de la Boessière qui, dans un certificat daté de Rennes le 18 novembre 1815, atteste « ses services, son activité, sa capacité et son dévouement » (Arch. Guerre).

Cillart de la Villeneuve (Jacques), fils d'une Kerousy, né à Tréguier en 1765, lieutenant depuis 1787 dans Foix-infanterie, fit à l'armée de Bourbon la campagne de 1792 avec les officiers de son régiment, passa en 1794 à l'armée de Condé comme chasseur noble puis en 1795 aux hussards du prince Louis de Rohan, fut blessé et pris en 1796, réussit à s'échapper et à rejoindre son régiment et fut réformé pour blessures en juillet 1799. Son frère Joseph-Marie-Fidèle, né à Tréguier en 1768, sous-lieutenant dans Foix depuis 1784, émigra en 1791, fit la campagne de 1792 avec son frère, prit part en 1793 à la défense de Maestricht, rejoignit en avril 1794 l'armée de Condé où il entra dans l'artillerie noble et qu'il quitta en décembre 1799 pour passer d'abord comme lieutenant de carabiniers (mars 1800), puis comme capitaine (26 juin 1800) dans le 1^{er} régiment de chasseurs français que commandait le général Willot et qui, d'abord destiné à participer au soulèvement des royalistes du Midi que devait diriger Willot, fut, après Ma-

rengo, employé par les Anglais au siège de Porto-Ferrajo, puis caserné à Minorque où il fut licencié en 1802. Un troisième frère : Jean-Etienne-Marie, né en 1755, avait été de 1773 à 1779 sous-lieutenant au régiment du Roi. Il émigra en 1791 et fit la campagne de 1792 avec ses deux frères. Après le licenciement il les quitta pour passer à Guernesey, entra au régiment du Dresnay, fut pris à Quiberon et fusillé en 1795. D'après une note de son fils Alexandre, deux autres Cillart qu'il appelle ses oncles et qui étaient en réalité, l'un son oncle, l'autre son grand-oncle, faisaient partie de la même expédition, le capitaine de vaisseau Jean-Marie, commandant la compagnie des volontaires (ceci est une erreur), dans le corps de M. d'Hector, et Amand, élève de la marine, et furent tués au combat du 16 juillet 1795. Tous deux, dit Alexandre, venaient de l'armée de Condé. Lui-même né à Tréguier en 1783, n'émigra qu'en octobre 1792, lorsque sa mère, née le Gentil de Rosmorduc, vint rejoindre son mari à Guernesey avec ses trois enfants. Il entra dans La Châtre comme chasseur noble en 1798 et y servit jusqu'en 1802, puis entra dans l'armée française en 1807 et fut fait prisonnier à Baylen. (Arch. Guerre).

Cillart de Kermaingui (Joseph-René-Claude), né en 1778 à Pleubian, fils de Hyacinthe, officier de marine, et d'une nantaise, Mlle Merland, se dit neveu du chef d'escadre Cillart de Suville, du maréchal de camp Cillart de la Ville-neuve, et de trois officiers de marine qui périrent à Quiberon (en réalité deux officiers de marine et un ancien officier d'infanterie). Emigré avec ses parents le 26 juillet 1791, il fut inscrit à Jersey sur les cadres du régiment de la marine. Rentré en France le 17 août 1792 comme chargé d'une mission à l'intérieur, il fut arrêté comme suspect et détenu pendant vingt mois dans les prisons de Guingamp (1793-94). A peine remis en liberté « il s'empresse » dit-il, de rejoindre l'armée royale de Bretagne commandée par M. de Boishardy, sous les ordres duquel il fit la fin de la campagne de 1794 et celle de 1795 dans la compagnie des volontaires de la couronne (qu'il appelle ailleurs la compagnie d'élite, et reçut deux blessures à l'affaire de Vitré : un coup de feu à la jambe droite et un coup de sabre à la main gauche. Cela ne peut se comprendre que des chevaliers catholiques de l'armée de Boisguy. Après la défection (il veut dire sans doute le licenciement) de ce corps (1796) il fut obligé de se cacher pendant trois ans. Il reprit les armes

en 1799 comme capitaine de cavalerie attaché à l'état-major, mais cette fois, à l'armée de Chatillon, fut de nouveau obligé de se cacher de 1801 à 1804, fut nommé en 1814 sous-préfet de Domfront, et, en 1815, chef d'escadron faisant fonctions d'inspecteur aux revues dans l'armée de d'Andigné. Son frère cadet, René-Elisabeth-Joseph, né à Pleubian en 1779 ou 1780, fit les campagnes de 1799-1800 à l'armée de Chatillon comme officier volontaire sous les ordres de Terrien et de Montardat et prit part aux affaires de Noyant et de Châteaubriant (Arch. Guerre).

Le chef d'escadre Cillart de Suville fit lui-même la campagne de 1792 dans le corps de la marine royale comme chef de la 5^e compagnie, et fut nommé commandeur de Saint-Louis en 1798 (Arch. Guerre, Marzas, tome III, p. 7).

François-Charles-Sébastien de Clairambault ou Clérembault, né en 1766, sous-lieutenant dans La Fère-infanterie en 1790, émigra et fut tué au combat de Menin le 11 novembre 1793, servant probablement dans La Châtre. Son frère, Louis-François-Marie, né en 1769, officier d'artillerie, émigra en 1791, et fit campagne à l'armée de Condé et de Bourbon (Saint-Allais, tome VIII).

Jean-Baptiste-Félicité de Coetlogon, né en 1773, fit la campagne de 1792 à l'armée des princes, puis fut attaché à la personne de la comtesse d'Artois (Saint-Allais, tome IX).

Colin de la Brunerie (Thomas-Marie-Jacques), né à Saint-Malo, lieutenant du génie depuis 1785, émigra le 24 juin 1791, fit la campagne de 1792 à l'armée des princes, servit de 1793 à 1795 sous les ordres du maréchal de Castries, et fit, dans l'armée russe, la campagne de Suïsse de 1799 (Arch. Guerre).

Trois de Cornulier figurent sur les registres de la commission. Le premier, Jean-Pierre, né à Nantes le 31 janvier 1750, d'abord mousquetaire (1764) puis sous-lieutenant (1774), enfin capitaine (1781) dans Royal-Pologne-cavalerie, émigra en 1791, et fit la campagne de 1792 à l'armée des princes dans la compagnie de Royal-Guyenne. Le second, Jean-Baptiste-Théodore-Benjamin émigra en 1790, fit la campagne de 1792 d'abord dans l'escadron de Reine-cavalerie, puis dans les mousquetaires, servit de 1793 à 1795 dans du Dresnay, et, après avoir échappé au désastre de Quiberon, fit les campagnes de 1796 à 1802 dans le régiment d'artillerie de Rotalier. Un troisième, Alexandre-René-

Augustin, né à Saint-Etienne de Mermorte, émigra en 1791, fit la campagne de 1792 dans les cheveu-légers, servit en 1793-1794 dans les cadres du prince de Léon à Jersey, rentra en Bretagne en 1795 et servit dans l'armée royale, d'abord comme officier volontaire puis comme major de division (1796-97). Un quatrième, Louis-Auguste, né à Saint-Etienne de Mermorte, n'émigra pas, et fut successivement officier volontaire dans l'armée de Charrette de 1793 à 1796, puis major de la légion de Machecoul en 1799-1800 (Arch. Guerre).

Le condéen que Muret désigne sous le nom de Corroller-Kerné s'appelaient en réalité Coroller de Kervescanton (Vincent-Charles-Marie). Emigré le 8 janvier 1792 il avait fait la campagne de cette année à l'armée des princes, celles de 1794-1795 à la légion de Béon et celles de 1796-1801 à l'armée de Condé (Arch. Guerre).

Joseph-Marie de Couessin de Kerhaude, né à Guérande le 11 décembre 1763, venait d'être nommé capitaine d'artillerie le 6 février 1792 lorsqu'il émigra. Il fit la campagne de 1792, passa en 1793 au service de la Hollande, probablement dans le groupe d'artillerie de M. de Quiefdeville, puis en 1795 au service Russe et fut employé jusqu'en 1802 en Russie et en Turquie. Etienne-François, probablement son frère, né à Guérande, le 21 avril 1768, émigra le 20 août 1791, fit la campagne de 1792 dans les compagnies nobles d'ordonnance et celles de 1794 à 1801 à l'armée de Condé, dans la 5^e compagnie des chasseurs nobles où il fut blessé à Kamlach en 1796 (Arch. Guerre).

Georges-Maurice-Pierre de Couessin de Boisriou, né à Quévert (Côtes-du-Nord) le 9 mars 1770 avait été nommé lieutenant au régiment de Béarn le 15 septembre 1791, il émigra le 14 janvier 1792, fit la campagne avec les officiers de son régiment puis entra comme cadet dans le régiment de Rohan en 1793 et y servit jusqu'à la fin de 1795 où le gouvernement anglais licencia ce qui restait du régiment après le désastre de Quiberon. Louis-Jean-Georges, probablement son frère, né le 29 décembre 1775, émigra en 1791, fit la campagne de 1792 dans la compagnie de Béarn, celles de 1794 et 1795 dans les uhlands britanniques et celles de 1796 à 1799 dans le régiment de Waldstein (Arch. Guerre).

Couffon de Kerdellech (Gabriel-Marie), né à Pontrioux en 1771, élève à l'École militaire de Bretagne, sous-lieutenant en 1789 dans la Couronne-infanterie, émigra en janvier

1792, fit la campagne de 1792 à l'armée des princes avec les officiers de son régiment, celle de 1793 à l'armée de Condé dans la compagnie n° 10 des chasseurs nobles, la quitta le 10 février 1794 pour raison de santé, se retira à Maestricht, et fit la campagne de 1794 sous les ordres du comte de Cillari dans la petite armée levée par l'évêque de Liège pour la défense de sa principauté. Son frère aîné, Yves-Anne, garde du corps en 1789, était de service à Versailles lors de la fatale journée du 6 octobre : « lors du départ du roi en 1791 ; il eut, dit son frère, le bonheur d'être choisi comme courrier pour précéder sa Majesté. » ; il fit la campagne de 1792 à l'armée des princes, une campagne à l'armée de Condé au 1^{er} régiment de cavalerie noble et mourut de maladie à Lubeck en 1798. (Arch. Guerre).

Hyacinthe-René de Courson de Lissineux, cheveu-léger de 1785 à 1787, émigré en 1791, fit la campagne de 1792 dans la coalition bretonne sous les ordres de M. de Talhouet, passa à Jersey, entra en 1793 dans les cadres de du Dresnay, où il faisait partie de la compagnie du chevalier de la Housaye, fusillé depuis à Quiberon, puis dans les cadres du prince de Léon, compagnie de Pontbellanger, accompagna le comte d'Artois à l'île d'Yeu, d'où il regagna la Bretagne et fit les campagnes de 1795-96 dans l'armée royale des Côtes-du-Nord comme chef de bataillon. Avec l'humeur caustique dont sa correspondance, que j'ai entre les mains, fournit beaucoup de preuves, il s'excuse de ne pouvoir fournir de certificats, car, dit-il, « dans le seul canton où j'ai commandé j'ai vu périr onze chefs en moins d'un an ». Après la dissolution des armées royales, il se rendit à Paris, et fut emprisonné au Temple avec les autres chefs royalistes qui s'y trouvaient. Après sa sortie de prison, « je fus exilé pendant quatre mois à Troyes en Champagne. Après quoi je rentrai dans ma famille et m'établis ».

Alexandre-Jacques-François de Courson de la Villevalio, né à Trédaniel le 23 mars 1767, entré à l'École militaire le 7 septembre 1782, nommé sous-lieutenant dans Lorraine-infanterie en 1784, venait de recevoir son brevet de lieutenant le 15 septembre 1791, lorsqu'il émigra le 5 octobre. Il fit la campagne de 1792 à l'armée des princes avec les officiers de son régiment, dans la compagnie desquels il avait été inscrit le 1^{er} juin, passa comme volontaire dans la légion de Carneville le 1^{er} mars 1793, puis comme chasseur noble dans la légion d'Etienne de Damas le 1^{er} mai

1794, enfin comme sous-lieutenant dans le régiment de Mortemart le 1^{er} septembre 1795. Il rentra en Bretagne le 1^{er} octobre 1798, fut nommé le 1^{er} octobre 1799 colonel chef de division dans l'armée des Côtes-du-Nord, déposa les armes en 1800, fut nommé le 9 mars 1815 commandant des volontaires royaux des Côtes-du-Nord, puis le 22 mai, chef de l'armée royale de ce département, « à l'exception des parties annexées aux légions dite de Saint-Méen et de Gourin ». Colonel de la garde royale le 4 octobre 1815, il exerça son commandement jusqu'au 27 avril 1828, époque où le ministère Martignac le mit en disponibilité, sans doute pour faire une concession aux libéraux de l'époque. Le ministère Polignac le rappela à l'activité en le nommant inspecteur général le 23 mai 1830, mais la révolution de juillet vint de nouveau interrompre sa carrière, et le 20 août suivant il était admis définitivement au traitement de réforme.

Le condéen de Courson (cavalerie noble, compagnie N° 2 en 1801) appartenait à une branche établie à la Sauvetat du Drot (Lot-et-Garonne). Lieutenant dans Orléans-infanterie, il avait commandé en 1792 la noblesse de Basse-Guyenne à l'armée de Bourbon (Arch. Guerre).

Gabriel-Jonathas-François de Crésolles, né à Lannion en 1755, entré comme volontaire dans Vexin-infanterie en 1773, sous-lieutenant en 1775, démissionnaire en 1778, émigra le 1^{er} octobre 1791, fit la campagne de 1792 dans la coalition bretonne, appartint aux cadres de du Dresnay de 1793 à 1796, passa en Bretagne en 1796 et fut nommé par le conseil général de l'armée royale de Bretagne chef de division chargé d'insurger la région où il se trouverait, c'est-à-dire le pays de Lannion. Dans ses états de services, il ne compte comme campagnes que celles de 1792 et de 1796 (Arch. Guerre).

Denis de Keredern de Trobriand (Fidèle-Amand-Marie-Constant), né en 1770, entré à l'école de Sorèze en 1779, passé à l'école militaire de Paris 1786, sous-lieutenant dans Bourbonnais-infanterie depuis 1787, émigré septembre 1791, campagnes de 1792 à 1801 à l'armée de Condé, d'abord dans l'infanterie noble, compagnie N° 6 ou de Bourbonnais 1792-1794, puis comme brigadier dans les chasseurs (lisez chevaliers) de la couronne, compagnie Taillefer, 1795-1798, enfin comme sous-brigadier dans la cavalerie noble, escadron des anciens gardes du corps, compagnie de Montes-

quiou ou N° 6, 1799-1801, rentré en France au début de 1802, emprisonné au Temple, élargi lors de l'amnistie de 1802, entré dans l'armée française comme lieutenant au 2^e régiment étranger (Arch. Guerre).

Aimé du Bois de Beaugard, de Caro (Morbihan), d'abord lieutenant au régiment provincial de Vannes en 1771, puis officier aux grenadiers royaux de Bretagne en 1778, émigra, fit la campagne de 1792 dans la compagnie d'Auvergne, et celles de 1793 à 1796 dans les vétérans de La Châtre. Son frère (François-Ange-Marie), fusillé à Quiberon, avait été capitaine au régiment de Vannes en 1773, avait émigré en 1791, avait fait la campagne de 1792 dans la compagnie Royal-Auvergne, et était entré dans La Châtre en 1793.

Constance-François-Julien-Claude du Boisbaudry, de Rennes, successivement sous-lieutenant (1774), lieutenant (1787), puis capitaine (1788) dans Monsieur-dragons, était depuis le 1^{er} juin 1789 capitaine de remplacement dans Commissaire général-cavalerie. Il émigra et fit la campagne de 1792 à l'armée des princes (Arch. Guerre).

Esprit-Pierre-Agathe du Boiguéhéneuc, entré dans la marine comme aspirant en 1780, lieutenant de vaisseau en 1788, émigra en juillet 1792 et fit la campagne de l'armée des princes dans le corps de la Marine. Il prit part en 1793 à la défense de Maestricht comme officier d'artillerie, entra en 1795 dans l'infanterie de la légion de Rohan et fut licencié au mois de novembre de cette année (Arch. Guerre).

Henri du Boishamon, né à Montauban en 1776, élève à l'école d'artillerie de Metz en 1790, émigra, fit la campagne de 1792 dans l'infanterie de la coalition bretonne, celles de 1793 et 1794 dans le régiment autrichien de Beaulieu-infanterie, entra en mars 1795 comme lieutenant d'artillerie dans la légion d'Oilliamson et profita de la seconde expédition de Quiberon pour rentrer en Bretagne et rejoindre les chouans. Sa biographie, écrite par un anonyme, a été éditée à Dinan en 1879.

Alexandre-Marc du Bot, émigré en 1791, fit la campagne de 1792 à l'armée des princes, et profita de l'expédition de l'île d'Yeu en 1795 pour rejoindre les chouans (Saint-Allais, tome I^{er} ; Crelineau-Joly, tome V ; p. 176).

Hyacinthe-Antoine-Jean-Victor du Bolderu, né à Plouay (Morbihan) en 1764, capitaine dans Artois-cavalerie depuis 1786, émigra en mai 1791, fit la campagne de l'armée

des princes en 1792, celle de 1815 à l'armée royale du Morbihan, et fut sous la Restauration député puis pair de France (Arch. Guerre).

Jean-Marie du Bouetiez, de Hennebont, lieutenant dans Navarre-infanterie, venait d'être nommé capitaine-adjutant-major le 1^{er} mars 1791, lorsqu'il émigra et fit la campagne de 1792 dans la compagnie de Navarre, commandée par le marquis de Mortemart (Arch. Guerre).

Louis-Malo du Breil du Chalonge, né à Pleudihen en 1752, ancien officier dans Lorraine-infanterie, émigra en 1791, fit la campagne de 1792 à l'armée des princes, puis servit dans les cadres du prince de Léon. Son cousin Guillaume-Bonaventure du Breil de Rays, né à Lannebert en 1747, ancien capitaine dans Jarnac-dragons, émigra en 1792 et fit la campagne de l'armée des princes. Un autre cousin, Jean-Malo-Hyacinthe du Breil de Névet, né à Quimper en 1743, ancien capitaine de dragons, d'abord agent actif du marquis de la Rouërie, émigra pour échapper aux poursuites dirigées contre lui à cette occasion, fit la campagne de l'île d'Yeu et rentra en France en 1800. A une autre branche appartenaient les trois frères du Breil de Pontbriand : Augustin-Marie-Joseph-Prosper, né à Dinan en 1773, qui émigra en 1791, fit la campagne de 1792 à l'armée des princes, entra en 1793 dans les cadres de du Dresnay, et passa en 1794 dans ceux du prince de Léon ; Louis-Marie-Victor, né à Dinan en 1774, qui suivit partout son frère aîné ; et Toussaint-Marie, né à Dinan en 1776, émigré en 1791, rentré en Bretagne en 1792, arrêté près de Dol le 25 décembre, élargi après huit mois de détention à condition d'entrer dans l'armée républicaine, qu'il quitta dès qu'il le put pour aller rejoindre les chouans, auteur de curieux *Mémoires* publiés en 1897. (*Histoire généalogique de la maison du Breil.*)

Corentin du Brieux, fils de Joseph du Brieux et de Françoise du Chatel, né à Plougastel-Saint-Germain le 29 décembre 1766, entra comme cadet gentilhomme dans la milice garde-côtes en 1782, fut nommé lieutenant de la compagnie de Crozon le 22 mai 1789, émigra, fit la campagne de 1792 à l'armée des princes avec les officiers d'Angoulême-infanterie, celles de 1793 et 1794 dans La Châtre, celles de 1795 et 1796 dans le corps du prince de Léon, et fit partie de 1797 à 1814, de la compagnie des vétérans de Gouvello. Il fut breveté major en 1814. Il composa en 1815 et fit imprimer à Londres en 1822 une curieuse petite bro-

chure en vers de 32 pages, que je crois très rare, intitulée *Le Libéral et l'Ultra contractés*, signée simplement de son prénom, le chevalier Corentin. Son frère Victor, né à Plougastel-Saint-Germain le 13 janvier 1768, lieutenant dans la garde-côtes, attaché à la marine à Brest en 1789, émigra en octobre 1791, fit la campagne de 1792 avec son frère, entra en 1793 dans La Châtre, compagnie Haize, fut grièvement blessé à Hondschoote, passa en Angleterre en 1794 pour guérir ses blessures, rentra en Bretagne au début de 1795, fut blessé d'un coup de feu à l'affaire de Saint-Quay près Saint-Brieuc, fut employé comme chef de canton dans la division de Quimperlé et Pont-l'Abbé jusqu'en 1800, fut détenu pendant plusieurs mois à Paris au Temple, puis transféré à Tours et enfin à Moulins où il resta interné jusqu'en 1814, fut alors breveté chef de bataillon, entra dans les gardes de la porte et fit la campagne de Belgique en 1815, sous le duc de Berry (Arch. Guerre).

Thomas-Louis du Couëdic émigra, fit la campagne de 1792 dans la cavalerie de la coalition bretonne, puis passa en Hanovre et fut nommé chevalier de Saint-Louis comme capitaine en 1799. Thomas-Jean-Marie, son fils, né en 1762, lieutenant de vaisseau, émigra, fit la campagne de 1792 avec son père, passa en 1793 dans l'armée russe fut nommé chevalier de Saint-Louis en 1796, reprit les armes en 1815 et fut tué le 24 juin au combat d'Auray. Charles-Louis, appartenant à une autre branche, né en 1777, fit la campagne de 1792 dans la cavalerie de la coalition bretonne, rejoignit l'armée de Condé et fit cette campagne dans la cavalerie noble, 1^{er} du 2^e esca., passa comme sous-lieutenant dans les uhlans de la légion de Mirabeau en 1794, puis dans les dragons d'Enghien en 1798, fut blessé le 7 octobre 1799 au combat de Constance et nommé chevalier de Saint-Louis en 1800, rentra en France en 1801, entra dans l'armée en 1812 et fut en 1815 attaché à l'état-major du duc de Bourbon Saint-Allais, tome 17 ; Mazas, tome III, p. 26, 57 et 154).

Jérôme-Bonaventure du Fou de Kerdaniel, de Plélo, lieutenant dans Lyonnais-infanterie, de 1762 à 1767, gouverneur de Pontivy en 1784, émigré en 1791, fit la campagne de 1792 dans la coalition bretonne, servit dans les cadres de du Dresnay de 1793 à 1794, fit l'expédition de Quiberon en 1795, fit partie des vétérans de Gouvello de 1790 à 1814, et reçut en 1814 un brevet de colonel (Arch. Guerre).

Le marquis du Hallay, né à Romazy, avait servi dans les

mousquetaires (il figure comme cornette dans la 2^e compagnie dans l'*Etat Militaire* de 1768). Ceux-ci avaient été licenciés en 1775, mais lorsque les nombreux survivants se retrouvèrent en émigration en 1791, ils constituèrent avec quelques nouvelles recrues ce qu'on appelle la 2^e compagnie noble d'ordonnance dont le marquis du Hallay eut le commandement. Après le licenciement de l'armée des princes, il fut successivement colonel à la suite d'un régiment de husards au service de l'Autriche, puis officier dans le régiment d'infanterie de Maugé au service de l'Angleterre (Saint-Allais, tome X).

Pierre-Marie-Alexis du Plessis d'Argentré, d'abord cheval-léger de la Garde 1777, était depuis 1782 capitaine de remplacement dans Royal-Lorraine-cavalerie (*Etat Militaire* de 1790). Il émigra en 1791 et fit la campagne de 1792 à l'armée des princes (Arch. Guerre).

Cinq du Plessis de Grénédan ont un dossier à la commission des anciens officiers émigrés : 1^o Louis-François, né à Rennes en 1744, entré comme volontaire en 1760 dans Penthièvre-infanterie, y était capitaine depuis 1777, lorsqu'il émigra en 1791. Il commanda d'abord une compagnie réunie à Gréven-Macher sur l'ordre du général de Bouillé, puis fit la campagne de 1792 à l'armée des princes comme commandant en second la compagnie de Penthièvre ; servit de 1794 à 1796 dans le corps du prince de Léon et reçut en 1814 le brevet de colonel ; 2^o Laurent-Jude, né à Rennes le 1^{er} octobre 1747, successivement sous-lieutenant (1765), lieutenant, puis capitaine (1775) dans Reine-dragons, puis major au 6^e chasseurs à cheval, enfin en 1785, lieutenant-colonel du 12^e chasseurs. Il émigra en 1792, commanda à l'armée des princes la compagnie formée des officiers de son régiment, puis à Jersey de décembre 1794 à décembre 1795, le premier des cadres du prince de Léon et fut breveté colonel en 1814 ; 3^o René-Jean, né en 1763, sous-lieutenant (1779), puis lieutenant (1787) dans Navarre-infanterie, venait d'être nommé capitaine lorsqu'il émigra en 1791. Il fit la campagne de 1792 avec les officiers de son régiment, celles de 1793 et 1794 dans l'infanterie noble à l'armée de Condé, et celles de 1795 à 1802 dans le régiment de Mortemart ; 4^o François-Fortuné était depuis 1785 sous-lieutenant hors cadres dans les chasseurs à pied des Ardennes. Il émigra, fit la campagne de 1792 à l'armée des princes avec les officiers du 12^e chasseurs à cheval ou chas-

seurs de Champagne, passa en Angleterre en 1793 et fit la campagne de Quiberon ; 5^o Philippe-Marie, né à Rennes en 1773, entré en 1787 dans la marine royale, émigré en 1791, fit la campagne de 1792 avec les officiers de Penthièvre-infanterie, celles de 1793 et 1794 dans l'armée autrichienne, entra dans le corps du prince de Léon, passa en Bretagne en novembre 1795 après l'expédition de l'île d'Yeu et servit comme chef de bataillon dans l'armée de Cadoudal, division de Saint-Régent. Incarcéré en mars ou avril 1798, il ne fut élargi qu'en février 1800, et ne put par conséquent prendre part à la seconde guerre civile, mais il reprit les armes en 1815, ayant reçu le 1^{er} mai le brevet de lieutenant-colonel de la 6^e légion dans l'armée royale du Morbihan (Arch. Guerre).

J'ai trouvé quatre du Pontavice dans les dossiers de la commission des anciens officiers : 1^o René-François, lieutenant dans Roussillon-infanterie, embarqué en 1781 pour l'Inde où il prit part au combat du 13 juin 1783, émigra, fit la campagne de 1792 avec les officiers de son régiment et de 1793 à 1795 au régiment de Lœwenstein ; 2^o Louis, né à Landéan le 1^{er} novembre 1763, émigra le 10 septembre 1790, fit la campagne de 1792 dans la coalition bretonne, compagnie du comte de Kermadec avec MM. Dufeu, de Vallois, du Pays du Teilleul, qui lui délivrèrent un certificat, entra en Bretagne après le licenciement de novembre 1792, se joignit aux vendéens en septembre 1793 (lisez octobre) lors de leur arrivée à Laval en même temps que du Boisguy, fut attaché à la division Piron, armée de la Trémoille, ou comme dit le lieutenant-colonel Boiton, servit dans la petite Vendée sous les ordres de Talmont, fut blessé à Granville à Laval et au Mans (Laval devrait être placé avant Grauville), prit part en outre aux affaires de Dol, d'Antrain et de Pontorson (octobre-décembre 1793), continua la lutte en Bretagne sous du Boisguy et combattit notamment au Châtelier et à la Vieuxville, fut emprisonné à Rennes en 1795, s'échappa, passa à Jersey où il fut incorporé dans le corps du prince de Léon, 1^{er} février 1796 (ses états disent à tort qu'il servit aux cadres du comte du Dresnay formés par les ordres du prince de Léon), entra en Bretagne en 1798 et reprit sa place dans la légion de Fougères dont il devint major (le tableau publié par Murel le dit simplement chef de canton) et où il servit jusqu'en 1802, enfin lors de la prise d'armes de 1815, il se fit inscrire *pour l'exemple*.

comme premier grenadier dans la 2^e compagnie sous les ordres de Pillet, qui, en l'absence de Boisguy emprisonné à Saumur, essayait de réorganiser les royalistes du pays fongerais ; 3^e Julien-Pierre-Victor était né en 1773 à Saint-Senier de Beuvron (Manche). Dans ses états de service, il dit avoir été, en 1791 et 1792, recruteur pour la coalition de M. le marquis de la Rouërie, être entré en 1793 dans l'armée vendéenne commandée par le prince Tallemon (Talmont) dans la division Lirotte (Lyrot) et avoir pris part aux affaires de Granville, le Bois de la Clis, la Pellerine et le Mans. Rentré chez lui après cette dernière et désastreuse bataille, il fut dénoncé par Frain, agent du pouvoir exécutif, et incarcéré à Avranches. Mis en liberté le 24 juillet 1794, il alla rejoindre du Boisguy qui le nomma capitaine de l'une des compagnies de chasseurs 1795, pris part aux affaires de la Piochès, de la Croix-Avranchin, de la Chapelle-Janson, de la Técherie, de la Batallière et de Romagny où il reçut deux blessures. Il fit sa soumission en juillet 1796, fut incarcéré trente-deux mois au mont Saint-Michel d'avril 1797 à décembre 1799, assita probablement aux derniers combats et accepta en 1801 un emploi dans les douanes ; 4^e Son frère Jacques-René, né en 1777, servit sous du Boisguy d'abord comme sous-lieutenant, puis comme lieutenant, enfin en 1799 comme capitaine et prit part en 1795-96 aux affaires de la Piochais, de Saint-James, de la Croix de Valennes, de Poillé, de Romazy, de Romagny, de la Chapelle-Janson où il fut blessé et en 1799, à celles de la Croix (nouvelle blessure), de Saint-Benaist, etc. (Arch. Guerre).

Victor du Rocher de Saint-Riveul, sous-lieutenant de remplacement dans Aquitaine-infanterie en 1786, émigra en octobre 1791 et fit à l'armée de Condé les campagnes de 1792 à 1797 dans la compagnie n^o 2 des chasseurs nobles, où il prit part aux combats des 20 et 21 août, 12 septembre, 13 octobre, 2 et 8 décembre 1793, 13 août, 2, 18, 19 et 24 octobre 1796. Il rentra en France en 1802. Son frère aîné, André-François-Jean, né à Plénée en 1769, chevalier de la garde en 1784, avait été tué à Rennes dans la sanglante bagarre du 27 janvier 1789. Son père, Henri-François-Jean, né en 1730, et ses deux oncles : Jean-Victor, né en 1733, ancien capitaine dans Aquitaine-infanterie, et Emmanuel, né en 1734, chef de division des armées navales, émigrèrent tous trois. J'ignore les services en émigration

des deux premiers, qui moururent à Jersey, l'un en 1810, l'autre en 1809. Emmanuel fut major dans Hector en 1794-1795 et mourut en 1800 en Angleterre. (*Association Bretonne*, année 1896, p. 111 à 113).

Quatre frères Espivent de Perran, émigrèrent en 1791 : 1^o Antoine, élève de la marine fit la campagne de 1792 dans la cavalerie de la coalition bretonne, passa dans la légion de Rohan-infanterie, puis dans le corps du prince de Léon, rentra en Bretagne en 1795 après l'expédition de l'île d'Yeu, devint chef de canton dans l'armée de Scepeaux, fut emprisonné à Oléron en 1798 et s'évada en 1801 ; 2^o François, rentra en France dès 1792 ; 3^o Louis, sous-lieutenant depuis 1789 dans Piémont-infanterie, servit d'abord à l'armée de Condé dans l'infanterie noble, puis avec son frère Antoine dans Rohan, dans Léon et dans l'armée de Scepeaux ; 4^o Charles, servit d'abord aux cheveau-légers, puis à l'armée de Condé, se retira pour cause de maladie et mourut à Juliers en 1794. Leur père, Antoine-Guillaume, né à Nantes en 1731, qui avait également émigré, mourut près de Munster en 1795. Leur oncle Denis-Jean fit la campagne de 1792 dans l'infanterie de la coalition bretonne. Enfin leur cousin germain Pierre-Sébastien-Daniel Espivent de la Villesboisnet fit la campagne de 1792 dans la cavalerie de la coalition bretonne, rentra en France, fut emprisonné à Paris en juin 1795 et retourna en Angleterre où il se maria en 1805 (Saint-Allais, tome XV).

Euzenou de Kersalaun (Ange-Louis), élève de l'école militaire, sous-lieutenant le 1^{er} mars 1791, émigra en 1792, entra comme volontaire dans la légion de Mirabeau, puis passa en 1794 dans la légion de Rohan, d'abord dans l'infanterie, puis dans la cavalerie et de nouveau dans l'infanterie. Il y servit jusqu'en 1800 et y reçut trois blessures graves. Il obtint, en 1814, un brevet de capitaine (Arch. Guerre).

Hilarion de Forsanz du Houx, né en 1749, mousquetaire de la garde, fit la campagne de 1792 comme brigadier dans son ancien corps. Jean-Baptiste-Joseph-Ange, probablement son fils, né le 13 juin 1776, émigra le 1^{er} août 1791, fit la campagne de 1792 à l'armée des princes, entra en 1793 dans l'infanterie de la légion de Damas, y fut blessé en 1794, passa en 1795 dans Rohan-Montbazou, et rejoignit en 1796 l'armée de Condé, où il servit dans l'infanterie noble jusqu'en 1798 (Arch. Guerre).

Foucher de la Fertière, de Rennes, né le 23 décembre 1764, entra dans l'armée à Lorient en 1784 comme cadet, fut nommé, en 1785, sous-lieutenant au régiment de la Guadeloupe, revint en France en 1790, émigra en 1792, fit la campagne de cette année dans la compagnie de Piémont, celle de 1793 dans la légion de Béon, celles de 1794 et 1795 dans l'infanterie de la légion de Rohan, rejoignit les Chouans en 1796, et fit cette campagne et celles de 1799-1800 dans l'armée de Haute-Bretagne (Arch. Guerre).

Fournier de Pellan (Jean-Louis-Marie), né à Guérande en 1753, page du duc de Penthièvre en 1769, volontaire (1771) puis officier (1772) dans Penthièvre-dragons, major de Reine-dragons depuis 1789, émigra en 1791, fit la campagne de 1792 dans les gardes du corps, et celle de 1794 comme colonel de cavalerie dans la petite armée du prince évêque de Liège (Mazas, tome III, p. 483).

Fournier de la Chataigneraie (Emile-Casimir), né à Rennes en 1763 demeurant au Boisauvoyer, en Maure, capitaine réformé dans Reine-dragons, émigra et fit la campagne de 1792 comme agrégé aux gardes du corps (Arch. Guerre).

Gardin de la Bourdonnaye (Jacques-François), né à Rennes en 1770, sous-lieutenant dans Condé-infanterie, émigra le 14 décembre 1791, rejoignit l'armée de Condé le 1^{er} mars 1792 et servit dans l'infanterie noble jusqu'en 1801 (Arch. Guerre).

Gardin de la Pillardière (Auguste-Bon-François), né à Martigné-Ferchaud en 1753, embarqué en 1774 sur le *Duc de Penthièvre* sous M. de Kerangal, capitaine de la compagnie des Indes, fit la campagne de 1775 à Mahé sous les ordres de M. de Clonard, embarqué comme volontaire en 1779 sur le *Diadème*, commandé par M. de Dampierre, et nommé officier en récompense de sa belle conduite à la prise de la Grenade, au siège de Savannah et au combat de la Martinique du 18 décembre, émigra et fit la campagne de 1792 dans la coalition bretonne sous MM. de Talhouet et de Cély (Arch. Guerre).

Gardin de la Marchée (Jean-Marie), entré comme sous-lieutenant dans Dauphin-dragons en 1772, était capitaine depuis 1788 lorsqu'il émigra en 1791. Il fit toutes les campagnes de l'armée de Condé, de 1792 à 1794 dans la cavalerie noble, de 1795 à 1797 comme aide-major des chevaliers de la Couronne, et celles de 1798 à 1801 comme aide-major de

la cavalerie noble. Il ne reentra en France qu'en 1814, fut nommé sous-aide-major des chevaliers de la garde, maréchal de camp en 1815 et rejoignit Louis XVIII à Gand (Mazas, tome III, p. 425).

Garnier du Fougerais (Laurent), né à Saint-Malo en 1772, émigra en 1792, fit la campagne dans la cavalerie de la coalition bretonne, entra comme cadet en 1793 dans les hussards de Saxe et passa en 1795 dans les hussards de Choiseul, se trouva au passage de la Roer, aux batailles de Tirlémont, de la Sambre, de Charleroi, etc., fit partie du détachement qui, embarqué pour l'Inde, fit naufrage sur la côte de Calais, resta emprisonné pendant cinq ans (1795-1800), et reprit les armes en mars 1815 comme major du corps de volontaires royaux levé à destination d'Angers pour combattre Napoléon sous les ordres de son parent Jean Garnier du Fougerais, lequel fut licencié au bout de quelques jours (Arch. Guerre).

Gasté de la Palu (Maurice-Simon), né à Saint-Malo le 18 décembre 1771, aspirant d'artillerie en 1786, sous-lieutenant hors cadres dans Orléans-dragons en 1789, sortit de France le 28 février 1791, fit la campagne de 1792 dans les mousquetaires, celles de 1793-1794 dans la légion de Damas, passa en avril 1795 dans le corps d'Oilliamson, compagnie de Chambray alors commandée par Jean-Armand de Hercé en l'absence du capitaine et du lieutenant, fit la campagne de l'île d'Yeu, passa en Bretagne en avril 1796, fut arrêté en 1798 à Saint-Mars-sur-Colmont (Mayenne) et emprisonné à Oléron d'où il s'évada en 1804 (Arch. Guerre).

Jean-Julien-Judith de Gaudrion, né en 1739, ancien officier de dragons, émigra en 1791 avec ses trois fils aînés et fut rejoint en 1792 par sa femme et ses trois autres enfants, deux fils et une fille. Je ne connais de façon un peu précise que les états de service du second fils, Victor, né à Plouer en 1771 (Saint-Allais) ou à Saint-Malo en 1772 (Arch. Guerre), élève d'artillerie en 1789, ayant fait la campagne de 1792 à l'armée de Condé, passé en 1795 dans le régiment de Rotalier, où il devint lieutenant en 1795 et où il fit les campagnes de Quiberon (1795) et de Portugal (1800-1801) puis rentré en Angleterre et placé jusqu'en 1814 dans la compagnie des vétérans de Gouvello. Des autres frères Saint-Allais dit simplement que Jean mourut à l'armée des princes, que Louis-François et Henri moururent en Angleterre, et que Ferdinand servit en Angleterre

jusqu'en 1814, puis fut chef de bataillon et sous-directeur d'artillerie (tome VII, p. 48). Le dossier de Ferdinand aux Archives de la Guerre ajoute qu'il était né à Rennes en 1784 et qu'il servit dans les vétérans de Gouello depuis 1804.

Gauthier (Jean), de Mésangé (Loire-Inférieure), né en 1774, soldat dans Béon en 1794, prit part à la retraite de Namur, reçut trois blessures à la défense de Bois-le-Duc, échappa au désastre de Quiberon, entra comme brigadier dans l'armée de Condé en 1796, rentra en Bretagne en 1797, fut lieutenant-colonel sous Chatillon (1799) assista aux affaires de Nantes, de Meilleray, des Touches, etc..., fut placé jusqu'en 1812 sous la surveillance de la police, fit la campagne de 1815 comme chef de bataillon sous d'Andigné et combattit à Pannecé et à Ingrande (Arch. Guerre).

Gazet du Chatelier (Michel), émigra en décembre 1791, rejoignit l'armée de Condé le 21 mars 1792 et servit dans l'infanterie noble, compagnie n° 2, d'abord jusqu'en juin 1795, puis de décembre 1795 à mai 1800 (Arch. Guerre).

Geffroy de Villeblanche (René-Louis-Félicité), était depuis 1787 sous-lieutenant dans Royal-Cravattes-cavalerie. Il émigra en 1791, fit la campagne de 1792 dans les gardes du corps, compagnie de Luxembourg, fit partie en 1793 de ce qu'on appelle le rassemblement de Jersey, entra au régiment de du Dresnay en 1794, réussit à échapper au désastre de Quiberon, rentra en Bretagne, et fit les campagnes de 1799-1800 comme major sous les ordres de Courson de la Villevalio dans la première légion de l'armée royale des Côtes-du-Nord (Arch. Guerre).

Geslin de Bourgogne (Julien-Charles-Gédéon), né en 1764, lieutenant dans Maine-Infanterie en 1791, émigra en novembre 1791, rejoignit à Atth la compagnie des officiers du régiment de Languedoc-infanterie, commandée par le vicomte Henri de Ségur, major en second du régiment, et fit la campagne de 1792 à l'armée des princes, passa en 1793 à Jersey dans les cadres de du Dresnay, fut sous-lieutenant puis lieutenant dans le régiment du même nom, entra « avant l'affaire de Quiberon, à ce qu'il semble », dans les cadres du prince de Léon, compagnie du vicomte de Pontbellanger, rentra en Bretagne en 1797, mais ne prit pas part à la Chouannerie (Arch. Guerre).

Geslin de Bourgogne (Toussaint-Jérôme-Amateur), né en 1764 à Lantic (Côtes-du-Nord), sous-lieutenant dans Maine-

infanterie (1784), quitta son régiment en 1786 (ou d'après d'autres pièces en 1789) pour affaires de famille, émigra en 1791, rentra en France à la fin de l'année (et non, comme il l'a dit, à la fin de 1792), « resta quelque temps à Paris, cherchant à se rendre utile près du malheureux Louis XVI », se trouva notamment au château des Tuileries à l'affaire de 20 juin 1792 et signa la pétition des Vingt Mille en faveur du roi, fut emprisonné à sa rentrée dans son pays le 15 octobre 1793, rejoignit les Chouans aussitôt après sa sortie de prison (1794), fut fait prisonnier au combat de la Villemario, et échappa par miracle à la mort en profitant d'un moment de distraction des soldats chargés de le fusiller (1795), incarcéré de nouveau le 25 avril 1798 ou 1799, remis en liberté, reprit du service dans le parti royaliste, non plus comme combattant mais comme membre du conseil royal du département et employé à la correspondance en 1799 (Arch. Guerre).

Auguste-François-Marie de Gouyon de Vaurouault, né à Lamballe le 19 février 1770, volontaire (ou aspirant) dans la marine de 1786 à décembre 1790, émigra, fit la campagne de 1792 à l'armée de Condé dans la compagnie de Condé-infanterie du 17 mai au 10 novembre (alias mai 1791 à février 1793), passa à Jersey, servit successivement dans les cadres de du Dresnay (1793), puis dans ceux du prince de Léon (1794), fit la campagne de l'île d'Yeu, passa en Bretagne avec MM. les chevaliers de Caruel et de Guimar, afin de « disposer à tous risques les habitants du Finistère à se déclarer ouvertement », revint en Angleterre après l'échec de sa tentative, repassa en Bretagne en 1798 avec mission de parcourir l'Ille-et-Vilaine et les Côtes-du-Nord et fit à son retour un rapport au comte d'Artois sur l'esprit des populations. Dans ses états de services, il parle de ses deux frères fusillés pour la cause du roi, l'un, Thomas-Henri, trouvé porteur d'ordres du comte d'Artois, à Saint-Brieuc, en 1799, l'autre, Armand, à Paris, en 1800, avec Armand de Chateaubriand (Arch. Guerre).

Gabriel-Julien-Servan de Gouyon, né à Saint-Servan le 20 mars 1774, demeurant à Saint-Enogat, élève de la marine de 1788 au 30 avril 1791, a assisté en novembre 1791 (lisez probablement 1790) à un combat contre deux frégates anglaises où ils eurent 12 tués et 80 blessés, d'après un certificat de M. de Callamand, quitte Brest pour émigrer en juin 1792 (lisez probablement 1791), inscrit le 1^{er} mai

1792 comme volontaire dans l'infanterie du corps de la Marine, commandée par le comte d'Hector, enrégimenté en 1793 à Jersey sous les ordres du marquis du Dresnay, commandant en Bretagne dans la compagnie de M. de Kerné, ou, comme il dit dans une autre pièce de son dossier, « fit partie à Jersey de la compagnie de la Marine commandée par M. de Kerné, quand on eut l'espoir de rejoindre les Vendéens qui avaient passé la Loire », entra en 1794 dans le corps du prince de Léon, rentré en Bretagne en février 1795, a servi dans l'armée royale de Bretagne commandée par le comte de Puisaye, à la division des Côtes-du-Nord dont MM. de Boishardy et Le Veneur de la Roche ont été successivement les commandants, d'abord comme chef de canton puis comme commandant en second la division, a pris part à des « affaires journalières de poste et de parti », passé en 1796 dans la division de M. de la Baronnais, chevalier de Saint-Louis le 15 mai 1796, reçu par M. Poulain du Reposoir, a fait la campagne de 1799-1800 dans l'armée du chevalier de la Prévalaye (Arch. Guerre).

Louis de Gouyon de Coipel, né à Renac le 25 septembre 1765, émigra en 1791, entra d'abord dans les gendarmes puis dans « le bataillon de la noblesse de Bretagne sous MM. de Penhouët et de Céli » où il fit la campagne de 1792 « et assista à toutes les affaires qui ont eu lieu », passa à Jersey après le licenciement de l'armée des princes, et « servit dans les cadres commandés par M. le comte du Dresnay devant joindre l'armée de la Vendée lorsqu'elle vint à Granville, puis dans la correspondance avec MM. de Gouyon et de Chateaubriand qui ont été fusillés », devint sous-lieutenant quand une partie des cadres de du Dresnay fut constituée en régiment (1794), fit partie de l'expédition de Quiberon, assista « aux affaires du 3, du 7 et du 16 juillet, où il fut blessé d'un biscaien à la jambe gauche » et réussit le 21 à gagner la flotte anglaise à la nage, nommé lieutenant le 24 août, entra dans les cadres du prince de Léon où il reçut à Jersey la croix de Saint-Louis le 15 juin 1796 ; licencié à la fin de l'année il rentra en Bretagne en 1797, fit la campagne de 1799 à l'armée de Cadoudal, division de M. du Bouays comme officier volontaire attaché à l'état-major, emprisonné, puis placé sous la surveillance de la police jusqu'en 1810, breveté capitaine en 1814, fit la campagne de 1815 comme officier volontaire dans l'armée royale du Morbihan et « assista à l'attaque de Redon où

M. de Pioger fut blessé à côté de lui » et fut nommé en 1816 major de la 2^e légion de la garde nationale du Morbihan (Arch. Guerre).

Son frère Jean, plus jeune que lui de quatre ans, a laissé de curieux Mémoires que M. le comte de Gouyon a bien voulu me communiquer. Ce document est doublement intéressant. Il nous renseigne d'abord très en détail sur les allées et venues d'un émigré désireux de se battre. Jean de Gouyon quitte Glénac le 5 octobre 1791 et s'embarque le 10 à Saint-Malo avec son frère, son intime ami des Aulnays et les deux de Quélo. Par Jersey, Lyme, Douvres et Ostende, ils gagnent l'Allemagne et arrivent à Coblenz le 15 novembre. Jean de Gouyon entre dans les gardes de la porte et assiste à l'infructueux siège de Thionville (septembre 1792). Après la dissolution de son corps, il essaie d'entrer aux chasseurs de Calonne mais ceux-ci sont licenciés presque aussitôt. Ses démarches pour être admis dans les husards de Bercheny demeurent infructueuses. Il s'engage alors dans un régiment wallon au service d'Espagne, où ses camarades et lui sont fort mal traités. Heureusement, le régiment ayant été transféré à Bilbao, il retrouve dans cette ville des parents, qui émus de leur sort, les rachètent en remboursant le pris de leur engagement. Il s'embarque alors pour l'Angleterre avec ses amis des Aulnays et du Plessis de Grenédan. A Falmouth, ils rencontrent un officier de marine vannetais, M. de Penhoët : du Plessis reste en Angleterre avec celui-ci ; les deux autres amis rejoignent l'armée de Condé qu'ils trouvent le 24 août 1793 à Hagenbach, et où ils retrouvent les frères de Quélo, et sont incorporés dans la 11^e compagnie de l'infanterie noble, alors commandée par le général de la Saulais. Ils y font la campagne de 1793 et celle de 1794. Au début de 1795 Jean de Gouyon apprend par son oncle, M. de Foucher, qu'on lève en Brisgau un second bataillon du régiment de Rohan destiné comme le premier à faire partie de l'expédition projetée en Bretagne, il se hâte de quitter l'armée de Condé (3 mai 1795) pour s'y incorporer, avec son ami des Aulnays et un jeune homme de Vannes nommé de Bréville. Leur voyage est fertile en incidents de toutes sortes. Je signale comme l'un des plus intéressants, leur visite au cardinal de Rohan. « Nous nous fîmes présenter à Son Eminence qui nous reçut avec toute l'affabilité possible, et nous dit même qu'il y avoit toujours chez lui un gîte pour les Bretons. »

C'est à Francfort qu'ils trouvent le dépôt commandé par le chevalier de Lansalut. « Nous vîmes là une bonne partie des officiers du second bataillon, qui tous étoient Bretons... et nous fûmes inscrits en qualité de cadets... Nous y retrouvâmes le frère de du Plessis de Grenédan, que nous avions connu à l'armée de Condé ; M. de Lesné, gentilhomme bas-breton ; M. de la Barre, gentilhomme nantais, aussi officier dans Rohan ; M. de Carheil, mon voisin, mon parent et mon intime ami. » En arrivant à Stade, ils apprennent le désastre de Quiberon, et la destruction presque complète du premier bataillon de Rohan. Renonçant à son projet, le prince de Rohan incorpore dans les hussards ceux des hommes du second bataillon qui y consentent. Mais Gouyon, des Aulnays et d'autres Bretons préférèrent revenir à l'armée de Condé, et « Bréville passa dans le corps d'York, qui avoit les Grandes Indes pour destination ». Jean de Gouyon, rentre donc dans son ancienne compagnie dont le comte de la Saulais avait quitté le commandement pour devenir major du second bataillon, et où il avait été remplacé par le comte de Tsoudy. Quelques semaines après il passait à la compagnie n° 18. L'année suivante il était tué à Kamfach. Ces mémoires présentent encore un autre intérêt. Ils nous font connaître un caractère. Ce tout jeune homme est extrêmement curieux de s'instruire. Dans tous les pays où le promènent ses courses errantes, il s'informe des mœurs des habitants, et note les résultats de son enquête. Partout il visite les monuments et consigne ce qu'ils présentent de remarquable. Son cahier est encore le confident de ses peines de cœur ; en prose, en vers, il y dit son amour passionné pour une jeune compatriote, dans le style un peu déclamatoire de l'époque, mais avec une note mélancolique, un amour de la solitude et de la nature où son compatriote et contemporain Chateaubriand aurait reconnu ses sentiments.

Joseph-Marie de Goyon (tel est l'orthographe des Archives de la Guerre et de l'Etat Militaire), né à Plémy (Côtes-du-Nord) en 1752, était depuis 1789 capitaine dans Bretagne-infanterie, où il avait fait les campagnes de Corse (1769) et de Gibraltar (1781-1783). Il donna sa démission le 1^{er} mai 1792. Il fut arrêté au village de la Picodé le 4 août 1798 « comme prévenu d'émigration et s'étant trouvé à Paris lors du 18 Fructidor (Arch. Guerre).

Amaury-Louis-Hyacinthe de Goyon de Marcé, né à Jougé (Loire-Inférieure) le 17 avril 1772, page de la reine en

1787, émigra en 1791, fit la campagne de 1792 dans les mousquetaires, et servit de 1793 à 1797 dans les cadres du prince de Léon (Arch. Guerre).

Louis-François de Goyon, né à Nantes en 1750, élève de la marine en 1766, fit une campagne de deux ans aux Grandes Indes, entra comme sous-lieutenant dans Artois-infanterie en 1768, devint lieutenant en 1776 et capitaine à la suite en 1778, donna sa démission en 1780 et fut nommé lieutenant des maréchaux, émigra en mars 1791, fit la campagne de 1792 dans la première compagnie noble d'ordonnance, passa à Jersey et servit sous les ordres de du Dresnay d'abord dans ses cadres (1793), puis comme lieutenant dans son régiment (1794-1796). Il eut la chance d'échapper au désastre de Quiberon (Arch. Guerre).

Michel-Augustin de Goyon, né à Nantes en 1764, sous-lieutenant aux gardes françaises en 1780, fut un des quatre officiers bretons qui donnèrent leur démission le 4 septembre 1788, « à l'occasion des troubles qui se sont élevés en Bretagne ». Il prétend dans ses états de services que, s'il prit ce parti et se retira alors dans la province, c'était « pour ne prendre aucune part aux troubles politiques qui déjà menaçaient la prérogative royale ». Il est beaucoup plus probable que sa démission est une protestation contre les mesures prises quelques mois auparavant par le chancelier de Lamoignon, dans lesquelles les Bretons voyaient une sorte de coup d'état contre les privilèges de leur province. Il ne tarda pas à rentrer dans l'armée comme lieutenant au 2^e régiment provincial d'état-major (30 juin 1790), passa avec son grade dans la garde constitutionnelle (30 septembre 1791), fut arrêté le 10 août 1792 aux Tuileries avec son colonel, M. de Chantereine, réussit miraculeusement à s'échapper, émigra en Allemagne, mais ne fit aucune campagne pendant l'émigration. Rentré en France, il fut nommé préfet et comte de l'Empire (Arch. Guerre).

Deux de Goyon figurent à l'armée de Condé en 1801. L'un, chasseur noble de la compagnie n° 7, appartient à une branche fixée en Gascogne : c'est Charles-Etienne de Goyon de Brichot, né à Condom (Gers) en 1743, ancien lieutenant dans Auvergne-infanterie (1760-1767), qui émigra en 1791, fit la campagne de 1792 dans la 1^{re} compagnie noble d'ordonnance et rejoignit l'armée de Condé en 1794 ; l'autre, officier aux dragons d'Enghien dans l'escadron du dépôt, est probablement Breton, mais pourrait appartenir soit à

une autre famille, soit à une branche établie hors de Bretagne, car je trouve notamment dans la *Liste des Emigrés* un Goyon, cheveu-léger de la Garde, domicilié à Rufiac (Indre).

Gouzillon de Kermen (Louis-Charles), de Rennes, sous-lieutenant dans Penthièvre-infanterie de 1786 à 1788, émigra en 1791, fit la campagne de 1792 dans la coalition bretonne, fut incorporé dans les cadres de du Dresnay puis dans ceux du prince de Léon (1793-95) et reçut en 1814 un brevet de lieutenant (Arch. Guerre).

Deux de Grandin, de Guérande, ont été nommés chevaliers de Saint-Louis en 1797 à l'armée de Condé, mais l'avaient quittée lors du licenciement de 1801 : Jean-Robert-Louis, capitaine dans Bourbon-infanterie en 1790, servait dans la compagnie n° 10 des chasseurs nobles ; Joseph-Augustin, lieutenant dans Enghien-infanterie en 1790, servait dans la compagnie n° 17 et fut blessé à Kamiach (Mazas, tome III, p. 48).

Gravé de la Rive (C. J.), demeurant à Lorient en 1814, servit de 1792 à 1797 aux chevaliers de la couronne et de 1798 à 1801 dans la cavalerie noble à l'armée de Condé, compagnie n° 10 (Arch. Guerre).

Guillotou de Kerever (C.-J.-R.-M.), né à Morlaix le 31 décembre 1760, venait d'être nommé lieutenant dans Monsieur-infanterie lorsqu'il émigra en 1791, il fit la campagne de 1792 à l'armée des princes, celles de 1793 à 1797 à l'armée de Condé, celles de 1798 et 1799 à l'armée royale de Bretagne et reçut en 1814 un brevet de capitaine (Arch. Guerre). C'est très probablement lui qui figure sous la forme Kervert sur la liste des blessés de Berstheim en 1793 (Muret, tome I, p. 190).

Hacquet des Naudières (Germain), ancien major de cavalerie, commandant des dragons volontaires de l'armée anglo-émigrée à Saint-Domingue, blessé au combat des Gonaïves (Saint-Allais, tome XIII).

Henry de Kermartin (Charles), né en 1771 à Ligné (Loire-Inférieure), demeurant en 1814 à Guingamp, émigra, fit la campagne de 1792 dans les hommes d'armes à cheval, assista au siège de Thionville et à l'affaire de la Hauve, fut « chargé, en décembre 1792, de se rendre à l'armée de Dumouriez et d'y répandre des proclamations pour y changer l'esprit du soldat et le porter à se déclarer contre le jugement dont était menacé à cette époque le malheureux roi

Louis XVI », prit part en 1793 au siège et à la sortie de Maestricht dans la compagnie de d'Autichamp, passa dans l'infanterie de la légion de Damas et en 1794 dans la cavalerie, fit la retraite de Dinant et assista au combat de Grave, entra en septembre 1794 comme sous-lieutenant dans le régiment de d'Autichamp, reentra en Bretagne en 1795, fut d'abord aide de camp de Scepeaux et prit part aux affaires de Petit-Mars, de Saint-Julien-de-Youvantes, de Couffé, etc., fut, en 1796, « envoyé pour remplacer le chef de canton et remplir les fonctions de chef de division », combattit à Mouzemar (peut-être Mouzeil), passa en Angleterre avec Chatillon après la pacification, revint avec lui comme aide de camp en 1797, « chargé d'influencer l'esprit public au moment des élections », retourna en Angleterre en 1798 avec Chatillon, en revint avec lui en 1799, fit la campagne de 1799-1800 comme lieutenant-colonel, s'enrôla dans les volontaires royaux en 1814 (?) et combattit en 1815 dans les Côtes-du-Nord comme officier d'état-major sous Coursou (Arch. Guerre).

Dans ses états de services Kermartin parle de son cousin Henry de Kermadec, capitaine dans la légion de Rohan, pris et fusillé en 1794 à Bois-le-Duc, ainsi que des parents de celui-ci, trois frères morts au service du roi, un beau-frère mort dans les prisons de Nantes, un oncle, Fleuriol, tué au siège de Nantes en 1793. Ce Kermadec nous est également connu par une pétition de sa belle-sœur, Corentine-Guillemette Henry de Kerhontenan, demeurant à Kerhontenan, en Crozon (Finistère), veuve de son frère aîné Claude-Pierre-Jean Henry de Kermadec, officier aux grenadiers royaux de Bretagne. Ce document dit simplement que l'exécution eut lieu en vertu d'une sentence de la commission militaire de l'armée de Sambre-et-Meuse et ne parle pas de Bois-le-Duc, ce qui est je crois plus exact. Claude de Kermadec, qui me paraît avoir appartenu lui aussi à la légion de Rohan, échappa au désastre de Quiberon et mourut en émigration (Arch. Guerre). Les deux frères avaient débuté à l'armée de Condé, comme en témoigne d'ailleurs un document contemporain publié par M. Pingaud (*L'Invasion Prussienne*, p. 162), et racontant les exploits de l'un d'eux au combat du 26 août 1793.

Hingant (Henri-Hilarion), né à Guitté (Côtes-du-Nord) en 1750, lieutenant dans Penthièvre-infanterie et embarqué sur *La Bretagne* en 1782-1783, officier garde-côtes dans la

division de Lannion, puis en 1789 capitaine dans celle de Dol, émigré à Ath en avril 1791, fit les campagnes de 1792 à 1797 dans l'armée de Condé, d'abord comme volontaire dans la cavalerie de Mirabeau, où il fut blessé au combat de Belheim le 19 juillet 1793, nommé chevalier de Saint-Louis en 1794 pour sa belle conduite dans cette affaire, par promotion exceptionnelle annoncée au prince de Condé par le maréchal de Broglie au nom du comte de Provence, régent de France, passa en 1794 dans la compagnie n° 5 de l'infanterie noble, fut blessé à Kamlach, reentra en France en 1797, fut chargé d'organiser les cinq légions royales du département de l'Eure, fut blessé au combat de Nonancourt (décembre 1799) arrêté à Paris en 1800 et emprisonné pendant quatre ans. En 1815, il commanda pendant quelque temps par intérim les volontaires royaux des Côtes-du-Nord en l'absence de Courson (Arch. Guerre).

Hingant de Saint-Maur (Constant-Henri), frère du précédent, né à Guitté en 1752, « servit dans la marine de 1764 à 1791, cinq ans au commerce, un an sur des navires de l'Etat », émigra en 1791, fit la campagne de 1792 à l'armée des princes dans les chasseurs nobles (?), entra en 1793 comme chef de section dans les cadres de du Dresnay, ne fit pas la campagne de Quiberon pour cause de maladie, fut chargé en 1800 par le prince de Bouillon de porter des dépêches en France, et fit la campagne de 1815 sous Pontbriand comme chef de cohorte dans la légion de Dinan (Arch. Guerre).

Un second frère, Henri-Alexis-Joseph, né à Guitté, d'abord volontaire dans la marine en 1778, puis lieutenant des canonnières garde-côtes en 1779 dans la division de Dol, puis dans celle de Plancoët, emprisonné quelque temps à Broons en 1791, émigra en septembre de cette année et se rendit d'abord à Wittlich où se trouvait le cantonnement breton. « Nous avions pour chef M. de Talhouët, et j'avais pour capitaine M. de Boischateau, officier dans la marine, qui s'est perdu (c'est-à-dire noyé) avec une grande partie de ma compagnie en repassant en Angleterre ; j'étais chef de section et M. Bolherel de Moron était fourrier dans ma compagnie. » Il fit la campagne de 1792 à l'armée des princes, passa à Jersey en 1793 où il servit comme volontaire dans les cadres de du Dresnay dans une compagnie dont le capitaine était « M. de Saint-Pierre, capitaine de dragons, fusillé à Quiberon », passa aux cadres du prince de Léon

en 1794 dans la compagnie de M. du Plessis de Grenedan, reentra en Bretagne en 1795 et rejoignit d'abord Puisaye au quartier général de Cadoudal, puis fut nommé le 23 janvier 1796 par le conseil général de l'armée royale chef de division dans l'arrondissement de Léon et Tréguier, fit les campagnes de 1799-1800 sous les ordres de Cadoudal, et combattit dans plusieurs affaires « en autres Pommerit, Penvénan et Brévidy près Tréguier » (Arch. Guerre).

Imbert de la Chollière (Joseph-Jacques), né en 1769 à la Chollière-en-Paulx (Loire-Inférieure), émigra en 1791, « servit dans le premier rassemblement formé à Antoing sous le nom de compagnie normande », fit la campagne de 1792 dans les mousquetaires, servit deux ans et demi (1793-1795) dans la cavalerie de la légion de Mirabeau, d'abord dans la compagnie des volontaires, puis dans la compagnie de Jasson, rejoignit les Vendéens en août 1795 et fut attaché à l'état-major de la division de Machedou, à l'armée de Charrette, servit comme volontaire en 1799 à l'armée royale de Bretagne dans la 4^e légion commandée par M. de Sécillon, passa en Angleterre à la fin de 1799, revint en France en 1800, avec les députés du duc de Portland, et fit partie du rassemblement royaliste de 1814, et fit la campagne de 1815 comme major de la division de Machedou, commandée par Louis de Cornulier (Arch. Guerre).

Guillaume-Jean de Keranflech, né à Launay, près Guingamp, émigra en 1791, fit la campagne de 1792 à l'armée des princes, celles de 1793 et 1794 dans les chasseurs nobles (de Damas ou de Béon), échappa au désastre de Quiberon, fut licencié en 1796, reentra en France en 1797 et devint chef de bataillon à l'armée royale du Morbihan, division de Saint-Régent (1798-1800) (Arch. Guerre).

Charles-Marie-Joseph de Keremar, né à Clisson en 1774, émigra le 20 novembre 1791, fit la campagne de 1792 comme volontaire dans la coalition bretonne, servit comme cadet-gentilhomme (1794-95) dans les hussards de Wales à l'armée anglaise du duc d'York et se trouva à l'affaire de Bommel, reentra en France, servit comme major de division dans l'armée royale des Côtes-du-Nord de 1796 à 1798, fit comme volontaire les campagnes de 1799-1800 à l'armée de Suzannet, comme commissaire des guerres à la même armée celle de 1815 et se trouva à l'affaire d'Aizenay (Arch. Guerre).

Urbain-François-Marie de Kerespertz, né à Guingamp en

1756, capitaine en 1779 au 2^e chasseurs à cheval, passé en 1785 au 8^e chasseurs ou chasseurs de Guyenne (et non chasseur des Pyrénées comme dit son dossier), fit toutes les campagnes de l'armée de Condé dans la cavalerie noble de 1792 à 1801, et cependant ne figure pas sur la liste de Muret. Il avait été blessé en 1793 au combat de Berstheim, où son frère aîné (chef d'escadron en 1790 aux dragons de Monsieur) fut tué. Un de leurs oncles, qui servait également dans l'armée de Condé, mourut à Rastadt en 1791 (Arch. Guerre).

Gabriel-Louis-Marie de Kergorlay, garde du corps dans la compagnie de Noailles en 1782, capitaine dans Royal-Champagne-cavalerie en 1786 puis dans Commissaire-Général-cavalerie en 1789, émigra en 1792 et fit la campagne dans l'escadron des carabiniers. Comme sa femme était dame d'honneur de la comtesse de Provence, il avait espéré être nommé aide de camp de Monsieur, mais il ne put obtenir cette situation, et il se plaint dans sa pétition que, toutes les fois où il a demandé à être employé, on lui a toujours répondu « de se tenir tranquille ». La commission des anciens officiers, dont il avait sollicité le grade de maréchal de camp, ne lui accorda en 1814 qu'un brevet de chef d'escadron (Arch. Guerre).

Louis-Florian-Paul de Kergorlay, né à Paris en 1769, garde du corps dans la compagnie Noailles en 1782, sous-lieutenant de remplacement dans Commissaire-général-cavalerie en 1785, capitaine hors cadres dans Royal-Lorraine en 1788, fit la campagne de 1792 à l'armée des princes et fut, sous la Restauration, député et pair de France (Mazas, tome III, p. 197 ; Robert, *Dictionnaire des parlementaires*).

Charles-Jean-Yves-Marie de Kerguelen, page de Madame en 1781, sous-lieutenant dans Royal-Picardie en 1784, émigra en 1791, fit la campagne de 1792 à l'armée des princes, celles de 1794-1795 aux hussards de Choiseul, celles de 1796 et 1797 à l'armée de Condé dans la compagnie Colonel-général, rentra en France, servit en 1799 à l'armée de d'Autichamp qu'il appelle à tort armée royale de Bretagne, fut arrêté et emprisonné pendant quelques mois au Temple en 1801 (Arch. Guerre).

Auguste-François-Annibal de Kerguern, de Quimperlé, sous-lieutenant dans Dauphiné-infanterie en 1769, lieutenant au 1^{er} chasseurs en 1770, démissionnaire en 1785, émigra en août 1791 avec MM. Harscouet de Saint-Georges, Henry de Beauchamps, Geslin de Bourgoigne, Rolland du

Roscoët et Chrétien de Tréveneuc, qui attestent le fait, mais fut obligé de rentrer en France quelques semaines après pour raison de santé (Arch. Guerre).

Jean-René de Kerguézec, né à Ploézal (Côtes-du-Nord) le 24 mai 1772, sous-lieutenant dans Dauphin-infanterie en 1788, émigra en 1791, fit la campagne de 1792 à l'armée des princes, celles de 1793-94 à celle de Condé (?), passa dans la légion de Béon, échappa au désastre de Quiberon en 1795, rejoignit l'armée royale de Bretagne et y servit jusqu'à la pacification de 1800. Toussaint-Marie-Benjamin, probablement son frère, né à Ploézal en 1774, page du roi, émigra le 18 septembre 1791, fit la campagne de 1792 à l'armée des princes dans la compagnie de Dauphin-infanterie, celle de 1793 à la légion de Carneville, celles de 1794 à 1795 dans Béon, celle de 1796 dans du Trésor, celle de 1797 à la compagnie n° 7 de l'infanterie noble condéenne. Lors du licenciement de 1801, il faisait partie du dépôt du même corps (Arch. Guerre).

Joseph-Alexandre de Kerguisiau de Kervasdoué, né en 1779, émigra en 1791 avec son père, volontaire en 1792 dans la cavalerie de la légion de Mirabeau, passa en 1793 comme cadet dans la légion de Rohan, sous-lieutenant en 1794, lieutenant en 1799, fut licencié en 1800, rentra en France, demanda en 1812 à être employé dans l'armée et malgré l'avis défavorable des autorités qui le signalent comme « turbulent » fut nommé officier aux cheveu-légers lanciers, fit la campagne de Russie, fut nommé garde-du-corps en 1814, fit la campagne de 1815 dans l'armée royale de Bretagne et fut notamment chargé d'une mission à Gand. Il était probablement le fils de Charles-Marie, né en 1749, à Lesneven, volontaire en 1771 dans la légion de Condé, sous-lieutenant à la suite en 1772, fut réformé en 1776, sous-lieutenant au 4^e chasseurs en 1781, lieutenant au 10^e chasseurs en 1788, émigra en 1791, fit probablement la campagne de 1792 à l'armée de Condé, rentra en France au début de 1793, se joignit aux insurgés de Lyon et se distingua notamment au combat du 29 septembre (Bittard des Portes *l'Insurrection de Lyon*, p. 492), réussit à s'échapper après la prise de la ville par les révolutionnaires, revint en Bretagne, se joignit aux chouans et participa notamment à l'expédition du Pont-de-Buis (juin 1795), d'après un certificat de l'ancien chef de division du Leslay, fut pris à Quiberon le 21 juillet et fusillé (Arch. Guerre).

Jean-Baptiste-Félicité de Kermarec de Trauroul des

Tronchais, né à Piélo en 1757, lieutenant dans Flandre-infanterie en 1778, retiré du service en 1783 pour raison de santé, émigra le 1^{er} mai 1791, fit la campagne de 1792 dans la cavalerie de la coalition bretonne, celle de 1794-95 au régiment de Broglie, celle de 1796 dans Léon puis dans Mortemart et fut licencié le 31 décembre 1796 (Arch. Guerre).

Olivier-François-Marie de Kermel, de Tréguier, né en 1760, sous-lieutenant dans Royal-Roussillon en 1779, fit la campagne de 1792 dans les cheveu-légers, fut, en 1793, chef d'escouade dans les cadres de du Dresnay, et fit partie en 1795 des volontaires de Moira (Arch. Guerre).

Jean-René-Louis de Kermoisan ou Kermoysan, fils d'un avocat du roi au présidial de Vannes, né dans cette ville le 15 juin 1769, sous-lieutenant de remplacement dans Royal-Auvergne-infanterie en 1786, émigra en 1791, fit la campagne de 1792 à l'armée de Bourbon, entra comme cadet aux hussards de Saxe en 1793, reçut trois blessures, notamment à Avesnes-le-Sec en 1793 et à Fleurus en 1794, fut fait prisonnier en 1796 en se dévouant pour sauver son chef le baron de Goltshheim ; condamné à mort il dut la vie à l'humanité du général Bucquet ; détenu jusqu'en 1801, breveté capitaine en 1814, il fit la campagne de 1815 à l'état-major général de l'armée du Morbihan « C'est à lui, dit de Sol, que cette réunion d'hommes sans armes, sans instruction et sans discipline, doit la régularisation qui en a fait une armée. » Il avait reçu la décoration autrichienne de Marie-Thérèse « pour avoir enlevé une batterie de canons et délivré son général. » (Arch. Guerre).

Joseph-Nicolas-Marie de Kernezne, né en 1756 au Plessis-en-Laz (Finistère), aspirant d'artillerie en 1770, lieutenant au régiment provincial de Vannes en 1775, sous-lieutenant dans Viennois en 1778, fit la guerre d'Amérique, était lieutenant depuis 1783, émigra le 24 janvier 1791, fit la campagne de 1792 comme commandant en second d'une compagnie de gentilshommes bretons, lieutenant dans Rohan-infanterie (1794-95), passa à l'armée de Condé dans la cavalerie noble 1^{er} janvier 1796) où il servit jusqu'en 1801, (C'est très probablement lui qui figure sous la forme de Kernén à la compagnie n° 3 dans la liste de Muret), reçut en 1814 un brevet de chef de bataillon, fit la campagne de 1815 à l'armée royale du Morbihan du 22 mai au 31 juillet, comme commandant du 1^{er} bataillon de la 9^e légion (Arch. Guerre).

Joachim-Joseph-Louis-Marie de Kernezne, né à Pabu (Côtes-du-Nord) en 1770, sous-lieutenant dans Flandre-infanterie, émigra en décembre 1791, sous-lieutenant dans la coalition bretonne, d'abord dans la 2^e, puis dans la 8^e compagnie, volontaire dans La Châtre (2 mai 1793), fut blessé à Nieuport, prit part à l'expédition de Quiberon dans ce qu'on pourrait appeler les volontaires de l'état-major (Beauchamp, *Histoire de la guerre de la Vendée*, tome III, p. 421), fut aide de camp du comte de Vauban, réussit à regagner la flotte anglaise, débarqua de nouveau en Bretagne avec Puisaye en septembre 1795, fut blessé au combat de la Béraye le 10 décembre, devint officier d'état-major à l'armée royale des Côtes-du-Nord et après la pacification, fut emprisonné à Saint-Brieuc du 8 octobre 1797 au 3 novembre 1799 (Arch. Guerre).

Guillaume de Keroignant, né à Sainte-Tréphine (Côtes-du-Nord) en 1766, émigra en janvier 1792, fit la campagne de 1792 dans la coalition de Bretagne, celle de 1793 aux hussards de Saxe, passa en août 1794 aux hussards de Choiseul, fut jeté par la tempête avec plusieurs de ses camarades sur la côte française en 1795 ; il fut détenu à Calais jusqu'en 1799 (Arch. Guerre).

Claude-Louis-Marie de Keroualan, de Quimperlé, lieutenant dans Champagne-infanterie en 1783, émigra en 1792 et fit la campagne de 1792 à l'armée des princes avec les officiers de son régiment (Arch. Guerre).

Jacques-Joseph, vicomte de Kerouartz, de Morlaix, né en 1739, lieutenant en 1755, puis capitaine en 1760 dans Rohan-Rochefort, puis dans Poitou-infanterie en 1768, émigra en 1792, fit la campagne comme aide de camp du comte d'Hector, son beau-frère « Il était, dit-il, destiné à la 2^e expédition de Quiberon qui ne put partir. » Il reçut en 1814 un brevet de lieutenant-colonel. Louis-Marie de Kerouartz, né à Morlaix, lieutenant-colonel dans Roi-cavalerie en 1785, émigra en 1792, fit la campagne comme capitaine dans les hommes d'armes à cheval, entra en 1794 dans le régiment de lord Moira, fit la campagne de l'île d'Yeu en 1795 et fut breveté colonel en 1814. François-Marie-Louis, comte de Kerouartz, de Morlaix, né en 1768, sous-lieutenant dans Roi-infanterie en 1785 « s'est trouvé à l'affaire de Nancy en 1790 », émigra le 15 septembre 1791, fit la campagne de 1792 à l'armée du duc de Bourbon avec les officiers du régiment de Beauce, passa

en 1795 au régiment d'Oilliamson, compagnie de Contades, où il fit la campagne de l'île d'Yeu, et reçut en 1814 un brevet de lieutenant (Arch. Guerre).

Antoine-Constant de Kerpaen de Kersallo, de Belon près Quimperlé, né en 1766 sous-lieutenant en 1790 dans Colonel-général-infanterie, émigra, fit la campagne de 1792 à l'armée de Bourbon, entra en 1794 dans le régiment d'Autichamp et servit, disent ses états de services, à l'armée de Condé de 1796 à 1801 (Muret qui signale sa présence dans la cavalerie noble en 1796, tome I, p. 370, ne le fait pas figurer sur la liste de 1801) (Arch. Guerre).

Jean-Marc de Kersauzon de Goasmelquin, de Morlaix, lieutenant dans Guyenne-infanterie en 1778, capitaine de canonniers garde-côtes le 14 février 1789, émigra en 1791, et fit la campagne de 1792 à l'armée des princes avec les officiers de son régiment (Arch. Guerre).

Outre le général de la Belinaye qui fit la campagne de 1792 à l'armée de Condé, je trouve, parmi les émigrés, deux autres officiers de ce nom, nommés chevaliers de Saint-Louis, l'un en 1814, l'autre en 1815 : 1° Le vicomte Jean-Marie, sous-lieutenant dans Condé en 1779, capitaine aux dragons de Montmorency en 1785, qui émigra en 1789, rejoignit les princes à Turin en 1790, fit quatre campagnes en émigration (1790-1791-1793 et 1794), quitta le service pour raison de santé, et rentra en France en 1800 ; le marquis Armand, cadet dans Condé-infanterie en 1776, capitaine dans Condé-dragons de 1781 à 1788, qui émigra en 1792, fit cette campagne avec les officiers de son régiment et ne rentra en France qu'en 1814 (Mazas, tome III, p. 117 et 187).

Sévère de la Bourdonnaye, né à Bruz (Ille-et-Vilaine) en 1766, lieutenant d'artillerie en 1782, sous-lieutenant dans Royal-cavalerie en 1785, capitaine hors cadres dans Roi-dragons en 1786, considéré en 1790 comme démissionnaire pour avoir refusé de « prêter serment à la Nation », émigré en 1791, fit la campagne de 1792 comme capitaine en second dans la cavalerie de la coalition bretonne, et celles de 1793-1794 dans le régiment autrichien du Prince de Ligne, rentra en 1795 en Bretagne, et fut successivement, chef de division, major général en 1796, et chef de légion en 1799-1800. Au combat d'Irodouer il enleva sur ses épaules et réussit, malgré un feu très vif, à mettre en sûreté un capitaine Chouan, qui venait d'être blessé à côté de lui. Volontaire

royal en mars 1815, il fut arrêté deux mois après pour avoir cherché à lever un corps de royalistes, et emprisonné pendant deux mois à Saint-Malo (mai-juin 1815). Son père, Charles-Sévère-Louis, qui avait émigré, revint à l'âge de 61 ans combattre en Bretagne sous les ordres de son fils, et mourut à Londres l'année suivante des suites de ses blessures. Deux de ses frères périrent en émigration. Auguste, servant dans le régiment autrichien de Vierzay, tué en 1793 à l'âge de 19 ans à la bataille de Vigogne, l'autre, Amand, servant dans le régiment autrichien des dragons de la cour, nommé chevalier de Saint-Louis à 17 ans pour une action d'éclat au siège de Valenciennes, mort de ses blessures à 20 ans en 1797. Son cousin François-Régis de la Bourdonnaye, né à la Varenne (Maine-et-Loire) en 1767, était depuis 1786 sous-lieutenant dans Austrasie-infanterie. Etant de congé à Paris, il fut un de ceux qui lors de l'émeute du 28 février 1791 se rendirent aux Tuileries pour défendre le roi, et les journaux révolutionnaires de l'époque le dénoncèrent comme un des cinq ou six chefs du rassemblement. Emigré en octobre 1791, il fit la campagne de 1792 à l'armée de Condé, rentra en France en 1797, et émigra de nouveau à la suite du 18 fructidor. Sous la Restauration il fut député, ministre et pair de France (Arch. Guerre ; Mazas, tome III, p. 53, 55, 304 et 387 ; Robert *Dictionnaire des Parlementaires*).

Armand de la Briffe, né à Rennes en 1765, était fils du premier Président du Parlement qui, parisien d'origine gascogne, s'était marié et établi en Bretagne. Sous-lieutenant dans Roi-infanterie, il émigra, rentra en Bretagne et fut tué en 1796. Son frère cadet, Henri, lui aussi sous-lieutenant dans Roi-infanterie, émigra, devint capitaine dans un régiment de dragons autrichiens et fut tué en 1800 (Saint-Allais).

Lambert du Boisjean (Jean-François-Marie), né à Pipriac en 1766, officier hors cadres dans Reine-dragons en 1782, émigra en octobre 1791 à Coblenz, fut nommé le 3 septembre 1792, chef d'escouade dans la 3^e compagnie des volontaires bretons commandée par le chevalier Scot, passa à Jersey, fut « employé pendant 10 mois à la correspondance sous les ordres du capitaine Masson qui périt », puis dans la compagnie d'artillerie du capitaine du Fort qui fut attachée pendant quelque temps au régiment du Dresnay, passa lors de sa dissolution en 1795 dans les

cadres du prince Léon, et après le licenciement de ceux-ci en 1796, fut de nouveau employé à Jersey à la correspondance sous M. de Gouyon jusqu'en 1801 (Arch. Guerre).

Edouard-Olivier-Toussaint de la Motte de la Guyomaraire, de Lamballe, émigra en 1791, fit la campagne de 1792 dans le corps de la Marine, celles de 1793 à 1795 dans le régiment de Wirtemberg, celles de 1796 à 1801 dans le régiment de Mortemart, fut licencié en juillet 1802 et reçut en 1814 un brevet de capitaine (Arch. Guerre).

Pierre-Jacques-Martial de la Motte de Montmuran, né à Saint-Domingue en 1757, demeurant en 1814 au château de Fraux, près Saint-Malo, sous-lieutenant dans Hainaut-infanterie en 1773, était capitaine dans Royal-Bourgogne-cavalerie depuis 1778 lorsqu'il émigra le 15 septembre 1791. Il fit la campagne de 1792 comme capitaine commandant la 1^{re} compagnie de l'escadron breton, passa en 1793 dans l'armée britannique ou plus exactement dans un corps d'émigrés au service de l'Angleterre, fit la campagne de Quiberon en 1795, fut nommé chevalier de Saint-Louis en 1796, et reçut en 1814 un brevet de lieutenant-colonel (Arch. Guerre).

Bertrand-Hyacinthe de la Motte de Vauvert, né le 23 août 1742, à Jugon (Côtes-du-Nord), successivement sous-lieutenant (1758), lieutenant (1765) et capitaine (1774) dans Penhièvre-infanterie major de grenadiers royaux en 1783, émigra en 1791, fit la campagne de 1792 à l'armée des princes et prit part en 1793 à la défense de Maestricht.

Jean-Louis-Jacques-Ange de la Motte de Vauvert, né le 26 mai 1772, page du roi en 1786, émigra en 1791, fit les deux mêmes campagnes et reçut en 1814 un brevet de sous-lieutenant (Arch. Guerre).

Joseph-Marie de la Motte de la Motterouge, émigra en 1791, fit la campagne de 1792 dans la coalition bretonne, entra dans La Châtre en 1793 et y servit jusqu'au licenciement de 1802 (Arch. Guerre).

Guillaume de la Motte-Portal, de Vannes, lieutenant des troupes indiennes au régiment de Pondichéry en 1772, fit campagne dans les Indes de 1777 à 1779, émigra en 1791, fit la campagne de 1792 dans la coalition bretonne, celles de 1793 à 1801 dans l'infanterie noble de l'armée de Condé, fut nommé chevalier de Saint-Louis en 1797, et reçut en 1814 un brevet de chef de bataillon (Arch. Guerre).

Henri-Auguste-Dominique de la Motte-Fouquet, né le 3

août 1754 à Malignon (Côtes-du-Nord), volontaire (1774), puis lieutenant (1780), démissionnaire en 1790, émigra en 1791, fit la campagne de 1792 à l'armée des princes, celle de 1793 à l'armée de Condé, celles de 1795 à 1800 à l'armée royale de Bretagne et reçut en 1814 un brevet de capitaine (Arch. Guerre).

Guy-Anne de la Motte, né le 20 février 1758, lieutenant au régiment provincial de Nantes en 1773, cadet dans Bel-sunce-dragons en 1776, sous-lieutenant (1779), puis lieutenant (1788) dans Bourbon-infanterie, émigra en 1791, fit la campagne de 1792 à l'armée des princes, et celles de 1796 à 1800 à l'armée de Condé dans les chasseurs-nobles (Arch. Guerre).

Auguste-Marie-Joseph de Langle, élève d'artillerie en 1785, lieutenant en second en 1787, venait d'être nommé lieutenant en premier lorsqu'il émigra en 1791 à l'armée de Condé. Rentré en France en 1795, il fut en 1796 un des chefs de l'insurrection royaliste du Berry, fut arrêté à Orléans, emprisonné à Châteauroux, s'évada et rejoignit l'armée de Condé où il était lieutenant d'artillerie en 1801. Joseph-Jean-Marie de Langle, page du comte d'Artois en 1773, sous-lieutenant dans Roi-cavalerie en 1776, puis dans Commissaire-général-cavalerie, donna sa démission en 1783, et fit deux campagnes en émigration (Mazas, tome III, p. 146, 199, 350, 497 et 498).

J.-G.-M. de la Pommraye de Kerambar, de Lorient, sous-lieutenant dans Monsieur-dragons en 1774, démissionnaire en 1779, émigra en 1792, fit cette campagne dans la coalition bretonne, et reçut en 1814 un brevet de lieutenant (Arch. Guerre).

J. M. C. P. de la Porte-Vezins, de Plouhinec (Finistère), fils d'un Poitevin et d'une Bretonne, né le 27 septembre 1770 était sous-lieutenant de remplacement dans Artois-dragons depuis 1787 quand il émigra en 1791 ; il fit la campagne de 1792 à l'armée des princes avec les officiers de son régiment, entra dans Rohan en 1793, passa au régiment de Béthisy en 1794 et fut licencié le 24 octobre 1795 (Arch. Guerre).

Etienne-René de la Saulaye, officier dans Penhièvre-dragons, émigra en 1791 et mourut en émigration (Saint-Allais, art. Trémaudan, tome XV, p. 311).

François-Louis de Launay, né à Rostrenen en 1760, lieutenant au régiment de Port-au-Prince en 1789, émigra, fit

la campagne de 1792 à l'armée des princes dans le régiment de Lorraine (?), servit dans l'armée de Condé jusqu'au licenciement, et fit la campagne de 1815 à l'armée royale du Morbihan comme major de la légion Guillemot.

D.-M.-R. de la Villéon de Kergeon, de Lamballe, était depuis 1790 lieutenant au régiment de Normandie ; il émigra en 1791, fit la campagne de 1792 dans « la compagnie noble de Bretagne » celles de 1793 à 1797 à l'armée de Condé, et reçut en 1814 un brevet de capitaine (Arch. Guerre).

Louis-Yves le Gonidec de Kerloc, de Guingamp, enseigna au régiment provincial de Vannes en 1775, lieutenant dans Reine-infanterie en 1783, émigra en 1791, fit la campagne de 1792 à l'armée des princes avec les officiers de régiment du marquis du Dresnay, cessa de servir en 1793 et reçut en 1814 un brevet de capitaine (Arch. Guerre).

Paul le Gouvello de Comeraix, né à Auray en 1748, sous-lieutenant en 1766 dans Penthievre-infanterie, capitaine depuis 1779, démissionnaire le 1^{er} novembre 1791, émigra, fut grièvement blessé à Quiberon, mais réussit à se rembarquer (Mazas, tome II, p. 474, et tome III, p. 613).

A. V. J. le Gouvello de Keryaval, né à Hennebont en 1750, sous-lieutenant dans Penthievre-infanterie en 1766, capitaine depuis 1779, démissionnaire le 15 septembre 1791, émigra, fit la campagne de 1792 à l'armée des princes et celles de 1793 à 1797 « à l'armée anglaise » ; breveté lieutenant-colonel par le comte d'Artois en 1797, il n'obtint en 1814 que la retraite de chef de bataillon (Arch. Guerre, Mazas, tome II, p. 474).

Marie-René-Gervais le Gouvello de Keryaval, de Vannes, page du roi en 1779, était lieutenant dans Angoulême-dragons depuis 1789 lorsqu'il émigra en 1792. Il fit cette campagne à l'armée des princes avec les chasseurs à cheval de Picardie, fit dans le corps du prince de Léon l'expédition de l'île d'Yeu, et cessa de servir en 1796 (Arch. Guerre).

Louis-Paul de Gouvello, né à Monnières (Loire-Inférieur), garde du corps en 1775, capitaine dans Bourgogne-infanterie en 1788, sous-lieutenant des gardes du corps du comte d'Artois la même année, envoyé à Turin par le roi le 14 juillet 1790 pour porter des dépêches au comte d'Artois, fit la campagne de 1792 dans les gardes de ce prince, l'accompagna en Prusse en 1793, entra en 1794 dans le régiment d'Autichamp, passa capitaine aux hussards de

Rohan en 1795, fut envoyé à Saint-Domingue, revint en Angleterre en 1800 avec les débris de son régiment (il ne restait plus que 6 officiers sur 54), fut placé à la tête d'une compagnie d'anciens officiers émigrés auxquels le gouvernement anglais accordait une pension de retraite, rentra en France en 1814, redevint sous-lieutenant des gardes du comte d'Artois, fit la campagne de 1815, à l'arrière-garde au départ de Paris le 20 mars et à l'avant-garde lors de la rentrée dans cette ville le 8 juillet, et fut nommé le 14 octobre maréchal de camp (Mazas, tome III, p. 27 et 622, Churchill, tome II, p. 212).

Quatre frères le Jeune de Malherbe vivaient en 1789 : 1^o Pierre, lieutenant dans Bretagne-infanterie, fit la campagne de 1792 dans la 2^e compagnie de la coalition bretonne ; 2^o Roland, lieutenant au régiment provincial d'artillerie d'Auxonne en 1788, réformé le 20 mars 1791, fit la campagne de 1792 à la 1^{re} compagnie de cavalerie de la coalition bretonne, fut « officier dans le 4^e cadre de noblesse au service de S. M. B. formé dans l'île de Wight le 1^{er} janvier 1796 jusqu'au licenciement ». Garde du corps en 1814 dans la compagnie de Béthune ; 3^o Yves, garde de la porte en 1785, fit la campagne de 1792 à l'armée de Bourbon dans la compagnie d'Auxerrois ; 4^o Charles, garde de la porte en 1785, ne paraît pas avoir émigré (Saint-Allais, tome IV, p. 171).

Le Livec, lieutenant de vaisseau en 1786, émigra, servit dans la marine espagnole de 1793 à 1802, et fut fait chevalier de Saint-Louis en 1814 (Mazas, tome III, p. 173).

Jean le Roux de Coetando, né en 1739 à Goudelin (Côtes-du-Nord), page du roi en 1750, mousquetaire en 1752, officier au régiment de Brissac en 1757, blessé au combat de Saint-Cast en 1758, lieutenant dans Roi-infanterie en 1760, blessé à Fillinghausen, émigra en 1791 et se joignit d'abord au rassemblement organisé en Espagne sous les ordres du général Ricardos, fit la campagne de 1792 à l'armée des princes comme premier volontaire dans l'escadron de Royal-Navarre, puis servit dans les volontaires de Moira et dans le corps Olliamson, fut nommé maréchal de camp en 1795 et ne rentra en France qu'en 1814 (*Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*).

Une note des Archives de la Guerre dit que six de Lesquen servaient ensemble à l'armée de Condé, et que l'un d'eux y fut tué le 13 août 1796. Ce dernier est très proba-

blement celui que Muret appelle de Lesquen père, chasseur noble de la compagnie n° 8 ; s'il le fait figurer simplement sur la liste des blessés, c'est qu'il mourut de ses blessures : ce serait donc René-Alexandre de Lesquen, capitaine dans Poitou-infanterie en 1790. Muret cite également parmi les blessés de cette journée un de Lesquen, chasseur noble de la compagnie n° 10 : d'après les Archives de la Guerre, il s'agit de Paul-Toussaint, fils de René-Alexandre, né à Casso en Pontchâteau en 1770, sous-lieutenant dans Poitou-infanterie en 1790, qui émigra, fit la campagne de 1792 à l'armée des princes et rejoignit en 1794 l'armée de Condé où il servit jusqu'au licenciement dans la compagnie n° 15 ; il y figure, en effet, en 1801 dans la liste de Muret. Un troisième de Lesquen, Victor-Claude-Charles, de la branche de Saint-Lormel, né à Trégon (Côtes-du-Nord) en 1762, fut successivement, d'après les Archives de la Guerre, volontaire en 1778 sur *la Pallas*, commandée par M. de Buor, fait prisonnier par les Anglais, lieutenant garde-côtes, émigré, volontaire dans la coalition bretonne en 1792, et chasseur noble à l'armée de Condé dans la compagnie n° 8 depuis le 11 juin 1794 jusqu'en 1801. Un quatrième et un cinquième de Lesquen figurent encore en 1801 dans la compagnie n° 8 : Claude, comme fourrier ; Louis, comme chef d'escouade : le premier, à son retour d'émigration, entra dans les Ordres et devint évêque de Rennes. Je n'ai pas retrouvé à l'armée de Condé le sixième de Lesquen dont parle la note des Archives ; peut-être a-t-elle voulu dire simplement que six de Lesquen avaient servi en émigration : dans ce cas il s'agirait de Joseph-Hyacinthe, fils cadet de René-Alexandre, né à Pontchâteau, en 1772, élève de l'école militaire en 1784, émigré le 21 juillet 1791, qui fit la campagne de 1792 avec les officiers du régiment de Poitou, celles de 1793 et 1794 dans la 2^e compagnie de cavalerie de la légion de Béon commandée par le comte d'Asson, servit dans le régiment de Castries du mois d'avril 1794 au 17 octobre 1800, fit la campagne de 1815 comme chef de bataillon à l'armée royale de Bretagne, division Coislin, et fut blessé le 8 juin au combat de Guérande. Son dossier dit en effet qu'il a servi à l'armée de Condé dans le régiment de Béon, lequel en réalité faisait partie d'une armée toute différente.

Camille-Jean-Marje de Meur de Kerigonan, de Lannion, garde de la marine en 1783, retiré du service en 1788, émigré en 1791, fit la campagne de 1792 dans le corps de la

Marine, servit de 1794 à 1801, dans l'artillerie noble à l'armée de Condé et reçut, en 1814, un brevet de major et la croix de Saint-Louis (Arch. Guerre).

Joseph-Gabriel-Marie de Monti de Lormières, né à Rennes en 1752, sous-lieutenant dans Poitou-infanterie en 1768, passé dans Bresse, où il fit les campagnes d'Amérique de 1780 à 1783, devint capitaine en 1784, quitta le service en 1788 pour devenir lieutenant des maréchaux, émigra en 1791, fit la campagne de 1792 et appartint en 1795 au corps de Moira (Arch. Guerre).

Joseph-René-Marie de Monti de Rézé, né en 1766, sous-lieutenant dans Beaujolais-infanterie en 1784, donna sa démission en 1789 ou 1790, fit la campagne de 1792 à l'armée des princes, concourut à la défense de Maestricht en 1793, entra comme sous-officier dans le régiment d'Autichamp en 1794, et servit de 1795 à 1801 dans l'infanterie noble de l'armée de Condé, compagnie n° 9. Son frère Louis, qui, au péril de sa vie, avait été prévenir Mesdames tantes du roi « de la marche des factieux sur Bellevue (le château qu'habitaient Mesdames en 1791) » et les avait accompagnées, émigra et fut tué à l'armée de Condé à Kamalach, servant alors dans la compagnie n° 10 de l'infanterie noble (Arch. Guerre).

Le marquis de Morant (Thomas-Marie-Louis-Geneviève), né à Rennes, sous-lieutenant (1774), puis capitaine (1777) dans Reine-dragons, major dans Navarre-infanterie en 1788, lieutenant-colonel en 1791, émigra en 1792 et fit cette campagne dans la compagnie des chasseurs à cheval de Franche-Comté (Arch. Guerre).

Jean-Marie Morio de Lisle, né en 1760, émigra le 1^{er} janvier 1792, fit cette campagne dans la coalition bretonne, servit à l'armée de Condé dans l'infanterie noble de 1793 à 1801 et mourut en Allemagne en 1814 (Arch. Guerre).

Nouel de Kergré (Yves-Joseph-Marie), né à Pontrioux le 2 août 1753, gendarme de la garde en 1771, garde du corps en 1774, capitaine aux chasseurs à cheval de Hainaut en 1784, émigra le 15 août 1791, fit la campagne de 1792 dans les gardes du corps, entra comme cornette dans les hussards de Rohan en 1793, fut nommé lieutenant en 1794, après le combat d'Appeltern près Nimègue, puis capitaine en 1795, fut envoyé à Saint-Domingue avec son régiment, nommé chevalier de Saint-Louis en 1796 et licencié en 1800 (Arch. Guerre).

Onfroy (Jacques-Roland), né à Saint-Domingue en 1751,

appartenait à une famille originaire de Normandie, mais était devenu Breton par son mariage, et avait été élu notamment membre de la commission intermédiaire des États de Bretagne en 1784, 1786 et 1788. De la notice un peu embrouillée que lui a consacrée Saint-Allais, je crois qu'il faut conclure qu'il s'était rendu à Saint-Domingue en 1790 avec trois de ses fils, Guy, Anne et Achille, et que les deux autres, Benjamin et Emmanuel, étaient restés en Bretagne. Lorsqu'en août 1793 les Anglais débarquèrent à Saint-Domingue pour venir au secours des colons royalistes les Onffroy se joignirent à eux, le père « comme colonel chef de district », les fils « dans la légion de Montalembert et dans le régiment des guides ». Saint-Allais dit plus loin que Guy, l'aîné, « élève de la marine, fut capitaine de cavalerie, puis des grenadiers au régiment de Clarence » ; qu'Anne, né en 1778, fut à l'âge de 18 ans capitaine d'artillerie dans la légion de Montalembert et qu'Achille se fixa à la Jamaïque. Benjamin et Emmanuel firent la campagne de 1799 avec les chouans comme capitaines aides-majors dans la légion de Vitré, et Benjamin fut en 1815 colonel des volontaires royaux de Vitré (Saint-Allais, tome X, p. 196 à 198).

Les trois frères Picot de Peccaduc, fils d'un conseiller au Parlement de Bretagne, marié en 1760 à une la Chevière, étaient : 1° Pierre-Marie-Auguste, officier au régiment d'artillerie de Metz, émigré en 1791, servit d'abord à l'armée de Condé et fut ensuite général-major au service de l'Autriche ; 2° Placide-Marie-Fidèle, officier dans Anjou-infanterie, émigra en 1791 et fut tué en 1793 ; 3° Henri-René-Marie, officier au régiment de la Guadeloupe, émigra en 1791, rejoignit d'abord le cantonnement d'Ath, fit la campagne de 1792 à l'armée de Bourbon avec les officiers du régiment d'Angoulême, entra au régiment d'Orange, fut pris en avril 1793, passa au service de l'Angleterre en 1795 et à celui de la Confédération du Rhin en 1808 (Saint-Allais).

Henri-Armand de Pioger de Saint-Perreux, né à Casson (Loire-Inférieure) en 1755, sous-lieutenant dans Quercy-infanterie en 1773, capitaine dans Rohan-Soubise depuis 1787, fit la campagne de 1791 en Amérique, c'est-à-dire aux Antilles, sous M. de Béhague, émigra, fit la campagne de 1792 à l'armée de Condé où il eut une jambe cassée, volontaire à l'armée de lord Moira et officier des volontaires nobles de du Dresnay en 1793, lieutenant dans Hervilly en

1794, capitaine dans un des régiments d'infanterie du prince de Rohan en 1795, capitaine d'une compagnie noble formée à l'île d'Yeu le 8 octobre 1795 (Arch. Guerre).

Poulain de Frémur (Mathurin), né à Yvignac, volontaire dans la marine royale en 1787, émigra, rejoignit d'abord la coalition bretonne à Wittich « avec un de ses frères mort dans la seconde campagne », puis servit aux chevaliers de la Couronne de 1792 à 1801. Rentré prématurément en France, il fut incarcéré pendant trois mois à Sainte-Pélagie, mais fut libéré lors de l'amnistie (Arch. Guerre).

Poulain de la Fontaine-Saint-Père (Auguste-François-Félix, de Quessoy (Côtes-du-Nord), né en 1767, sous-lieutenant dans Vieille-Marine-infanterie, émigra en février 1792, rejoignit l'armée de Condé le 18 mars et y fit toutes les campagnes jusqu'en 1801, époque où il était chef d'escouade dans la compagnie n° 16 de l'infanterie noble, disent ses états de services (Arch. Guerre). Il ne figure pas en 1801 sur la liste de Muret.

Poulain de Melian du Reposoir (Victor-Henri-Mathurin), né en 1766 à Maroué (Côtes-du-Nord), demeurant à Saint-Enogat, volontaire dans la marine en 1781, prit part aux combats des 9 et 12 avril 1782, puis sous-lieutenant dans Picardie-infanterie en 1790, émigra le 4 mai 1792, fit cette campagne à l'armée de Bourbon, et celles de 1793 à 1801 à l'armée de Condé dans l'infanterie noble, compagnie n° 2, où il se trouva aux combats des 20 et 24 août, 12 septembre, 13 octobre, 2 et 8 décembre 1793 ; 13 août, 2, 18, 19 et 24 octobre 1796 (Arch. Guerre).

Poullain de la Vincendière (Andronic-François), né à Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée) en 1773, mais d'origine bretonne et domicilié en 1814 à la Chapelle-Bassemer (Loire-Inférieure), émigra le 1^{er} novembre 1791, fit la campagne de 1792 dans les gendarmes de la garde sous le marquis d'Autichamp, prit part sous le même général à la défense de Maestricht en 1793, entra en 1794 dans la légion de Damas, d'abord dans l'infanterie, 2^e compagnie, puis dans la cavalerie, 2^e compagnie, combattit à Dinant, à Fleurus, etc., fut nommé en 1795 sous-lieutenant au régiment d'Autichamp, reentra en France en 1796, fut officier d'état-major à l'armée de Scépeaux et se trouva aux affaires de Saint-Sulpice, de Beauchêne et de Maumusson, passa en 1799 à l'armée d'Autichamp comme chef de la division du Loroux et se trouva aux combats de Nueil-sous-les-Aubiers en 1799 et

de Rocheservière en 1815 (Arch. Guerre ; Créteineau-Joly. *Histoire de la Vendée militaire*, tome V, p. 57).

Pourceau de Montdoret (Jean-Baptiste-Louis), né en 1761 à Guérande, lieutenant dans Bourbon-infanterie, puis lieutenant garde-côtes, émigra en 1791, fit la campagne de 1792 à l'armée de Bourbon dans la compagnie de Bourbon que commandait le lieutenant-colonel de Franval, entra en 1793 dans les cadres de du Dresnay à la compagnie du comte de Montmuran, servit ensuite dans le corps du prince de Léon, reentra en Bretagne en 1797, fut chef de bataillon à l'armée de Cadoudal dans la division de Sol, et, quand celui-ci devint adjudant général, le remplaça à la tête de la division, fut arrêté à Paris en juillet 1801, incarcéré pendant huit mois à Sainte-Pélagie et mis en liberté le 14 février 1802. (Arch. Guerre ; Créteineau-Joly, tome V, p. 174).

Prigent de Kerebars (Pierre-Auguste), né à Saint-Pol-de-Léon, le 16 mars 1752, volontaire dans Royal-infanterie en 1770, capitaine dans Brie-infanterie en 1784, émigra en 1791, fit la campagne de 1792 à l'armée des princes dans la compagnie de Brie, fut lieutenant au régiment de Béthisy en 1794-1795 et servit à l'armée de Condé dans l'infanterie noble de 1796 à 1801, époque à laquelle il était sous-lieutenant de la compagnie n° 7 avec rang de lieutenant-colonel (Arch. Guerre).

Jacques-Louis-Joseph de Quélen de Kerohan, de Hanvec (Finistère), né le 4 avril 1773, page du roi en 1787, émigra en 1791, fit la campagne de 1792 dans l'escadron de la coalition bretonne, celles de 1793-1794 dans l'armée anglaise commandée par lord Moira et prit part à l'expédition de Quiberon (Arch. Guerre).

Olivier-Marie de Quélen du Plessis, né en 1769, à Pommerit-le-Vicomte, sous-lieutenant au 8^e chasseurs à cheval (Guyenne ou Pyrénées) en 1790, fit les campagnes de 1792 à 1801 à l'armée de Condé, d'abord dans les hussards de Mirabeau, puis, à partir de 1798 comme sous-lieutenant aux dragons d'Enghien, et prit part notamment aux combats de Botenthal, des lignes de Wissembourg et de Berstheim (Arch. Guerre).

Le comte Amable-Gilles de Quélen, de Plélo, surnuméraire à la suite des gardes du corps en 1788, fit avec eux la campagne de 1792, entra au régiment d'Autichamp en 1795 et servit aux cadres de Léon jusqu'en 1798 (Arch. Guerre).

François-Marie-Joseph de Quélo de Cadouzan, né à Saint-

Dolay en 1772, élève d'artillerie, émigra, arriva à Worms à l'armée de Condé le 28 novembre 1791 et y servit dans l'artillerie jusqu'en 1801. En 1815 il commanda l'artillerie de la division Coislin (Arch. Guerre).

Vincent-François de Quélo des Chambots, né à Bains (Ille-et-Vilaine) en 1766, volontaire de la marine en 1785, fut « après le départ du roi Louis XVI emprisonné avec son père et 28 gentilshommes bretons au Port-Louis où ils passèrent 104 jours, » émigra aussitôt après son élargissement le 28 octobre 1791, entra d'abord dans la coalition bretonne à la compagnie du chevalier Scott, puis passa dans le corps de la marine, à la compagnie d'un capitaine de vaisseau qu'il appelle le chevalier d'Ademard ou d'Emar, et dont le véritable nom est d'Aymar, où il fit la campagne de 1792, rejoignit l'armée de Condé le 1^{er} avril 1793, entra dans l'infanterie noble compagnie n° 11, passa en 1796 dans la compagnie n° 18, fut blessé à Kamlach et ne quitta l'armée qu'en 1801. Il fit la campagne de 1815 à l'armée royale du Morbihan dans la compagnie des anciens officiers dont le chevalier de la Ruée était capitaine (Arch. Guerre).

Guy-Auguste-Ange-François de Quengo de Crénolles, successivement cadet (1776), capitaine (1780) et major en second (1788), émigra, fit la campagne de 1792 à l'armée de Condé comme aide-maréchal-général des logis, celles de 1793 et 1794 dans la légion de Béon, passa en 1795 dans les hussards de Hompesch, puis dans les uhlans britanniques, avec lesquels il fit l'expédition de l'île d'Yeu, passa en Amérique, servit dans les îles du Vent et reentra en Europe en 1796. (Arch. Guerre).

Le condéen Quentin de Trémisot (Jean-Simon-Henri), était fils d'un ancien commandant de Yanaon et d'une sœur du condéen de Kerlédéc. Il avait un frère, René-François, émigré en 1791, enrôlé dans La Châtre, blessé dans la campagne des Pays-Bas pris et fusillé à Nieuport en 1794 (Saint-Allais, tome XIII, p. 322).

Paul-Guy-Michel de Ralet, fils d'un conseiller à la Chambre des comptes de Bretagne et neveu de M. de la Feronnière, né à Nantes en 1775, servit de 1791 à 1797 à l'armée de Condé, d'abord comme volontaire dans la légion de Mirabeau, puis comme maréchal-des-logis aux dragons de Clermont-Tonnerre (1796), reçut trois blessures dont une à Wissembourg le 13 octobre 1793, où son

capitaine, le chevalier de Blair, fut tué ; fut fait prisonnier à Fribourg (lisez Neubourg) et détenu pendant deux ans, devint en 1814 capitaine dans la garde nationale active de l'Indre, et en 1811, capitaine-adjutant à la place de Lyon. « Je ne parle pas, dit-il, des services rendus par mon père à l'armée royale de l'Ouest, ni de sa fin tragique dans les prisons de Rennes, après avoir été condamné à mort par le conseil de guerre. » (Arch. Guerre).

Rat d'Amblemont (Geffroy-Epiphan), dit avoir fait la campagne de 1792 dans « la coalition de Bretagne, sa patrie » à la compagnie n° 7, avoir rejoint l'armée de Condé le 1^{er} avril 1793, avoir fait les campagnes de 1793, où il fut blessé le 13 octobre, celles de 1794 à 1797 comme sous-lieutenant puis comme lieutenant dans la légion de Mirabeau, et celles de 1798 à 1801 dans le régiment de Bourbon (Arch. Guerre).

Hilaire-François de Raveneau, de Quimper, né en 1738, major dans Béarn, émigra en 1792, mais ne put faire aucune campagne à cause de sa mauvaise santé (Arch. Guerre).

Réal des Perrières, de Machecoul, auditeur à la Chambre des comptes de Bretagne, émigra et « mourut en combattant pour son roi, » dit son fils (Arch. Guerre).

François de Riou, né à Saint-Malon en 1757, émigra, fit la campagne de 1792 comme fourrier dans la coalition bretonne à la compagnie du marquis de la Vieuville, entra en 1793 dans le corps noble commandé par M. du Dresnay comme volontaire de la compagnie d'artillerie dont le chevalier Dufort était capitaine, passa en décembre 1794 comme lieutenant dans les cadres du prince de Léon et y servit jusqu'en novembre 1796. Il fit la campagne de 1815 dans l'armée royale d'Ille-et-Vilaine (Arch. Guerre).

Le condéen de Rison, quoique né en Nivernais, doit être considéré comme Breton car sa famille, d'origine gasconne, était fixée en Bretagne ; lui-même s'y maria et ses enfants y naquirent. Il était, en 1790, lieutenant-colonel au régiment d'artillerie de Metz. Emigré à l'armée de Condé, il fut un des chefs de l'artillerie : ce fut lui qui au combat du 21 juillet (lisez août) 1793 arrêta la déroute qui commençait à se produire (Pingaud, *l'Invasion prussienne*, p. 154). Nommé général en 1797, cité comme un des principaux officiers dans le rapport d'un agent français en 1800 (Bittard des Portes, *l'Armée de Condé*, p. 358), nommé

commandeur de Saint-Louis le 20 janvier 1801 (Mazas, tome III, p. 7) il était, lors du licenciement, commandant en second de l'artillerie condéenne. Son fils aîné, Maurice-François-Alexandre né à Laz (Finistère) en 1772, élève à l'école d'artillerie en 1789, émigra en 1791, et servit à l'armée de Condé jusqu'en 1801, époque où il était lieutenant d'artillerie. Son fils cadet, François-Charles-Joseph-Marie-Benjamin, né à Carhaix en 1775, élève de la marine en 1789, fit la campagne de 1792 à l'armée des princes, celles de 1793 et 1794 dans l'artillerie de l'armée de Condé, fut nommé le 1^{er} octobre 1794 sous-lieutenant dans l'infanterie de la légion de Rohan, fit les campagnes de 1796 et 1797 en Allemagne sous les généraux Clerfayt, Wartensleben et Werneck, combattit aux batailles de Friedberg et d'Amberg, fut incorporé le 7 février 1797 dans l'armée autrichienne avec son régiment devenu « le corps franc de Rohan » et le 21 juin 1798 « le bataillon d'infanterie légère Charles de Rohan », fit les campagnes de 1799 à 1801 en Italie sous le général Mélas, passa en 1801 comme sous-lieutenant au 24^e régiment d'infanterie autrichienne, devint capitaine en 1809, donna sa démission en 1811 pour entrer dans le 127^e régiment d'infanterie française et fit la campagne de 1815 comme colonel à l'armée royale de Bretagne dans la division des Côtes-du-Nord (il habitait alors Lanvollon). En 1825 il était colonel du 1^{er} régiment d'infanterie (Arch. Guerre).

Antoine-Marie-Hyacinthe de Rivière de Lezoualch, lieutenant dans Royal-Roussillon, démissionnaire en 1782, capitaine garde-côtes de Plomodiern en 1783, émigra et fit la campagne de 1792 dans l'escadron du corps de la Marine. Son dossier très incomplet ne permet pas d'affirmer qu'il n'ait pas fait d'autres campagnes (Arch. Guerre).

Alexandre-Emmanuel de Rivière de Vauguérin, lieutenant au régiment provincial de Nantes, émigra en 1791, fit la campagne de 1792 dans la coalition bretonne, compagnie du marquis de la Moussaye, puis servit dans les cadres du prince de Léon et mourut à Jersey le 7 juin 1796. En émigrant, il avait laissé en Bretagne ses deux jeunes fils. L'aîné, Alexandre-Honoré-Guillaume, né en 1781, fit la campagne de 1815 comme commissaire des guerres à l'armée de d'Andigné ; le second, Emmanuel-César, né en 1782, fit les campagnes de 1799 et 1800 à l'armée de Châtillon (Saint-Allais, tome 7, p. 252).

Rolland de Rengerve (Pierre-Marie), né à Guipry en 1759, élève à l'Hôtel des gentilshommes à Rennes, cadet au régiment de Port-au-Prince dans le dépôt de l'île de Ré en 1780, sous-lieutenant en 1782, lieutenant en 1788, émigra en 1791, rejoignit le 21 janvier 1792 à Oudenarde la coalition bretonne et fit la campagne dans la compagnie du marquis de la Vieuville, entré en 1793 dans les cadres de du Dresnay compagnie du marquis de Montmuran, passé en décembre 1794 dans le corps du prince de Léon au troisième cadre commandé par le comte de Pontbellanger, « destiné à être capitaine quand le cadre deviendrait un régiment » dit le certificat du comte de la Prévalaye, rentré en Bretagne le 14 mars 1796, fait la campagne dans la division de Sévère de la Bourdonnaye, poursuivi par les autorités révolutionnaires en 1797 et 1798, arrêté en mai 1799, fut élargi à la pacification de 1800 (Arch. Guerre).

Rolland du Breuil de Chalonge (Louis-Ancelo-Jean), de la Vallée, près Dol, né en 1752, lieutenant dans Lorraine-infanterie, démissionnaire en 1783, émigra en 1791, fit la campagne de 1792 avec les officiers de son régiment et servit de 1794 à 1796 dans le corps du prince de Léon (Arch. Guerre).

Rolland du Noday (Marie-Alexandre-Malo), né à Mauron en 1756, cheval-léger de la garde de 1774 à 1776, émigra, fit la campagne de 1792 à l'armée de Condé dans l'escadron de Royal-Navarre commandé par le comte d'Ecquevilly, quitta l'armée le 4 novembre 1792, entra en 1793 dans les cadres de du Dresnay, servit de décembre 1794 à novembre 1796 dans le corps du prince de Léon, compagnie du Plessis, reentra en Bretagne en août 1797, fut arrêté en août 1799, emprisonné à Vannes et traduit devant une commission militaire qui, « vu ses infirmités », ne le condamna qu'à la détention par jugement du 2 septembre (Arch. Guerre).

Rolland du Noday (Louis-René-Bertrand), né à Rennes en 1769, volontaire dans Auvergne-infanterie, émigra le 1^{er} août 1791, rejoignit l'armée de Condé à Worms le 2 septembre, et servit jusqu'en 1801, d'abord dans la compagnie n° 7 de l'infanterie noble, où il reçut à Berstheim en 1793 une blessure dont il resta estropié, puis au dépôt (Arch. Guerre).

Le marquis de Roquefeuil (Innocent-Adrien-Maurice), né le 21 mai 1752, fut successivement garde de la marine en

1762, enseigne de vaisseau en 1768, capitaine dans Noailles-dragons en 1773, réformé en 1776, colonel en second dans Royal-Piémont-cavalerie en 1780, colonel en second dans le régiment provincial d'artillerie de Besançon en 1788, enfin colonel de Médoc-infanterie la même année. Il venait d'être nommé maréchal de camp lorsqu'il émigra en 1791. Il se rendit d'abord à Rome, où s'étaient réfugiées sa femme et sa belle-mère, M^{me} de Calan, car le comte de Vaudreuil écrit de Viènce au comte d'Artois : « M. de Roquefeuil est parti de Rome pour vous porter son zèle et sa volonté. » Il fit la campagne de 1792 à l'armée de Condé avec les officiers de son régiment et revint passer l'hiver à Rome. Il faillit périr dans l'émeute du 11 février 1793, la populace romaine, soulevée contre les révolutionnaires français, s'en prenant sans distinction à tous ceux qui parlaient notre langue. Il fit à l'armée de Condé les campagnes de 1793 et 1794. Au début de 1795 il passa en Angleterre. On prétendit même qu'il avait réussi à passer en Bretagne, car en juin 1795 les délégués de la Convention à Lorient promettaient une somme de cent louis en or « a qui découvrira la retraite du marquis de Roquefeuil et de l'évêque de Léon, débarqués depuis peu. » Il apposa sa signature le 8 septembre 1795 à Londres au contrat de mariage du comte de Vaudreuil, à côté de celles du duc de Bourbon, des anciens ministres Calonne et Bertrand, etc... Revenu à l'armée de Condé et nommé colonel d'un régiment d'infanterie, il fut grièvement blessé le 16 septembre 1796 de deux balles, l'une à la mâchoire, l'autre au bras, et mourut à Augsbourg quelques jours après (Mazas, tome II). *Correspondance du comte de Vaudreuil et du comte d'Artois* ; *Moniteur universel* de juin 1795 ; Ecquevilly, *Campagnes du corps sous les ordres du prince de Condé*.

Rousseau de Saint-Aignan (Louis-Marie), né à Nantes en 1767, sous-lieutenant dans Roi-infanterie depuis 1785, se distingua à l'affaire de Nancy en 1790, émigra en 1791, reentra en France à la fin de l'année, se trouva près du roi Louis XVI aux Tuileries lors de l'émeute du 20 juin 1792, émigra de nouveau après cette journée, mais ne fit aucune campagne. Il revint en France pour la seconde fois après le 9 thermidor, et fut préfet et député sous la Restauration (Levol, *Biographie Bretonne*).

Le chevalier de Saint-Germain, né à Fougères en 1772, était lieutenant d'artillerie quand il émigra. Il servit dans

l'infanterie noble à l'armée de Condé de 1792 à 1797, reentra en France, chargé d'une mission près des royalistes parisiens, puis revint en Bretagne, où il fut attaché au parti royaliste de 1798 à 1800. Emprisonné pendant plusieurs mois en 1801, il fut mis en liberté lors de l'amnistie de 1802 (Arch. Guerre).

Le marquis de Saint-Gilles (Jean-Marie-Auguste), né en 1772 à la Fosse-aux-Loups (Côtes-du-Nord), demeurant au Chatellier (Ille-et-Vilaine) en 1814, sous-lieutenant en 1781 dans Royal-Vaisseaux, capitaine dans Reine-cavalerie en 1790, émigra, fit la campagne de 1792 comme maréchal-des-logis dans la cavalerie de la coalition bretonne, assista au siège de Thionville et à l'affaire de Seer, passa l'année 1793 en Allemagne, entra en 1794 comme capitaine à la suite dans les hussards de Damas dont le marquis de Nantouillet était colonel, reentra en Bretagne, devint chef de légion à l'armée royale sous MM. de Puisaye et de Vauban et reçut de celui-ci un brevet d'aide-maréchal-général-des-logis. Il assista à treize combats, notamment à celui de la Chapelle-Pouëx où, « commandant trois légions réunies, il s'est battu trois fois dans le même jour », et à Guer dont il s'empara à la tête de deux légions, reçut deux blessures, un coup de baïonnette à la main droite et une balle dans la cuisse droite, fut « déporté en Espagne » après le 18 fructidor, et reentra en France à la fin de 1800 (Arch. Guerre).

Paul-Henri de Saint-Pern, né en 1754, capitaine dans Berry-cavalerie, fit la campagne de 1792 dans la compagnie des chasseurs de Champagne commandée par M. du Plessis, et servit de 1795 à 1796 dans le corps de Léon (qu'il appelle régiment de Rohan), compagnie du Plessis (Arch. Guerre).

Quatre frères de Saisy de Kerampuil figurent sur l'*Etat Militaire* de 1790 : 1^o Charles-Marie-François, né en 1753 à Péderne (Côtes-du-Nord), page du roi en 1769, capitaine dans Berry-cavalerie en 1786, émigra en 1791, fit la campagne de 1792 comme brigadier dans la compagnie d'Escars-dragons, servit « à l'armée anglaise » de 1794 à 1796, fut fait chevalier de Saint-Louis en 1796 et reçut en 1814 un brevet de lieutenant-colonel; 2^o Henri-Jacques, né à Carhaix en 1754 ou 1756, page du roi en 1771, capitaine dans Artois-dragons en 1784, émigra en juin 1791, fit la campagne de 1792 dans la compagnie de Monsieur-dragons, rejoignit l'armée de Condé en avril 1793 et entra dans la cavalerie

noble, escadron d'Harcourt, compagnie de Lansalut, passa en 1795 lieutenant dans les Chevaliers de la couronne, compagnie de la Roche-Aymon, reentra en 1799 comme lieutenant dans la cavalerie noble où il servit jusqu'en 1801 et reçut en 1814 un brevet de major; 3^o Pierre-Marie, né en 1757, page du roi en 1773, sous-lieutenant dans Jarnac-dragons en 1775, puis au 3^e chasseurs à cheval ou chasseurs de Flandre, émigra en 1791, fit la campagne de 1792 à l'armée des princes dans la compagnie d'Artois-dragons, servit en 1793 sous les ordres de M. de Caraman dans le rassemblement d'émigrés que le général autrichien Bender avait organisé à Bruxelles, fut inscrit dans la légion du comte d'Hector pour la deuxième expédition de Quiberon, et reçut en 1814 un brevet de capitaine; 4^o Joseph-Joachim, page du roi en 1778, sous-lieutenant dans Berry-cavalerie en 1781, émigra en 1791, fit la campagne de 1792 à l'armée des princes dans la compagnie de Monsieur-dragons, servit de 1793 à 1796 « dans le corps de Royan au service anglais », c'est-à-dire très probablement dans le corps de Léon, et reçut en 1814 un brevet de capitaine (Arch. Guerre).

Salaun de Kertanguy (Auguste), de Saint-Pol-de-Léon, né en 1769, sous-lieutenant dans Quercy-cavalerie, puis dans le 11^e chasseurs à cheval, émigra en 1791, reentra au début de 1792, prit part le 10 août à la défense des Tuileries, émigra de nouveau, rejoignit l'armée des princes le 25 août et fit la campagne avec les chasseurs de Champagne, compagnie du Plessis (Arch. Guerre).

Suasse de Kervégan (F.-H.), né à Quintin, capitaine d'artillerie depuis le 1^{er} avril 1791, émigra en 1792, fit la campagne à l'armée des princes, et servit de 1793 à 1802 « aux rassemblements de Jersey et de Quiberon et à l'armée de Portugal », c'est-à-dire très probablement dans le régiment de Rotalier. Il obtint en 1814 un brevet de major (Arch. Guerre).

Louis-Marie-Joseph de Trédern, né à Thourie en 1772, sous-lieutenant dans Poitou-infanterie en 1788, lieutenant au 1^{er} régiment d'infanterie en 1791, embarqué pour la Martinique, revint en Europe pour faire la campagne de 1792 avec les officiers de son régiment, servit de 1793 à 1796 dans la légion de Béon et dans le « corps du prince de Rohan », et fut grièvement blessé en 1793 (Arch. Guerre). Du dossier très incomplet d'un autre de Trédern, Louis-

Anne, lieutenant de vaisseau, il ne subsiste qu'une pièce dans laquelle il dit « avoir reçu le grade de lieutenant-colonel à l'armée de Condé », mais je ne l'ai pas retrouvée dans la liste de Muret.

Jean-François de Trégouet, né à Dinan en 1740, ancien officier de grenadiers royaux, chevalier de Saint-Louis, mort en 1815, « a servi vingt-six ans sous Louis XVI et douze ans à l'armée de Condé », dit une pétition de sa veuve (Arch. Guerre).

Une curieuse lettre de Louis Urvoy de Portzamparc, né en 1754, fait prisonnier à Quiberon et fusillé à Auray en 1795, nous permet de le suivre dans les péripéties de son émigration. Elle me fut communiquée autrefois par mon cousin Charles de Portzamparc. Elle est adressée à sa femme et constitue à la fois un récit de son émigration et une sorte de testament juridique et moral. Au moment de la révolution Louis de Portzamparc était lieutenant de vaisseau. « La journée du 18 décembre 1791, époque de notre séparation, écrit-il, a laissé dans mon cœur une impression ineffaçable. » C'est donc à cette date que remonte son émigration. Sa lettre est datée d'Aix-la-Chapelle, 12 juillet 1794. Il y était arrivé le 23 septembre 1793, après dix-huit mois de séjour en Angleterre, ce qui semblerait indiquer qu'il n'a pas fait la campagne de 1792, quoiqu'un autre passage de sa lettre semble dire le contraire. Il y était venu avec son beau-frère, M. le Carlier d'Erlye, officier de marine comme lui, et ils y avaient été attirés par MM. de Rospiec « qui vivaient à Aix d'une manière aussi pacifique que nous à Londres... Depuis dix mois environ, nous avons joui avec eux d'une existence très douce et aussi agréable que les circonstances peuvent le permettre, par le concours d'une société nombreuse et composée de beaucoup de femmes de notre connaissance habituelle en France. A tous égards, nous avons été mieux ici qu'en Angleterre. Mais la Meuse, seul abri pour cette ville, ne sera-t-elle pas encore franchie par les Français, mon frère (enrôlé dans la légion de La Châtre) est enfermé à Nieuport et en grand danger d'y être pris. Il jouit dans son état d'une existence très supportable, il est parvenu au grade d'officier, et il a de bons appointements. Mon cousin, l'abbé Urvoy, habite Liège, dans un couvent des Carmes. J'ai perdu deux de mes amis, M. du Parc, l'aîné, mort de maladie, et M. de Kerespert, l'aîné, tué à l'armée de Condé. J'ai reçu dans le courant

d'octobre dernier une lettre de mon cousin Jolly, alors nouvellement échappé de Saint-Malo et réfugié à Jersey. Ton frère et MM. de Rospiec font des démarches pour obtenir du service dans la marine de Russie. » Il terminait par des conseils adressés à sa femme et à ses enfants : « Evitez les procès..., fuyez la terre où la religion serait persécutée, etc. » Il annonçait son prochain départ pour l'armée de Condé, « actuellement sur les bords du Rhin, à Rastadt ». C'est dans ces dispositions que vint le trouver l'appel de son ancien chef, le comte d'Hector. Changeant ses projets, il alla rejoindre ses camarades et, comme beaucoup d'entre eux, trouva la mort à Quiberon.

Vittu de Kerraoul (Guillaume-Louis) fit la campagne de 1792 dans la coalition bretonne et servit ensuite dans un corps franc à la solde anglaise. Son fils, Jean-Louis-Prospér, né en 1774, fit la campagne de 1792 dans la compagnie de Royal-Vaisseaux et les deux suivantes au service de l'Autriche (Saint-Allais, tome II, p. 40).

Aléno de Saint-Alouarn (Hippolyte), sous-lieutenant d'infanterie, émigra en 1791, fit la campagne de 1792 dans la coalition bretonne, et celle de 1795 dans les cadres de Léon qu'il appelle dans ses états de service le régiment de Rohan. Son frère cadet, Aimé, né vers 1770, émigra avec lui, mais comme le séjour d'Allemagne lui déplaisait, il ne tarda pas à rentrer en France et alla rejoindre à Paris les royalistes groupés pour la défense de Louis XVI. Revenu à Quimper à la fin d'août 1792, il y fut arrêté, sa présence à Paris au moment du 10 août ayant paru suspecte aux révolutionnaires. Mis en liberté après une assez courte détention, il fut de nouveau emprisonné en 1793, envoyé au tribunal révolutionnaire de Paris et guillotiné avec les Magon, les Saint-Luc, etc.

Caron de la Morinais (Jean-Marie), né à Hédé le 17 décembre 1772, émigra en 1791, fit la campagne de 1792 à l'armée des princes, servit sous du Dresnay (1793, 1794), se trouva à Quiberon en 1795, fut mis en demi-solde de 1796 à 1804, et servit dans les vétérans de Gouello de 1805-1814.

Comte Ch. DE CALAN.

Comment l'on peut améliorer nos plantes bretonnes

PAR L'HYBRIDATION ET LE GREFFAGE

Dans une précédente communication (1), j'ai montré comment l'hybridation de nos vieilles variétés de vignes avec certaines espèces de vignes américaines avait fourni de nouveaux cépages qui vont nous permettre de rétablir nos anciens vignobles et de manger du raisin.

Beaucoup de nos agriculteurs bretons qui utilisent chaque année le croisement en vue d'améliorer les qualités de leurs animaux domestiques ne se doutent pas qu'on peut de la même façon perfectionner les plantes cultivées dans les champs et les jardins, et que l'hybridation des végétaux est aussi facile à pratiquer que le croisement chez les animaux.

Pendant longtemps on a, il est vrai, ignoré la sexualité chez les plantes et la manière dont se faisait leur fécondation. Dès que ce fut bien connu, l'hybridation, d'abord confinée dans les laboratoires scientifiques, ne tarda pas à passer dans le domaine pratique et à y faire merveille.

Parmi les précurseurs qui ont frayé la voie, il faut citer Lecoq, professeur à la Faculté des Sciences de Clermont-Ferrand. Ce botaniste averti croisa entre elles deux variétés du *Pelargonium zonale*, espèce connue sous le nom impropre de *Geranium zonale* (2), et il obtint une variété nouvelle supérieure aux anciennes. Cette variété fut appelée « Triomphe de Gergovie » ; elle fit sensation à l'époque de son obtention. Elle a été le point de départ des magnifiques variétés actuelles qui ornent nos jardins et que l'on voit même aux fenêtres des plus modestes maisons de campagne.

La méthode de Lecoq passa vite dans le domaine horticole et agricole. Les plantes nouvelles hybrides sont aujourd'hui légion. S'il me fallait citer tous les noms des

(1) Lucien Daniel, *La culture de la Vigne en Bretagne* (mémoires de l'Association bretonne, Congrès de Quimperlé, 1928).

(2) Les *Pelargonium* ont une corolle irrégulière tandis que celle des *Geranium* est régulière.

savants et des praticiens auxquels elles sont dues, je n'en finirais pas.

Cependant je ne puis passer sous silence ceux des plus marquants, tant par le nombre que par la valeur de leurs obtentions. Il faut citer parmi eux, Lemoine, de Nancy, à qui l'horticulture doit les merveilleux hybrides de Lilas, de *Fuchsia*, d'*Hortensia*, de Glaïeuls, de *Deutzia*, etc. ; Couderc, Seibel et tous ceux qui, à la suite du professeur Millardet, ont obtenu les hybrides de Vignes qui nous permettront chaque année de manger des raisins au nord de la Loire ; enfin ceux qui ont transformé les *Canna*, les *Dahlia*, les Chrysanthèmes, les Œillets, les Rosiers, les céréales, les plantes potagères ou ornementales.

La vente des nouveautés qu'on nous offre chaque année procure de beaux bénéfices à ceux qui savent adroitement les lancer. Quelques exemples permettront d'en juger. Avant la guerre, l'Œillet Rosa Bonheur a, dit-on, rapporté 40.000 fr. à son obtenteur ; l'exemplaire unique d'un bel hybride d'Orchidée a été vendu la même somme à un prince russe ; tel rosériste a réalisé une belle fortune avec ses hybrides de Rosier et leur descendance. Cela suffit à montrer le gros intérêt pratique de l'hybridation.

Je suis obligé, à mon vif regret, de constater que, jusqu'ici, il ne s'est trouvé presque personne en Bretagne pour appliquer le croisement, scientifiquement conduit, à l'amélioration des végétaux cultivés dans nos jardins. La plupart de nos horticulteurs se sont contentés de vendre les productions des autres sans se demander s'ils n'auraient pas un grand avantage à en fabriquer eux-mêmes.

Cependant notre région armoricaine se prêterait admirablement à l'obtention des nouveautés : il suffirait de bien choisir et de bien préparer les reproducteurs. Notre sol si particulier et notre climat maritime ont une influence considérable sur les plantes indigènes ou cultivées auxquelles ils donnent parfois un faciès spécial et un coloris très vif ou au contraire très atténué (1).

(1) Voir Lucien Daniel, *Recherches sur la flore d'Erquy et l'influence du climat marin sur la végétation* (Revue bretonne de Botanique, 1916 et années suivantes).

En 1929, l'hiver exceptionnellement rude a causé d'importants dégâts non seulement dans les régions à climat continental mais aussi chez nous. Sur nos côtes, bien des espèces ont été gelées ; d'autres ont résisté et leurs fleurs étaient plus grandes et plus vivement colorées ; les fruits et les graines plus abondants et mieux formés. Si des observateurs avisés avaient su tirer parti de ces circonstances exceptionnelles en croisant entre eux les individus des variétés différentes qui présentaient ces modifications au plus haut degré, il est bien probable qu'en semant les graines hybridées, l'on aurait obtenu des nouveautés intéressantes, ayant hérité des qualités exaltées chez leurs parents par un hiver anormal.

Il y a plus de 30 ans déjà que, dans mes cours, j'ai signalé aux étudiants, aux amateurs de jardinage et aux professionnels qui y assistaient, tout l'intérêt qu'ils auraient à se livrer à l'hybridation raisonnée, effectuée scientifiquement. Je suis resté la « *Vox clamans in deserto* », comme saint Jean-Baptiste. A cela, il y a deux raisons.

La première, c'est que beaucoup de nos compatriotes, tout en ayant par ailleurs de précieuses qualités auxquelles je rends hommage, ont trop souvent peur des initiatives. Un peu apathiques et trop souvent enclins à la routine, ils n'ont pas confiance dans celui qui les engage à sortir des sentiers battus, à expérimenter en petit puis à marcher ensuite en grand si les premiers résultats sont bons. Heureusement, cet état d'esprit et cette défiance des innovations tendent à disparaître, car ceux qui ont fait la guerre ont vu, de leurs yeux vu, ce que l'on obtient méthodiquement ailleurs et ils ont senti la nécessité de se préoccuper de ce qui se fait avec bénéfices chez le voisin, à un moment où la lutte pour la vie devient de plus en plus âpre, de plus en plus dure.

La seconde, c'est que ceux qui exploitent un filon lucratif se concertent et marchent comme un seul homme contre celui qui, en révélant les méthodes dont ils se servent, risquent de leur susciter des concurrents et de leur faire perdre ce qu'ils considèrent comme un monopole. Un de ceux-là, et non des moindres, me reprocha vivement un jour d'indiquer à quiconque voulait m'entendre les procédés permettant d'obtenir des nouveautés. « Que ne faites-vous comme nous, me disait-il. *Vendez vos produits sans indi-*

quer votre manière d'opérer et ne les *donnez pas* ; de cette façon vous réaliserez une fortune au lieu de la faire faire à d'autres. »

Ce praticien intéressé ne parvenait pas à comprendre qu'un professeur de Faculté puisse ne pas avoir la même mentalité qu'un commerçant, qu'il travaille pour rendre service à la Science et à l'humanité et non pour gagner de l'argent.

Celui qui veut faire de l'hybridation rationnelle doit posséder quelques notions théoriques et pratiques indispensables et qui sont à la portée de quiconque est adroit et observateur. Il faut tout d'abord connaître la constitution de la fleur des plantes que l'on veut croiser, le rôle de ses diverses parties dans la fécondation.

Toute fleur complète (fig. 1) comprend 4 parties : le calice, formé de parties vertes appelées sépales ; la corolle, formée de parties colorées appelées pétales ; les étamines et le pistil, organes sexuels situés à l'intérieur.

Calice et corolle sont des organes protecteurs des parties internes ; les étamines et l'ovaire jouent seuls un rôle fondamental dans la reproduction. Les étamines constituent l'organe mâle ; le pistil, l'organe femelle.

Les fleurs qui contiennent ainsi les deux sexes réunis sont des fleurs hermaphrodites. Ce sont les plus communes. Cependant on en rencontre d'autres qui sont unisexuées ; quand ce sont les étamines qui manquent, la fleur est femelle (fig. 2) ; quand c'est le pistil qui est absent, la fleur est mâle et ne comprend que des étamines (fig. 3).

Les étamines sont composées d'une petite tige ou filet portant deux anthères, sortes de sacs dans lequel est le pollen ou poussière fécondante mâle. Ce pollen présente souvent à sa surface des aspérités qui lui permettent de s'accrocher (fig. 4).

Le pistil comprend l'ovaire, cavité contenant des ovules, surmonté d'un style terminé par une partie renflée et gluante, le stigmate (fig. 5).

Quand se produit la fécondation, le grain de pollen est apporté sur le stigmate par le vent ou les insectes. Il s'y accroche par ses pointes, et y est retenu par le liquide gluant du stigmate. C'est là qu'il va germer en donnant

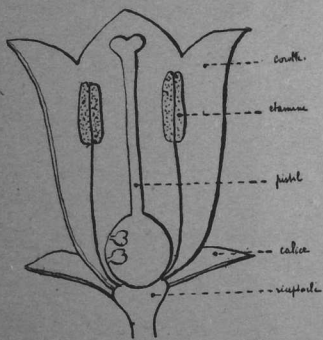


Fig. 1. - Fleur hermaphrodite.

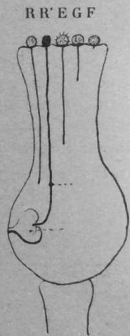


Fig. 7. - Concurrence des pollens de la race R maternelle, d'une race R', d'une espèce E, d'un genre G et d'une famille F.

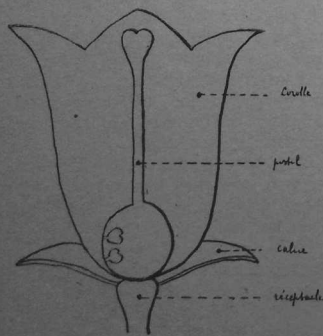


Fig. 2. - Fleur femelle.

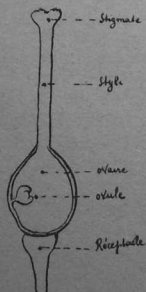


Fig. 5. - Pistil isolé.

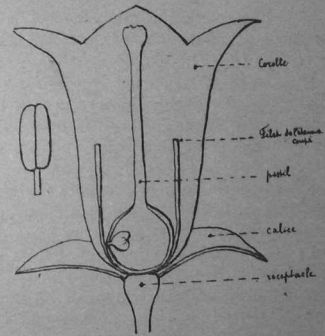


Fig. 6. - Transformation de la fleur hermaphrodite en fleur femelle.

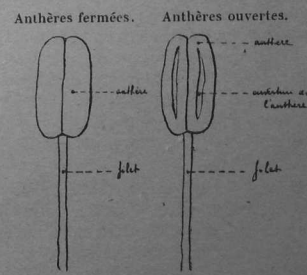


Fig. 3. - Etamines jeunes et âgées.

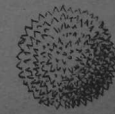


Fig. 6. - Grain de Pollen garni de pointes.

naissance à un tube pollinique qui chemine le long du style et finit par arriver à l'ovule. Là, la cellule mâle s'unit à la cellule femelle (fig. 7).

A partir de ce moment, les parties accessoires de la fleur devenues inutiles se flétrissent. L'ovaire grossit ainsi que les ovules. Finalement l'ovaire devient le fruit ; les ovules donnent les graines. Toute fleur qui n'est pas fécondée coule, c'est-à-dire ne donne ni fruit ni graine.

Comme on vient de le voir, la première condition pour que la fécondation ait lieu, c'est qu'il y ait apport de pollen sur le stigmate. Cet apport est facile chez la fleur hermaphrodite qui peut se féconder elle-même. S'il en est ainsi, il y a *autofécondation*.

S'il s'agit d'une fleur unisexuée, il va de soi que la fleur mâle ne peut donner ni fruit ni graine. Quant à la fleur femelle, pour que le fruit et la graine se forment, il faut qu'il lui vienne du pollen d'une fleur étrangère ; il faut qu'il y ait *croisement*.

Quant on veut conserver les races ou les espèces pures, on s'arrange pour que les fleurs s'autofécondent ou se croisent entre fleurs de la même race et l'on évite toute possibilité de croisement par apport de pollen étranger. Si l'on veut obtenir des mélanges, c'est-à-dire des hybrides, on pratique au contraire les croisements.

* * *

Il ne faudrait pas s'imaginer que toutes les espèces de plantes peuvent se croiser entre elles. La nature a établi une barrière au croisement qui empêche la confusion entre ces espèces. L'expérience, bien des fois renouvelée, a montré qu'on ne peut obtenir d'hybrides entre un Chou et une Carotte par exemple, pas plus que, dans le règne animal, on ne peut réaliser le légendaire produit de la carpe et du lapin.

Il est facile de s'en rendre compte à l'aide de l'expérience suivante que doit connaître celui qui veut s'adonner à l'hybridation.

Sur le stigmate d'une fleur, on dépose cinq pollens différents :

1° celui de la plante portant la fleur ou celui de fleurs différentes de la même race R ;

2° Celui d'une fleur d'une autre race R' de la même espèce ;

3° Celui d'une espèce différente E, du même genre que la précédente à laquelle appartiennent les races R et R' ;

4° Celui d'une espèce appartenant à un genre G différent de celui dans lequel rentrent les deux espèces précédentes ;

5° Enfin celui d'une espèce appartenant à une famille F autre que celle dans laquelle figurent les quatre premières plantes ayant fourni les pollens R, R', E et G.

On établit ainsi une concurrence entre cinq pollens différents qui germeront ou non sur le même stigmate et qui, s'ils germent, pourront le faire avec des vitesses inégales. Que se passera-t-il invariablement dans ces conditions ?

C'est le pollen de la race R' voisine de la race R à laquelle appartient la fleur en expérience qui germe d'abord. Son tube pollinique croît le plus vite et il arrive le premier à l'ovule qu'il féconde.

Le propre pollen de la fleur de race R vient ensuite, puis celui de l'espèce E ; plus tard encore, celui du genre G. Quant à celui qui a été fourni par une plante d'une autre famille F, il ne germe pas ou, s'il germe, sa croissance s'arrête rapidement même s'il pouvait arriver à l'ovule, le croisement ne s'effectuerait pas (fig. 7).

On s'explique facilement ainsi que :

1° Pour conserver les races ou les espèces pures, il faut les cultiver *isolément*, assez loin des individus de races voisines pour que ceux-ci ne puissent les féconder à la suite du transport de leur pollen par le vent ou les insectes ;

2° Pour obtenir des produits en mélange, il suffit de cultiver côte à côte des types de races différentes, sans prendre aucune précaution spéciale ;

3° Pour éviter l'autofécondation ou un croisement autre que celui cherché par l'hybrideur, il faut prendre des précautions minutieuses ;

4° Dans la nature, les croisements entre races ou variétés sont communs : ceux d'espèces sont plus rares et ceux de genres, plus encore. Quand aux hybrides de plantes de famille différentes, on n'en a jamais trouvé jusqu'ici.

* * *

Ceci posé, il est facile de voir comment on doit opérer pour obtenir des hybrides et faire de la fécondation artificielle.

Il faut, s'il s'agit d'un fleur hermaphrodite (fig. 1), enlever les étamines pour la transformer en fleur femelle (fig. 6). Cette opération, qui naturellement n'est pas nécessaire chez les fleurs unisexuées femelles (fig. 2), doit être pratiquée avant que les anthères soient ouvertes et aient laissé échapper leur pollen. Il serait inutile d'apporter un pollen étranger quand la fécondation est déjà faite par un autre pollen.

Les étamines étant enlevées à temps il faut apporter le pollen de la plante choisie comme mâle sur le stigmate de la fleur qu'on veut féconder. Pour réussir cette opération délicate, plusieurs conditions sont indispensables :

1° Il faut que le pistil soit mûr, c'est-à-dire apte à être fécondé ;

2° Que le pollen soit, lui aussi, mûr, c'est-à-dire capable de germer ;

3° Que l'on ait choisi des plantes assez voisines pour pouvoir s'hybrider ;

4° Que l'on prenne les précautions nécessaires pour empêcher l'arrivée d'un pollen étranger, s'il s'agit d'un croisement d'espèce.

Le meilleur moment pour opérer est celui qui est très voisin de l'épanouissement de la fleur, quand les anthères sont encore fermées et lorsque le stigmate est devenu gluant. Cet état dure en général plusieurs jours.

Il peut arriver que le pollen soit mûr avant l'ovaire et le stigmate. Dans ce cas, on recueille ce pollen et on le conserve entre deux verres de montre réunis par de la paraffine ou des bandes de papier collant. Ainsi à l'abri de l'air, il se conserve fort bien pendant des mois, à la condition d'être mis à l'obscurité, en lieu sec, à une température aussi constante que possible.

Pour récolter et transporter le pollen sur le stigmate, certains se servent de pinceaux fins. Ce système est défectueux quand l'on veut faire des croisements différents, car il est impossible d'enlever tous les grains de pollen chez un pinceau dès l'instant qu'il a servi une première fois. Il faut donc changer de pinceau à chaque croisement différent ; il est plus simple de se servir d'un bâton de verre ou de celluloid dont on frotte l'extrémité avec un chiffon propre chaque fois qu'on s'en sert.

Si l'on a des fleurs riches en pollen, on opère avec la fleur

entière. Après l'avoir débarrassée de ses sépales et de ses pétales, on renverse les étamines sur la fleur femelle. Il ne faut pas craindre de mettre beaucoup de pollen sur le stigmate ; de cette façon on est plus sûr d'obtenir un résultat.

Le croisement doit se faire par un temps calme, de préférence le matin ou le soir. Les fleurs fécondées artificiellement sont repérées à l'aide de bouts de laine ou mieux d'étiquettes où sont inscrits le nom de l'espèce ayant fourni le pollen et la date de l'opération.

Il ne reste plus qu'à protéger le fruit et la graine contre les déprédateurs puis à récolter les graines mûres et à les semer en temps opportun.

Pour obtenir les résultats que l'on escompte en faisant des croisements, il faut faire ceux-ci de façon rationnelle et non opérer au hasard, c'est-à-dire qu'il faut marier des espèces, des races ou des variétés possédant des caractères qu'il serait avantageux pratiquement de réunir sur un même type.

C'est ainsi qu'on peut chercher à produire des coloris nouveaux chez les fleurs, des formes de fruits plus parfaites, des changements de saveur et de précocité, une fructification plus abondante ou des résistances plus élevées, etc. En horticulture florale ou maraîchère, un changement, même minime, peut avoir une portée pratique considérable. Ainsi une avance de huit jours dans la floraison, la maturité des fruits ou l'apparition des organes comestibles chez les légumes, un coloris nouveau ou un changement des macules dans une fleur, l'acquisition de la propriété remontante, etc., sont d'une importance fondamentale.

Les hybrides obtenus à la suite du semis des graines résultant d'un croisement sont le plus souvent différents entre eux par un certain nombre de caractères. Tous ne sont pas des améliorations par rapport au but poursuivi ; ils doivent donc être sélectionnés avec soin quand il s'en trouve d'intéressants dans le nombre. Si tous sont mauvais, il n'y a qu'à les détruire et à recommencer les essais.

Quelquefois le croisement aboutit à des retours ancestraux des plus curieux ou à l'apparition de caractères nou-

veaux inattendus. J'en puis citer un exemple que j'ai contrôlé moi-même.

Il y a 32 ans, un amateur rennais, M. Jules Aubrée, mettant à profit une leçon que j'avais faite sur l'hybridation au jardin des plantes de Rennes, croisa entre elles deux variétés de *Camellia* qu'il possédait dans son jardin. A sa grande surprise, dans ses hybrides, se trouva un type à fleurs d'un coloris assez remarquable et odorant par ses étamines. Le fait était d'autant plus singulier que, comme on sait, ces végétaux ont des fleurs absolument inodores chez nous, bien que celles-ci soient odorantes par les étamines au Japon, leur pays d'origine.

Ainsi le croisement avait fait réapparaître un caractère que l'espèce avait perdu à la suite de l'acclimatation dans notre pays.

La réussite du croisement du *Camellia* par un amateur qui ne s'était auparavant jamais livré à des essais de ce genre montre bien que l'opération ne présente aucune difficulté pour tous ceux qui ont un peu d'habileté manuelle. Les dames, mieux partagées sous ce rapport, réussiraient mieux encore que l'homme dans ce genre de travail.

Les fruits et les graines provenant d'un croisement présentent quelquefois des caractères particuliers qui permettent à ceux qui ont un peu d'expérience jointe à un esprit d'observation aiguisé, de reconnaître de suite celles qui paraissent devoir donner des nouveautés et surveiller tout particulièrement la germination et le développement des jeunes semis.

En 1897, au Congrès organisé par la Société pomologique de France à Rennes, je faisais une conférence sur les modifications produites par le greffage sur les plantes herbacées et leur descendance. En face de moi s'était placé un vieux semeur angevin, M. Hérault, bien connu par les poires qu'il avait obtenues de semis et qui lui avaient valu la médaille d'or décernée par la Société.

A peine avais-je parlé pendant cinq minutes que je vis mon auditeur fermer les yeux et paraître s'endormir. Je fus, je l'avoue, peu flatté de l'effet soporifique produit par mon exposé. Or, M. Hérault ne dormait pas ; il ouvrit les yeux quand je fis passer dans la salle les fruits aux longues épines de ma Carotte sauvage greffée sur la Carotte potagère. Il les examina longuement et les garda jusqu'à la fin

de ma conférence, puis il me les rendit en me disant : « Semez-moi cela, jeune homme, et vous m'en direz des nouvelles. »

Le vieux semeur angevin ne s'était pas trompé, ces graines me donnèrent en effet des formes très variées et intéressantes.

Dans le règne animal, on ne choisit pas seulement, de façon rationnelle, les individus présentant les caractères que l'on veut combiner chez leurs descendants, mais on s'arrange encore pour nourrir convenablement les reproducteurs qui ne doivent être ni trop gras, ni trop maigres.

Pour les végétaux, on doit agir de même. Les reproducteurs, une fois rationnellement choisis pour leurs qualités particulières, demandent à être soumis à un régime nutritif tel qu'ils ne souffrent ni de la disette, ni de la suralimentation. Ces deux états opposés influent fortement sur la reproduction sexuée et tous deux l'annihilent au-delà d'une certaine limite. Il faut surtout éviter l'emploi exagéré des nitrates qui développent le feuillage au détriment de l'appareil reproducteur.

Parmi les procédés permettant de modifier utilement la nutrition des organes mâles et femelles chez les plantes que l'on veut croiser, le greffage est l'un des plus à recommander. Prenons comme exemple le Rosier. En surgreffant des variétés de roses autant que possible proches parentes, et en portant, par une taille convenable de leur charpente, la nourriture sur certaines fleurs, on favorisera à la fois le croisement naturel entre les deux variétés greffées et la nutrition de la variété surgreffée se trouve influencée par celle de sa voisine.

C'est en opérant de la sorte que j'ai obtenu la rose Gaston Bonnier mise au commerce par M. Laperrière, rosieriste lyonnais à qui j'avais passé mes graines et qui, avec une loyauté parfaite, en a indiqué l'origine. D'autres variétés nouvelles, que j'ai obtenues par le même procédé, n'ont pas été multipliées, ne voulant pas bénéficier de mon travail. Je me suis borné à indiquer le principe de ma méthode (1).

(1) Lucien Daniel. *Création d'un hybride de greffe dans le genre Rosier, la rose Gaston Bonnier* (Le Jardin, Paris, 1900).

L'exemple du Topinambour est plus démonstratif et plus intéressant encore. Je suis arrivé, après 27 ans de greffages renouvelés chaque année (1894-1921), à faire réapparaître chez cette espèce américaine la fertilité sexuelle disparue à la suite de son acclimatation sous le climat de Paris où elle fut introduite il y a deux siècles environ. J'ai greffé chaque année le Topinambour sur le grand Soleil, espèce annuelle qui fournit des griffes en abondance et c'est en 1921 seulement que je récoltai chez le Topinambour greffé 36 graines dont 14 germèrent. Depuis la fertilité a augmenté chez les descendants des premiers types au point que j'en ai trouvé plus de 500 sur un seul pied en 1928 et en 1929.

Les plantes provenant de ces semis ont présenté de nombreux caractères nouveaux provenant de la lutte pour la vie qui s'est exercée entre deux plantes ayant des modes de vie et de reproduction très différents. Non seulement il y a eu des changements considérables dans la forme des tubercules, mais sur les tiges sont apparus des tubercules aériens et des racines adventives. L'époque de la pousse printanière et celle de la floraison ont subi un fort décalage suivant les types, etc.

Toutes ces modifications montrent que les descendants du Topinambour greffé sur Soleil ont conservé à des degrés divers la mémoire des conditions anormales de vie qu'ils avaient subies leurs ancêtres au cours de leur union antagonistique avec une espèce à modes de vie et de reproduction fort différents (1). Il n'est pas nécessaire d'insister sur la portée pratique de ces faits et de la méthode qui a servi à les produire. J'ajouterai simplement que j'en ai obtenu d'analogues avec diverses autres plantes greffées, et qu'il serait trop long de rapporter ici.

On me dira que, si cette méthode a vraiment l'importance théorique et pratique que je lui prête, il est surprenant que je n'aie pas réussi à la faire adopter plus rapidement par nos compatriotes.

(1) Lucien Daniel. *L'hérédité des caractères acquis chez les plantes greffées*. (C. R. du Congrès international d'Ithaca, New-York, 12 pl., août 1926). Ce travail, sur la demande des congressistes présents, a été traduit en anglais.

Le proverbe : « nul n'est prophète dans son pays » sera toujours vrai. Pour que le chercheur et l'inventeur voient, en France, le public s'intéresser à leurs découvertes, il faut que celles-ci reviennent chez nous avec le prestige de l'étranger. J'en ai fait personnellement l'expérience, il y a une trentaine d'années ; l'histoire, très amusante, vaut la peine d'être contée.

En 1897 et 1898, j'avais essayé la décortication annulaire sur les plantes herbacées alimentaires. Des Aubergines ainsi traitées avaient produit des fruits monstrueux, de grosseur plus considérable, et quelques-uns avaient pris un aspect bizarre. Des Choux raves s'étaient allongés en forme de gourde de pèlerin, etc.

Les plantes ainsi modifiées furent présentées à l'exposition organisée par la Société horticole d'Ille-et-Vilaine et je publiai dans son Bulletin un petit Mémoire sur ce sujet.

J'envoyai un exemplaire de ce travail aux principaux journaux horticoles parisiens. Tous gardèrent à l'égard de mes résultats « de Cornart le silence prudent ». Je n'en fus pas autrement surpris, car étant universitaire et non un agriculteur, je m'étais aventuré bien naïvement sur un terrain sans doute réservé...

Deux ans plus tard, j'eus une surprise à laquelle je ne m'attendais pas. Ma Note avait été traduite en anglais par un publiciste horticole américain qui avait ajouté un *l* à mon nom pour lui donner la désinence américaine.

Cette Note en anglais fut à son tour traduite en français par un journaliste horticole de Paris qui, avec un commentaire des plus élogieux, signala à nos horticulteurs le gros intérêt que présentaient les recherches entièrement nouvelles du professeur américain Daniell, recherches qu'il était heureux de faire connaître en France.

Je compris de suite pourquoi je n'avais pas réussi à attirer l'attention de mes compatriotes. Pauvre naïf que j'étais ! J'avais écrit dans notre langue et signé Daniel, avec un seul *l* ; Il fallait signer DANIELL, avec deux *l*, à la manière américaine. Nouvel Icare, je n'avais pas su faire : j'avais voulu voler avec une seule aile ; il en faut deux pour ne pas se casser le cou !

Mon travail sur l'hérédité des caractères acquis qui, à New-York, a eu l'honneur de paraître aussi en anglais, aura-t-il plus de chances, pour cette raison, d'attirer l'at-

tention en France que n'en eut mon Mémoire de 1897 ? Je l'ignore et cela n'est pas bien sûr.

Quoi qu'il en soit, je serai heureux si, parmi ceux qui liront le présent exposé des méthodes d'hybridation combinées avec le greffage, il se trouve un jeune Breton assez entreprenant et assez audacieux pour les mettre en pratique et en tirer le parti qu'elles comportent.

Lucien DANIEL,

*Professeur honoraire à l'Université de Rennes.
Membre correspondant de l'Institut.*

Au temps où le Procureur du Roi exerçait sa police dans nos campagnes

Le Parlement de Bretagne qui était une cour souveraine de justice avait une compétence générale qui s'étendait même à la police du culte et à l'observance de certains préceptes essentiels de la religion d'Etat.

Ainsi, le 4 mars 1594 et le 10 février 1595, des arrêts sont rendus contre les « mangeurs de viande en carême » et la cour nomme deux commissaires pour se rendre dans les hôtelleries qui « accoutraient des viandes » les jours prohibés, et informer contre le délit (1). En 1627, la cour fait très expès commandement à tous les catholiques, de quelque qualité et condition qu'ils soient, d'assister les dimanches et fêtes, au service divin, « avec révérence, dévotion, attention, respect et silence ». Les juges et officiers des lieux sont enjoins d'exécuter l'arrêt et de faire cesser les désordres qui se produisent en certaines paroisses durant le temps de la messe, et ils en restent responsables (2). Dans des arrêts dont nous parlerons plus loin touchant au respect des églises et des choses saintes, il est maintes fois ordonné d'informer contre les blasphémateurs et les jureurs du nom de Dieu (3).

Le procureur général du roi tenait lieu alors de ministère public. Ses attributions étaient nombreuses. Il assurait l'exécution des ordonnances royales, s'enquérail de toutes les infractions et transgressions dont elles étaient l'objet. Le roi le chargeait, en outre, de maintenir l'ordre public.

Le procureur général, en cas de troubles et d'abus, intervenait, devant le parlement, par voie de représentation,

(1) *Le Parlement de Bretagne après la Ligue*, par H. Carré, t. 328.

(2) *Recueil des arrêts du Parlement de Bretagne concernant les paroisses*, Vatar, à Rennes, 1724. Arrêt du 16 octobre 1627. Tous les arrêts mentionnés dans notre étude sont tirés de son recueil.

(3) *Ibid.*

et requérait un arrêt des juges souverains. La cour rendait en général des arrêts conformes à son opinion.

L'obligation expresse d'assister à la messe le dimanche conduisait forcément à l'église des paroissiens qui avaient des soucis tout autres que les pratiques religieuses : les uns, sans égard pour le Saint Sacrifice ou le prône, s'entretenaient à haute voix de leurs affaires privées, plaisantaient, raillaient, et apportaient du scandale dans l'église ; d'autres faisaient du cimetière qui joignait l'église, une place publique pour traiter des affaires commerciales ; d'autres encore se contentaient de suivre l'office du fond des tavernes qui cependant à cette heure devaient rester fermées.

Les peines ne sont pas légères, puisqu'elles vont jusqu'à cinq cents livres d'amende pour ceux qui dans l'église tiennent des « conversations et assemblées profanes » ou qui profèrent des paroles scandaleuses et entonnent des chansons déshonnêtes (arrêt du 30 octobre 1666). Mais, les amendes et les menaces de peines corporelles n'arrêtaient point ces scandales, causés, le plus souvent, par des hommes pris de boisson qui ne se rendaient point compte de la portée de leurs actes.

Le procureur général se plaint que dans les cimetières des hommes se battent jusqu'à l'« effusion du sang » (arrêt 16 octobre 1627), et le recteur de Saint-Briac requiert contre ses ouailles et les habitants des paroisses voisines qui « se soulent, jurent et blasphèment le Saint Nom de Dieu » pendant le divin service, « s'entrebattent et se querellent jusque dans l'église » (arrêt du 11 juillet 1670).

Non sans dépit, le représentant de l'autorité royale constate que tous les moyens employés jusque là pour empêcher que ces faits se renouvellent sont restés « inutiles ou inefficaces ». Devant la cour, il expose qu'il règne un grand désordre dans l'étendue de la Province. Les jeux et les danses publiques se continuent les dimanches et jours de fêtes « pendant l'office divin », et, par ailleurs, ont lieu si proche des églises et chapelles que ceux qui s'y rendent pour leurs dévotions en sont empêchés (arrêt du 27 octobre 1681).

À Blain et à Plessé, le cas est particulièrement pénible, vu que la religion réformée y possède des adeptes. Les officiers judiciaires de la localité, semblent même d'intelligence avec les débitants pour autoriser l'ouverture des

cabarets à toute heure et ils ont souffert qu'une porte de débit donne directement accès dans le cimetière qui se trouve ainsi profané « en plusieurs manières » par les « yvrognes ». Tout ceci, on le conçoit, constitue un déshonneur pour la religion catholique dans un pays rempli de huguenots (arrêt du 4 novembre 1684).

Au cours du XVII^e siècle un grand nombre d'arrêts a été pris par le Parlement, touchant le respect dû aux églises, l'assistance à l'office divin et la sanctification des dimanches et fêtes, conformément d'ailleurs aux ordonnances d'Orléans et de Blois. Au siècle suivant, il ne semble pas que les sanctions prononcées aient porté des fruits et que la situation se soit améliorée, bien au contraire. En 1722, le substitut du procureur intervient de nouveau sur des plaintes qui lui parviennent journellement de tous les côtés de la Province. Il est informé qu'une partie considérable des habitants affecte non seulement de négliger les offices, mais encore de profaner les églises et cimetières « par le bruit qu'ils y causent, par les postures indécentes où on les voit, par les discours profanes ou impies qu'ils y tiennent » et c'est toujours contre les danses publiques, l'ouverture des cabarets, les jeux de billard, de boule et de paume à des heures prohibées, que le procureur du roi s'élève. Celui-ci, par forme oratoire sans doute et évidemment en vue d'influencer la cour, semble pousser le tableau un peu au noir, et aussi faut-il tenir compte qu'il associe les habitants de Rennes à ceux contre lesquels il requiert. La cour reprend les conclusions des arrêts précédents et, en outre, donne pouvoir aux recteurs, vicaires ou curés de dresser procès-verbaux au cas où les agents judiciaires locaux et les officiers des seigneuries n'accompliraient pas leur devoir. Même, les jureurs et les blasphémateurs pourront être arrêtés sur la foi d'un particulier et constitués prisonniers jusqu'à ce qu'ils fussent jugés (arrêt du 3 octobre 1722).

Ne nous figurons pas que ces arrêts étaient pris à la lettre et que les décisions du Parlement étaient rigoureusement appliquées. Si non, le procureur du roi n'aurait pas eu à réitérer si fréquemment ses remontrances.

En nous en tenant là de celles-ci, retenons que le libertinage existait avant Voltaire, à une époque qui nous apparaît de loin, pénétrée du plus haut esprit religieux et n'oublions pas, non plus, que, chez nous, toute con-

trainte morale fait naître, par sentiment de contradiction et par esprit de critique, des manifestations opposées.

Les beuveries et les danses devaient être suspendues durant la grand-messe paroissiale ; mais, il faut convenir qu'il restait à ces délassements suffisamment de temps pour satisfaire les moins dévots des fidèles. Il y avait, par ailleurs, pour les autres, des distractions dominicales moins profanes. Les jeux de boule étaient déjà en honneur dans nos campagnes ; on s'exerçait souvent pour le concours du papégault qui avait pour objet la formation des tireurs. et puis, il y avait le fameux jeu de soulle si répandu en basse Bretagne, sans parler aussi des luttes qui attiraient la foule. La soulle excitait la rivalité entre paroisses voisines, au point que ce jeu devenait la cause d'accidents graves d'où s'en suivait « presque toujours », dit le procureur général, la mort d'un parlenaire (arrêt du 25 novembre 1686).

Les gens de nos campagnes ne vivaient point, jadis, privés de divertissements, de joyusetés et de ris. Hors le jour du repos dominical, ils ne laissaient échapper aucune occasion de s'assembler, de se recréer et de faire bonne chère. Les foires, les grandes foires saisonnières surtout, offraient des cérémonies joyeuses pour l'ouverture des échanges et des attractions variées ; les pardons aux chapelles rurales et au siège de la paroisse avaient leurs distractions profanes, à la suite du programme religieux. La jeunesse des deux sexes, parée de ses atours, trouvait dans ces assemblées commerciales ou religieuses le motif de se retrouver, et c'est ce qui en faisait en partie l'attrait et l'animation. Quoiqu'en pensent certains esprits chagrins qui attribuent la recherche de la danse à la dissolution de l'époque moderne, on dansait alors aux pardons des chapelles ; le procureur du roi signale le fait (4) et le doyen du Porhoët s'en plaint. On dansait même à l'occasion du pardon à Sainte-Anne d'Auray. Le doyen du Porhoët signale que jeunes gens et jeunes filles, par désœuvrement à la veillée nocturne du pèlerinage, « passent une partie de la nuit à boire et danser » (5).

(4) Arrêt du 27 octobre 1681.

(5) *Le prône du doyen de Porhoët* par H. du Halgouët. Revue Morbihannaise 1909.

Le clergé était dans son rôle de témoigner son mécontentement de ces libertés aux lieux sanctifiés ; ses raisons étaient plus sérieuses peut-être pour interdire les assemblées de nuit qui se tenaient sous prétexte de fileries (6). On y filait ensemble le lin, le chanvre et la laine. Les garçons, le travail du jour terminé, venaient tenir compagnie aux filles et leur faisaient la conduite au retour.

D'un objet différent, les renderies étaient également des réunions de fileuses qui attiraient les jeunes gens. Au jour dit, les fileuses venaient rendre les « poupées » de fil ou de chanvre qu'elles avaient accepté de façonner durant les longues soirées d'hiver. Elles se rémunéraient en prélevant sur la matière brute, comme encore le font les petits menuisiers avec les grains, une part fixée par l'usage. Les « renderies de poupées » avaient un réel succès, il en fut même organisé dans un but charitable pour la restauration des églises ; mais il y eut dans ce sens des abus et l'autorité civile dut s'interposer (7).

Les recteurs des paroisses se plaignent, en outre, des « pesseleries » où l'on casse les tiges de chanvre avec des braies, des « gleueries » qui sont, croyons-nous, des ateliers improvisés de couture pour la confection du linge de maison et des « hardes », autrement dit des vêtements de corps ; ils récriminent contre les « pileries de pommes » qui se font à l'abri du hangar dans les soirées d'automne, surtout contre les « boudineries » où l'on déguste entre amis et voisins, à grand renfort de cidre, les mets de porc frais recherchés (8). Quand l'animal est de taille avantageuse, la fête des boudins peut avoir un lendemain aussi jovial et copieux.

Les fêtes qui accompagnaient les mariages étaient pour tous, jeunes et vieux, la plus complète réjouissance de nos campagnes. C'est là que se déployait surtout la liesse populaire. Il faudrait un volume pour décrire les rites et les

(6) Requête de missire Julien L'Eueyer, recteur de Saint-Briac. Arrêt du 11 juillet 1670.

(7) « Défense de faire des renderies de poupées, par le moyen desquelles on exige sur le peuple du fil ; l'abus s'en continue par toute la province et quelques-uns, sous autres prétextes, se font donner moutons, veaux, beurre, lesquels présents se font à jour certain assigné par ceux qui en tirent profit. » Arrêt du 29 août 1646.

(8) *Le prône du doyen de Porhoët*.

usages de la noce bretonne qui diffèrent suivant les contrées. Ici aussi, la fête durait tant que l'hécatombe des animaux approvisionnait la marmite. De nos jours encore, le nombre des noces campagnardes est conditionné par l'abondance de la récolte du cidre.

Nous avons déjà mentionné quelques manifestations d'aide mutuelle agricole qui toujours étaient appréciées comme réunions de franche gaieté. Avant qu'ait pris naissance la doctrine syndicale, les cultivateurs « se donnaient la main » pour couper la moisson et battre les blés. La peine était largement compensée par la bonne humeur générale et la satisfaction de remplir les greniers. C'était le temps de la faucille et du fléau. Aujourd'hui encore, n'y a-t-il pas le plus grand empressement pour se rendre à la « batterie ». La verte jeunesse n'y cède pas facilement sa place. Tandis que la batteuse ronfle en dévorant les gerbes, des paillers à l'aire, les bons mots éclatent et les rires fusent de toutes parts ; la joie s'épanouit sur tous les visages.

En Cornouaille, et peut-être ailleurs, existait une très jolie fête pour l'ouverture de l'« aire neuve ». Après le baptême de l'aire au moyen de larges libations, le maître et la maîtresse de céans, précédés du binou et de la bombarde, ouvraient le bal qui se prolongeait fort tard. Le lendemain, le sol de l'aire bien battu par la danse, s'offrait aux épis dorés.

Mais, nous dépasserions de beaucoup le cadre de cet article, si nous voulions évoquer tous les motifs de réjouissance de nos campagnes et les traditions locales extrêmement variées.

Ce qu'on connaît peut-être moins, ce sont les fêtes travesties qui se pratiquaient dans certaines contrées. L'« aguilaneuf » était une réjouissance célébrée au début de l'année. Entre autres facéties, des hommes masqués et déguisés, simulaient de nouvelles mariées et poussaient la farce jusqu'à l'église en parodiant la cérémonie du mariage. La veille du 1^{er} mai, la jeunesse faisait le « mazin-mazaille » qui consistait en un chahut nocturne exécuté par des gens masqués. Il nous rappelle les « charivaris » qui se pratiquent de nos jours à certaines occasions, particulièrement à l'adresse de ceux qui ont convoqué en secondes noces.

Il est aisé de croire que parfois ces plaisanteries nocturnes dépassaient les convenances et tournaient, avec l'exci-

tation de l'ébriété, à des excès fâcheux. Le recteur de Saint-Briac, que nous avons déjà rencontré ailleurs, s'indigne des farces de cette nature (9). Ajoutons que le vénérable recteur se révèle à la postérité comme légèrement teinté d'austérité, car il continue son réquisitoire contre ses paroissiens, en s'élevant contre les commères qui, après avoir tenu un nouveau-né sur les fonts baptismaux, s'en vont au cabaret prolonger la cérémonie avec leur précieux fardeau (10). On a toujours en Bretagne considéré le cabaret comme le vestibule de l'église, qu'il s'agisse, comme nous l'avons vu plus haut, de la grand'messe paroissiale ou d'une cérémonie de famille. C'est là que nos compatriotes trouvent une des sources qui alimentent leurs joies.

Qui pourrait soutenir qu'on ne s'amusaît pas au bon vieux temps, malgré les gronderies des recteurs et les représentations du procureur du roi ?

Sous sa physionomie de mélancolie, la Bretagne a ses joies et ses réjouissances. Le Guyader qui a pénétré la couche profonde du peuple a su rendre, dans un poème empreint d'un vie intense et d'un parfait réalisme, la gaieté populaire des campagnes. Si nous quittons l'habitation pour les champs, quelle féerie de couleurs et quelle variété d'aspect à travers la nature !

Le Breton de jadis, pour un peu de bien-être en moins n'avait pas plus de soucis qu'actuellement, tout au contraire. Peu disposé à la tristesse, nous avons vu qu'il aimait boire généreusement, faire bonne chère, s'amuser, rivaliser d'adresse, plaisanter, rire, danser, se travestir... en un mot vivre joyeusement.

Sans disconvenir que le régime social demandait une réforme complète, l'état d'esprit des campagnes confirme notre opinion personnelle, fondée sur de longues études d'archives, que généralement le paysan d'alors n'avait pas à souffrir de sa destinée.

Hervé DU HALGOUET.

(9) Requête de missire Julien L'Ecuyer. Arrêt du 11 juillet 1670.
(10) *Ibid.*

La Restauration du Diocèse de Tréguier APRÈS LES INVASIONS NORMANDES

Si l'on peut discuter longuement sur les origines lointaines du diocèse de Tréguier, personne, du moins, ne conteste que, depuis la création de la métropole de Dol en 848, ce diocèse ne fût définitivement constitué avec un territoire bien délimité. Un évêque de Tréguier, nommé Félix ou *Garnobrius*, apparaît en 859 (1). Un de ses successeurs, Gorennan, est cité dans la troisième vie de saint Tugdual, comme ayant emporté en France les reliques du saint à l'approche des Normands, vers 880 (2). Depuis lors, aucun texte ne nous signale l'existence d'un titulaire de l'évêché de Tréguier avant 990 (3). Les neuf diocèses de Bretagne

(1) Félix et *Garnobrius* sont deux des évêques bretons destinataires d'une lettre du concile de Toul du 14 juin 859, publiée dans la collection des Conciles d'Hardouin (tome V, page 493). Mgr Duchesne a parfaitement démontré que l'un des deux est évêque de Saint-Brieuc, l'autre de Tréguier, sans qu'on puisse préciser davantage (*Les anciens catalogues épiscopaux de la province de Tours*, 1890, page 99, note 1). D'autre part, M. Ferdinand Lot a donné les meilleures raisons d'identifier *Garurbrius* et *Gernobrius*, « évêque de la province de Tours », qui prit part au synode de Quierzy, en mars-avril 849 (*Le Schisme breton au IX^e siècle*, dans *Mélanges d'histoire bretonne, VI^e-XI^e siècles*, 1907, page 85). Mgr Duchesne adopta depuis lors, pour ce prélat, le vocable *Garnobrius* (*Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, tome II, 1910, page 391), au lieu de *Gaturbrius*, qui figure dans l'édition précédente, et dont la forme n'est guère moins barbare que celle de *Garurbrius*, qui déplaisait fort à La Borderie.

(2) *Les trois vies anciennes de saint Tugdual*, éditées par A. de la Borderie. Paris, Champion, 1887, page 41, § 29. Comme le biographe indique que l'enlèvement des reliques eut lieu au temps du chef normand Hastings, on peut dater cet événement de 880 environ.

(3) On pourrait, à la vérité, être tenté de déduire d'un passage de la *Chronique de Nantes* qu'un évêque de Tréguier figurait parmi les évêques mandés à Nantes, en 952, par le duc Alain Barbetorte, qui était sur le point de mourir (Édition René Merlet, page 105).

étaient, en effet, tous pourvus d'un évêque à la date du 28 juillet 990, ainsi qu'en fait foi une charte transcrite par dom Morice (1). Dans cet acte, l'identification de l'évêque de Tréguier n'est pas déterminée ; on a le choix entre les noms suivants : *Constantinus*, *Relhwalatrus*, *Roaldus* et *Dredcandus*.

La question se pose de savoir si la lacune que les documents ne permettent pas de combler entre la fuite de Gorennan et la mention d'un de ses successeurs en 990 est due à la rareté, trop évidente, de ces documents, ou s'il est permis de supposer qu'elle correspond, au moins en partie, à une vacance réelle du siège épiscopal de Tréguier. Je vais essayer de faire un peu de lumière sur cette question.

Mais il faut remarquer que seul un manuscrit (ms. de la Chronique de Saint-Brieuc, où ce passage est inséré), sur les quatre sources qui nous ont conservé ce passage, détaille, par manière de paraphrase, les sièges des évêques de Bretagne : *praetatos suos, videlicet archiepiscopum Dolensem, Redonensem... Trecorensem episcopos*. Cette liste des neuf prélats bretons n'est qu'un développement sans valeur de l'expression *praetatos suos*. Ce développement est peut-être le fait du chroniqueur du XI^e siècle, bien qu'il soit plus probable qu'il s'agisse d'une des fréquentes interpolations dues à l'auteur de la Chronique de Saint-Brieuc. Il n'y a donc rien à tirer de ce passage pour ou contre l'existence d'un évêque à Tréguier au milieu du X^e siècle.

(1) *Histoire de Bretagne. Preuves*, tome I, col. 350-351. Il s'agit d'une charte de l'abbaye de Mont-Saint-Michel, dont la date est d'autant plus sûre que les indications du quantième de la lune et du jour de la semaine sont exactes. Or, après la souscription des neuf évêques, *Hi novem episcopi jussu Conani eorum domini testes sunt hinc cartulae*. Il ne peut subsister aucun doute que ces évêques ne fussent tous bretons, puisque vassaux du duc Conan, et que l'un d'eux ne fût titulaire de Tréguier, puisqu'il n'y eut jamais que neuf évêques en Bretagne. Sur les neuf évêques de la charte, quatre sont désignés nommément, ceux de Dol, Nantes, Quimper et Rennes : l'un, Auriscand, est connu comme évêque de Vannes. Les titulaires des quatre autres diocèses, ceux d'Alet, Léon, Saint-Brieuc et Tréguier, ne peuvent être identifiés avec précision. Guillotin de Corson a cru pouvoir rapprocher *Roaldus* et *Radalphus*, évêque d'Alet, qui est signalé plusieurs fois depuis 1008. Mais ces deux noms sont trop différents pour pouvoir justifier cette identification, que rien n'appuie par ailleurs. Voir à ce sujet André Oheix, *Les Evêques de Léon aux X^e et XI^e siècles*. (Association Bretonne. Congrès de Saint-Pol-de-Léon en 1911, pages 242-251).

En novembre 1853, Arthur de la Borderie fit insérer dans le journal « *le Lannionnais* » une notice intitulée : *Note sur les origines du diocèse de Tréguier et l'importance ancienne du Coz-Yaudet* (1), en réponse à un article anonyme paru dans le même journal sur cette question. La Borderie essaye, dans la première partie de ce travail, de démontrer que, durant les IX^e et X^e siècles, le diocèse de Tréguier fut constamment occupé par un titulaire. Après avoir reconnu qu'aucun successeur de Gorennan n'est signalé avec évidence dans les textes avant l'évêque de 990, il ajoute cependant : « Je serais fort tenté de voir un évêque de Tréguier dans certain personnage, dont le nom, écrit en abrégé dans la grande légende, doit être *Grandis* ou *Gratianus*, qui était, nous dit-on, *sacris litteris imbutus*, et qui, revenant d'Angleterre avec quelques compagnons après l'époque des invasions normandes (vers 950), fit rebâtir le monastère et l'église cathédrale de Tréguier. Cependant, comme le texte ne lui donne pas explicitement la qualité d'évêque, je n'insisterai pas... » (2).

En réalité, ce *Grandis* ou *Gratianus*, ou mieux encore ce *Gratias* ne fut jamais évêque de Tréguier (3) ; mais le document auquel se réfère La Borderie présente un grand intérêt, du fait qu'il signale la reconstruction de la cathé-

(1) Un tirage à part de cette notice fut édité à Lannion, sans date ; puis le travail de La Borderie fut réimprimé, sous le même titre, à Nantes en 1863 (*Collectionneur Breton*, tome III, pages 10-28, 57-68, 97-115, 227-229).

(2) *Collectionneur Breton*, III, page 62. — Voir aussi l'*Histoire de Bretagne*, du même auteur, tome III, page 156.

(3) Voir La Borderie : *Les trois vies anciennes de saint Tugdual*, page 110, note 2 : « *Gratias* est l'interprétation régulière du mot *Gras* surmonté d'un signe abrégé horizontal, comme il existe au § 30 de la troisième vie :... Il n'était pas rare, aux IX^e et X^e siècles, parmi les Bretons, de prendre pour nom propre quelques mots latins tirés des prières qu'on entendait souvent à l'église ; dans le cartulaire de Redon, on trouve des particuliers appelés *Dignum*, *Iustum*, *Orenus*, *Precamur*, etc... » Dans ce même travail, La Borderie a renoncé à supposer que ce *Gratias* ait été évêque de Tréguier. S'il s'était agi d'un évêque, on ne pourrait comprendre pourquoi l'hagiographe ne lui donne pas ce titre, alors que, quelques lignes plus haut, *Gorennanus* est qualifié *presul* (page 41).

drale de Tréguier après sa destruction par les Normands. Si l'on peut établir la date de cet événement, on saura par là même, approximativement du moins, l'époque où put être réinstallé un évêque à Tréguier, après les invasions normandes. Il devient ici nécessaire de se reporter au texte même de la grande légende dont parle La Borderie, et qui n'est autre que la troisième vie de saint Tugdual, écrite vers 1050 (1). Sans doute l'auteur de cette légende commet-il une multitude d'erreurs lorsqu'il parle des origines du diocèse de Tréguier. Mais, quand il s'agit des IX^e et X^e siècles, son témoignage devient très précieux pour deux raisons ; d'abord c'est le seul texte ancien qui donne quelques détails, malheureusement trop brefs, sur le diocèse de Tréguier à cette époque ; d'autre part, l'auteur manifeste son désir sincère de rechercher la vérité, puisqu'il prend soin de nous dire à plusieurs reprises qu'il a fait appel à des témoins des événements qu'il rapporte (2). Je crois donc utile de transcrire ici tout le passage que cet auteur consacre aux IX^e et X^e siècles.

L'hagiographe, après avoir relaté la mort de saint Tugdual, écrit (3) :

« Bien longtemps après, une foule de barbares païens,

(1) La Borderie a justement remarqué que, « dans le dernier trait » rapporté par l'auteur de la troisième vie, figure un évêque de Tréguier, nommé Martin. Les dates extrêmes de l'épiscopat de Martin ne sont pas connues. Il est probable qu'il a été élu vers 1048, mais l'époque de sa mort est incertaine et pourrait être reculée jusqu'aux environs de 1080 (Voir *Gallia Christiana*, tome XIV, col. 1121). Il serait donc peut-être plus prudent de rajouter la rédaction de la troisième vie d'une dizaine d'années. Nous verrons plus loin (page 93 note 1) qu'il y a de sérieuses raisons pour que cette rédaction ne soit guère postérieure à 1060.

(2) L'auteur de la troisième vie écrit, dans sa préface : «...que honestarum relatione personarum didici (édition La Borderie, page 21). Voir aussi plus loin, page 89, l'expression : *ut perhibent qui eum viderunt*.

(3) Edition La Borderie, pages 41-42, § 29 et 30 : « *Labente vero tempore, barbarorum multitudo gentilium a transmarinis veniens insulis, Hostehino dace pyriticum exercens, Armorican regionem, plurimis incolarum crudeliter necatis, innumeris in captivitate ductis, ceteris ad exterarum nationes fugatis in solitudinem penitus redegit. Quom persecutionis rabiem pauci sacri altaris ministri eadentes, cum ecclesiasticis ornamentis sanctorumque reliquiis in Galliam secesserunt. Inter quas Gorennanus, qui Trecentensis ea tempore presul habebatur, exulatus, ossa Tugduali secum asportavit. Qui-*

venant des îles d'outre-mer, exerçant la piraterie sous les ordres d'Hasting, réduisit l'Armorique en désert, massacrant avec cruauté la plus grande partie des habitants, emmenant en esclavage d'innombrables captifs, et obligeant les autres à chercher un refuge à l'étranger. Quelques ministres du saint autel, qui réussirent à se soustraire à cette rage de persécution, s'enfuirent en Gaule avec les ornements ecclésiastiques et les reliques des saints. L'un de ceux-là, Gorennan, qui était alors évêque de Tréguier, emporta dans son exil les os de saint Tugdual. Une partie de ces précieux restes fait aujourd'hui encore la gloire de Château-Landon ; en outre, Chartres, s'enorgueillit de posséder le chef de notre bienheureux patron. Ces deux localités attestent, en effet, par de fréquents miracles combien les mérites de notre saint furent grands.

« Un long espace de temps s'était écoulé, et voici qu'un homme, du nom de Gratias, né d'une famille noble exilée, très versé dans les lettres sacrées, projeta de revenir, avec un certain nombre de compagnons, de la grande en la petite Bretagne. Se confiant à la mer, il aborda avec sa troupe en la petite vallée de Tréguier, où les murs du grand monastère, en partie recouverts de lierre, servaient de re-

bus parl'm Landonicum usque hodie celebre habetur castrum, necnon et felicissimi capite patroni gloriatur Carnotum. Quanti enim meriti sit iste sanctus, crebris uterque signis testatur locus.

Non breve spacium intercesserat annorum, et ecce quidam vir nomine Gratias (dans le ms. Gras, surmonté d'un trait horizontal), exulum nobili stirpe genitus, sacris litteris imbutus, cum quibusdam itidem proselitibus a majori ad minorem redire Britanniam disposuit. Qui se suosque committens pelago, brevi Trecorensi applicuit valli, ubi magni monasterii parietes silvestribus suis partim hedera intexti patebant, partim vepribus et virgultis diruti subiacebant. Quibus extirpatis, reedificare cepit ecclesiam. Peractos quoque miræ altitudinis parietes lignea sequitur fabrica. Cujus artifex, Goederus nomine, dum jam positus stans trabibus connectendis intenderet laquearibus, incaute gressum nutans, certæ deputatus morti labitur. Quod videntes qui aderant miserabili voce unanimiter conclamant : « Sanctissime pater Tugduale, si nos inceptum opus tibi sedet perficere, nostri miseratus cadentem excipe. » Mox mirum in modum, pendente deorsum capite, per inane ruens erigitur ; sensim decidens, acsi alarum renigio sustentaretur, super pavimentum illius sistitur. Unde quis dubitet invocati meritis patroni angelicam virtutem cadentem erexisse, et ad terram incolamem deduxisse ? Deum itaque laudans ceptum repetit opus, pluresque postea, ut perhibent qui eum viderunt, nixit annos. »

paire aux sangliers, et formaient ailleurs un amas de ruines enfouies sous des buissons et des ronces. Après avoir fait place nette, il se mit à réédifier l'église. Une fois achevés les murs d'une hauteur étonnante, on passe à la charpente. Le constructeur de cette charpente, nommé Goeder, se tenant un jour debout sur des poutres déjà posées et s'appliquant à assembler les lambris, fit un faux pas par manque de prudence et tomba, voué à une mort certaine. Ce que voyant, toutes les personnes présentes s'écrient, avec un accent propre à émouvoir la pitié : « Très saint Tugdual, notre père, s'il te convient que nous achevions l'œuvre commencée, prends pitié de nous et reçois-le dans sa chute. » Alors, ô prodige, cet homme qui était tombé dans le vide, la tête la première, se redresse ; et, ralentissant peu à peu sa chute comme s'il était soutenu par des ailes, il se pose sain et sauf sur le pavé. Qui donc doutera que ce ne furent les vertus angéliques de notre patron qu'on venait d'invoquer, qui, par leurs mérites, firent se redresser cet homme dans sa chute et l'amènèrent jusqu'au sol sans blessure ? Aussi, louant Dieu, il se remit à l'ouvrage commencé, et vécut ensuite plusieurs années, ainsi que le rapportent ceux qui l'ont vu. »

Puis l'auteur passe au temps, un peu plus récent, où la population était redevenue très dense en Bretagne, *cum autem provincia jam celebris habitatoribus habebatur.*

A quelle date faut-il placer tous ces événements ? Nous avons dit que la fuite de Gorennan eut lieu vers 880. Or, suivant notre auteur, après un long espace de temps, *non breve spacium intercesserat annorum*, eut lieu la reconstruction de la cathédrale de Tréguier. On peut déduire de ce passage de la troisième vie de saint Tugdual que cette reconstruction ne fut entreprise que dans la seconde moitié du x^e siècle, plusieurs années après que le duc Alain Barbelorte eut restauré définitivement la Bretagne.

Le texte que je viens de traduire mentionne qu'au moment où écrit l'auteur, c'est-à-dire vers 1050 au plus tôt, des personnes témoignent avoir vu avant sa mort l'architecte de la charpente, miraculeusement sauvé par saint Tugdual, *pluresque postea [artifex fabricæ lignæ], ut perhibent qui eum viderunt, vixit annos.* Le plus jeune de ces témoins (puisqu'il y en a plusieurs) n'avait sans doute

pas plus de quatre-vingts ans en 1050 ; ses plus anciens souvenirs (admettons qu'il avait alors une dizaine d'années) se placeraient donc vers 980 au plus tôt. Par conséquent, le maître charpentier Goeder n'était pas encore mort à cette époque. Or le texte dit que ce maître charpentier a vécu plusieurs années, *plures annos*, après le début des travaux de construction de la cathédrale de Tréguier. Nous sommes donc conduits par ce raisonnement à dater la réédification de la cathédrale aux environs de 970 au plus tôt. La charte de 990, qui mentionne l'existence d'un évêque à Tréguier, fournit d'ailleurs, dans l'autre sens, une date limite certaine.

L'auteur de la troisième vie de saint Tugdual ne parle que d'une seule invasion normande et d'une seule reconstruction de la cathédrale. Il est cependant bien certain que deux invasions très distinctes désolèrent la Bretagne, l'une vers 880, l'autre en 918, après la mort du roi de Bretagne Alain le Grand. Il semble étrange que ce prince, qui rendit la prospérité à la Bretagne, n'ait pas songé à remplacer, après la fuite des Normands, Gorennan sur le siège épiscopal de Tréguier. L'absence complète de documents ne nous permet pas toutefois de savoir ce qui se passait à Tréguier aux environs de l'an 900 (1).

En résumé, l'hypothèse la plus probable est, comme je l'ai dit plus haut, que le siège épiscopal de Tréguier fut

(1) Un seul texte paraît s'appliquer à cette période de l'histoire de Tréguier, je veux parler de la seconde vie de saint Tugdual. La Borderie cherche à démontrer que l'auteur de cette vie écrivait à Tréguier, vers l'an 900, sous le règne d'Alain le Grand (*Les trois vies anciennes de saint Tugdual*, pages 53-54), ce qui semblerait en contradiction avec la troisième vie. Car, si Tréguier, pour une cause quelconque, n'a pu être relevé de ses ruines sous Alain le Grand, comme paraît l'indiquer le récit de la troisième vie, comment l'auteur de la seconde vie aurait-il pu rédiger son récit au milieu de ces ruines ? Mais, si La Borderie a bien prouvé que l'œuvre a été composée à Tréguier, il n'a pu fournir que des arguments tout à fait insuffisants pour établir la date de cette œuvre. D'ailleurs Mgr Duchesne a donné de meilleures raisons pour faire supposer que cette seconde vie a été rédigée au début du XI^e siècle seulement (*Revue celtique*, tome X, page 253, et *Bulletin critique*,

vacant depuis la fuite de l'évêque Gorennan (vers 880) jusqu'après le milieu du X^e siècle.

Cette hypothèse est singulièrement renforcée par un document qui a été peu utilisé jusqu'ici. Je ne l'ai trouvé mentionné dans aucun ouvrage de La Borderie. Pol de Courcy, qui le transcrit, dans sa petite *Monographie de la cathédrale de Tréguier* (1) n'en a tiré aucun parti. Il s'agit d'un témoignage du Père Albert Le Grand, le célèbre auteur de la *Vie des saints de la Bretagne Armorique*. Voici ce qu'il écrit à propos de l'évêque de Tréguier, Gorennan, qu'il appelle *Gouarrannus*, et dont il place l'épiscopat au VIII^e siècle :

« Il y a encore à présent une vieille tour carrée sur le pignon de l'aëble senestre de l'église cathédrale de Tréguier, joignant l'évesché, qui s'appelle *la Tour de Hasteing*, et se trouvent quelques vieux rithmes latins de ceste adventure, que je mettray icy, encore que je ne m'y appuyé guères.

« *Hasteing obtinuit sedem, per eumque vacavit,
Annis per centum demptis bis quinque, perempto
Præsule, non ente in hac aliquo residente.* »

« Car, continue Albert Le Grand, il se trompe de faire vacquer le siège quatre-vingt-dix ans, comme vous allez voir » (2).

La sincérité de notre auteur semble d'autant plus incontestable en cette affaire que l'inscription dont il nous transmet le texte contredit tout l'échafaudage que son imagination a péniblement édifié pour établir une suite ininterrompue d'évêques de Tréguier.

Retenons donc simplement le texte de l'inscription ; le style paraît en démontrer le caractère ancien. L'expression

tome X, page 226). La réplique de La Borderie (*Histoire de Bretagne*, tome I, page 558) ne porte que sur un seul des arguments de Mgr Duchesne, et n'atteint en rien les conclusions de ce dernier, au sujet de la date de la seconde vie de saint Tugdual.

(1) *Association Bretonne. Bulletin archéologique*. 1850. Mémoires, page 91.

(2) Albert Le Grand, *La vie, gestes, mort et miracles des saints de la Bretagne Armorique, ensemble un ample catalogue chronologique et historique des évêques des neuf évêchés d'icelle*... Nantes. Pierre Dorion, 1637, page 667.

annis per centum demptis bis quinque est tout à fait à la mode des épitaphes assez nombreuses que nous avons conservées de l'époque romane. Dans un autre passage (1), Albert Le Grand nous dit que cette inscription était anciennement gravée sur la tour d'Hasting. Cette tour, qui s'élève en effet à l'extrémité du croisillon nord de la cathédrale de Tréguier, a été construite au début du XII^e siècle, autant que permettent de l'affirmer ses caractères architecturaux (2).

Il serait du plus haut intérêt de découvrir l'inscription transcrite par Albert Le Grand. Peut-être est-elle aujourd'hui masquée par quelque bâtiment adossé à la tour et moins ancien que celle-ci. Il semblerait qu'au temps d'Albert Le Grand elle fût déjà invisible et que notre auteur en ait seulement trouvé le texte dans un vieux manuscrit.

Je crois qu'on peut ainsi traduire le texte latin, tel qu'Albert Le Grand l'a publié :

« Hasting s'empara du siège de Tréguier ; ce qui fut cause d'une vacance de ce siège, qui dura quatre-vingt-dix ans (cent moins deux fois cinq), pendant lesquels, l'évêque ayant été supprimé (ou plutôt n'ayant pas été remplacé), personne ne résida audit siège. »

Il n'y a pas lieu évidemment de soutenir qu'Hasting soit venu en personne s'emparer de Tréguier. Hasting a longtemps personnifié, chez les chroniqueurs du moyen-âge, les invasions normandes de la fin du IX^e siècle. Retenons que l'auteur de l'inscription affirme qu'après la conquête

(1) *Op. cit.*, page 660 : « la tour de Hasting, dans laquelle estoient autrefois gravés des vieux vers latins qui parloient de cette prise par les Danois » ; et, en marge : « Voir les au catalogue des évêques de Tréguier cy-dessous », ce qui renvoie le lecteur à la page 667, où sont transcrits les trois vers dont je viens de donner le texte.

(2) Voir Pol de Courcy, *op. cit.*, page 91. La petite monographie de cet auteur est certainement, malgré ses omissions ce qu'il y a de plus complet et de plus exact qui soit paru sur l'histoire et l'archéologie de la cathédrale de Tréguier. La publication d'une nouvelle monographie paraît s'imposer. Le fonds du chapitre de Tréguier, conservé aux archives des Côtes-du-Nord (série G), est assez riche, surtout pour le XV^e siècle. M. René Couffon a dépouillé, pour les travaux qu'il prépare, un certain nombre de comptes ; j'ai eu moi-même l'occasion de trouver dans les documents quelques précisions, en particulier au sujet de la date de construction du cloître (peu avant 1457-1463). Il y a donc déjà un certain nombre d'éléments

de Tréguier par les Normands, conquête qui eut lieu vers 880 ainsi que nous l'avons vu, le siège épiscopal fut vacant durant quatre-vingt-dix ans, ce qui place la réinstallation du successeur de Gorennan aux environs de 970.

Il est bien tentant de voir là une sérieuse tradition, qui confirme d'une façon inattendue les données de la troisième vie de saint Tugdual ; l'accord de cette tradition avec les documents renforce la probabilité de son exactitude.

Il est entendu que, dans ces questions, il ne faut pas espérer déterminer des dates trop précises. Sous cette réserve, je crois qu'on peut admettre comme très probable que le siège épiscopal de Tréguier fut effectivement vacant depuis la fuite de l'évêque Gorennan (vers 880), jusqu'aux environs de 970, époque où Gratias fit réédifier la cathédrale (1).

Il serait évidemment du plus haut intérêt de savoir ce qu'a pu devenir Tréguier durant la longue période qui s'étend de 880 à 970, et spécialement sous le règne d'Alain le Grand (888-907). Comme la découverte d'un nouveau document sur cette époque est improbable, le champ restera sans doute toujours libre à bien des hypothèses. On peut imaginer que la ville de Tréguier, détruite de fond en comble par les Normands, ne fut pas reconstruite en cité épiscopale pendant près d'un siècle, mais fut réunie à la métropole de Dol, dont le titulaire aurait, à la mort de l'évêque Gorennan, pris en mains l'administration du diocèse de Tréguier. Une présomption en faveur de cette hypothèse nous est fournie par un texte très curieux, qui nous apprend que, vers 960, l'archevêque de Dol, Wico-

nouveaux qu'on pourrait compléter largement dans une œuvre d'ensemble. Je dois dire que les dates adoptées par Courcy se rapprochent de la réalité en général, et qu'il est triste de constater que plusieurs auteurs, qui ont écrit après lui, ont fait beaucoup moins bien que lui, en rééditant des erreurs qu'il avait corrigées.

(1) Si l'on admet pour la reconstruction de la cathédrale de Tréguier la date approximative de 970, on ne peut guère reculer la rédaction de la troisième vie de saint Tugdual au-delà de 1060. En appliquant le même raisonnement que précédemment (ci-dessus page 90), on peut montrer que le constructeur de la charpente, qui a survécu de plusieurs années à son accident, ne peut guère avoir été connu par plusieurs témoins qui auraient été encore en vie sensiblement après 1060.

hen, exerçait à la fois les pouvoirs spirituel et temporel sur toute la Domnonée, et par conséquent sur le diocèse de Tréguier. Cette usurpation, qui remontait peut-être à la fin du IX^e siècle, fut abolie, vers 970, par Conan, fils de Judicaël Bérenger, comte de Rennes (1).

Saint-Brieuc, le 28 juin 1929.

François MERLET.

(1) Voir le récit de cette usurpation dans *l'Histoire de Bretagne*, par A. de la Borderie, tome II, pages 422-423. Il est à remarquer que, pour le diocèse de Saint-Brieuc, de même que pour celui de Tréguier, aucun évêque n'apparaît au X^e siècle avant la charte de 990. (Voir la Borderie op. cit., tome III, page 156).

A propos d'une très ancienne route

Lorsque, sans préparation spéciale, on cherche à s'assimiler les études entreprises sur le réseau des voies dites romaines en Bretagne, il est impossible de ne pas se demander quel pouvait être réellement pour le conquérant romain l'intérêt d'un grand nombre d'entre elles.

Pour de très rares grandes voies l'idée stratégique de la conquête ou de l'occupation militaire s'impose ; il en est de même pour quelques lignes secondaires de surveillance. Mais pour la plus grande partie du réseau de communications qu'on nous présente comme dû aux Romains on n'aperçoit plus du tout pour eux d'intérêt majeur en proportion avec l'énormité du travail.

Une comparaison actuelle entre ce qu'ils firent jadis ici et ce que nous faisons nous-mêmes aujourd'hui dans nos colonies, par exemple au Maroc ou à Madagascar, laisse deviner qui a dû se passer en Armorique lors de la Conquête.

Les centres les plus importants, les villes, ne sont pas obligatoirement pour les conquérants les points nécessaires à relier par une route ; l'idée stratégique dominant l'idée économique, la voie exécutée généralement par les indigènes soumis répond avant tout aux besoins de la progression armée, aux facilités de défense, aux nécessités de la surveillance des tribus, et les centres ne sont intéressants, qu'autant qu'ils offrent des marchés importants pour se ravitailler, se renseigner et rester en contact avec la population.

C'est la première étape de la conquête : la pénétration.

L'aménagement sommaire des pistes transversales ou secondaires répond à l'idée économique de la mise en valeur du pays et du drainage des ressources locales ; mais, dans cet ordre d'idées, le fait même, qui exige de transformer une colonie qui a coûté cher à la métropole en une colonie qui doit désormais lui rapporter, oblige à restreindre au minimum les défenses d'établissement et si on améliore de nombreuses routes on en crée réellement très peu.

Cette distinction, pourtant essentielle, ne paraît pas s'être suffisamment imposée aux chercheurs qui ont consacré à cette étude, en Bretagne, tant de labeur et de talent. A l'historien à la recherche des textes trop rares, quelque ancien officier de notre armée coloniale eut peut-être apporté une collaboration précieuse. Il est juste de reconnaître que ces coloniaux, même vieux et expérimentés, sont de formation assez récente.

La grande route militaire exécutée par les vaincus de la veille sous la direction d'experts militaires, appliquant là comme ailleurs strictement les méthodes de la théorie est et a dû jadis être très rare. Elle ne se conçoit en tout cas pour la conquête de l'Armorique par l'armée romaine que dans la direction de l'Est à l'Ouest ou mieux SSE-NNW, celle de l'envahisseur.

Les autres voies qu'on présente comme romaines peuvent très bien en majorité n'être constituées que par l'aménagement de pistes ou de routes existant avant la conquête et répondant à des besoins de commerce, ou tout au moins d'échange locaux.

En sont-elles pour cela moins intéressantes ? Certes non.

Il faut d'abord se demander quel était à l'aube de l'ère chrétienne l'état social des populations armoricaines, leur état numérique, leur degré de développement moral, leur activité et enfin l'importance de leurs agglomérations.

Le peu que nous apprennent à ce sujet César ou Dion Cassius ne donne pas du tout l'idée de tribus sauvages émietées sur le territoire, tant s'en faut. Ces armoricains savaient se battre (César s'en aperçut) ils savaient utiliser le terrain, se retrancher, se grouper et se laisser guider par un idéal. Leur conception religieuse était élevée, la justice organisée chez eux et enfin la rapidité surprenante avec laquelle ils s'assimilèrent la civilisation latine prouve qu'ils n'en n'étaient pas tellement éloignés.

Ici encore un parallèle s'impose entre nos ancêtres locaux et ces populations marocaines formées en Goums autour de l'un de ces grands féodaux de l'Atlas, qui sont souvent gens de très haute valeur. Compte tenu des différences de lieux, de climat, de fertilité du sol et enfin de races, la comparaison doit vraisemblablement être assez juste.

Ici jadis, comme au Maroc aujourd'hui, les véritables

villes était bien peu nombreuses, cinq ou six d'après les documents les plus sûrs, par contre les bourgades devaient être fort nombreuses et c'est l'impression que donne aux siècles suivants le détail de la vie des saints locaux qui abonde en noms de lieu habités d'origine sûrement préromaine.

Dès lors, pour en revenir à l'idée initiale à appliquer à l'étude des voies de Communications aux premiers siècles de notre ère, il semble aussi injuste d'attribuer à priori aux romains le mérite de la construction de toutes nos anciennes voies que de tirer argument de l'absence de travaux d'art sur ces dernières pour leur refuser l'intérêt d'une ancienneté au moins contemporaine de la conquête.

Quelques rares échantillons de ces chaussées magnifiques aux trois couches classiques d'empierrement et de béton et une énorme quantité de pistes aménagées tel a dû être constitué le réseau routier de l'Armorique sous les Romains.

Pourquoi dès lors s'attendre à trouver le beau travail continu des grandes chaussées sur telle ligne, qui joint par exemple telle agglomération, même importante, du Nord à telle autre du Sud ? On s'est certainement jadis contenté pour elle de l'empierrement grossièrement et là seulement où le terrain manquant de consistance et si sur un joint donné, on a fait la dépense d'une vraie chaussée, c'est que le terrain y était particulièrement mauvais. Encore une fois, cette discontinuité des travaux de grande voirie peut rendre telle ancienne voie moins imposante mais ne diminue en rien l'intérêt qui peut s'attacher aux plus luxueuses de l'occupation romaine.

Peut-être même doit-on la considérer souvent comme antérieure à ses belles rivales et constituant pour nous un document d'incalculable valeur pour l'étude si difficile du lointain passé.

Récemment, pour répondre à l'invitation du savant M. Marseille, qui cherche à compléter sur certains points les travaux de ses devanciers, notamment de M. Bizeul, je parcourais le pays entre Guer et Redon à la recherche des vestiges possibles d'une voie venant de la côte Nord et gagnant non pas Redon, qui n'existait pas alors, mais Rieux la Durétie des Romains.

Ici deux voies stratégiques aussi belles que connues : 1° Celle de Nantes à Vannes par Rieux, voie certaine et imposée de la conquête ; 2° La chaussée Ahès qui vient de Carhaix, se jalonne par des forteresses comme celles de Castennec et du Mûr et traversant la forêt centrale sans avoir à desservir aucune ville importante présente tous les caractères de la voie militaire de surveillance et d'occupation.

Toute voie transversale devait répondre surtout à des intérêts économiques.

Et voici qu'apparaît, facile à retrouver sur le terrain, dans les vieux textes, voire dans la tradition, une grande et belle route de 16 à 20 mètres de large dans toute sa longueur.

Elle traverse la chaussée Ahès au Mûr même ; transformée en chemin vicinal jusqu'à la route de Marsac, elle reprend là sur environ 2 kilomètres son caractère de grand chemin et se dirige vers le village du Temple. Un kilomètre avant ce point elle s'est de nouveau confondue avec un chemin vicinal et jusqu'à la traversée de l'aff, près du village de la Mineraye, elle a dû être également empruntée par la route moderne ; on retrouve d'ailleurs sur plusieurs points les parties qu'on a abandonnées, soit dans les courbes, soit dans les endroits où sa largeur était trop considérable.

Le point où elle franchit l'Aff s'appelle dans le pays le Pont Mabon et je ne sais pourquoi aucune carte ne le mentionne. C'est cependant un gué fort important auquel arrivent très nettement les deux extrémités de chemin qu'il dessert.

Dans l'axe de ces chemins deux chaussées d'environ 10 à 15 mètres de long sur 3 de large, constituées par deux rangées extérieures de blocs énormes reliées par un empiérement soigné qui semble même maçonné restent, une sur chaque rive, les indéniables vestiges des rampes d'accès à un pont disparu depuis de longs siècles, mais qu'on appelle toujours dans le pays le Pont-Romain.

Conservant sa direction générale la route, dont on retrouve de nombreuses passées, desservait l'agglomération de Villages connu sous le nom général de Noyal et tantôt transformée en route moderne, tantôt sous la forme de tronçon de grand chemin, on la retrouve parfois difficile-

ment jusqu'à la croix de la Gouyardaye sur la route de Sixt à Pipriac.

C'est encore là un grand et large chemin qui, sur une longueur de 15 à 1.800 mètres, nous amène aux champs des Vilozènes où elle a été labourée mais où par son empiérement on peut encore la suivre aisément jusqu'à la route de Sixt à Saint-Just.

Grosse surprise ! en montant la lande de Pomerit, ce n'est plus le grand chemin plat trouvé jusque-là mais soit en traversant un bois de sapin, soit à même la lande inculte, c'est une belle chaussée très bombée d'environ 10 mètres de large et flanquée de contrefossés énormes d'environ 3 ou 4 mètres chacun et cela sur une longueur de 7 à 800 mètres.

Du moulin de Pommerit au village d'Arguignac la route est redevenue un simple grand chemin et même dans la pente de ce dernier village elle a sur 2 ou 300 mètres été déviée et labourée.

Enfin depuis la traversée du ruisseau des landes du loup jusqu'à la route de Redon à Rennes, c'est toujours le grand chemin intact et continu d'environ 16 à 20 mètres de large sur 2 kilomètres.

Pourquoi a-t-on labouré les 100 derniers mètres qui la sépare de la grande route ? Mystère.

En tout cas, là, c'est-à-dire à quelques centaines de mètres au Nord du village de Saint-Marcelin, notre route se divisait en deux tronçons. Le premier conservant la direction générale se confondait avec la voie qui venait de Rennes et se dirigeait vers Rieux, et on en retrouve les traces un peu partout, notamment aux Chambots, où ses contrefossés sont très visibles. Le second embranchement s'infléchissait à l'Est et se dirigeait par Renac et Brain vers Beslé, où il devait franchir la Vilaine et peut être rejoindre la route d'Angers.

Sur 16 kilomètres au moins, du Mûr à Saint-Marcelin, cette route, est nette, large et son existence très ancienne est attestée aussi formellement que possible.

Le Cartulaire de Redon l'appelle la « Via publica ».

Un aveu de 1419 parle de la grande route qui va du Temple à Guer par le Mûr ; un autre de 1566 cite comme longeant la propriété le Marsac le « Grand chemin royal de Guer à Redon et Nantes. »

Enfin la vie de saint Melaine conte l'édifiante histoire

que voici et qui se situe dans le temps aux environs de l'an 500.

Le saint Evêque, originaire de Brain sur la Vilaine y avait sur sa terre de Plaz fondé une abbaye, où il allait se reposer des lourdes charges, que la confiance du roi Clovis et les soucis de son diocèse de Rennes avaient accumulées sur ses épaules. Or dit la vie du saint, pour se rendre de Rennes à Brain, il passait généralement par la route de Marsac. Ceci prouve qu'elle devait être vraiment bonne et l'une des meilleures de la région pour qu'il la préférât à la voie fluviale plus directe pourtant. Un jour au passage l'Aff (fluviolus Ava dit le texte) il rencontra un individu d'allure étrange : « Qui es-tu ? Où vas-tu ? lui dit-il. » — « Je suis médecin, répondit l'autre, et je vais au monastère de Plaz porter une potion aux Moines. » Saint Melaine assez intrigué regarda de plus près son interlocuteur qui s'éloignait rapidement et ne fut pas autrement surpris d'apercevoir sur sa tête des cornes mal dissimulées : c'était le diable ! Saint Melaine s'élança sur ses traces et put arriver à temps pour le trouver à son monastère de Plaz en train d'empoisonner l'eau qu'un des moines venait de tirer du puits ; il était temps !

A cette anecdote on peut en ajouter une autre que rapporte encore la vie du saint. Un chef militaire du nom d'Eusebius avait été de Vannes envoyé au château de Marsac évidemment en tournée de repression et s'y était montré particulièrement cruel. Mais voilà qu'un mal subit vint le clouer sur place et que sa fille qui l'avait accompagné en fut également bientôt atteinte. Il ne savait dans son chagrin et ses souffrances de quel côté demander aide lorsqu'un serviteur local lui offrit que saint Melaine qui faisait les cures les plus merveilleuses n'était qu'à six lieues de là au Monastère de Plaz et que ce monastère était relié à Marsac par une excellente route. Le saint fut bientôt au chevet des malades, les guérit sans peine et reçut d'Eusebius en récompense la paroisse de Combléssac.

Nous voici donc bien en face d'une voie certaine d'importance et d'une ancienneté indiscutable. Voie romaine ?... Pourtant elle n'est pas empierrée sur tout son parcours ; pourtant sauf sur de rares points elle ne présente pas la forme classique de la grosse chaussée flanquée de contre fossés.

Antérieure au v^e siècle, c'est-à-dire au moins contemporaine de l'occupation romaine, elle ne présente aucun intérêt militaire ; par contre elle reliait entre eux les centres les plus anciennement et historiquement habités du pays : La vieille paroisse de Combléssac, l'agglomération de Noyal qui fut le berceau de l'importante et ancienne paroisse de Sixt et qu'habitait encore en 800 le Seigneur Ratwill, maître de tout le pays qui donna à saint Convoion l'emplacement de l'abbaye de Redon, enfin le village de saint Marcelin qui avec de nombreux villages voisins forma le noyau primitif de l'énorme paroisse de Bains.

Est-il donc téméraire de penser que cette voie desservant, dès les premiers siècles de l'Ere chrétienne, des intérêts sûrement antérieurs à l'occupation romaine, n'avait été qu'aménagée par les conquérants qui se contentèrent de remplacer le gué large et profond de l'Aff par un pont et plus loin de faire quelques centaines de mètres de chaussée en terrain argileux et particulièrement difficile, et qui surtout profitèrent de la route existante pour édifier les nombreuses petites constructions dont on retrouve un peu partout les traces à ses abords ?

Elargissant la question, ne serait-il pas au moins aussi intéressant, dans l'étude du réseau de communication en Armorique aux premiers siècles de notre ère, de ne pas le considérer uniquement du point de vue de l'histoire romaine, mais bien comme un des moyens les plus précieux d'information de l'histoire locale ?

Il est trop simple aujourd'hui de couvrir de hachures tout le centre de la carte de la péninsule et d'intituler cette grisaille « la forêt centrale ». Cela évoque l'idée de tribus sauvages à la recherche de gîtes incertains et grossiers, mais vraiment cela ne s'arrange guère ni avec ce que l'histoire peut nous apprendre ni surtout avec la multitude des vieux noms locaux d'origine celtique désignant dans les parties fertiles du pays les innombrables points habités par nos ancêtres.

Pourquoi dès lors leur refuser le mérite au moins partiel d'une organisation de service routier pour le reporter tout entier à Rome ?

Comte DE GOUYON.

La Frairie des Mesureurs et Porteurs sur le Port de Redon

L'envasement de la Vilaine maritime forme, depuis quelques années, un objet de préoccupations légitimes pour les riverains du fleuve breton et ceux de ses affluents en aval de Redon. L'eau des marais redonnais ne s'écoule plus, et les cultures sont menacées en bien des endroits mouillés du pays. Cet état de choses risque de tourner à la calamité. A dire vrai, la Vilaine a toujours charrié des vases entre Redon et son embouchure. Mais nos pères, plus prudents et surtout plus pratiques que nous, prenaient les mesures nécessaires et empêchaient l'envasement complet. Le drainage se faisait régulièrement et sur une vaste échelle et les chaussées routières qui traversent les prairies mouillées avaient une élévation modérée permettant aux eaux, durant les crues d'hiver, de s'écouler en les franchissant. Aujourd'hui, que voyons-nous ? Des chaussées surélevées avec des brèches d'écoulement insuffisantes, des remblais de chemin de fer qui augmentent le mal, et, brochant sur le tout, une inertie administrative où l'on retrouve les défauts de cette centralisation dont nous mourons et que vient compliquer la division en départements dont personne ne veut plus. Actuellement, le port de Redon pour lequel on a construit à grands frais, au XIX^e siècle, un superbe bassin à flot, le long duquel passe le canal de Nantes à Brest, et qui devrait être la plaque tournante des communications fluviales entre Manche et Océan, ce port ne reçoit pour ainsi dire plus un seul bateau. Or un tableau dû au pinceau d'un artiste redonnais, M. Boudel de la Houssaye, tableau datant des dernières années du règne de Louis XVI et exposé au parloir du collège Saint-Sauveur, nous montre l'ancien port de Redon occupé alors par plusieurs lignes de navires de fort tonnage. On pourrait croire à une exagération chauvine du peintre si un document officiel datant du 19 août 1781 et

émanant de l'Amirauté de Vannes ne nous disait formellement :

« *Rhedon*. Commerce des grains, bois de construction, toiles de Laval. C'est un des plus forts chantiers de construction de la province pour les vaisseaux marchands. Le commerce de cette ville augmente journellement. Il est entré dans son port l'année dernière 788 navires dont 108 de 70 à 100 tonneaux. Cet aperçu sert à faire connaître la multiplicité et l'étendue de son commerce. Celui d'importation est immense. Il approvisionne Rennes et toutes les parties les plus reculées de la province par la rivière de Vilaine qui y fait circuler les denrées et celles des pays étrangers... Le Port Louis, Lorient, Hennebont, Auray et Redon sont susceptibles de différens accroissemens dans leur commerce respectif. Il ne faut que des génies hardis, des hommes actifs et industrieux pour ouvrir de nouvelles branches de commerce et de nouvelles ressources. Heureusement, pour cette partie de la province, il s'en rencontre encore quelques-uns de cette espèce dans ces villes. » (Archives de l'Hôtel Limur, à Vannes, n° 501.)

La tierce partie de la ville de Redon était réservée à son port, et c'en était le quartier le plus riche. Encore aujourd'hui on peut remarquer, le long de la rue du Port, de somptueux hôtels dont les fenêtres et les balcons donnent sur la Vilaine et dont les magasins se trouvaient en sous-sol, mais au niveau du fleuve.

Au moyen-âge ce qui faisait surtout l'importance du port de Redon c'était le commerce du sel et celui du vin. Le trafic du sel avait atteint une telle importance que les Bénédictins de l'Abbaye Saint-Sauveur de Redon, seigneurs supérieurs du pays, percevaient à son sujet un impôt nommé *Ban et Estanche*, et que, dès les temps les plus reculés, une frairie ou corporation s'était formée entre les mesureurs et les porteurs de sel avec privilèges et droits connus sous la dénomination de *Mine de l'Echelle*. Dès le XIV^e siècle, les chefs de cette corporation avaient pris l'habitude de s'intituler « Abbés de la Fraye de Sainet Leon, fondée en l'honneur et révérence de saint Léon au port nommé le Port de Redon » (1). Et de fait ils exerçaient une véri-

(1) Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine. — Fonds de l'Abbaye de Redon, 1^{er} ^M/₂ 15. (Acte du 20 février 1406, v. s.)

table juridiction depuis « un si long temps que mémoire d'homme n'est du contraire » (1).

On comprend aisément que l'Abbé de Saint-Sauveur finit par se lasser de voir à ses côtés ce singulier Abbé de la Frairie des Mesureurs et Porteurs de Sel. Il se fâcha. Mais pour éviter le pire, un compromis fut passé le 20 février 1406 (v. s.) (2) ; les droits et privilèges de la corporation avec leur *Mine de l'Echelle* furent reconnus, mais son soi-disant abbé dut se contenter du titre de *prévôt*, titre qu'il conserva jusqu'à la Révolution.

J'ai tenu à attirer l'attention de mes lecteurs sur la frairie des mesureurs et porteurs de sel au port de Redon, car elle me paraît constituer un excellent exemple de ces anciennes corporations que la Révolution, en un tournemain, a stupidement condamnées et que sont loin de remplacer nos syndicats actuels. Rien de plus noble, de plus touchant, et de plus sincèrement paternel que ses statuts, tels que nous les montre l'acte du 28 juin 1543 que je vais reproduire intégralement. Y reviennent constamment les idées de justice, d'égalité, de probité, d'appui social et de charité chrétienne. Tout y est prévu pour prévenir les discussions et pour développer chez les frères l'amour du prochain. C'est ainsi que défense est faite de mesurer à la *celée*, c'est-à-dire en cachette, avant le lever du soleil ou après son coucher à la *chandelle* ; que le travail, qui commence à l'heure de prime, s'arrête pendant une heure dans la matinée à l'appel du *boursier* (trésorier) : « A boire ! » et reprend à l'appel « A vous tous ! » ; que l'après-midi le travail n'est interrompu que facultativement pendant la *raïsson* (goûter) ; qu'en cas de surcroît de besogne, il y a obligation d'appeler les autres compagnons pour qu'ils aient leur part au gain ; que le salaire est égal pour tous et que toute concurrence est interdite ; que les frères sont

(1) *Loc. cit.*

(2) Cet acte fut passé devant la cour de Redon entre le sénéchal Pierre Boysvin, au nom de l'Abbaye, d'une part, et, d'autre part, Jamet Moul-nier, dit Chevion, Abbé de la Frairie St-Léon et ses principaux mesureurs, Guillaume Feuvrier, Regnault Gaybelin, Jan Bourdet, Guillaume Beauvallet, Pierre Portier, Denys Davy, Pierre dou Tertre.

tenus de porter eux-mêmes à l'église les corps de leurs frères décédés et qu'ils doivent assister à leur service et à leur enterrement, etc.

Le *prévôt* de la frairie est élu parmi les mesureurs et porteurs les plus réputés. Aussitôt après son élection, on l'asseoit sur une chaise et on le porte triomphalement du port jusqu'à l'église Saint-Pierre où se trouve la statue de saint Léon, patron de la frairie. Devant cette statue il prête un premier serment. Le second serment sera prêté sur trois soupes au vin préparées tout exprès, et il jure de *défendre l'œuvre de l'office du mesurage et du portage*. Alors tous les frères présents promettent de lui obéir, de lui *porter honneur* et de se soumettre à ses décisions au cas où des débats s'élèveraient entre eux et les marchands de sel.

Les *mesureurs* sont pris parmi les *gens de bien, de gouvernement honnête et de bonne conscience*. Sont exclus les ivrognes, les *entrepreneurs de débats* (disputeurs) et les personnes en *sentence d'excommunication* (excommunication). Ils sont choisis en *chapitre* (assemblée), à l'issue de la messe de saint Léon qu'on célèbre le lundi matin. Le nouveau mesureur paie immédiatement son pot de vin d'entrée. Alors, devant trois soupes au vin, le prévôt lui adresse ces paroles : « Vous jurez à Dieu et sur votre part de paradis et le pain et le vin qui est ici, car, sans pain et vin l'on ne pourrait faire le saint sacrement de l'autel. Par ce, mon ami, avisez quel serment que vous tiendrez les points quels après je vous déclarerai. Dites : *Amen !* » Puis il lui dit ses obligations.

Comme on va le voir, l'entrée du nouveau mesureur était pour lui une fameuse cause de dépenses. Son serment prononcé, il a à payer une tournée de 4 quarts de vin et de 4 pains ; plus son droit d'entrée de 18 deniers à remettre à chacun des mesureurs et porteurs faute de quoi ceux-ci sont en droit de mettre le pied sur sa *mine* en signe d'interdiction de mesurage ; plus 40 sous et une livre de cire au profit de la frairie ; plus un fameux repas dont le menu et les préparatifs sont minutieusement énumérés dans les statuts et qui ruinerait aujourd'hui bien des bourses et, en tout cas, tous les estomacs.

Ce repas ou *mes* est donné à tous les mesureurs, à leurs femmes et aux veuves des mesureurs décédés. Le jour en

est fixé un mois et demi d'avance « afin que le nouveau mesureur puisse faire provision d'oies et de poulailles et qu'il ait le temps de les engraisser ». Huit jours avant la fête, le prévôt accompagné de plusieurs frères va tâter les oies pour voir si elles sont suffisamment grasses ; si elles sont trouvées trop maigres encore, le repas est *remué* (retardé). Le samedi avant ce repas, le prévôt, toujours accompagné, s'en va faire un tour à la *cohue* (aux halles) afin d'y choisir un bœuf et prend le meilleur de l'étalage ; son choix se porte également sur les moutons dont on ne prend que les longes et surlonges. A l'aide d'une mesure-étalon de bois d'un demi-pied et deux doigts, le prévôt coupe ensuite les parts de bœuf et de mouton et a soin que ces parts soient rigoureusement égales. Vient alors le choix du vin. Le prévôt et ses compagnons visitent toutes les tavernes où l'on vend du vin blanc du pays, et s'en font tirer une quartie et du meilleur, toujours aux frais du nouveau mesureur. A ce moment est désigné le lieu où sera servi *honnêtement* le *més*.

Voilà le jour arrivé. Le prévôt, les mesureurs, leurs femmes et les veuves de mesureurs se réunissent et viennent prendre part au festin ou chercher leur part. Le menu, pour chaque convive, est assez chargé. Chacun a droit à du hachis « qui soit de bon goût », un morceau de bœuf, un morceau de mouton et du lard, tout cela comme entrée. Pour rôti, une oie grasse, deux poulets et une part de porc frais avec de la sauce. Et quelle sauce ! Elle consiste en une aillée de noix mélangée à de la mie de pain blanc avec grattin, vinaigre et poivre. Le dernier mesureur doit la fournir au risque d'être *puni*, et même d'être mis à l'amende si seulement elle est *ralée*. Comme boisson chacun prend deux quartes de vin, une de blanc du pays, l'autre de nantais. Le pain n'est pas oublié : chaque part est de deux pains de deux deniers. Les veuves n'ont droit qu'à une moitié ; mais il est entendu que sous aucun prétexte le menu des mesureurs ne peut être diminué s'il n'est pas marié car « la femme ne lui acquiert pas ». Philosophie à retenir pour les célibataires endurcis. Quant au cidre, il n'en est pas parlé. Il est encore inconnu.

Le prévôt touche deux parts, mais il lui est loisible d'en donner une à qui bon lui semble. Les porteurs de sel ont aussi la leur. Les *boulleresse*s vendant le sel au détail l'ont également si le prévôt le demande, mais sont obligées de

la manger « sur le cul de la mine ». De même, et toujours selon le désir du prévôt, les maîtres des vaisseaux mouillés au port ; en retour, ces derniers font cadeau d'une mine de sel au nouveau mesureur.

Après le *més*, nouveau serment prêté sur trois soupes de vin.

Alors le prévôt demande aux convives s'ils sont contents. Sur leur affirmative on va porter sur le port cinq quartes de vin, deux du pays, trois de nantais, quatre pains, des pommes, des poires et des noix, cérémonie appelée le *Broq de vin*, et tous les frères de jeter les fruits aux petits enfants et de servir le vin aux pauvres afin que les uns et les autres puissent avoir souvenir de l'élection du nouveau mesureur.

Voyez donc l'animation et la joie qui devaient présider à ces banquets d'autrefois ; écoutez les chansons qui devaient en augmenter l'animation. Et comparez ces fêtes à celles des syndicats de l'an 1929.

R. DE LAIGUE.

PIÈCE JUSTIFICATIVE

XXVIII^e juin 1543.

Ensuït les statuz et ordonnances de la frarye de Sainct Leon pour mesureurs et porteurs :

PROVOST

Et premier

Quand ung provost est choisy, il doit estre choisy de la maire et saine partye desdicts frères mesureurs et porteurs et sur le port de Redon. Et près qu'il sera choisy et esleu, il doit estre porté en une cherre, dès ledict iour, du port jusques à l'esglize de saint Pierre à quel lieu est l'ymage de saint Léon.

Et après que sera porté ledit provost, il fera le serment avant ledict ymage et aultres qu'il se portera bien et deument audict office de provost et que ainsi le fera, et levera la main vers ledict ymage.

Item sera mené ledict provost faire le serment sur le pain et le vin et des motz qui ensuyvent :

Et premier

Le fera jurer l'un des suffizans mesureurs de ladicte fraye qui sera présant auquel l'on donnera la voix. Et sera fait troys soppes en vin et fera ledict mesureur mettre la main dessus et luy fera jurer qu'il tiendra bonne justice de ceux qui seront trouvez fortfaisans et accusez devant luy de leurs sermentz, et que, o l'avisement des frères, il leur deffancera l'oeuvre dudict office de mesurage et portage.

Item doibvent lesdictz frères présans audict serment faire le serment audict provost qu'ilz luy obéyront, luy porteront honneur comme leur provost, tiendront les ordonnances de luy faites, seavoir que s'il est débat pour mesurage ne pour partage entre les marchans et lesdictz frères, ne aussy tort faisans pour l'oeuvre deffancée et que il en sorte plect, que lesdictz frères contribueront à la mise.

MESUREURS

Après, ensuult la manière comme l'on doibt recevoir ung mesureur nouveau :

Et premier

Il doibt estre par le provost et des compagnons enquis s'il est de gens de bien et le gouvernement de luy, et s'il est homme de bonne conscience, car s'il estoiet yvraigne ne entrepreneur de débatz, il ne debyroiet pas estre receu. Et s'il est trouvé qu'il soiet suffisant, il doibt estre advizé par chapitre à l'issue de la messe de saint Léon qui est célébrée au lundy matin et le consentement desdictz frères pris. Et leur doibt le provost demander s'ilz connoissent bien celui et s'il est bien suffisant de y estre ; et, la response ouye, le provost le doibt faire venir et luy demander s'il a bonne vollonté d'estre des frères. Et, ce fait :

Le provost et les autres frères le doibvent mener à payer son pot de vin d'entrée, comme est accoustumé à faire. Et après que auront beu et mangé et qu'il sera regardé par ledict provost et autres qu'il advizera s'il y a assez pour sadiete entrée, ledict provost doibt faire trois soppes en vin et doibt faire venir celluy qui antre en ladicte fraye et luy doibt faire mettre la main sur le pain et sur le vin et doibt dire :

« Vous jurez à Dieu et sur vostre part de paradis et le pain et le vin qui est icy, car, sans pain et vin l'on ne pourroiet faire le saint sacrement de l'autel ; par ce, mon amy, advisez quel serment que vous tiendrez les pointz quelz après je vous declareray. Dites : « Amen. »

« Par le serment que vous avez fait, vous ferez bonne, juste et loyalle mesure de sel en la manière que on vous monstrera tant es marchans de la ville que à ceux de hors sans en varier pour amour, pour haigne, craincte, faveur ne autrement ; que vous ne faciez à vostre pouvoir égalle mesure à l'un comme à l'autre sans leur en prendre synon le deivoir accoustumé, et ainsy que cy après sera déclaré.

« Item vous promettez de payer vos devoirs du port, seavoir : A tous les mesureurs et porteurs précédans de paravant vous, à chacun dix huit deniers à une foys payez. Et, en cas que vous en seriez en deffault de les payer à leur requeste, chacun vous pourra mettre le pied sur la myne et ne mesurerez plus jusques à tant que ayez payé chacun qui vous aura mys le pied sur ladicte myne.

« Item vous promettez de payer es bastonniers de la fraye quarante solz et une livre de cire pour l'augmentation de la fraye.

« Item vous promettez payer ung disner à tous les mesureurs et leurs femmes et es femmes veufves des mesureurs debedez en la manière que les autres précédans l'ont fait et qu'il est de costume et que cy après sera déclaré.

« Et par le serment que avez fait vous ne blasmez marchandie de nully sy la marchandie n'est vostre. Aussi vous garderez le lieu de vostre compagnon, luy présant, comme le vostre mesme. Et, sy vous scavez son lieu, sy l'en amembrez.

« Item vous garderez le lieu de vos compagnons mesureurs malladres en leur licit tant de cherrettes que de sommier et mesurerez pour eux quand le cas y adviendra.

« Item vous ne mesurerez que une charette, une moison et ung sommier jusques à tant que les autres mesureurs en ayent chacun à leur lieu s'ilz sont présans ou en lieu pour deivoir garder leur lieu et leur rang.

« Item vous n'yrez mesurer à la celée, ne vous départirez de vos compaignons mesureurs sy vous ne scavez bien estre le premier, car se seroiet pour les deffrauder.

« Item vous ne mesurerez en plus large de l'une des

troys œuvres accomplies sans appeller par troys foys mesureurs et sy haulte voix que sy vous estes en sallorge que l'on puisse ouir de la tierce sallorge ; affin que s'il y a nully des aultres mesureurs en l'une desdictes sallorges qui vous puissent ouir et estre hors ladicte sallorge. Et y vous estes en vessel pour l'abiter pareillement, appelez par troys foys mesureurs et à sy haulte voix que on vous puisse ouir du tiers vessel et sans fraude.

« Aussy vous porterez honneur à quiconque sont prévost et es aultres mesureurs de paravant vous.

« Item vous randrez aide à porter à l'église vos freres et soeurs debedez quant le cas y adviendra, et estre au service, à l'enterrement ; et, en deffault de ce, vous payerez une livre de cire à l'ordonnance du provost, ou, en deffault, vous aurez l'œuvre deffancée par aultant de temps que on vesra estre raisonnable. La cire pour l'augmentation de la fraye.

« Item vous garderez l'heure de boire à matin après que sera. Ce qui doit avoir une heure d'horloge.

« Item vous ne pouvez gagner la charette ne la maison jusques à tant qu'il en y aict deux feix mesurez et myne bâtiée. Et sy la charette prend sa charge en sallorge, il convient qu'il y aict un feix en la bamie ; et sy elle prend sa charge en vessel vous la pouvez gagner, mais qu'il en y aict un des feix hors de dessus le pont dudict vessel ; et sy elle prend en sallorge et elle aict sacz, vous la pouvez emplir en la sallorge sans préjudice s'il n'en y a des aultres mesureurs en lieu deub.

« Item vous ne pouvez gagner le sommier ne lieu de deux mynes jusques la première myne soict tombée en la poche.

« Item vous ne mesurerez point avant solleil levant ne après solleil couché durant une chandelle pour achever les œuvres commencées.

« Item à l'heure de boire à matin, toutes œuvres rompent comme sy se estoit le matin ; mais quand l'on vat manger raisson chacun peult tenir son œuvre qu'il a commancé.

« Item vous pouvez prendre, de mesurer une myne troys quartz, un denier, et de deux mynes un denier. Item de deux mynes trois quartz, deux deniers, et de trois ou de quatre ou de cinq, deux deniers. Et s'il en y a seix

loul à un homme, trois deniers ; de sept, quatre deniers, et de huit ou de neuf jusques à dix. Mais s'il en y a dix, ce sera cinq deniers. Et de onze seix deniers.

« Item par maison es marchans de ceste ville et forbourg de Redon dont y a par maison seix mez, l'on doit prendre douze deniers, c'est par chacun mé deux deniers de mesurage.

« Item par chacune charette roullante, par chacun feix, un de tant que elle en portera ; et sy elle ne porte plus de seix feix, elle vaudra par lieu de charette, car seix feix ou au dessoulz ne sont que sommiers.

« Item sy un marchand hors de ce terrouer enmaine ou faict tenir sel, il payera lieu de charette, scavoir trois mez pour charette dont chacun muy apartient deniers, et peult l'on, quand l'on acheve de mesurer moayson ou charette, deffancer d'œuvre à celluy qui vat mesurer après ; et sy ledict mesureur ne cesse de mesurer, celluy qui a deffancé l'œuvre se peult prendre à l'autre mesureur. Et sy l'œuvre est achevée, il peult prendre gaige ou du sel.

« Item les marchans de cette ville de Redon sont pourveu qu'ilz ayent faict le serment de marchands et mesureurs et payé leur devoir, c'est à scavoir quand un marchand doit meller de vendre sel ou achapter, il doit es mesureurs un pot de vin et deux pains et es porteurs un aulre et deux pains et ces marchans un aulre et deux pains. Et celluy des mesureurs qui luy commencera l'œuvre doit prendre l'obligation de payer celui devoir, ou les aultres mesureurs se peuvent prendre o celui qui aura commancé l'œuvre. Et ne doit estre beu ne nulz aultres potz de vin sans le provost pourveu qu'il soict en ville ; car s'il estoit beu sans luy ou que l'on n'aurioit faict son devoir de aller cheix luy, les aultres qui n'y auroient esté se pouroient faire payer. »

Ensuilt la manière des sermens que l'on doit faire jurer à ceux qui sont nouveaux marchans :

Et premier :

Le doit le provost, ou en absence de luy un des mesureurs, faire troys soppes en vin, et faire mettre la main à celluy qui sera receu dessus, et luy faire jurer qu'il ne l'ora marchandize de nully sy la marchandye n'est à luy. Il ne doit appeller les marchanz de devant les aultres sallorges.

Item il ne doibt mesurer ne faire mesurer synon suivre ou au dessus ; et sy le mesureur est marchand, il ne doibt mesurer ne livrer son sel à nulz aultres marchans sy n'est myne et demye et non en plus large. Mais s'il faict venir du sel au port à son advantage, il le peult mesurer tout à mettre en sallorge s'il void l'avoir affaire.

Item sy l'on faict quelque marché de sel ou aultre marchandye, l'on doibt aider à faire le marché sans faire semblance de y voulloir avoir sa part ; et ne doibt l'on poinet nuyre au marché. Mais au dernier baillé, les aultres marchanz présans se peuvent apartir au marché.

Item de chacun vessel ou challan il est deub es mesureurs ung pot de vin et deux pains, et es porteurs autant ; et doibt estre appellé le provost comme devant est dict.

Après ensuit le devis des metz et ce que le nouveau mesureur doibt faire.

Le provost, o le consentement des frères, luy doibt assigner son disner et luy bailler terme comptant d'environ ung moys et demy, affin qu'il face provision d'ouayes et de poullailles et qu'il aict temps de les engresser.

Item huit jours avant l'assignation de la feste, le provost et aultres que ledict provost conviera desdicts mesureurs, ils yront taster sy les ouayes sont assez grasses. Et doibt payer le nouveau mesureur la séquelle. Et sy ledict provost ne void que les dictes ouayes soient assez grasses, il doibt faire remuer la feste, car ledict nouveau mesureur pouroict encorre en dommage par deffault qu'ilz ne seroient suffisantes.

Item le sabmedy de l'assignation, le provost et des suffizans mesureurs quez le provost doibt appeller, et doibvent aller à la cohue pour choisir le boeuf ; et peult ledict provost choisir le meilleur boeuf qui sera exposé en vante à ladicte cohue, et des meilleurs moufons, et ne doibt l'on avoir que les longes et surlonges ; et doibt ledict provost avoir ung estelon de boys qui doibt tenir demy pied et deux doigts pour faire faire le metz tant de moutton que du boeuff et doibvent tenir aultant de large que de long.

Après la viande choisie, doibt aller le provost et les aultres mesureurs pour choisir le vin, et en chacune taverne où aura vin blanc sera faict tirer une quarte de vin que

ledict nouveau mesureur payera, et où sera trouvé le meilleur en sera pris pour ladicte feste.

Après sera advizé où sera la feste, car elle doibt estre en lieu où l'on puisse estre honnestement, et situer et ordonner le lieu.

Item au jour de l'assignation le provost et les compaignons mesureurs, leurs femmes et les femmes veufves des mesureurs debcedez se doibvent randre audict lieu, et ceux qui envoiront querir leurs metz, le provost les doibt faire delivrer. Premier : doibvent avoir du hacheix, une pièce de boeuff et une de mouton et du lart pour bouet ; et pour rost une ouaye, ung couple de poulettez et une pièce de porc frais et de la saulce, deux quartes de vin, une de blanc et une de nantoyz et deux pains chacun vallant deux deniers. Et les femmes veufves demy metz à l'équipolant.

Après les metz dehors en aillez comme dessus est dict, l'assiepte doibt estre faicte et servir. Premièrement : hachis qui soiet de bon goust, bien faict. Après, servir chacun mesureur et sa femme, s'il est maryé, d'une pièce de boeuff et une de mouton du devis dessus dict et du lart pour bouet, et pour rost une ouaye grasse, deux poulettez et une pièce de porc frais. Et n'est pas entendu que s'il n'est maryé que son metz doibve estre moindre, car la femme ne luy aquier pas.

Item doibt le derrain mesureur fournir de saulce à ladicte feste, et s'il en y a deffault, il doibt estre puny à l'esgard dudict provost et desditz compaignons ; et sy elle n'est bien faicte il le doibt amander, et doibt estre pourveu d'aillée faicte de nos et de mye de chouesme et bien faicte. Et doibt demander au nouveau mesureur ce qui luy sera nécessaire pour lesdictes deux choses faire tant vin, pain egratz et vin aigre, pouldre, nouez que aultre chose.

Item doibt avoir ledict provost double metz d'un des aultres mesureurs, et en envoyer l'un où bon luy semblera. Et doibt ledict provost visiter lesdictz frères, scavoir s'ilz sont serviz commé il appartient, et s'il y a deffault de ce que y doibt estre.

Item il est deub à tous les porteurs ung metz complect, ainsy que à ung desditz mesureurs ; et leur doibt faire bailler ledict provost affin que ledict nouveau mesureur en soiet quitte.

Item il est deub es boullereses, scavoir celles qui exposent le sel en détail ung metz à l'esgard du provost et deux quartes de vin. Quel metz doit estre mangé sur le cul de la myne sur le port affin qu'il soiet membrée quel est mesureur.

Item il est deub es maistres des vesseaux estans au port de Redon à vessel ung aultre metz à l'esgard du provost. Et, pour ce, chacun maistre doit audict mesureur une myne de sel.

Item, après le disner fait, le provost doit faire troys souppes en vin et faire venir le nouveau mesureur et l'amembrer des sermentz qu'il a aultrefois fait et luy faire jurer qu'ils les tiendra justement et loyaument à son pouvoir.

Item doit ledict provost demander aux aultres frères presans s'ilz sont contans dudict nouveau mesureur du disner.

Et ce fait, le provost doit faire prendre cinq quartes de vin, scavoir deux de blanc et trois de nantois, quatre pains et pommes et poires et nouez et faire porter sur le port. Et s'apelle « Le Broq de vin ».

Item doivent ledict provost et les aultres frères aller sur ledict port et faire getter les pommes et poires et nouez es peliz enfans affin qu'il luy souviennent qu'il est mesureur, et ceux qui sont sur le port faire boire et qu'ilz soient membrés et qu'il leur en souviene.

Item dedans l'an le provost et les aultres frères le doivent presenter à Monsieur de Redon ou, en l'absence de luy, au prier du cloistre, au jour qu'il leur sera assigné du provost ou de son commandement, qui le doivent faire jurer sur l'aultier Saint Saulveur et sur le missel qu'il tiendra les sermens qu'il a faitz en, sy mestier est, luy sera leu la lettre. Et est deub pour le serment cinq solz. Et s'il y en avoiet dix, ilz ne payeront que les cinq solz.

Après le serment fait, le provost et les aultres frères le doivent mener à payer son serment duquel il doit quatre quartes de vin et quatre pains es mesureurs et porteurs. Et doit estre réitéré les sermens et luy faire jurer qu'il les tiendra à son pouvoir.

Item chacun des mesureurs doit payer pour la rante du port à ceux des porteurs qui seront choisiz par le bour-

cier et les porteurs, scavoir chacun troys deniers pour payer vingt solz quelz sont deubz le jour de la Sainte Croix d'Yver ; et doivent avoir lesdicts recepveurs le mesurage d'une charette ; et outre lesdictz trois deniers doivent lesdictz porteurs fournir esdictz vingt solz.

Item doivent lesdictz mesureurs estellonner les mesures et mynes dont y a pour chacune myne d'estellonnage pour ses mesureurs et porteurs quatre quartes de vin et quatre pains.

Item doivent visiter les quartz tant en la ville que du port ; et ne doivent nulz des mesureurs mesurer s'ilz ne sent en estat de savoir faire mesure raisonnable et de compter, car s'ilz estoient pris en vin l'on ne les doit pas laisser mesurer, aussy s'ilz estoient en sentence d'excommunye.

PORTEURS

Après ensuit la manière comme l'on doit recevoir ung nouveau porteur :

Et premier

Il doit estre par le provost et aultres des suffizans de ladicte fraye se informer s'il est suffizant d'y estre et s'il est de gens de bien, sy ledict provost ne le cognoist bien. Et se doit l'en enquérir de ses meurs, s'il est loyal, cor, s'il est suspect, il ne deburoiet estre receu, ne yvraigne ne entrepreneur de débatz.

Item s'il est trouvé qu'il soit suffizant et qu'il puisse lever de son costé ung feix de sel, car, s'il n'avoiet force de le lever, il ne debvroiet estre receu car il pouroiet grever ses compagnons.

Item, s'il est suffizant, il doit estre advizé par chapitre, comme est dict des mesureurs, à l'yssee de la messe de saint Léon. Et doit ledict provost appeler les compagnons et leur demander sy celluy porteur leur est bon et s'il est suffizant d'estre receu, et, la responce ouye, ledict provost et les aultres freres doivent aller boyre son vin d'entrée comme est de coutume à faire. Et après qu'auront beu et mangé et suffizamment sellon ladicte antrée et à l'heure que ledict provost advisera et aultres suffizans, ledict provost doit faire troys souppes en vin comme devant est dict, et doit faire venir le nouveau porteur

davant luy et luy doit faire mettre la main sur le pain et sur le vin et doit dire :

« Vous jurez à Dieu et sur vostre part de paradis et le pain et le vin qui est icy que vous tiendrez les poinctz quelz cy après je vous declareray sans haigne, craincte, amour ne faveur.

« Par le serment que vous avez fait que vous payerez nos debvoirs du port comme est de coustume à payer, scavoir : à tous les mesureurs et porteurs de paravant vous, à chacun dix huit deniers une fois payez s'ilz les vous requerent ou mettent le pied sur la myne.

« Item s'il vous est miys le pied sur la myne, vous passant, disant que c'est pour vous, vous ne porterez plus jusques ayez payé celluy ou ceulx qui auront mips ledict pied sur ladicte myne ou fait leur gré.

« Item vous levez le feix de vostre compaignon sans vous faindre ne le grever pour queque haigne que ayez o luy, vous le levez à vostre pouvoir.

« Item vous yrez à vostre lieu à celle fin que vous raportez deument le compte du sel de l'eschelle où vous serez sy mesconte y avoict.

« Item vous payerez les porteurs mallades en leur lict quant le cas y adviendra en vostre endroict, scavoir est : s'il en y a trois mallades il y auroict à la valleur de ce que ung des porteurs gaignera de journées ; et s'il en y a deux, les deux partz de ladicte journée ; et s'il n'en y a que ung, la tierce partye de ce que un gaignera de journée.

« Item vous payerez aux bastonniers de ladicte fraye quarante solz et une livre de cire, sy fait ne l'avez.

« Item vous payerez vos tailles tant pour la fraye que pour la rante du port et le devoir de la bourcerye quant le cas y adviendra.

« Item vous recepvrez la rante du port en vostre rang quant y serez choisy et aussy d'estre bourcier.

« Item vous ne recepvrez sel à myne sy non des jurez scavoir des mesureurs ou porteurs ; mais pourez bien mesurer en deffault desdictz mesureurs s'ilz ne sont à besogne à mesurer ou garder leur lieu, faisant vostre devoir d'appeller comme est de coustume.

« Item sy vous estes bourcier, vous estes tenu de crier

« à boire » à matin sy vous estes à l'eupvre qui doit estre environ prime, et demander es mesureurs et marchans s'il est heure d'aller manger et ce par trois fois à boire à matin.

« Item vous garderez l'heure de boire à matin quelle doit durer une heure d'horloge, et, après ladicte heure accomplie, sy vous commencez l'eupvre après ledict boire à matin, vous direz par trois fois à haulte voix : « A vous tous ».

« Item vous garderez le droict de vostre compaignon comme le vostre et luy faire son abatue loyaument s'il en doit estre, sans haigne.

« Item vous vous randrez à ayder à porter les frères et sœurs qui debcederont à l'eglize et ayder à les mettre en terre, à estre au service sy vous estes au pays, ou, en deffault, vous payerez une livre de cire à l'augmentation de la fraye.

« Item vous porterez honneur au provost et aux aultres precedans de paravant vous, tant mesureurs que porteurs, et obeirez es ordonnances de la fraye.

« Aussy vous vous reandrez au jour qui vous sera assigné à faire vostre serment sur l'aultier de saint Saulveur de Redon, et payerez vos debvoirs comme est de coustume, scavoir quatre quartes de vin et quatre pains.

« Item vous ne porterez point avant solleil levant ne après solleil couché excepté au sabmedy au soir que l'on peult porter après solleil couché pour achever les eupvres commancées.

BOURCIER

Ensuilt comme ung bourcier doit estre receu par les porteurs

Et premier

Le jour de la Saint Martin d'Yver doit estre receu ledict bourcier par le bourcier qui a servy son année ; et à celluy jour se doivent assembler lesdictz porteurs en ung lieu où sera advizé dudict bourcier et des compaignons.

Après que auront beu et mangé ensemble, ledict bourcier doit choisir trois des porteurs pour en prendre celui qui sera plus profitable d'y estre ; et celluy qui sera choisy qui

soiet presant, le bourcier doit faire trois soppes en vin et doit faire mettre la main dessus et doit dire :

« Item vous jurez à Dieu et sur vostre part de paradis et le pain et le vin que vous vous porterez bien et loyaument audict office de bourcier et raporterez bien et loyaument les deniers que vous recepvrez de la bourcerye et l'évaillerez aux aultres par aultant qu'à chacun en adviendra pour la partye sans fraude y faire.

« Item vous esvaillerez les compagnons egallement selon qu'il y aura de la besongne ; et ceux qui ne vous obeyront, vous deffancerez aux aultres de non les lever.

« Item, après que sera la partye faicte, vous l'évaillerez à chacun par aultant qu'il luy en adviendra ; ou le lendemain d'icelle partye faicte sy en celluy jour ne les pouvez payer ».

Après que le nouveau bourcier aura fait le serment, les porteurs presans doivent faire le serment audict bourcier qu'ilz luy obéiront comme à leur bourcier et qu'ilz raporteront audict bourcier l'argent qu'ilz receperont dudict partage ; item qu'ilz et chacun se évaiilleront à la besongne chacun en droict soy et à l'ordonnance dudict bourcier et feront leur abatue loyaument.

Item ils doivent raporter le nombre du sel, chacun de son eschelle, audict bourcier affin qu'il en recoipve le devoir du partage.

Item ceux desdictz porteurs qui recepvront argent du devoir du partage tant de dons que autrement, sont tenez à le raporter à celluy qui sera bourcier pour la mettre en partye ; ou, en deffault, l'eupvre deffancée.

Item le bourcier doit choisir deux des porteurs pour recevoir la rante du port qui est vingt solz quelz sont deulz au papier et rantier de Monsieur de Redon en chacun an au jour de la Sainte Croix d'Yver, à payne de l'amande dont ceux qui seront choisis recepvront de chacun des mesureurs trois deniers par chacun an oultre le mesurage d'une charette ; et pour faire les deniers a bons à celluy jour.

Item sont tenez lesdictz porteurs, s'ilz sont appellez à estre à l'estellonnage des mynes, d'avoir le devoir accoustumé et que devant est dict.

Item doivent porter la coustume du sel à Monsieur de Redon à son grenier ; et pour ce, le jour de la saint Martin d'Yver, à la feste du bourcier, doivent avoir du celier

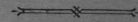
de l'Abbaye une bonne buée de vin breton pour leur dicte feste.

Item ne doivent nulz desdictz porteurs mener noyse sur l'eupvre ne esbouger débatz ; et ceux qui y seront repris, celui qui mesure doit cesser de mesurer sy par troys fois il leur a dict qu'ilz se taisissent et s'ilz ne se veulent taire il doit cesser comme dict est et leur faire deffancer l'eupvre, car il pourroit avoir mesconte au dommage des marchans.

Item l'on ne doit soutenir nulz à besongne s'ilz sont en sentence d'excommuniye, car ceux qui participeroient o eux et parleroient couroient en la sentenc s'ilz le scavoient.

Item sy celluy qui sera bourcier emporte l'argent de la journée et ne le vaillage aux aultres en celluy jour ou le lendemain et il en y aiet complaincte, il doit coucher par autant de jours que aura gardé leur argent.

Dea gratias. Amen.



Les premiers Imprimeurs et Libraires

DE TRÉGUIER ET DE MORLAIX

Le tome IV de la *Gallia Typographica*, incomparable monument d'érudition et de patient labeur édifié par M. Georges Lepreux, est tout entier consacré à la Bretagne. Dès la page initiale de ce volume, paru en 1913, l'auteur rend à notre petite patrie un hommage auquel nous ne pouvons qu'être sensibles. « En dépit, dit-il, de la réputation injuste qu'on a pu lui faire d'être peu accessible au progrès, la Bretagne compte parmi les premières provinces françaises où l'imprimerie ait été exercée. » En 1486, trente-et-un ans après l'apparition de la fameuse Bible de Gutenberg, et quatorze ans seulement après la création de la première imprimerie parisienne, notre vieux duché comptait déjà quatre localités conquises à « l'art sublime », tandis que la Normandie, sa fière et opulente voisine, n'en pouvait encore montrer aucune.

Le plus ancien matériel typographique employé chez nous semble y être venu de Flandre, par mer. Débarqué probablement à Tréguier, il fut aussitôt réparti entre trois ateliers qui s'en partagèrent les caractères, une gothique bâtarde, anguleuse et pointue offrant un type flamand bien caractérisé. Le *gros œil* ou corps supérieur échut à Bréhand-Loudéac. Le *petit corps* fut transporté à Rennes. Quant au corps moyen, il demeura à Tréguier.

C'est en décembre 1484 que parut le premier livre imprimé en Bretagne, le *Trespassement Notre-Dame*, in-1^o de 7 feuilles, sorti des presses de Bréhand-Loudéac, où un riche gentilhomme du canton, Jean de Rohan, seigneur du Gué-de-l'Isle entretenait à ses frais deux typographes, le maître Robin Foucquet et son ouvrier Jehan Crez. On est heureux de songer que la première moisson issue de notre sol a été un hymne à la gloire de la Sainte Vierge, souveraine et protectrice des Bretons, dont le nom béni fut le

cri de guerre d'Arthur et de Duguesclin, et à qui, selon nos vieux légendaires, Hoël-le-Grand avait jadis consacré son royaume, en lui choisissant comme emblème la symbolique hermine au manteau immaculé.

Les Bibliophiles bretons ont reproduit en fac-similé, d'après l'exemplaire unique de la Bibliothèque Nationale, le poème en 355 vers octosyllabiques du *Trespassement Notre-Dame*, à la suite de l'étude de M. de la Borderie sur nos incunables. Un second ouvrage sortit à Rennes, en mars 1485, des mains de Pierre Bellesculée et de son associé ou ouvrier Josses. Ce sont les *Coutumes de Bretagne*, c'est-à-dire le recueil de la législation civile et politique du duché. Trois mois plus tard, un troisième, les *Coutumes de Bretagne* encore, naissait à Tréguier, œuvre d'un maître anonyme qui n'a signé que des trois lettres Ja P. son unique production. M. Lepreux le croit d'origine flamande, mais c'était peut-être un Trégorrois modeste. « En attendant, ajoute le savant chercheur, qu'on découvre un jour son véritable nom, il faut se contenter d'admirer l'œuvre qu'il a produite, et qui est assurément, au point de vue typographique, la plus belle des premières impressions faites en Bretagne. »

La Bibliothèque municipale de Morlaix possède un exemplaire de ce rarissime incunable, dont la Bibliothèque Nationale elle-même ne conserve qu'un spécimen incomplet, exposé dans la Galerie Mazarine. On ne connaît que ces deux exemplaires. Un troisième a été décrit par Brunet, *Manuel du Libraire*, 5^e édition, t. I, col. 361. C'est un petit in-8^o gothique au texte compact, de 320 feuillets non numérotés et de 25 lignes à la page. La première partie, comprenant la *Coutume* proprement dite, se termine au folio 197 par une souscription datée du 17 mai 1485. La deuxième partie contient les *Etablissements et constitutions des Ducs*, et elle est datée à la souscription du 4 juin 1485. Les *Coutumes de la Mer* occupent les 13 derniers feuillets.

L'exemplaire morlaisien de ce précieux recueil, relié au moyen d'ais de bois recouverts de cuir, a, comme celui de Paris, quelques regrettables lacunes. Un de ses anciens possesseurs en a rehaussé de vermillon les lettres initiales, probablement ce Guillaume Le Jeune qui l'utilisait au xvi^e siècle et qui a griffonné sur les marges de l'austère Coutumier de très curieuses confidences sentimentales en prose

et en vers. Je note seulement ici son ex-libris, plein de bonne humeur et de fautes de français.

C'est presentz livre appartient a Guillaume Le Jeune, qui le trovera la luy renge, et je poyera le vin à la mesure de Quintin qui est bien resonable.

À l'énigmatique Ja P. de Tréguier succéda, dix ans plus tard, un nouvel imprimeur, celui-là Breton sans conteste, dont le nom : Jehan Calvez, a un franc bouquet de terroir, tout comme celui de son compagnon Euzen ou Yvon Roperz. Leur labeur commun mit au jour, en 1499, après le petit *Grécisme* d'Evrard de Béthune, le célèbre *Catholicon*, sorte de dictionnaire breton-français-latin, publié par un Trégorrois, Maître Jehan Lagadec, prêtre, natif de Plougonven près Morlaix, qui en avait emprunté le titre et le plan à la vaste encyclopédie latine de Jehan de Janua, publiée à Strasbourg vers 1466.

On ne sait de Jehan Lagadec que ce qu'il en dit lui-même dans la courte préface latine d'un manuscrit incomplet du *Catholicon*, daté de 1464, et conservé à la Bibliothèque Nationale. Il se qualifie de bachelier aux arts et décrets, et nous apprend qu'il a composé ce recueil pour l'utilité des pauvres clercs de Basse-Bretagne qui désirent apprendre le français et le latin. L'édition primitive de son ouvrage est aujourd'hui de la plus insigne rareté. Il n'en existe que trois exemplaires, l'un à la Bibliothèque Nationale, un autre à celle de Rennes et un autre à celle de Quimper. Ce premier et vénérable monument typographique de la langue bretonne est un petit in-folio de 106 feuillets non chiffrés, impression gothique à deux colonnes. Son titre dit en quatre lignes : *Cy est le Catholicon en troys langaiges scavoit est breton, francoys et latin selon lordre de la b. c. d. ec.* Au-dessous s'étale la marque de l'imprimeur Jehan Calvez, un cartouche pendant à un arbre feuillu, et supporté par deux griffons. Ce cartouche offre l'initiale J accompagnée d'une équerre et d'une hachette, outils qui constituent le blason parlant d'un charpentier, en breton *calvez*. Plus bas est le nom de J : CALVEZ. Un ex-libris latin manuscrit apposé sur l'exemplaire de Quimper nous fait connaître qu'il a été donné en 1634 au collège des Jésuites de Quimper par le seigneur de Trévigné, dont le fils Charles de Trévigné avait fait profession dans l'Ordre. Il était procureur dudit collège en 1638.

En feuilletant le *Catholicon*, on constate que Jehan Lagadec a beaucoup vécu à la campagne et à Morlaix, car tous les termes des métiers agricoles et nautiques lui sont familiers. Il possède également à fond le jargon scolastique et judiciaire, et il est bien de son époque par la naïveté avec laquelle, quand le cas le requiert, il use sans vergogne aucun des mots les plus rabelaisiens. Parmi une prodigieuse quantité de substantifs et d'adjectifs empruntés au français, déguisés à peine par des désinences en *aff*, en *ant*, en *abl*, on peut glaner maints traits intéressants, tels que ce dicton : *Bec pep tra lem evel contel dac*, ainsi traduit : *Bec de chacun, fer agu*, courte leçon aux gens médisants ; cette très libre traduction de *Martze* : *à l'aventure*, qui doit être le vrai sens de la devise des seigneurs de Kerautret en Plougoum, et quelques vers latins passablement contournés sur Saint-Michel-en-Grève, dont Lagadec fut peut-être recteur. Le bon lexicographe n'omet point son propre patronyme : *Lagadec, œilleux*, ni son pays natal : *Montrolaes*, Montrelaix ou Morlaix, « ville d'où est originaire l'auteur de cet opuscule, ou plutôt des environs, c'est-à-dire de la paroisse de Plougonven ».

Par une contradiction embarrassante, l'*explicit* du *Catholicon* en attribue la paternité à « noble et vénérable maître Auffret Quoetqueveran, en son temps chanoine de Tréguier et recteur de Ploerin près Morlaix », qui aurait « construit, compilé et intitulé » ledit ouvrage. De plus, le Trégorrois Euzen Roperz, de Kerdu, en trois vers ciselés selon les règles de la plus savante métrique bretonne, revendique aussi l'honneur d'avoir mené le *Catholicon* à bonne fin, « sans défaillir d'aucune manière ». À chacun de ces trois prétendants, M. de la Borderie s'est efforcé de faire justice en lui assignant son dû. « Auffret de Quoetqueveran est, assure-t-il, le principal auteur du Dictionnaire ; c'est lui qui en a eu l'idée, qui en a tracé le plan, qui a dressé la liste des mots bretons, le français et le latin correspondants. L'*incipit* le dit formellement : « *Galicum et latinum superaddita a magistro J. Lagadec.* » Mais Lagadec et Auffret (*sic*) n'allèrent pas jusqu'au bout : leur œuvre commune, rédigée dès 1464, s'arrêtait au mot *Pres*. C'était la plus grande partie, environ les quatre cinquièmes du livre. Quand Calvez songea à l'imprimer, il fallut le terminer. Euzen Roperz s'en

chargea et le continua sur le même plan jusqu'au bout... C'est lui, très probablement, qui dirigea l'édition. »

La théorie du savant historien, adoptée par M. Loth dans sa *Chrestomathie bretonne*, est ingénieuse et vraisemblable, et trouve une confirmation dans la généalogie de la famille Lagadec produite à la réformation de la noblesse bretonne, en 1668-71. Cette famille habitait un peu au sud du bourg de Plougouven, si connu pour sa remarquable église gothique (1) et surtout son magnifique calvaire, le manoir de Mezédern, qui existe encore, avec son portail extérieur de 1554, flanqué d'une grosse tour hexagonale. D'après les dates, il semble bien que Jehan Lagadec ait été le fils cadet d'Even Lagadec ou Le Lagadec, et de sa femme Jeanne de Goasvennou, vivants en 1442. Or, le frère de Jehan Lagadec, Tugdual Lagadec, sieur de Mezédern, fils aîné des précédents, avait épousé Marie de Coëtqueveran, nièce ou plutôt sœur d'Auffray de Coëtqueveran, chanoine de Tréguier, qu'un texte de 1453 nous montre assistant cette année-là aux derniers moments de l'évêque Jean de Plœuc. Lagadec et Coëtqueveran étaient donc alliés et contemporains. Le premier a probablement survécu au second, mais il est à peu près certain qu'ils ont collaboré ensemble, dans les conditions indiquées par M. de la Borderie, à l'élaboration du *Catholicon*. Quant à Euzen Roperz, on peut croire, avec M. Victor Tourneur, qu'il n'était qu'un simple ouvrier imprimeur, d'ailleurs lettré, et que son rôle s'est presque uniquement borné à la composition typographique de l'ouvrage.

On connaît encore, comme productions de l'officine de Jehan Calvez, des mandements épiscopaux imprimés en 1496, 1497, 1498, pour l'évêque de Tréguier, le Morlaisien Jean Calloët de Lanidy, prélat docte et zélé, mort en 1505 à Saint-Michel-en-Grève. Il avait confié à son imprimeur ordinaire la charge de gardien du palais épiscopal, et, dans un petit livret paru en 1511, Calvez s'intitule fièrement « portier de Monseigneur de Tréguier ». Il faut aussi citer le traité de grammaire latine de Jean Sinthem, sorti de ses presses en 1501. Il n'y a pas mis sa marque, mais il l'a timbré de l'écu plein de Bretagne, soutenu de deux lions, et l'a signé discrètement au moyen d'une pièce de vers dont

(1) Cette église vient malheureusement d'être incendiée dans la nuit du 2 au 3 mai 1950.

les lettres initiales des treize premiers vers forment l'acrostiche IOHANNES CALVI.

Le *Catholicon* breton a eu une seconde édition, imprimée à Paris avant 1520. D'après le titre de l'unique exemplaire incomplet que possède la Bibliothèque Nationale, Maître Jean Corre, Trégorrois, l'aurait corrigée et révisée. Un inventaire de 1520 n'estime qu'à 15 deniers, moins d'un sou et demi, le prix de cet ouvrage qui se paierait aujourd'hui bien au-delà du poids de l'or. Enfin, une troisième édition parut en 1521, à Paris, chez un libraire d'origine léonaise, Yvon Quilleveré, qui avait sa boutique dans la rue de la Bûcherie, à l'enseigne de la *Croix Noire*. Elle débute par un pompeux éloge de la Bretagne, probablement composé, sous une inspiration nostalgique, par Quilleveré lui-même. En 1867, M. Le Men, archiviste du Finistère, a réimprimé, chez Corfmat à Lorient, le *Catholicon* de 1499, mais sous prétexte d'éviter les longueurs, il a eu la déplorable idée de mutiler ce précieux ouvrage en supprimant une partie du commentaire latin.

L'imprimerie de Jehan Calvez ne survécut pas à son propriétaire, et « l'art sublime » cessa d'être exercé pendant plus de 60 ans dans la région occidentale de l'antique Domnonée. À défaut de typographes locaux, on eut des libraires, qui vendaient à leur clientèle armoricaine des livres fabriqués à Paris et à Rouen. En 1504, deux libraires normands, Michel Angier et Richard Rogerie, venaient s'établir à Morlaix, dans la commerçante et animée Grand'Rue. Le premier, en réalité Angevin d'origine, puisque né à Denezé, avait fait son apprentissage de 1500 à 1503 chez Robert Macé, libraire de l'Université de Caen. Le second était natif d'Hudimesnil, au diocèse de Coutances. Débiter les travaux d'autrui ne suffisant pas à leur activité, Angier et Rogerie publiaient des ouvrages à leurs frais et sous leur firme commune. C'est ainsi qu'ils firent imprimer à Rouen, en 1505, une édition du fameux *Traité grammatical* de Jean de Garlande, in-4° de 52 feuillets en caractères gothiques. Les deux associés avaient adopté pour marque un type très breton, l'image du bon saint Yves entre le riche et le pauvre, en chaperon et robe semée de mouchetures d'hermines. Ce groupe est surmonté d'un écusson soutenu par un aigle et chargé des initiales M. R. avec la devise : *Spes nostra in*

Domino. Au-dessous se lisent les deux noms : *Michel Anger* — *Richard Rogerie*.

Il existe encore un autre livre non daté, édité par les mêmes. C'est un *Manuel de l'église de Saint-Brieuc* qui porte une marque assez différente de celle décrite ci-dessus. Saint Yves a disparu, et l'aigle est devenu l'attribut principal. L'adresse morlaisienne d'Angier et Rogerie est remplacée par l'indication suivante : « *Qui en voudra avoir on en trouvera à Saint Brieuc, au portail de la grant église dudit lieu*. Cet ouvrage, devenu rarissime comme le précédent, est un in-4° de 129 feuillets chiffrés, plus un calendrier de 8 feuillets, caractères gothiques, orné de deux gravures sur bois : le Christ en croix et l'Eternel sur son trône.

L'association de Michel Angier et de Richard Rogerie n'eut pas une longue durée. Homme entreprenant, de forte culture, ayant des goûts littéraires très prononcés, Angier se sentait promis à des destinées plus brillantes que celles de libraire au fond de la Grand'Rue, à Montroulez. Vers 1507, il quitta la Bretagne et revint s'installer à Caen avec Jean Macé, probablement le frère de son ancien patron. Etabli près de cet intense foyer d'études qu'était alors la florissante Université de Caen, il devint l'un des plus célèbres libraires de Normandie, appela à Caen, en 1508, le premier imprimeur de cette ville, Laurent Hostingue, et travailla avec ardeur à publier de nombreux ouvrages classiques. Plusieurs imprimeurs de Rouen et de Paris, tels que l'Allemand Kerver et le Breton Kerbriant, firent rouler leurs presses pour lui. M. Léopold Delisle a pu cataloguer 179 volumes qui portent le nom de Michel Angier, et pense qu'il est encore loin d'avoir tout retrouvé.

Quant à Richard Rogerie, moins ambitieux ou moins taillé pour la lutte que son camarade, il resta tout bonnement vivoter à Morlaix, se contentant de publier sous son nom quelques minces opuscules dont un seul paraît avoir survécu. C'est un in-4° gothique de 6 feuillets, sans date, consacré au *Prestre Jehan*, souverain fabuleux qu'au Moyen-Age on croyait avoir régné au centre de l'Afrique. Il se termine ainsi : *Cy finent la diversité des hommes des bestes et des oyseaux qui sont en la terre du Prestre Jehan*. Imprimées à Rouen pour Richard Rogerie, demourant à Mourletz. L'unique exemplaire connu appartient à la Bibliothèque de Rouen. En 1544, le vieux libraire prend part, en

tête des bourgeois, manants et habitants de Morlaix, à la nomination de Jean de Kermellec, sieur de Kergoat, en qualité de capitaine du château du Taureau. Il vivait encore en 1548, ayant tenu, sur les fonts baptismaux de Saint-Mathieu, un fils de Michel Balavesne et de Geneviève Guicaznou, sieur et dame de Lannigou. Un certain Nicolas Rogerie, qui exerçait en 1559 à Morlaix la profession de copiste, peut être son fils.

Les anciens registres paroissiaux et les comptes d'églises nous révèlent aussi le nom de trois ou quatre autres libraires morlaisiens, parmi lesquels Bernard de Leau, à qui je vais revenir. Hervé Kergren, libraire à Morlaix, vend en 1546 pour 6 livres un antiphonaire à la fabrique de Ploujean. Jean Le Louarn était libraire à Saint-Mathieu en 1577. Il eut de sa femme Perrine Pennazen plusieurs enfants dont j'ai noté les baptêmes de 1577 à 1583. Leurs parrains et marraines, tous appartenant à la notable bourgeoisie ou à la noblesse, témoignent d'un rang social assez élevé. Il y a, aux Archives du Finistère, une curieuse facture adressée en 1583 à Jean Le Louarn, par l'éditeur parisien Robert Le Fizelier, qui lui expédie une valeur de 32 sols 10 deniers de livres comprenant 3 *Chemin de bien vivre*, 2 *Directoire des Confesseurs*, 1 *Concile de Trente*, 1 *Traté de la Noblesse* et 1 *Petit Guide des Pécheurs*, plus un *ais* de papier coûtant 3 sols, et qui termine courtoisement en appelant sur son client bas-breton les meilleures bénédictions du Ciel.

La paroisse de Saint-Mathieu possédait un autre libraire, Hervé Le Botsco, ainsi qualifié dans l'acte de baptême de son fils Pierre, en 1585. Il mourut en 1594, et sa veuve Marie Moneou épousa Thomas Corre, qui continua d'exploiter le commerce du défunt. Une note apposée en 1601 sur le registre des mariages de Ploujean nous apprend que ce registre a été acheté chez Thomas Corre, libraire à Morlaix. Parvenu à l'âge d'homme, Pierre Le Botsco reprit le magasin paternel et le transmit à son fils Sébastien, lequel, marié en 1635 à Jeanne Clech, dut mal conduire sa barque et se ruiner, car je le rencontre trépassant à l'hôpital des pauvres en 1667.

Bernard de Leau, paroissien de Saint-Martin, est le plus connu des libraires morlaisiens du XVI^e siècle. Je lui ai consacré en 1927 une petite notice dans le *Bulletin de la So-*

ciété Archéologique du Finistère. Aussi n'insisterai-je pas longtemps sur son compte. Il était né hors de Bretagne, avait fait son apprentissage à Paris et possédait deux magasins, l'un à Paris, l'autre à Morlaix. Bien qu'il résidât de préférence en cette dernière ville, où il s'était marié, il devait effectuer d'assez fréquents voyages à la capitale, pour s'occuper de l'impression des ouvrages qu'il éditait, s'approvisionner de nouveautés et surveiller la marche des affaires de sa boutique parisienne, gérée par quelque facteur ou parent.

La date de 1557 est restée mémorable dans les annales de la littérature bretonne. C'est alors que Bernard de Leau publia le célèbre mystère de sainte Barbe, dont l'unique exemplaire connu, petit in-8° gothique de 88 feuillets non chiffrés, après avoir longtemps appartenu à la famille de Saint-Prix, a passé la Manche et fait aujourd'hui partie des trésors typographiques du British Muséum. Cet ouvrage fut, selon sa souscription bretonne, « imprimé à Paris pour Bernard de Leau, qui demeure à Morlaix, sur le Pont de Bourret, en l'an 1557 ». Une seconde édition parue à Morlaix chez Jean Hardouin, en 1647, répète mot pour mot la première, avec une orthographe souvent rajeunie. En comparant cette version avec une copie prise par M. de la Villemarqué sur l'exemplaire de M. de Saint Prix, M. Ernault a établi le texte de la troisième et très belle édition annotée de la *Vie de Sainte Barbe* qu'il a publiée en 1885 pour la Société des Bibliophiles Bretons.

On connaît encore de Bernard de Leau un petit ouvrage breton en prose, la *Vie de Sainte Barbe*, qu'il fit imprimer au couvent de Saint-François de Cuburien et édita en 1576. M. Ernault a publié ce texte en 1887 dans la *Revue Celtique*, et M. Loth en a reproduit une partie dans sa *Chrestomathie bretonne*. C'est un opuscule de 31 pages non chiffrées, qui existe à la Bibliothèque Nationale à l'état d'exemplaire unique. Bernard de Leau fit son testament en 1580 ; de ses deux mariages avec Plézou Robert, puis avec Amice de Quéten, veuve de Guillaume Rochcongar, il laissait plusieurs enfants qui se partagèrent roturièrement son appréciable héritage. Aucun d'eux n'embrassa la profession paternelle, et leur descendance s'est éteinte au XVIII^e siècle.

La première imprimerie créée à Morlaix n'exista pas dans l'enceinte même de cette ville, mais au monastère de Saint-

François de Cuburien, de l'Ordre des Cordeliers, situé à une petite demi-lieue au Nord, sur la rive gauche de l'estuaire, en la paroisse de Saint-Martin-des-Champs, aux confins du Léon et du Trégor. Ce couvent, qui passa jusqu'à la Révolution pour le plus bel établissement franciscain de la province de Bretagne, avait été fondé en 1458 par Alain IX de Rohan, vicomte de Léon, à la lisière de sa forêt de Cuburien. Il a eu l'honneur de donner un général à l'Ordre, en la personne de Christophe de Penfeuteniou, né en 1532 au manoir de Kermorus, paroisse du Minihy de Léon, élu en 1571 cinquante-septième général de son Ordre, puis nommé archevêque de Césarée et mort à Rome en 1595. Le P. de Cheffontaines, comme on le nommait d'ordinaire en traduisant son patronyme celtique, fut un prédicateur fameux, un théologien et un écrivain religieux remarquable. Ses biographes lui attribuent la création de l'imprimerie qui a fonctionné à Cuburien de 1570 à 1585 environ. Selon Albert Le Grand, le P. de Cheffontaines, alors prieur du couvent, aurait obtenu du roi l'autorisation d'y établir un atelier typographique pour l'impression de ses propres ouvrages. Le malheur est qu'on ne connaît aucune œuvre de lui imprimée à Cuburien. Presque toutes ont été éditées à Paris, chez Etienne Petit, Claude Frémy, Pierre Lhuillier, etc. D'autres ont paru à Lyon, Rome et Venise.

Le premier et le plus souvent cité est cette « *Chrestienne confutation du Poinct d'honneur sur lequel la noblesse fonde aujourd'hui ses querelles et monomachies*, Paris, 1568, où il s'attaque éloquentement à la barbare coutume des duels. Sa belle *Défense de la foy de nos ancestres*, habile et vigoureux plaidoyer en faveur du catholicisme, raffermi à l'époque bien des esprits ébranlés par les erreurs de Luther et de Calvin. Mais ces deux ouvrages, non plus que les traités du *Mérite des Bonnes Œuvres*, du *Franc-Arbitre*, de la *Réelle présence*, ne sortent point de l'imprimerie de Cuburien, et l'on se trouve en présence d'un cas fort rare sans doute dans l'histoire bibliographique, celui d'un auteur qui, disposant d'un atelier et d'un matériel typographique, préfère d'aller se faire éditer ailleurs.

Les livres authentiquement sortis des presses de Cuburien sont peu nombreux et de la plus grande rareté. Je possède l'un d'eux, La *Vie de Saint François (Legenda major Sanctissimi Patris Francisci, etc...)*, petit in-8° de

102 feuillets non chiffrés. Le titre est orné d'une gravure sur bois qui représente saint François recevant les stigmates de la Passion. Plus bas : *Impressa Cuburij Anno Domini 1575*. Cet ouvrage a été décrit et la beauté de son impression louée par M. de la Borderie, dans les *Archives des Bibliophiles Bretons*, d'après un exemplaire qui appartenait en 1881 à M. Plihon, libraire à Rennes. On peut citer encore : *l'Office de saint Eflam*, publié en 1575, et mentionné par Albert Le Grand à la fin de sa *Vie de saint Eflam*, opuscule introuvable aujourd'hui ; *Le Mirouer de la Mort*, publié en 1575, poème breton de 3.602 vers composé en 1519 par Maître Jean Larcher le vieil (*Maestr Iehan an Archer coz*) prêtre de la paroisse de Plougouven. L'unique exemplaire de ce macabre ouvrage, naguère jalousement enfoui au fond de l'inaccessible bibliothèque de Kerdanet, à Lesneven, est actuellement déposé à la Bibliothèque Nationale, et l'érudite cellisant qu'est M. Ernault en a publié en 1914 une nouvelle édition enrichie d'une très intéressante préface, d'une traduction française et d'abondantes notes. — *La Vie de Sainte Catherine*, déjà mentionnée plus haut, opuscule breton en prose imprimé en 1576 pour le libraire morlaisien Bernard de Leau — *Les Statuts et Actes du chapitre provincial de Tréguier* publiés en 1585, recueil contenant les décisions du chapitre tenu par les Franciscains bretons en 1579. On n'en connaît plus que le titre.

Il se pourrait que le mystère breton de saint Guénolé, daté de 1580, eût été également imprimé à Cuburien, car c'était la seule imprimerie fonctionnant à l'époque en Basse-Bretagne. Au XVIII^e siècle, le P. Grégoire de Rostrenen et dom Louis Le Pelletier l'avaient utilisé pour la composition de leurs dictionnaires, et le nomment au nombre des sources où ils ont puisé. Vers 1860, il en subsistait encore un exemplaire possédé comme héritage de famille par le maire de Plouézoc'h, brave paysan qui n'y entendait pas grand'chose, et qui en fit cadeau à M. Huon de Kermaec, châtelain du Rohou. La bibliothèque de ce manoir le recèle peut-être encore, mais jusqu'à présent, il a échappé à toutes les recherches. Quelques manuscrits de la *Vie de Saint Guénolé*, dont l'un se trouve au château de Lesquiflou, un autre à la Bibliothèque Nationale, et dont une version moins ancienne a été publiée en 1889 par Luzel, gardent encore, parmi des actes entiers de contexture mo-

derne, de longs passages du vieux drame gothique, reconnaissables à leurs curieuses rimes internes : « Aet ynt holl en un stroll, an foll gant an follès. »

Ces cinq ou six ouvrages constituent-ils toute la production de l'atelier de Cuburien ? On le croira difficilement, et il est très probable que plusieurs autres livrets, opuscules et plaquettes ont dû naître sous les presses des Cordeliers. Par malheur, leur tirage à nombre limité n'a pu les sauver d'une destruction complète. Nous n'avons non plus aucun détail sur le personnel et le fonctionnement de cette officine monastique. M. G. Lepreux croit que les religieux travaillaient eux-mêmes à la composition et à l'impression, et qu'il n'y avait pas de personnel laïque. C'est l'étrange raison pour laquelle il refuse une place, dans sa *Gallia Typographica*, à l'atelier de Cuburien, pourtant le plus ancien du Finistère. On ignore aussi pourquoi et dans quelles conditions ce dernier cessa de produire et d'exister. Si cet arrêt s'était produit cinq ans plus tard, on aurait pu le mettre au compte des guerres de la Ligue, qui agitèrent cruellement le pays et y suspendirent toute manifestation intellectuelle et littéraire. Pendant plus de trente ans, « l'art sublime » disparut de la région morlaisienne, et ne devait y être ramené qu'en 1618, par l'imprimeur normand George Allienne, dont les productions soigneusement fabriquées sont plus nombreuses et moins introuvables que celles de l'éphémère typographie de Cuburien.

Lannion n'a jamais eu d'imprimeur sous l'ancien régime, mais quelques libraires ont dû y exercer leur profession, et il serait intéressant d'en faire le relevé d'après les registres paroissiaux. Le même travail serait à exécuter pour Tréguier. Cette dernière ville, après s'être enorgueillie de posséder l'une des premières imprimeries de Bretagne, resta en sommeil durant plus d'un siècle et demi, et ne se réveilla qu'au roulement de la modeste presse que Pierre Doublet, fils de François Doublet, imprimeur à Saint-Brieuc, vint y monter en 1677, après avoir fait son apprentissage dans l'atelier paternel. Découragé par de peu brillantes affaires, il partit pour Paris l'année suivante, après avoir cédé son officine à un sien cousin, Guillaume Doublet, qui imprima de 1678 à 1682 quelques opuscules religieux dont la bibliothèque de M. Prud'homme, imprimeur à Saint-Brieuc, conserve trois ou quatre spécimens. En

1700, Tréguier avait de nouveau vu succomber son imprimerie. Paul de Ploësquellec, fils d'un imprimeur mortlaisien de noble origine, tenta vainement de la ressusciter vers 1710, et n'aboutit qu'à produire en 1711 un petit opuscule du P. Eudes pour les dames de Montbareil, de Guingamp, après quoi il crut devoir regagner Morlaix. En 1723, l'imprimeur Pierre La Porte, dit Le Vieil, vint à son tour tenter fortune sur les rives du Jaudy. Il ne l'y trouva guère, à en croire un rapport de l'intendant de Bretagne en 1730, d'après lequel il n'avait, pour occuper sa presse pendant deux mois seulement de l'année, que quelques mandements de l'évêque et quelques *Croix-de-Dieu* où les enfants apprenaient à lire. Il mourut en 1762 et son imprimerie, déjà supprimée officiellement par l'Arrêt du Conseil de 1759, ne lui survécut pas. Les productions de son atelier sont au dire de M. Lepreux, excessivement rares. Aux trois seules plaquettes citées par la *Gallia Typographica*, il y a lieu d'ajouter un quatrième ouvrage portant la firme de Pierre Le Vieil, qui se trouve dans la bibliothèque du château de Lesquiffiou. C'est un *Ordo* du diocèse de Tréguier pour l'année 1754, orné sur la page de titre des armoiries de l'évêque Mgr Charles-Guy Le Borgne de Kermorvan, in-12, non paginé, et d'ailleurs abominablement imprimé. Quelle différence avec le tirage si soigné et l'encrage si égal qui font des *Coutumes de Bretagne* et du *Catholicon* de vrais bijoux typographiques ! Ja. P., Jehan Calvez et Euzen Roperz eussent rougi de leur indigne successeur !

L. LE GUENNEC,

Bibliothécaire de la ville de Quimper.

Les chambres souterraines

Par chambres souterraines il faut entendre des cavités ovoïdes ou ellipsoïdes, le plus souvent de 2 à 5 mètres de longueur et de 1 m. 50 à 2 mètres de hauteur, communiquant entre elles, lorsqu'il y en a plusieurs, par un passage très étroit qu'un homme ne peut franchir qu'en rampant. Que la cavité soit unique, ou qu'il y en ait plusieurs, le tout constitue un monument propre, sans relation avec une autre construction, quelle qu'elle soit. Un étroit couloir fait communiquer une des chambres avec l'extérieur et un conduit vertical permet l'aération. Les bouches en sont dissimulées à l'extérieur. Rien ne décèle l'existence de l'ouvrage et la découverte est due le plus souvent à la rupture du plafond sous le poids d'un attelage (1). Creusées dans une roche en décomposition, les parois portent encore la trace des nombreux coups du pic utilisé pour le travail. Ce sont bien des cavités artificielles et comme les détails de construction sont communs à toutes, on peut affirmer, ce qui est d'ailleurs confirmé par le mobilier, que toutes appartiennent à une même époque.

La question des chambres souterraines a fait l'objet d'une intéressante communication au Congrès de l'Association Bretonne tenu précisément à Lannion en 1901. L'auteur de cette communication citait, dans les Côtes-du-Nord, les excavations découvertes à Hénou, près de Montcontour, à Saint-Glen, près de Saint-Brieuc, et à Brand-

(1) Ces chambres étaient évidemment creusées dans des endroits retirés. La voûte, cintrée, laissait au-dessus d'elle une épaisseur suffisante de 0^m60 à 1 mètre. Mais les travaux de défrichage en attaquèrent la partie supérieure, permettant à la pluie de pénétrer dans une roche cariée. Des éboulements survenus à l'intérieur diminuèrent encore l'épaisseur de la voûte. Il en résulta parfois un effondrement soudain sans cause apparente. Mais le plus souvent c'est un bœuf ou un cheval attelé qui, par son propre poids augmenté de l'effort de la traction, provoque la rupture du plafond.

fer en Plancoët. Précédemment deux mémoires avaient été présentés aux Congrès de l'Association Bretonne par M. Le Cerf, député, l'un en 1888 sur le Tumulus du Motennec et les chambres souterraines de Bernoué, en Saint-Connec, l'autre en 1890 sur le souterrain du Bot à Castelrue, en Saint-Guen. Nous avons pu compléter ces travaux en étudiant et en publiant les fragments de poteries ornementées qui avaient été trouvés dans ces dernières chambres (1). Rapprochant ces découvertes des Côtes-du-Nord de celles qui ont été faites dans le Finistère et dans le Morbihan, nous sommes obligés de modifier les conclusions apportées par nos prédécesseurs : 1° Sur l'âge de ces excavations (qu'il faut un peu rajeunir et attribuer non pas au premier, mais au second âge du fer) et 2° Sur leur destination (qui n'a rien de funéraire).

La civilisation Hallstattienne (ou du premier âge du fer) n'est représentée dans nos régions que par des objets appartenant à la seconde phase de cette époque, tels que bracelets et anneaux de jambe en bronze, gros bracelets de lignite en forme de tonnelets, urnes céramiques à panse renflée. Rien de semblable n'a été trouvé dans les chambres souterraines. Par contre, dans toutes les excavations où ont été recueillies des poteries, celles-ci offrent entre elles, par leurs formes, leur lustré et leur décoration une analogie frappante. Aucun doute ne saurait subsister. L'ornementation est caractéristique. « Nous retrouverons, dit Déchelette, ces motifs d'origine classique, les demi-cercles entrecroisés avec cercles pendentifs et les postes, sur des poteries de La Tène (second âge du fer) de diverses régions... ils apparaissent à une date un peu plus ancienne sur les produits de l'art vénéto-illyrien dérivés des modèles de l'art grec ionien. De ces similitudes si frappantes on ne saurait conclure que les ouvrages de chaudronnerie de la région d'Este aient exercé quelque influence sur les poteries de l'Armorique, mais il nous semble vraisemblable d'admettre que les Celtes de la Gaule du Nord-Ouest, les Venètes de l'Atlantique, comme les Venètes de l'Adriatique, ont puisé, dans des proportions d'ail-

(1) Louis Marsille. *Les poteries des chambres souterraines de Bernoué en Saint-Connec et de Castelrue en Saint-Guen (C.-du-N.)*. Bull. de la Société Polymathique du Morbihan, 1922, p. 11.

leurs très inégales et par des voies différentes, à une source commune, le riche répertoire des motifs décoratifs de l'art hellénique (1) ».

Or on peut constater l'existence de ce décor géométrique incisé sur les poteries de trois chambres souterraines des Côtes-du-Nord.

Au Clos doré, en Hénon, il y avait au moins cinq excavations communiquant entre elles. Il faut remarquer que, sauf un fragment qui s'y était glissé accidentellement, toutes les poteries romaines ont été trouvées *au-dessus* de la chambre centrale, donc en dehors du monument. Les tessons ornementés qui nous occupent ont été, au contraire, tous recueillis sous terre à l'intérieur de l'un des compartiments (2).

A Bernoué, en Saint-Connec, les chambres sont au nombre de quatre. C'est dans la première chambre que fut trouvé le mobilier.

A Castelrue, en Saint-Guen, il y avait trois chambres : un tesson de poterie fut recueilli dans la première également.

Pour éviter des descriptions trop longues, fatigantes pour le lecteur, nous nous bornerons à quelques observations.

Plusieurs tessons du Clos doré et de Bernoué reproduisent une ornementation presque identique, par exemple celle figurée sous les n° 2 et 4 de la planche insérée dans la présente note.

Fig. 2. — Fragment d'un beau vase en terre rougeâtre de 0,006 d'épaisseur à surface noire lustrée. La partie supérieure est ornée d'une zone d'arcs de cercles tracés au pointillé. Au-dessous, une large bande avec feuilles inclinées l'une vers l'autre, puis trois zones de segments de cercles diversement combinés, le dernier avec des groupes de 4 petits cercles avec point central.

Fig. 4. — Fragment d'un beau vase en terre noire lustrée. Deux zones de segments de cercles, l'une avec cercles pendentifs. Entre ces deux zones est une bande ornée d'un double rang de losanges formés de points carrés en creux.

(1) Déchelette, *Manuel*, t. II, 3^e partie, p. 1469.

(2) Vicomte de Bézizal, *Mém. de la Soc. d'Emul. des C.-du-N.*, t. XXVII, p. 211.

Fig. 3. — Fond de vase orné à l'extérieur de petits cercles concentriques. Cette *ornementation extérieure d'un fond de poterie* n'a été signalée que sur des vases de cette époque. (Urne de l'île Rouellan, en Erdeven, Morbihan ; urne de Saint-Pol-de-Léon, musée de Morlaix, Finistère.)

Fig. 8. — Tesson qui devait appartenir à un vase à *cupules*. C'est encore là une céramique typique de l'époque (vases de Plen-Coat, en Saint-Goazec (Finistère), de Lann-Tiniké, en Plémeur (Morbihan) (1).

Parmi les fragments du Clos doré, en Hénon, il en est un tout à fait instructif : il est décrit sous le n° 12 du texte et reproduit dans la fig. 7 des Mémoires de la Société d'Emulation, t. XXVII.

Cette urne, au sommet tronqué et au large orifice, offre une ornementation rare en ce qu'elle présente l'association du décor rectilinéaire de la Tène et du décor curviligne. Sous l'orifice court une ligne de postes. Au pied une autre ligne semblable. Allant de l'une à l'autre, mais obliquement, des bandes dans lesquelles une sorte de grecque alterne avec des signes en S entrelacés. On retrouve cette association sur la pierre-bétyle de Kermaria, en Pont-l'Abbé (Finistère).

Nous pourrions continuer et montrer que partout, dans les chambres souterraines de la Tourelle à Quimper, de Tréhuinec à Vannes, etc., ce sont toujours les mêmes poteries, la même pâte, le même lustré, la même ornementation et que ces poteries appartiennent, sans discussion possible, au second âge du fer, à l'époque de la Tène.

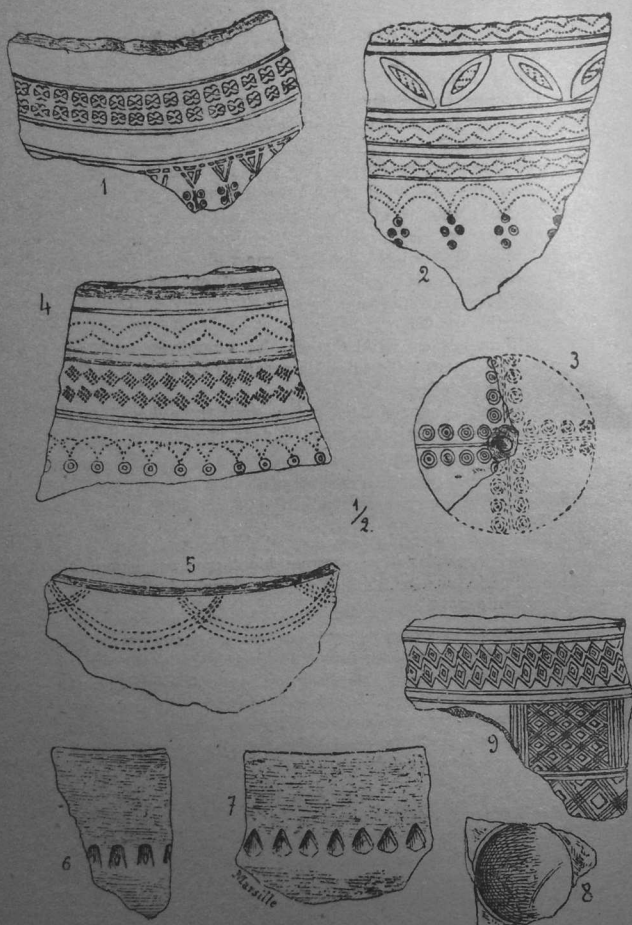
La seule question qui pourrait être l'objet d'une discussion est celle de savoir à quelle période, c'est-à-dire à quelle phase de la Tène, on peut les attribuer.

Déchelette penche, avec réserve, pour les débuts : « La grande majorité des vases armoricains que nous venons de signaler, écrit-il, notamment ceux du groupe de Plouhinec et de Saint-Pol-de-Léon, se rattachent, d'après le style de leur ornementation à la première phase de la Tène, mais nous ne saurions encore déterminer à quelle date cette céramique a disparu (2). »

Déjà à Tréhuinec, en Vannes, l'ornementation, quoique procédant des mêmes motifs, est plus sobre, la forme des

(1) Voir l'album de du Chatelier : *La poterie aux époques préhistoriques et gauloises en Armorique*, pl. 13-17.

(2) Déchelette, *Manuel*, II, 3^e p., p. 1473.



Chambres souterraines de St-Conneec & de St-Guen (G. du N.)

vases évolue et tend à diminuer de hauteur. Il faut ajouter qu'il y a des chambres souterraines qui n'ont livré aucun objet : Seuls, les détails de la construction permettent de les assimiler aux autres. On ne peut donc limiter le creusement de ces cachettes ou de ces refuges à la première phase de la Tène. Il semble bien, au contraire, qu'il y en ait qui datent des phases postérieures. Dans ces conditions nous devons nous contenter de les attribuer au second âge du fer qui embrasse, en Armorique, les quatre derniers siècles avant notre ère.

Reste à chercher la destination de ces excavations. On a parlé de chambres sépulcrales. Il faudrait l'établir. Au second âge du fer le seul mode de sépulture en usage dans nos régions est l'incinération. On devrait donc trouver dans les chambres souterraines des cendres humaines, des urnes cinéraires. Or jamais pareille découverte n'a été faite. Pour la raison que les monuments funéraires de l'époque sont au dehors. Nous les connaissons d'ailleurs : ce sont d'abord des tumulus abritant les résidus de l'incinération renfermés ou non dans des vases, plus tard des rangées d'urnes cinéraires simplement enterrées.

Un argument, à nos yeux décisif, nous est donné par les fouilles exécutées dans les Côtes-du-Nord par M. Le Cerf. A côté des chambres souterraines de Bernoué, en Saint-Connec, existait un tumulus dans lequel il découvrit plusieurs urnes cinéraires. L'une d'elles, presque intacte et encore remplie de restes humains incinérés, a été donnée par M^{me} Le Cerf au Musée de la Société Polymathique. C'est une poterie de 0 m. 17 de hauteur, unie, sans anse, de forme ovoïde avec le sommet tronqué et un large orifice. Elle réalise une des formes typiques de la poterie indigène de la Tène III en Gaule.

A Bois-Solon, en Malestroil (Morbihan), des urnes cinéraires sont découvertes enfouies en pleine terre à une centaine de mètres de la chambre souterraine.

A Kergonfalz, en Bignan, au Resto, en Moustoirac (Morbihan), les urnes, ornées du décor caractéristique de l'époque, sont simplement enfouies, alignées, en dehors de toute excavation.

Les seuls ossements signalés dans les chambres souterraines sont des os de petit bœuf et dans l'un de ces cas, à Bois-Solon, en Malestroil, la tête de l'animal était au milieu des cendres d'un foyer soigneusement rangé le long

de la paroi. Dans une lande de Lanouée, au fond d'une chambre, sept gros cailloux de quartz étaient disposés en cercle et un vase était placé dans une niche ménagée dans la paroi...

Rien dans tout cela ne permet de faire de ces excavations des grottes sépulcrales. Tout au contraire, leur construction, le mobilier indiquent toujours une occupation temporaire : ce sont des refuges, des cachettes.

On s'en rendra mieux compte par l'examen des découvertes faites dans le Morbihan. Nous en donnons une liste complète, ajoutant à la liste que nous avons établie en 1924 des détails inédits et des trouvailles récentes. Nous nous bornons au Morbihan, car nous craignons de commettre, pour les Côtes-du-Nord et le Finistère, des omissions.

Liste des chambres souterraines du Morbihan.

1. Carnac. — *Kerfraval*. — Plusieurs chambres communiquant entre elles dans deux directions perpendiculaires. La plus grande est rectangulaire, les autres ovoïdes. Plusieurs vases, noirs, lustrés, portent une décoration géométrique curviligne. (*Bull. de la Soc. Polym. du Morbihan*, 1906, p. 220.)

2. Cléguérec. — *Kerfulus*. — Chambre unique, ellipsoïde, de 3 mètres de longueur, 1 m. de largeur prise à la moitié de la hauteur et 2 m. de hauteur maxima au centre. On y trouva les fragments d'un vase en terre grise et des charbons. (d^e, 1897, 3.)

3. Croix-Helléan (La). — *La Cour de Belon*. — La découverte est signalée sans autre détail. (d^e, 1912, pr. verb. juin.)

4. Faouët (Le). — *Saint-Fiacre*. — Au moins quatre chambres sensiblement de mêmes dimensions et forme, de 2 mètres environ de diamètre à la base. (d^e, 1922, pr. v., p. 32.)

5. Gourin. — *A 3 kil. du bourg sur la route du village de Saint-Nicolas-la-Trinité*. — Une chambre de 3 mètres de diamètre et 2 m. 10 de hauteur laissait voir, au bas de sa paroi est, l'entrée d'un étroit couloir qui devait conduire à une ou plusieurs autres. (d^e, 1925, pr. v. de février.)

6. Guégon. — *La Ville-Gouric*. — Eboulement permet-

tant d'apercevoir une excavation d'assez grandes dimensions. (d°, 1922 pr. v. janvier).

7. Kervignac. — *Kerhiel*. — Les chambres furent comblées en 1874 à la suite d'un accident mortel et nous ne les connaissions que par les renseignements de témoins oculaires. (d°, 1925, pr. v. de novembre).

8. Landévant. — *Saint-Laurent*. — Un couloir en pente douce donnait accès dans une chambre ellipsoïde de 4 mètres sur 2, étranglée vers le milieu. Du côté opposé au couloir d'accès était ménagée une petite excavation en forme de gueule de four de 0 m. 30 de large, 0 m. 40 de haut et 0 m. 20 de profondeur. A côté s'ouvrait l'étroit conduit qui donnait accès à une autre chambre dont l'axe était perpendiculaire à celui de la précédente. (d°, 1898, p. 101).

9. Languidic. — *Lésorgu*. — Les chambres sont au nombre de cinq. Quatre dans une même direction nord-sud et la cinquième perpendiculaire à la quatrième. La plus petite, au sud, ne mesure que 1 mètre de diamètre et 1 m. de hauteur. La plus grande est la cinquième qui compte 3 m. de longueur sur 2 de largeur et 1 m. 30 de haut. La deuxième et la troisième chambres contenaient des charbons, des pierres brûlées, des fragments de poteries. Dans la quatrième on trouva le fémur d'un bœuf et dans la cinquième une omoplate et quelques os également de bœuf. (d°, 1893, p. 31).

10. Lanouée. — *Lande de la Tannerie*. — Chambre unique, de 3 m. 30 sur 1 m. 35, et 1 m. 50 de hauteur, pourvue à chaque extrémité d'une ouverture de 0 m. 60 de largeur permettant la communication avec l'extérieur. A l'intérieur sept grosses pierres en quartz étaient rangées en cercle. Un vase placé dans une niche, des fragments de poterie, dont deux avec dessins en creux reproduisant une suite de chevrons, du charbon, un perceur en quartz et un madrépore constituaient le mobilier. (d°, 1896, p. 175).

11. Malestroit. — *Le Bois-Solon*. — Un couloir de 0 m. 60 de diamètre aboutit à la base de la paroi ouest d'une chambre unique, ellipsoïde avec étranglement médian de telle sorte que la plus grande hauteur, 1 m. 75, est obtenue au premier et au second tiers de la longueur. Celle-ci est de 4 mètres nord-sud et la largeur est de 2 m. 30. L'exca-

tion occupe à peu près le centre d'un ouvrage fortifié. Juste au-dessous d'un conduit vertical formant cheminée était un amas onctueux de cendres, d'argile, de charbons au milieu desquels apparurent quelques os longs et la machoire d'un bœuf de petite taille. En dehors de ce foyer on recueillit une scorie de fer hémisphérique de 0 m. 145 de diamètre, un palet-disque en grès armoricain, un fragment de poterie atypique, quelques pierres de granit rougies par le feu. (d°, 1922, p. 3).

12. Melrand. — *Kerbihan*. — Deux chambres, orientées est-ouest, communiquent par un étroit couloir de 0 m. 60 de diamètre. L'une a comme dimensions : long. 2 m. 50 ; larg. 1 m. 47 ; haut. 2 m. ; l'autre : 1 m. 20 × 1 m. 45 × 1 m. 40. (d°, 1904, p. 250).

13. Melrand. — *Ruzo-Lanyo*. — Ici la chambre est unique et mesure 3 m. de longueur, 2 m. 50 de largeur, 2 m. de hauteur. (d°).

14. Péaule. — *Boluan*. — Sûrement deux chambres, peut-être trois. La première était ovoïde et assez élevée pour qu'un homme put s'y tenir debout. Elle communiquait par un étroit passage avec une seconde chambre. Très affirmatif jusque-là, le correspondant qui nous donne ces détails ajoute qu'il croit se rappeler, sans en être cependant absolument sûr, qu'il existait une troisième chambre. Ces renseignements, inédits et récents, corrigent et expliquent les dimensions anormales enregistrées dans le procès-verbal de la séance du mois d'octobre 1909 de la Soc. Polym. La longueur indiquée était celle de l'ensemble formé par deux chambres.

15. Persquen. — *Corfmant*. — Au moins deux chambres communiquant par un boyau étroit : l'une ovoïde, dont la voûte s'élevait à environ 1 m. 80 ; l'autre, en contrebas de la précédente, et dont l'aire « épouserait plutôt la configuration d'un quart de cercle ». A noter qu'il y a quelques années un premier éboulement s'était produit à l'est de cet endroit. (Bull. de la Soc. Polym., pr.-verb. du 10 janvier 1929.)

16. Pontivy. — *Le Grand Resto*. — C'est par une cheminée d'aération de 0 m. 30 de diamètre que l'on put, après élargissement, pénétrer dans une première chambre, ellipsoïde, de 1 m. 80 à 2 m. de longueur, 1 m. 50 à 1 m. 60 de

largeur et de hauteur. Une étroite galerie établissait la communication avec une seconde chambre de même forme, mais de dimensions plus grandes (3 m. 80 × 1 m. 60 × 1 m. 80, et située à peu près au sud-est de la première et légèrement en contrebas. Des sondages permirent de conclure qu'il existait une troisième chambre située presque symétriquement à la seconde chambre par rapport à la première. (d°, pr.-verb. du 14 janvier 1926).

17. Sérent. — *Tromeur*. — Deux chambres sont réunies par un étroit couloir qu'on ne peut franchir qu'en rampant. La plus grande mesure 5 m. 50 de longueur, 2 m. de largeur, 1 m. 90 de hauteur. L'autre a 2 m. 90 de longueur. (d°, 1914, p. 5).

18. Sérent. — *Boquidet*. — Un éboulement survenu en août 1925 fait supposer qu'il existait une chambre souterraine près de ce village de Boquidet, aux alentours duquel nous avons recueilli de nombreuses urnes de l'âge du fer et des scories. Boquidet n'est pas éloigné de Tromeur.

19. Vannes. — *Tréhuinec*. — Quatre chambres : trois sont orientées nord-ouest-sud-ouest, la quatrième est orientée est-ouest, la première a 5 mètres de longueur, la dernière 3 m. 50 ; la largeur oscille entre 1 m. 10 et 1 m. 50 ; leur hauteur moyenne est de 1 m. 20. Dans un étroit réduit, sorte de vestibule où débouchait l'entrée, on recueillit, au milieu de cendres et de charbons, quelques silex et des poteries dont l'ornementation — demi-cercles entrecroisés avec cercles pendentifs — est, comme nous l'avons vu, caractéristique. (d°, 1872, p. 276) (1).

Louis MARSILLE.

(1) La Société Polymathique du Morbihan a bien voulu nous prêter le cliché de la planche reproduisant les tessons de poteries des chambres de Saint-Guen et de Saint-Conec. Nous l'en remercions vivement. (N. D. L. D.)

Vingt ans de Vie Municipale à Lannion

(1622-1642)

L'étude de la Vie municipale des villes bretonnes au temps jadis est d'autant plus intéressante que plus on remonte dans le passé, elle apparaît diverse suivant les lieux, et que les documents ne sont pas extrêmement nombreux. Quand on en rencontre il n'est donc pas inutile de les mettre au jour. Pénétrons puisque nous en avons le moyen dans l'administration de Lannion au début du XVII^e siècle.

Nous sommes donc au samedi 4 février 1623. Les nobles bourgeois et habitants de la ville de Lannion se sont assemblés au son de la cloche en leur maison commune, pour disposer de leurs affaires. Monsieur le sénéchal de la cour royale de Tréguier est présent et aussi Monsieur le procureur du Roi.

Vincent de Meur escuyer sieur de Kergus, syndic des habitants remonstre que l'année de sa charge est écoulée et que la réunion a pour objet de nommer son successeur.

Honorable homme Fiacre Saliou sieur de Traouleguer est élu ; il prête aussitôt le serment de bien et fidèlement se comporter en sa charge et les habitants lui donnent « tout pouvoir général et spécial requis et permis de coutume ».

Tel est le résumé du plus ancien procès-verbal qui nous reste des délibérations de la communauté de ville de Lannion ; il ouvre un registre assez volumineux commencé en 1623 et qui se termine au 31 décembre 1641. On y peut trouver plus d'un renseignement intéressant et s'il est trop long et fastidieux de l'analyser en son entier, de descendre dans les détails des menues affaires de la cité, on peut le feuilleter avec profit, pour se former une idée de l'organisation civile de Lannion dans la première moitié du XVII^e siècle. Et d'abord qu'était-ce que la communauté de ville, quelles étaient ses attributions ? quel pouvoir possédait-elle ?

La communauté de ville était le corps politique formé par la réunion de l'ensemble des habitants convoqués à la diligence de leur procureur syndic au son de la cloche, Messieurs les officiers de justice étant présents.

Une formule qu'on rencontre fréquemment dans les actes anciens est caractéristique et nous explique en son vieux langage de qui se composait le corps de ville. C'était nous dit-elle « la majeure et plus saine partie de la population ». Les signatures conservées par le registre de Lannion permettent de comprendre cette expression. Si on relève au bas de chaque délibération les noms des assistants, on remarque que leur nombre est relativement peu élevé, quinze, vingt, parfois moins de dix, mais au cours de la même année on trouve cependant jusqu'à soixante dix signatures, réparties entre les différentes réunions, d'où l'on peut déduire que tous les assistants ne signaient pas. On peut admettre aussi qu'un certain nombre d'habitants infirmes, empêchés par l'âge ou la maladie, se dispensaient des réunions. La population de Lannion ne devait pas être bien nombreuse à cette époque, et devant ces soixante dix signatures on peut affirmer que tout habitant justement considéré et ayant intérêt à ce que les affaires de la cité fussent bien administrées avait libre entrée et voix délibérative dans l'assemblée.

Pouvait-on se dispenser d'assister aux réunions ? Assurément. Mais comment composer le corps de ville si les bourgeois se mettant en grève et faisant la sourde oreille refusaient de se rendre aux appels répétés de la cloche les convoquant à la maison commune. La coutume n'avait pas du prévoir ce cas et cependant il se présenta une fois en 1632 au désespoir du syndic Noble homme Claude Guillart, sieur de Kerhelen. Les questions qu'il avait à soumettre à l'assemblée étaient cependant importantes. Il ne s'agissait de rien moins qu'un emprunt considérable et du paiement de dettes criardes ; de plus, une maladie épidémique avait peuplé la maison de santé d'une foule d'indigents, le syndic manquait de fonds pour les entretenir, et avait été réduit à faire des avances considérables. Quatre bourgeois seulement se présentèrent pour écouter les doléances de leur procureur et aviser à trouver les meilleures solutions aux difficultés proposées. Claude Guillart fit sonner la cloche par cinq ou six fois, mais en vain. Il se décida à dépêcher un huissier au domicile d'un certain nombre d'habitants et sur leur

refus de venir délibérer demanda que défaut lui fut donné contre eux, qu'on lui décernât acte des propositions qu'il avait à soumettre à l'assemblée au sujet des affaires de la communauté et qu'il protestait laisser les dites affaires à leur perte et fortune.

Monsieur le Sénéchal, ayant oui le procureur du Roi en ses conclusions, condamna les absents à six livres d'amende chacun, applicables à la nourriture et entretien des malades ; le syndic dut charger son compte du montant de cette amende et convoquer à leur frais les habitants pour une nouvelle assemblée, fixée au surlendemain, à peine de trente livres contre ceux qui refuseraient de répondre à la convocation.

Ils furent exacts au rendez-vous mais la séance fut orageuse. A peine le syndic s'était-il mis en devoir d'exposer à l'assemblée les propositions qu'il avait à lui soumettre que le sieur de la Vallée du Fresne se leva et demanda « à être reçu aux defenses qu'il avait contre l'amende ordonnée vers lui en la dernière assemblée ».

Le sénéchal ordonna aux habitants d'écouter les propositions de leur syndic sauf à se pourvoir par la suite contre le jugement rendu précédemment.

Mais le sieur du Fresne déclara aussitôt que Messieurs les Juges n'avaient aucune juridiction contentieuse dans l'assemblée de ville ni pouvoir de condamner les bourgeois à l'amende, qu'il était résolu pour sa part à prendre à partie le jugement, et aussi Monsieur le procureur du Roi.

Le sénéchal répondit avec calme qu'il pouvait se pourvoir s'il le jugeait à propos mais que pour le moment il lui fallait prendre part à la délibération.

Le sieur du Fresne était décidé à faire une esclandre, il refusa et sortit suivi dans sa retraite par quelques amis dont quelques-uns étaient anciens syndics.

Plusieurs semaines après cet incident Maître Claude Guillart ayant encore fait ses convocations par ministère d'huissier fit déclarer défaillants ceux qui ne se présentèrent pas. Toutefois le procès-verbal de la séance n'indique pas si des amendes furent prononcées. Les magistrats hésitèrent peut-être à soulever un conflit dont le résultat le plus clair eut été d'exciter les passions et les animosités entre les habitants de la petite ville.

La charge de procureur syndic des bourgeois n'était pas,

on le voit, une sinécure et entraînait d'assez grosses responsabilités. Nous ne connaissons pas les termes du « pouvoir général et spécial permis et requis de coutume » qui était consenti au moment de l'élection par les habitants mais il semble qu'outre le maniement des fonds, recettes et dépenses, le syndic assumait encore le souci de toute l'administration municipale : soin de suivre les procès lorsqu'il s'en présentait, de sauvegarder en toutes occasions les intérêts de la ville ; mais il ne pouvait à peu près rien entreprendre sans l'avis des bourgeois et l'on est vraiment étonné parfois du peu d'initiative qui lui est laissée.

Elu annuellement à la réunion tenue dans les premiers jours de février, il rendait ses comptes en sortant de charge, et l'assemblée qui lui choisissait un successeur nommait en même temps une commission chargée de vérifier ses recettes et ses dépenses. Cette commission s'acquittait de son rôle avec un zèle parfois peu discret pour la bourse du syndic, refusant d'homologuer les paiements qu'il avait cru devoir faire. Aussi en 1623 le syndic entrant en charge demanda qu'il lui fut adjoint des contrôleurs, avec pouvoir de lui donner immédiatement décharge des petites dépenses courantes faites au jour le jour.

On n'était jamais réélu procureur syndic ; c'était peut-être un honneur peu envié à cause des charges qui en résultaient. Pouvait-on se dérober à cette fonction ? Aucune délibération du registre ne permet de supposer qu'un syndic élu ait refusé d'accepter. La liste des syndics de 1621 à 1643 permet de juger que le choix de l'assemblée se portait toujours sur l'un des plus apparents et notables personnages de la ville, indifféremment bourgeois ou gentilhomme, tels que Vincent de Meur, Yves de Lezormel, Guy Le Gualès, ces derniers gentilshommes facilement reconnaissables à la qualification d'écuier.

Le corps de ville ainsi constitué par l'assemblée des habitants et leur syndic envoyait chaque année deux députés aux Etats de Bretagne. La convocation était faite par le Roi qui écrivait « A ses chers et bien aimés les bourgeois et habitans de sa ville de Lannion » et elle était transmise par le gouverneur de Bretagne dans les termes les plus affectueux et les plus aimables.

« Messieurs, Le Roy par sa lettre que je vous envoie vous donne avis de la convocation prochaine des Trois Etats

de Bretagne à Rennes, de la fin pour laquelle sa Majesté les assemble, du jour de l'ouverture nombre qualifiés et pouvoir des députés quelle vous ordonne d'y envoyer, je vous prie de lui obéir et de croire que si dans l'intérêt général de la province les affaires de votre communauté en donnent un séparé à vos députés j'en aurai le soin auquel m'oblige le devoir de ma charge, me montrant là et partout ailleurs, messieurs, votre bien affectionnée ami, César de Vendôme. » La différence de style entre ces lettres officielles d'autrefois et les décrets convoquant les électeurs à notre époque marque bien la différence profonde entre notre gouvernement administratif et centralisé et l'Etat français de jadis composé de communautés autonomes s'administrant librement sous le pouvoir modérateur qu'on a justement qualifié pouvoir paternel du Roi.

A l'encontre de ce qui se passe à notre époque les fonctions de députés aux Etats n'excitaient guère d'ambition. Le plus souvent l'un des magistrats sollicitait cet honneur et on le lui accordait d'autant plus facilement qu'il faisait le voyage à ses frais. Le procureur syndic à moins qu'il n'eût de bonnes raisons à donner pour s'en dispenser était l'autre député, mais comme il n'allait pas de son plein gré aux Etats, on lui allouait ses frais dont il devait justifier en son compte.

L'assemblée de ville composée des habitants bourgeois et gentilshommes, ayant choisi un gentilhomme comme syndic, et les magistrats du siège royal de Tréguier étant à cette époque tous gentilshommes, il arriva à diverses reprises que les députés de Lannion siégeant dans les rangs du tiers étaient deux gentilshommes, chose qui à cette époque ne pouvait causer aucune surprise. Si je m'y arrête un instant, c'est en raison de l'idée fautive qu'on se fait, souvent de la représentation aux Etats. Ce n'étaient pas des classes sociales au sens moderne du mot qui étaient représentées mais des corps politiques, et des ordres de l'Etat.

Les pouvoirs de l'assemblée de ville étaient nombreux et variés, ils s'étendaient à tout ce qui pouvait intéresser les besoins matériels et moraux de la ville. Messieurs les bourgeois discutaient les règlements de police et leurs décisions étaient complétées par les magistrats qui fixaient les amendes contre les délinquants. Ils nommaient pour trois ans les procureurs ou marguilliers de l'église Saint-Jean du

Bally ; ils choisissaient leurs maîtres d'école, stipulaient avec eux librement les conditions dans lesquelles ils devaient exercer leurs fonctions et enseigner les enfants pauvres. En un mot les habitants de Lannion étaient les maîtres chez eux et s'administraient comme bon leur semblait sans que le pouvoir royal eût à intervenir dans leurs affaires.

Le Roi avait un capitaine ou gouverneur en sa bonne ville, mais dont autorité était exclusivement militaire et il n'entraît dans l'assemblée que lorsque sa présence était nécessaire pour prendre le commandement de la force armée. Les bourgeois de Lannion étaient en effet enrôlés en milice. Il y avait cinq compagnies et cette garde municipale n'était pas seulement utile contre les ennemis du dehors, elle assurait l'ordre dans la ville et tenait en respect les brigands, routiers et malfaiteurs, qui aux premières années du XVII^e siècle à la suite des guerres de la ligue et pendant la minorité troublée de Louis XIII, couraient la campagne et ne craignaient pas de s'attaquer aux villes elles-mêmes.

Plusieurs délibérations du corps de ville nous font connaître les craintes et les appréhensions des habitants. Le 4 février 1625 ils décidèrent que les capitaines de quartier diviseraient leurs compagnies « pour entrer en garde la moitié de chacune compagnie de cinq jours l'une et ainsi continuer jusqu'à nouvel avis. La garde devant se faire la nuit seulement ». Ils décidèrent aussi d'élever des barricades de bois pour fermer les avenues. Les sieurs de Kerlan, la Vallée et Kerfot se chargèrent de faire édifier une barrière au pont de Sainte-Anne, les sieurs de Traouleguer et de Keravel assumèrent le soin de fermer la rue de la Rive ; d'autres citoyens devaient faire exécuter des travaux de défense à la rue du Baly, au Marchix, à la rue de Tréguier, à la rue Saint-Nicolas, à Kermaria an draon.

Le gouverneur n'était qu'un chef militaire ; descendant de la vieille famille de Lannion il ne résidait pas dans la ville où il exerçait le commandement, et se tenait le plus habituellement en son manoir de Lisandré. La lettre suivante adressée par lui au syndic et datée du 11 août 1633 permettra d'apprécier mieux qu'un long commentaire ses attributions et la nature de ses relations avec la garde bourgeoise et l'assemblée de ville. — « Monsieur, Depuis que je vous ai écrit hier, M. le baron de Pontchâteau

m'a fait l'honneur de venir me voir et m'a communiqué des avis qu'il a recus de bonne part relatifs aux desseins des ennemis sur les côtes de cette province et qu'il est urgent de se mettre en estat pour s'opposer à leurs mauvaises volontés et autant qu'il sera expédient de se porter promptement aux lieux où le danger se présentera. Il m'a commandé de savoir quelles forces on pourrait tirer de votre communauté, la ville demeurant garnie et défendue, et si vous ne pourriez pas détacher de votre corps une vingtaine de mousquetaires pour les despescher à cheval avec célérité aux endroits où le ralliement des forces du pays serait plus nécessaire. Je lui ai fait espérer de vos affections et fidélités une grande promptitude en l'exécution de ses commandements et que par la connaissance que je avais de vos forces je croyois que pourriez l'assurer de vingt dragons. Je vous convie de faire vos efforts et avec telle ardeur qu'il reçoive de votre ville la satisfaction que je lui ai fait espérer. Rendez-moi la résolution de votre Maison de ville. L'excuse que je vous ai écrite me lie icy et m'oblige de traiter par lettre. Demeurant, Monsieur, votre serviteur très affectionné. Des Aubrays.

Le patriotisme ne date pas d'hier nos pères étaient bons français. Les bourgeois de Lannion après avoir délibéré inscrivent leur résolution sur le registre municipal. Sans fracas, sans déclamation ils se mettaient eux et leurs biens à l'entière disposition des officiers du Roi pour la défense du pays, et à trois siècles de distance, ces quelques phrases si simples ne laissent pas que d'émouvoir celui qui les lit : « Les habitants, sur le contenu de la lettre de M. des Aubrays, ont unanimement avisé qu'il lui sera écrit de la part de cette communauté qu'elle fera tous ses efforts pour satisfaire aux commandements de M. de Pontchâteau et aux siens et que les capitaines de quartiers de cette ville seront chargés de donner le plus prompt et diligent ordre de choisir les hommes plus capables pour le service du Roi en l'occasion et nécessité qui se présentera et après avoir plus amplement conféré et pris les commandements de M. des Aubrays ils se régleront absolument à ce qui sera jugé plus à propos, et de tous les frais que ledit syndic fera en cette occurrence il aura descharge en son compte. »

En rendant hommage au patriotisme de nos pères, les lannionnais du XVII^e siècle, il convient aussi d'admirer l'éten-

due de leurs libertés et de leurs droits, ils n'étaient pas seulement maîtres de leur administration civile, mais, dans une certaine mesure, de leur administration militaire.

Les ressources de Lannion devaient être modestes, suffisantes pour parer aux besoins journaliers de la communauté elles ne permettaient pas d'accomplir les vastes projets que rêvaient les habitants. Ils estimaient en effet nécessaire d'établir des pompes pour avoir de l'eau potable, se proposaient de construire une maison de ville, une maison de santé, un collège ; la réfection des ponts, la continuation du quai leur paraissait aussi indispensable.

Ils jugèrent qu'ils ne pourraient trouver les ressources suffisantes, que dans l'établissement d'un octroi sur les vins.

Le premier argent qui provint de cette imposition extraordinaire fut affecté jusqu'à concurrence de 1.200 livres par an à la construction du couvent des pères capucins. Les habitants de Lannion étaient en effet au mieux avec les religieux de leur ville, Augustins, et Frères mendiants de Saint-François. Ils appréciaient beaucoup leur zèle et se promettaient d'en tirer profit dans l'intérêt général ; comme ils méditaient l'établissement d'un collège ils s'en étaient ouverts aux Augustins, ils comptaient, bien aussi trouver leurs prédicateurs d'avent et de carême dans l'un et l'autre couvent, ils réaliseraient de ce chef une économie sérieuse les prêtres étrangers qui venaient leur annoncer la parole de Dieu étant d'un entretien coûteux pour le corps de ville.

Mais, les bourgeois lannionnais avaient compté sans l'évêque de Tréguier et peut être le vicaire perpétuel de Saint-Jean du Baly avec qui ils ne paraissent pas avoir vécu en aussi bons termes qu'avec leurs religieux. Le vicaire perpétuel et les Lannionnais étaient divisés sur des questions d'intérêt et se traînaient mutuellement devant toutes les juridictions possibles. Est-ce à l'instigation du vicaire perpétuel ou de son propre mouvement que l'évêque entra en conflit avec la population sur la question du prédicateur des stations d'Avent et de Carême ? On ne saurait le dire avec certitude. Mais, la lutte fut vive, l'autorité royale s'y trouva engagée et c'est un curieux épisode qui doit être raconté dans son vieux langage pour ne rien perdre de sa saveur. Lisons donc le rapport présenté par le syndic François Carlier sieur de la Villeneuve, aux habitants réunis au

son de la cloche le 7 novembre 1634 en leur maison commune ; le morceau est vif et même passionné : « Il a été remontré par le syndic que depuis peu de jours suivant l'intention des habitants et en leur nom il a été en la compagnie du procureur du Roi et du sieur de Kergus trouver Monsieur l'Evêque de Tréguier pour le saluer, lui dire les très humbles vœux des bourgeois, et se réjouir de son retour. Par même occasion le syndic a très humblement prié le Seigneur évêque de se souvenir des promesses faites par lui aux députés que la communauté de ville luy avoit envoyés, c'est à savoir que les prédicateurs d'Avent et Carême pour la ville de Lannion seraient choisis parmi les religieux des deux ordres qui s'y trouvoient établis, Augustins et Capucins. Le syndic a fait observer au Seigneur évêque qu'il aurait réitéré ses promesses chaque année depuis son avènement à la dignité épiscopale et que d'autre part les deux couvents de religieux fondés à Lannion ont été établis pour le soulagement et la consolation des habitants afin qu'ils pussent sans plus grande dépense recevoir la pature et nourriture spirituelle des Révérends Pères à qui ils administraient la corporelle ». Autre raison celle-là pratique et terre à terre ; les habitants sont dans l'impossibilité de satisfaire les prédicateurs que le Seigneur évêque leur envoie d'ailleurs, car ils ne peuvent leur départir pour logement, nourriture et récompense que la somme de deux cents livres.

L'évêque n'écoula que d'une oreille distraite la députation de Lannion, composée cependant d'hommes considérés entre tous : un magistrat royal, un ancien syndic gentilhomme allié aux meilleures familles du pays, et le syndic en charge. Il les éconduisit d'une façon assez légère, si on les en croit et qui les blessa. « Il ne répondit autre chose sinon qu'il avait pourvu de prédicateurs aux habitants, que les promesses dont on demandait de lui les effets n'étaient qu'espérances et que l'année prochaine il y pourvoierait ». Ce fut tout.

Comme bien on pense les habitants de Lannion furent peu satisfaits. Mais bientôt leur désapointement fit place à la plus violente irritation lorsque l'évêque prit une mesure qui enlevait tout espoir pour l'avenir. Ecoutons encore le syndic faire son exposé en l'assemblée de ville.

« Dimanche dernier le vicaire de cette ville a de la part

du Seigneur évêque publié scandaleusement au prône de la grand'messe dominicale la défense à tous religieux de quêter, prêcher et confesser et que les confessions faites aux-dits religieux seraient nulles et invalides ; ledit vicaire a fait voir à plusieurs des habitants une lettre qu'il dit écrite par ledit Seigneur évêque par laquelle celui-ci lui mande, parlant des religieux, que tels prophètes preschent et publient le mensonge, ce qui ôte toute espérance aux habitants de n'avoir aucune consolation des religieux. Ils ne pourront même plus les nourrir comme ils s'y sont obligés puisque en vertu de leurs règles les religieux doivent vivre de leurs quêtes. Ces règles cependant ont été approuvées par Sa Sainteté, confirmées par nos Rois, avec défense à toutes personnes de troubler les religieux en l'exercice de leurs dites règles. Sa Majesté heureusement régnante les a aussi approuvées et elles ont été vérifiées et enregistrées par les compagnies souveraines de ce pays. En outre la publication faite par le vicaire met les âmes et consciences en peine et cause un grand scandale et murmure parmi le peuple.

A la suite de cet exposé les habitants délibérèrent que le syndic ferait mander le sieur vicaire le lendemain, heure de midi, pour conférer avec lui sur le contenu de la missive de l'évêque, puis après avoir entendu les observations du syndic ils députèrent au vicaire MM. de Keravel et de Keriou pour le supplier de venir en l'assemblée montrer ses lettres. Ces messieurs revinrent et pour toute réponse dirent qu'ils avaient vu l'ordonnance de l'évêque mais que le vicaire la produirait en justice seulement, s'il y était appelé. Les habitants confièrent au syndic le soin de poursuivre l'affaire.

Six mois après, le syndic en charge François le Bourva sieur de Keriou, convoqua les habitants pour les mettre au courant de la situation qui s'était fort envenimée.

L'affaire exposée à plusieurs avocats des meilleurs de la province ceux-ci prirent une consultation, suivant laquelle trois voies de procédure s'ouvraient aux habitants pour se pourvoir contre l'ordonnance épiscopale. 1° Une appellation comme d'abus ; 2° La saisie des fruits du temporel de l'évêque jusqu'au retrait de l'ordonnance ; 3° Le recours direct au Roi.

Une explication est ici nécessaire. Nous sommes séparés

du XVII^e siècle et de la France d'autrefois, par une révolution, dont le contre coup immédiat et les prolongements, ont fait table rase des institutions du passé, et d'autre part on enseigne une histoire tellement dénaturée que le sens des institutions d'autrefois nous échappe. Nous connaissons l'appel comme d'abus, pratiqué par notre régime avant la séparation ; ce n'était la plupart du temps qu'un prétexte des vexations absurdes, et cette expression en fait ne désignait qu'une chose différente de l'ancien appel comme d'abus. Qu'était-il sous l'ancien régime ?

Notre vieille France était une nation chrétienne, le droit civil et le droit canonique s'y prêtaient un mutuel appui et se compénétraient. Dans l'affaire qui agitait Lannion, l'évêque nommant un prédicateur chargeait la communauté de ville d'une obligation civile envers ce prédicateur qui pouvait en poursuivre l'exécution devant la juridiction civile. Cette obligation naissait de l'exercice d'un pouvoir religieux mais pouvait être exercée à tort par abus comme dans l'espèce, l'ordonnance épiscopale comportant une défense de prêcher, attentatoire aux privilèges des ordres religieux, privilèges devenus lois du royaume, et pour la défense desquels, on pouvait par conséquent faire appel à la justice séculière. Ajoutons à cela que les Français n'étaient pas isolés comme de nos jours devant un Etat souverain, et d'autant plus omnipotent qu'il est anonyme, ils faisaient partie d'une série d'organisations naturelles, maîtresses chez elles, personne ne pouvait lier les décisions du corps de ville, l'évêque de son côté était maître dans sa sphère, c'était un procès intenté en matière mixte, les habitants de Lannion se défendaient, en soutenant qu'il y avait abus d'autorité contraire aux lois du Royaume. Un autre exemple fera mieux encore saisir sur le vif la pénétration des deux pouvoirs civils et religieux dans l'exercice de leurs fonctions. Un crime est commis sur le territoire de Lannion, l'auteur est inconnu, il y a lieu de rechercher des témoins, l'acte préliminaire de la procédure consistera dans l'avis donné en chaire par le vicaire de Saint-Jean que toute personne connaissant quelques indices de nature à éclairer les magistrats, est tenue de les révéler sous peine de censures. Si le vicaire s'y refuse les magistrats n'auront pas d'autre recours contre lui que la procédure d'abus.

Les habitants préférèrent à cette procédure le recours direct au Roi « comme étant le moyen le plus doux, le plus prompt et le moins coustageux à la communauté de ville ». Sans doute ils s'adressèrent à lui et ils le spécifient « comme protecteur des religieux et de leurs privilèges » ; mais nous touchons ici du doigt la fonction royale dans son essence. Le pouvoir royal disaient les Français « est semblable à celui du père » et au jour de son sacre le souverain prêtait serment de tenir ferme et droite justice et de mettre la paix entre ses sujets ; au-dessus de la multitude des institutions autonomes et libres, communautés de ville et d'artisans, provinces et familles, Cours souveraines et Etats qui vivent, s'agitent et entrent en conflit, son autorité propre rayonne comme celle du modérateur du grand appeiseur. Il semble même que les représentants directs du Roi aient assumé dans les provinces cette autorité quasi paternelle d'arbitre et de protecteur vis-à-vis des particuliers, du moins je connais un dossier assez volumineux qui témoigne que Jean-François du Gouray, seigneur de la Coste, lieutenant de Roi pour les quatre évêchés de Basse-Bretagne dans le dernier quart du XVII^e siècle était le protecteur de tous les faibles, l'arbitre auquel on recourait, le juge sommaire à qui on s'adressait. Le recours au Roi n'était pas seulement le fait des particuliers, on vit les Etats de Bretagne eux-mêmes et le Parlement en conflit en saisir le Souverain. Il n'est donc pas surprenant que les bourgeois de Lannion en difficulté avec l'évêque aient eu recours à ce qu'ils nomment eux-mêmes « un moyen plus doux et moins coustageux ». Ils adressèrent à Louis XIII leurs très humbles remontrances, réclamant sa justice royale et immédiatement le Roi écrivit au prélat non pour lui imposer sa volonté souveraine mais comme un conciliateur dont la mission est d'apaiser les différends, en veillant à l'exécution des lois. « Si vous avez, lui écrivit-il, violé en quelque chose les privilèges des religieux nous vous enjoignons de les rétablir dans leurs privilèges car nous entendons et voulons les amplifier plutôt que les diminuer ». L'évêque, Guy Champion, un breton de Haute-Bretagne, n'était pas moins entêté et indépendant que ses diocésains, il estima sans doute n'avoir violé aucune immunité des ordres religieux, ne tint aucun compte de la lettre du Roi, et chargea les habitants de frais considérables en

leur envoyant des prédicateurs étrangers, Cordeliers de Dinan, Jacobins de Morlaix. La querelle s'envenima, on en vint aux insinuations injurieuses. Le seigneur évêque, disaient les Lannionnais, veut nous faire payer l'hospitalité qu'il reçut au couvent de Saint-François à Dinan lors des derniers Etats, et chez les Dominicains de Morlaix à son dernier séjour dans cette ville. Les avocats du corps de ville dénichèrent certain canon du concile de Trente, sess. 24, c. 4 de *predicatione* qui à leur avis donnait évidemment tort à l'évêque. Les Lannionnais décidèrent de plaider contre les prédicateurs pour leur refuser tout salaire, et chargèrent le syndic d'écrire au premier président du parlement qui avait fait passer la lettre du Roi à l'évêque afin de le supplier très humblement de donner avis à Sa Majesté de ce qui se passait. Cette querelle eut certainement donné bien du trac à Louis XIII, si trois mois après ces résolutions énergiques du corps de ville l'évêque n'était mort subitement d'une attaque d'apoplexie. Ce fut le calme après la tempête, les Lannionnais s'entendirent à merveille avec son successeur.

Dans cette anecdote nous saisissons sur le vif un épisode de la vie de notre vieille France. Cela ne ressemble en rien à ce qui se passe de nos jours, cela ne ressemble non plus aux tableaux qu'on nous présente du passé. Nos pères avaient un esprit d'indépendance que nous ne connaissons plus mais qui ne diminuait en rien chez eux le respect dû à l'autorité. Ce conflit avec l'évêque de Tréguier n'est pas sorti d'une pensée anticléricale comme on dirait actuellement, et encore moins irreligieuse. Nos pères étaient dévots, ils voulaient de bons prédicateurs mais dans les prix doux et à leur convenance, ils refusaient de payer ceux qu'on leur envoyait parce qu'ils étaient trop chers et qu'ils préféraient leurs religieux.

Notre province fut ravagée dans la première moitié du XVII^e par la peste qui fit le tour de la Bretagne en enlevant de nombreuses victimes. Un jour on apprit que Morlaix était contaminé. Le corps de ville s'assembla et décida que les capitaines des cinq compagnies municipales feraient choix chacune de cinq ou six hommes qui se relèveraient et feraient la garde aux avenues de Kerampont et de Kermaria pour empêcher toute personne venant de Morlaix d'entrer à Lannion. Les capitaines furent aussi chargés de

visiter les maisons qui auraient reçu des voyageurs suspects.

Ces mesures n'empêchèrent pas Lannion de subir à son tour les atteintes du fléau qui gagnait de proche en proche. Les pauvres gens du faubourg de Kerampont furent les premiers atteints. Le syndic réunit les bourgeois qui organisèrent un bureau d'assistance avec un président détenteur des fonds. La ville fut divisée en quartiers, chacun des membres du bureau ayant la charge de visiter l'un de ces quartiers, et pouvant, s'il le jugeait bon, se faire accompagner par telle personne de son choix.

Le bureau se réunissait tous les huit jours et disposait d'un crédit mensuel de six cents livres, cette somme était le produit d'une cotisation votée par les habitants.

Le sieur de Lustre, médecin soigneux et diligent fut chargé de visiter les malades.

Les pères Capucins s'offrirent à les assister et l'assemblée de ville remercia les Révérends pères de leur zèle et bonne volonté.

Telles furent dans leur ensemble les dispositions prises par le corps de ville pour subvenir aux pauvres malades nécessiteux. Et ce n'est pas d'aujourd'hui on le voit que l'assistance médicale existe. Nos pères savaient l'organiser conformément aux conceptions et aux besoins de leur temps. Plus d'un ancien syndic trouva la mort au cours de l'épidémie en allant visiter les pauvres du quartier dont il avait la charge.

La maladie augmentant d'intensité les bourgeois louèrent une maison pour en faire un hôpital spécial et prirent une série de mesures complémentaires. Ils traitèrent avec M. Guérin, chirurgien pour la somme de 210 livres tournois par mois, il devait se faire seconder par un homme et deux religieux capucins, les médicaments fournis aux frais de la ville par le sieur Bouton.

Ordre fut donné de tuer les chiens, défense de laisser vaguer les pourceaux à peine de confiscation au profit des pauvres pour les 2/3 et 1/3 au bénéfice du citoyen qui aurait saisi l'animal, injonction de faire blanchir les murailles à la chaux, etc.

Nos pères étaient peu expansifs, ils faisaient la charité sans de grandes déclarations, il ne faut donc pas chercher dans le registre que nous consultons un long exposé des

maux et des ruines apportées à la petite cité par l'épidémie une seule phrase nous les révèle, éloquent en sa brièveté. Le 27 février 1632 les habitants étaient réunis en leur maison commune pour entendre lecture des lettres du Roi et du Cardinal de Richelieu les invitant à envoyer des députés aux Etats de la province convoqués cette année en la ville de Nantes. Cette session devait avoir une importance et un éclat particulier du fait que le Roi avait décidé d'y assister. Le syndic avait fait préparer le procès-verbal d'élection, il ne restait qu'à mettre les noms des députés. La réponse des bourgeois n'est pas longue elle tient dans deux interlignes : « Les habitants ont délibéré attendu la misère et calamité de la ville à cause de la maladie et la grande dette qui en est résulté qu'à présent il sera cessé de députer aux Etats. Néanmoins comme le sieur de Kermerien y va pour ses affaires particulières il lui sera délivré procure comme député des habitants sans qu'il puisse demander aucun frais. Ce fut sans doute en ces tristes circonstances que le gouverneur de Lannion M. des Aubrays subvint aux nécessités de la ville où il exerçait le commandement militaire et dont ses ancêtres étaient seigneurs. Il fit aux habitants un prêt gratuit et ceux-ci lui témoignèrent plus tard leur reconnaissance en offrant à Mme des Aubrays un service d'argenterie.

La peste frappa pendant de longs mois au milieu de la population. Les registres d'Etat-Civil de Lannion ne remontant pas au-delà des dernières années du XVII^e siècle nous ne pouvons juger des pertes subies, mais l'épidémie sévit dans le même temps sur les paroisses de la région et les registres de Louargat tenus avec un soin particulier permettent de se rendre compte de la rigueur du fléau. La peste se manifesta dans cette paroisse à la mi-mai 1632, elle y sévit pendant dix sept mois, jusqu'à la fin d'octobre de l'année suivante et la mortalité qui atteignait une moyenne annuelle de 30 à 40 s'éleva à 93 décès en 1632 et 103 en 1633. Le chiffre des décès était plus que doublé.

La peste aurait du cependant éprouver quelque crainte en pénétrant à Lannion, qui avait bon renom parmi les médecins, ils l'avaient notée sur leurs tablettes, en raison des propriétés médicinales de ses sources.

Ce fut en 1627 qu'on s'avisait d'étudier pour la première fois les eaux minérales de Lannion. Une source jaillissait

dans la cour d'honorable homme Mathieu André sieur de Keravel et ses qualités avaient semblé fort remarquables aux Lannionnais. Le procureur syndic se transporta en personne à Morlaix chez Maître Masoyer, conseiller et médecin du Roi, le supplier de venir examiner et étudier les vertus curatives de la source. Celui-ci vint, goûta l'eau, puis se livra à un examen chimique compliqué qu'il relata tout au long dans un procès-verbal. Il dut consommer une notable quantité de combustible, car il évapora préalablement soixante pots d'eau, puis il savoura le résidu, le calcina, le manipula en diverses manières. Ensuite, opération plus délicate, il fit avaler trois pintes d'eau à un honnête bourgeois qui voulut bien se prêter à l'expérience, et il lui ordonna de « se pourmener deux heures par diverses fois ». Docile, dans l'intérêt de la science, le brave homme se prêta à tout, confia le lendemain au médecin ses impressions et émotions, l'assura qu'il se sentait plus libre, plus léger que de coutume, et avait grand appétit. M. Masoyer conclut alors et délivra au syndic son attestation ainsi conçue : « Je déclare selon la connaissance, jugement et expérience que j'aye acquise de l'art de la médecine, que les eaux de la fontaine sont minérales et quelles présentent beaucoup de très subtiles parties de fer meslé en icelle en forme de sel, outre ce, quelles contiennent une portion de soufre vitriolé et par conséquent quelles ont la force, vertu et faculté du fer resoult et meslé avec une partie de vitriol, parquoy lesdites eaux sont très salubres pour la restauration de la santé contre plusieurs maladies, lesquelles sont longues, rebelles, et n'obéissent facilement aux remèdes ordinaires et principalement sont très profitables contre les opilations et obstructions invétérées du foie, de la rate, du mesentère, et qu'elles peuvent guérir une multitude de très grandes maladies qui proviennent des causes susdites.

M. Dozet, docteur en médecine, maître Estienne Mayo et Jean Boulon apothicaires l'un à Lannion, l'autre à Morlaix, contresignérent cette déclaration, certifiant que lesdites eaux pouvaient infaiblement subvenir aux maladies énoncées au procès-verbal.

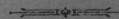
Il n'a pas suffi de ce procès-verbal délivré par le médecin conseiller du Roi exerçant en la ville de Morlaix pour faire de Lannion une ville d'eau. Les élégantes du xvii^e

siècle n'y sont pas venues. Mme de Sévigné est bien allée à Vichy, elle n'a pas fréquenté Lannion.

Si les eaux minérales n'ont pas attiré à Lannion une imposante clientèle de malades, la douceur du climat des plages voisines, le charme pénétrant des horizons de mer, amène chaque année plus nombreuse la longue théorie des touristes et s'ils ont le sens exact de la beauté des lignes d'un paysage vivant ils ne manquent pas d'admirer cet ensemble harmonieux d'une vieille ville, cernée de collines, dominée par la tour quadrangulaire de Saint-Jean du Bally et baignée deux fois le jour par le flot montant de la mer.

Nous aussi, Bretons, connaissons et sentons, toute la beauté de notre pays, mais par delà ses aspects physiques, nous cherchons le secret de nos pensées et de nos sentiments dans l'étude de l'histoire de ces générations de Bretons, qui en nous transmettant la vie nous ont transmis leur âme, et si cette étude un peu sommaire, a pu donner quelque idée de ce que fut autrefois la vie municipale de notre ville, j'en serai satisfait, mais je serai encore plus heureux si j'ai réussi même dans une faible mesure à faire connaître, à faire aimer ces Lannionnais d'autrefois, qui sont nos pères.

AL. DU CLEUZIQU.



LANNION

D'après le Nepvou de Carfort et Fréminville, Lannion doit son origine à la destruction de Lexobie par les Danois.

Les Lexobiens qui avaient échappés au carnage remontrèrent le Guer, s'arrêtèrent au confluent de deux ruisseaux qui se jettent dans le Guer, en face de Brélévenez. C'est dans l'angle formé par cette rivière et le cours d'eau de Pen ar Stang, qu'ils s'établirent.

Ils se soumirent à la domination d'une famille Huon, qui, chassée de sa patrie, par l'invasion des Saxons, était venue, vers le *vi*^e siècle s'établir dans le pays Trécorrois. Les Lexobiens, ayant besoin de protection, se soumirent au chef de la colonie qui leur céda la terre et ce dernier devint chef de leur établissement qui s'appela Lan Huon, territoire Ville d'Huon, mot qui se métamorphosa plus tard en Lan Huon comme le prononce encore la population bretonnante de Lannion.

Le fils aîné de ce chef, hérita de son pouvoir et de ses prérogatives et devint la tige de la plus illustre famille de Lannion.

Sur l'emplacement qu'ils avaient choisis, les nouveaux venus se retranchèrent derrière de simples remparts de terre.

Leur seigneur se retrancha derrière un donjon bâti au point de rencontre du Guer et du cours d'eau, qui provient du vallon de Brélévenez.

D'après Potier de Courcy, le nom de Lannion apparut pour la première fois au *xii*^e siècle dans la charte du prieuré de Kermaria, membre de l'abbaye de Saint-Jean. Or l'évêque de Tréguier, remet en 1178, le tiers de la pénitence imposée par les confesseurs, à ceux qui contribueront de leurs deniers à l'édifice de Notre-Dame de Lannion.

La Seigneurie de Lannion, après avoir fait partie des domaines de la maison de Penthièvre, était réunie au domaine ducal en 1199, année où la duchesse de Constance

confirma la donation de Kermaria à l'abbaye de Saint-Jagu. La même charte atteste que le prieur avait, dès cette époque, tous les droits de haute justice dans les terres qui relevaient de lui ; il avait en outre le droit de Minihy ou de refuge dans le cimetière.

La construction d'un château à Lannion a-t-elle été précédée d'une église, c'est une question qui n'est pas élucidée.

Les derniers débris du château ont attesté seulement, que son enceinte carrée, appuyait ses quatre angles sur autant de tours et couvrait l'espace compris entre l'église actuelle et le quai.

La première enceinte de la ville longeait donc les bords des étangs de Pen ar Stang, suivait les courbes de la venelle aux boyaux, se dirigeait vers les portes de Gruav ou de Tréguier et vers les portes des Jongleurs ou de Guingamp, puis redescendait à la grève pour s'appuyer au château.

Une troisième porte, ouverte sur le port, permettait aux barques, à chaque marée, d'entrer, avec le flot, dans la ville et d'y déposer leurs cargaisons presque dans les magasins.

Le pont avait dès lors une certaine importance, car nous voyons par une charte de 1283 que le duc Jean Le Roux percevait une rente de 50 livres sur le havage de Lannion.

En 1346, Richard Toussaint, capitaine anglais, qui commandait la Roche Derrien, après avoir fait plusieurs tentatives inutiles pour surprendre Lannion, gagna enfin deux soldats de la garnison qui lui ouvrirent une poterne, un dimanche à la pointe du jour. Les Anglais entrèrent dans la ville, où ils commencèrent à tuer et à piller.

Réveillé par le bruit, un chevalier, nommé Geoffroy du Pont Blanc, qui était encore au lit, se leva et, saisissant une lance et une épée, il descendit dans la rue, où il se défendit longtemps, contre tous ceux qui se présentèrent. « Sa lance se rompit ; adonc print son épée et commença à férir à dextre et à senestre, tellement que par sa vertu et la force de ses bras il les recula tous... et quand les dits Anglais le vouldrent environner, il apposa son dos contre la paroi d'une maison, tournant le visage vers eux où il se défendit si fermement que tous ceux qu'il atteignoit venoient à terre. » Enfin un archer lui décocha un trait qui

entra dans le genou et le fit tomber. Les Anglais se précipitèrent sur lui, lui arrachèrent les dents dans leur fureur et finirent par l'achever.

Geoffroi de Kerimel (voir notice), seigneur de Coatfrec, fut aussi tué avec plusieurs chevaliers de distinction.

Le sire de Coétuhan, Rolland Phélippen, seigneur de Coetgoureden, sénéchal de Bretagne pour Charles de Blois et Thibaut Merien, docteur en droit, furent fait prisonniers. On les fit marcher pieds nus, en cotte et sans chaperon, jusqu'à la Roche Derrien, chargés du butin qu'emportaient leurs vainqueurs.

Le souvenir de la mort héroïque de Geoffroy du Pont Blanc est conservé par une croix que les Lannionnais érigèrent, à sa mémoire, lorsqu'ils rentrèrent dans leurs foyers.

Cette croix est scellée contre une maison de la rue de Tréguier, à l'endroit où ce vaillant défenseur de la ville reçut la mort.

Le château de Lannion fut démantelé à cette époque, et il ne paraît pas qu'il ait jamais, depuis, été remis en défense.

Dès la fin du xv^e siècle il était complètement ruiné ainsi qu'il résulte d'une charte de 1489 par laquelle la duchesse Anne, donne à Rolland Seliczon, l'un de ses maîtres d'hôtel, l'étang qui en dépendait, et baille à Gilles Cresolles, l'un de ses secrétaires, partie de certaine motte où, autrefois fut situé et édifié le château du dit lieu de Lannion, de présent ruineux ».

Pen ar Stang, tout près de Brélévenez, était établi, comme la plupart des forteresses de ce temps, à l'extrémité d'une langue de terre formée par la réunion de deux vallons.

Ses derniers débris ont attesté que son enceinte carrée, appuyant ses quatre angles sur autant de tours principales et couvrant l'espace compris entre l'église et le quai.

Il existe actuellement à Pen ar Stang un souterrain qui rejoindrait l'église Saint-Jean du Baly et aboutirait sous un des piliers de l'église.

Ce souterrain est en grande partie obstrué par les fondations des maisons qui se sont construites sur son trajet vers l'église et par des éboulements qui rendent son accès impossible.

Au xv^e siècle le bras de mer qui s'étendait jusque sous Brélévenez formait un étang alors appelé l'étang du château, il recouvrait le terrain qu'on nomme aujourd'hui Les Buttes depuis la rampe de Brélévenez jusqu'à la rivière du Guer.

Pont Blanc — Kerimel.

Après la mort de Pont Blanc et de Kerimel, les Anglais, après avoir fait main basse sur tout ce que Lannion renfermait de richesses, évacuèrent cette ville sans y laisser de garnison.

Pendant ce temps les habitants de la Roche-Derrien étaient allés avertir en toute hâte a garnison de Guingamp que les Anglais étaient occupés à piller Lannion. Tournemine qui commandait à Guingamp, se mit aussitôt en campagne pour prévenir leur retour. Mais les Anglais informés de ce qui se passait, traversèrent précipitamment la rivière du Jaudy et se portèrent, en embuscade, entre Tournemine et La Roche-Derrien. Un vif combat s'engagea bientôt entre les deux garnisons qui perdirent chacune beaucoup de monde, mais le champ de bataille resta aux Anglais, qui traitèrent ensuite durement les habitants de La Roche-Derrien pour les punir de leur manque de fidélité envers le jeune comte de Montfort et ses alliés.

Geoffroy de Pontblanc (E. Rivière) était le fils de Pierre de Pontblanc, un des assidus de la cour des ducs de Bretagne, où sa charge de maître d'hôtel l'appelait souvent. Il y conduisait de bonne heure son fils Geoffroy, qui fut reçu parmi les pages de la princesse Yolande de Dreux, épouse du prince héréditaire, Arthur de Bretagne. Il fut le compagnon de jeux des jeunes princes, Jean et Guy de Bretagne ; avec eux il fit ses premières armes et c'est en leur noble compagnie qu'il fut reçu chevalier après avoir subi toutes les épreuves exigées.

A la mort du duc Arthur, son fils aîné et successeur, Jean III, se l'attacha d'une manière particulière ; Geoffroy accompagna son souverain à cette glorieuse campagne des Flandres à laquelle le roi de France avait invité les plus illustres chevaliers du royaume.

D'Argentré nous apprend qu'il était, à cette époque, un chevalier vaillant et puissant de sa personne.

Dans la lutte entre Charles de Blois et le comte de Montfort pour le duché de Bretagne, Lannion s'était déclaré pour Charles de Blois.

La ville alors entourée de murs était défendue par un château-fort et par conséquent à l'abri d'un coup de main. Sa situation entre le Léon et Penthièvre, dont les populations étaient dévouées à Charles de Blois, en faisait une des meilleures positions de guerre pour ses partisans.

Le chevalier de Labaume commandait la place de Lannion au commencement de la guerre de succession. Geoffroy de Pontblanc bataillait aux côtés du duc Charles et se montrait partout vaillant.

Ces deux princes qui se disputaient la couronne de Bretagne, avaient eu le tort d'appuyer leurs prétentions des armes de l'étranger.

Après l'exécution de Clisson, arrêté au nom du roi après un tournoi, où il avait fait briller son adresse, ainsi que quatorze autres chevaliers, Clisson fut jeté en prison, conduit presque nu aux halles de Champeaux où on lui trancha la tête le 2 août 1343.

La veuve de Clisson, Jeanne de Belleville, jura de venger son mari, elle se mit à la tête d'une armée, au service de la comtesse de Monffort.

Tandis que Charles de Blois s'emparait de Quimper, la dame de Clisson, unie à Jeanne la Flamme, s'emparait de Carhaix, de Ploërmel et de Lannion.

Au siège de Lannion, pénétra dans la ville et après une lutte acharnée en chassa le gouverneur Labaume.

Charles de Blois qui connaissait les sentiments des habitants à son égard, dépêcha une petite armée sous la conduite de Geoffroy du Pontblanc qui ne tarda pas à reprendre la place dont il reçut le commandement.

Grâce à son initiative la défense de Lannion fut réorganisée.

En 1345, le comte de Northampton, que le roi d'Angleterre Edouard III avait nommé son lieutenant général en Bretagne vint mettre le siège devant Guingamp qu'il ne put prendre.

Mais il s'empara de La Roche-Derrien et vint assiéger Lannion qu'il pensait enlever au premier assaut.

La ville était bien défendue et repoussa les attaques des Anglais. Geoffroy de Pontblanc, dans une sortie, les poursuivit par Buzulzo jusqu'au-delà du bourg de Ploubezre,

au lieu dit des Cinq Croix, à l'intersection des routes de Tonquédec et de Plouaret, où il leur livra un combat dans lequel plusieurs Anglais trouvèrent la mort, 1344.

Cinq croix rangées en symétrie sur un stylobate rappellent cette victoire.

Northampton, humilié de cet échec, ramena ses troupes devant la ville, et changeant de tactique, il l'empêcha de se réapprovisionner. Mais les Lannionnais avaient le cœur viril, aussi dut-il bientôt renoncer à ses tentatives : « Ayant connu, nous dit la chronique, qu'il y avait forte garnison et qu'il ne pouvait la prendre, il se retira sur Morlaix, c'était environ la feste de saint Nicolas de l'an 1345.

Mais les Anglais estimaient Lannion place trop importante et trop riche pour renoncer au projet de s'en emparer.

Geoffroy, le héros lannionnais, laissa deux fils : Geoffroy II de Pontblanc qui fut probablement tué à la bataille d'Auray.

Un autre fils qui s'appelait Guyon, qui naquit à Plouaret. C'est au célèbre combat des trente que Guyon de Pontblanc conquiert ses titres à l'immortalité, dans cette lutte héroïque où la chevalerie bretonne brilla d'un si vif éclat.

C'est d'ailleurs l'une des pages glorieuses de l'histoire du pays de Lannion. En effet, à ce mémorable combat se trouvait pour ainsi dire l'élite de la noblesse lannionnaise représentée par les Yves de Charruel, les Huon de Saint-Yves, les Maurice et Geslin de Troguindy, les Olivier de Monteville, les Olivier Arel, les Alain et les Olivier de Keranrais, les Simon Richard. Par conséquent le tiers des combattants étaient nés dans le pays de Lannion.

Guyon de Pont Blanc ne dut pas vivre longtemps après ce mémorable événement, car ce brave écuyer ne parut pas à la montre de la noblesse que tint le chevalier de Beaumanoir le 30 août 1351, c'est-à-dire quelques mois après la fameuse journée de la mie-voie.

Depuis cette époque jusqu'en 1415 on ne trouve aucune trace des Pontblanc. Ce n'est qu'à cette date que l'on mentionne un Jehan de Pontblanc, écuyer, comme ayant paru à la montre de la noblesse tenue le 24 mars 1415, par Alain Eschole, écuyer.

Le même ou un autre Jehan de Pontblanc est encore mentionné dans la montre que fit à Bourges, en 1418, Guil-

laume de la Motte. La famille de Pontblanc s'éteignit dans la personne d'une fille qui épousa un Trogoff et lui porta en dot la seigneurie du Pont Blanc.

Yves Charruel était probablement de Ploulec'h près Lannion, où il possédait la terre de Lézénor, dont il était seigneur ; il se distingua au combat des trente par sa bravoure impétueuse. Froissart qui le vit quelques années plus tard à la cour de Charles V, nous dit qu'il avait le visage si détaillé et découpé, qu'il montrait bien que la besogne fut bien combattue. Ce seigneur portait : de gueules à la fasce d'argent, avec cette belle devise : *Calonec a drec'h bep tra*. Homme de cœur surmonte tout.

Huon de Saint-Yvon était de Brélévenez où se trouvait la terre dont il portait le nom et celle du Roudour qui lui appartenait aussi. Ses armes étaient : d'argent à la croix de sable, à la cotice de gueules brochant.

Maurice et Geslin de Troguindy appartenaient à la noble famille que tout le monde connaît à Lannion. C'est l'opinion de dom Lobineau et de dom Morice. Cependant plusieurs auteurs remarquables avancent que Maurice ne s'appelaient par Troguindy mais Tresiguidy, ce qui n'est pas invraisemblable car à cette époque il existait à Pleyban (Finistère) une famille du nom de Tresiguidy.

Ollivier Arrel, le « hardy breton », était de Pleumeur-Gauthier, près Lézardrieux. Sa famille alliée aux du Chastel et aux du Liscoët, aux Coefrieux, portait : écartelé d'argent et d'azur avec la devise : *l'honneur y gist*. Une des descendantes d'Ollivier Arrel, Péronelle Arrel, épousa Pierre, sieur de Troplong du Romain. (Pierre tumulaire dans sa ferme à Kerpavé, Plouzélambre.)

Les deux Keranrais étaient de Plouaret. Leurs armes étaient : vairé d'argent et de gueules, avec la devise bretonne : *Raiz bepra* (ras au comble). La seigneurie de Keranrais, érigée depuis en comté, a passé à la famille Hay des Nétumières, dont une branche, Hay de Bouteville, prirent le titre de comtes de Keranrais.

Simon Richard était de Pleslin où il possédait la terre

de Kerjean, dont il était le seigneur. Il fut capitaine de Lesneven. Un de ses ancêtres, Eudes Richard, s'était croisé en 1248 avec saint Louis. Ses armes étaient : sept annelets et une bordure.

Ollivier de Monteville était de Runan, près Pommerit-Jaudy, petit-fils d'Alain de Monteville, bailli de Tréguier, et d'Alix du Liscoët.

Kerimel Geoffroy, maréchal de Bretagne, né à Kermaria-Sulard, était fils de ce Geoffroi de Kerimel qui fut tué à la défense de Lannion contre les Anglais commandés par Richard Toussaint.

En 1364, de concert avec son épouse, Adélie de Launay Nevez, il fonda les Augustins, près du pont de Lannion. Il créait un asile pour ceux qui voulaient faire le bien dans la paix, mais il le chercha dans la guerre. Il eut toujours l'épée à la main contre les ennemis de la patrie.

Il commandait l'avant-garde de l'armée de Duguesclin à la bataille de Cocherel, il était l'un des six capitaines qui, à la fin de 1370, obtinrent du connétable de poursuivre 1.200 hommes que Robert de Neufville menait en Angleterre : ils les surprirent à leur embarquement : aucun n'échappa.

En 1371, il était l'un des trois libérateurs de Geoffroy de Budes : que ses blessures allaient livrer à la garnison d'Usson en Auvergne.

Il était au siège de Chisey, quand les Anglais, couverts de tuniques de toile et portant une croix rouge sur leurs armes, accoururent, jurant d'exterminer tous les assiégés excepté le connétable, Maurice du Parc et Geoffroy de Kerimel : Ils envoyèrent défier les bretons. Nos braves ne se firent pas attendre, ils volèrent au combat. Geoffroy commanda l'aile droite de l'armée qui écrasa tellement l'ennemi, surpris dans l'ivresse, qu'il n'y eut que quelques seigneurs d'épargnés, pour payer chèrement leur vie. Les vainqueurs se couvrirent des tuniques des morts et se présentèrent devant Niort. On les prit pour les alliés. Les portes s'ouvrirent : la ville fut prise et la garnison immolée, excepté ceux qui voulurent se racheter.

En 1372, le roi de France admirant la valeur de Geoffroy, l'attacha à son service.

En 1375, il était au siège de Brest et sa montre offrait quatre chevaliers et 26 écuyers.

Il prit part à toutes les expéditions du connétable. Le 26 avril 1379, il fut un des quatre maréchaux de Bretagne nommés pour défendre l'indépendance du pays. Ils armèrent tous le duché, chassèrent l'ennemi, envahirent l'Anjou et y prirent deux places fortes.

Kerimel était aussi habile négociateur que bon général, il figura avec distinction au grand conseil que le duc de Bretagne tint à Dinan et le fortifia dans ses résolutions généreuses.

Il eut une correspondance avec le duc d'Anjou pour ménager une trêve. Le duc de Bretagne, qui voulait épargner ses sujets, proposa des arbitres, et Geoffroy de Kerimel fut un des garants de sa parole ; il fut aussi un des cinq envoyés de son prince, auprès du duc de Buckingham pour préparer l'éloignement des Anglais.

Au mois de mai 1382, Geoffroy de Kerimel était un des six ambassadeurs qui, escortés de douze écuyers et de six jurisconsultes, allèrent demander au roi d'Angleterre le retour de la duchesse de Bretagne, la main-levée du comté de Richemont, et la restitution de Brest.

Il mourut peu de temps après.

Lannion se trouve sur le Lek, le Leg, le Guer, le Leguer, on lui donne toutes ces dénominations. Il prend sa source dans la commune de Plougras et se jette dans la Manche à 7 kilomètres au-dessous de cette ville.

La rivière de Lannion est encaissée, à marée basse. Ses eaux cessent d'être salées, près le bourg de Loguivy à 2 kilomètres de Lannion.

En temps ordinaire Le Guer est navigable jusqu'au pont de Kermaria et dans les fortes marées jusqu'au moulin de Keriél.

En été l'eau est si basse que dans quelques endroits on peut la passer à pieds secs. On n'y rencontre cependant aucun gué en aval, mais en amont il s'en trouve un grand nombre qui tous deviennent impraticables dans les crues d'eau.

En dehors de ces villes, le Leguer sert à séparer une infinité de communes et notamment celles de Pluzunet et de Plouaret. Quatre ponts le traversent dans une petite

étendue et servent à passer de la commune de Trégrom dans les communes précédentes. Ce cours d'eau fait tourner de nombreux moulins ; en effet on en compte huit dans la commune de Trégrom et douze dans celle de Plouaret.

Cette rivière se trouve barrée à son embouchure par un banc de sable et des roches ce qui est cause qu'on n'y peut entrer qu'à demi marée, avec des bâtiments de moyenne grandeur.

L'encombrement du Leguer, occasionné par le peu de rapidité de ses eaux, est prompt, progressif, et la rivière est en général obstruée par la vase, surtout depuis le quai de Lannion jusqu'à la Corderie.

On construisait beaucoup de navires à la Corderie. On y a fait un quai et c'est là où s'arrêtaient les bâtiments de 240 tonneaux, qui actuellement remontent jusqu'à Lannion, où l'on a construit des quais en maçonnerie et des cales de déchargement. Son gisement est ouest sud-ouest, et la hauteur de ses eaux est de quatre brasses et demi à mer haute. A mer basse il ne reste que l'eau de la rivière ; il est à 7 kilomètres de l'embouchure du Leguer. On en exporte du froment et autrefois du fil, du chanvre, de la graisse, du suif, du beurre et enfin du miel. Le quai est large et spacieux, d'un côté il est garni de maisons, de l'autre on remarque l'hôpital desservi par des Sœurs Hospitalières de Sainte-Anne.

Sur la place du Centre existait autrefois un édifice appelé Auditoire, qui a été démoli il y a une soixantaine d'années. Cet édifice masquait l'Hôtel de Ville, et les vieilles maisons du xv^e et xvi^e siècles dont l'une est connue sous le nom de maison du Chapelier.

Citons aussi la place du Marhalach où se tient, le jeudi, un marché important. Sur cette place se trouve érigé le monument aux morts de la grande guerre, dû aux ciseaux d'Hernot et de ses fils. Ce monument se trouve à l'emplacement d'une fontaine monumentale.

On y voit également une ancienne maison avec ballustres en pierres de taille et l'ancien hôtel de Crech-Ugien.

On remarque encore à Lannion les chapelles de Sainte-Anne à l'entrée du pont sur la rive gauche du Leguer ; c'est un édifice qui date de 1650, dépendant du couvent des Dames de Saint Augustin.

Les bâtiments du monastère des Ursulines (1670) ont été convertis en collège et en prison. La chapelle offre une jolie façade sur la rue des Capucins.

L'Hôtel de Ville et le Palais de Justice sont modernes.

Les quais furent construits en 1762 et la première pierre en fut posée en présence du duc d'Aiguillon.

Maisons en bois (XV^e siècle)

Avec le XV^e siècle, l'usage du bois devient fréquent. Les villes devenant plus peuplées il devient nécessaire d'élever des maisons de plusieurs étages. Ces étages en encorbellement empiètent sur la rue et se dépassent à mesure qu'elles s'élèvent. Les rues deviennent aussi très étroites et très sombres. Aussi agrandit-on les fenêtres à tel point qu'elles occupent dans les maisons de bois une grande partie de la façade.

Pour protéger le devant de l'habitation on construisit des toits en saillie et on éleva des pignons qui, au XIV^e siècle, sont soutenus par des pièces de charpente en ogive. Les poutres apparentes forment la décoration. On les peint, on les recouvre d'ardoises ou de tuiles.

Au XV^e siècle, on sculpte le bois délicatement et cette décoration est souvent d'une grande richesse. D'ailleurs, avec la prospérité générale, les villes se peuplent et se relèvent des ruines qu'y ont laissées les Anglais.

Le tiers des maisons urbaines sont reconstruites dans les trente années qui suivent le règne de Louis XI. Leurs dispositions extérieures restent les mêmes. Les pignons augmentent au point de rencontrer par le haut la maison voisine. Les façades sont percées d'une quantité de fenêtres très petites qui fournissent beaucoup de jour à l'intérieur.

Dès cette époque on ne construit pas de maisons sans boutiques. Ces boutiques sont encore obscures et incommodes. Elles sont placées directement sur la chaussée. Le mur extérieur de la maison s'arrêtant à hauteur d'appui et servant à la fois de clôture et de soutien pour l'étalage. Les auvents s'ouvraient au dehors soutenus par une barre fixe et se rabattaient le soir.

Les maisons étaient souvent décorées de petites statues de saints placées dans des niches le long des pièces de bois

s'élevant verticalement et formant la charpente de l'édifice, quelquefois dans les trumeaux des fenêtres. Les traverses destinées à maintenir le remplissage des plâtres étaient souvent ciselées.

Eglise Saint-Jean.

L'église Saint-Jean, la principale de la ville de Lannion, fut bâtie au XV^e et XVII^e siècles, elle a remplacé la chapelle du château.

Sur un des murs se trouve le blason des comtes de Lannion, portant pour armoiries, d'argent à trois merlettes de sable posées deux et une, au chef de gueules, chargé de trois quintefeuilles d'argent, et pour devise ces mots : *Trementen pungo*.

Ce blason se trouve sur plusieurs édifices et monuments bretons.

Nous voyons aussi sur le mur d'enceinte de l'église, du côté de l'allée verte, une inscription rappelant la construction de ce mur. La plaque porte : fait par la communauté de Lannion, Le Bourva, Saint-Ugeon, maire, 1765.

Huon de Saint-Ugeon étant maire de Lannion.

Ce Huon de Saint-Ugeon était le descendant d'un des héros du Combat des Trente.

Elle a reçu le nom du Baly (promenade, parce qu'elle longeait le mur qui servait et sert encore, sous la désignation d'allée verte, de promenade aux bourgeois. C'est un vaisseau à cinq nefs sans transepts, avec un chevet polygonal et une grosse tour carrée sans flèche, à la base de laquelle on lit en caractères gothiques : « Ceste tour fut commencée l'an mil V cent XX et tout p' Dieu.

La nouvelle église paroissiale fut placée sous la protection de saint Jean, probablement parce que dans les armes du comte de Lannion figurait l'agneau de saint Jean-Baptiste. Un autel fut érigé à ce saint dans la nouvelle église paroissiale qui fut appelée du nom du saint, sous la protection duquel elle était mise.

Elle était située au sommet du rempart.

Dès que la chapelle du château fut érigée en église, elle eut un recteur, recteur qui fut longtemps réduit à une bien faible portion congrue, le prieuré de Kermaria continuant à recevoir les grosses dîmes.

Il ne reste de cette église de Kermaria, située dans un faubourg de Lannion sur la rive gauche du Leguer, qu'une porte en plein cintre et quelques pierres éparses dans les constructions modernes. C'était le plus ancien monument de Lannion, fondé en 1178.

Le couvent des Augustins fut fondé par Geoffroy de Kerimel, fils du seigneur du même nom, et Adélice de Launay, dame du dit lieu, en 1364, au bord du pont du Leguer, ce pont franchissait la rivière à l'endroit où nous voyons le pont de Sainte-Anne. Le couvent des Augustins prit plus tard le nom de Porchou, il occupait le terrain compris entre la rue de ce nom, la rivière et l'emplacement du nouveau tribunal. On voit encore des vestiges assez importants et assez bien conservés dans la longue suite de bâtiments qui font face à l'un des côtés du Palais de Justice, qui s'étendait le long de la levée, remontent vers la ville, parallèlement à la rue qui s'appela du nom de la communauté, rue des Augustins.

Les Augustins se livraient en ces temps-là à la prédication et recevaient des honoraires quand ils allaient prêcher dans les paroisses voisines.

Les Capucins.

Les Capucins furent fondés en 1624 par Louis du Parc Locmaria, ainsi que l'atteste une inscription trouvée dans leur église occupée actuellement par le collège Saint-Joseph, depuis la spoliation du petit séminaire de Tréguier.

Les Dames hospitalières de Saint-Augustin sont établies depuis 1650, près de la chapelle de Sainte-Anne, chapelle qui, suivant la tradition, doit son origine à la piété d'un seigneur des Aubrays, de la maison de Lannion, protégé par sainte Anne dans un combat contre un magicien maure. Cette tradition s'appuie sur une ballade bretonne, très répandue dans le pays de Goëlle et insérée dans le recueil des chants populaires publié par M. de la Villemarqué. Il semble toutefois, d'après M. de Courson, que le savant éditeur ait attribué à cette ballade une date trop ancienne, en traduisant les Aubrays par (Les Breiz) hanche, et au figuré soutien de la Bretagne, surnom qu'il donne à Morvan,

roi des Bretons, tué en 818 dans une rencontre avec les Francs de Louis le Débonnaire.

Les Aubrays est le nom d'une seigneurie du pays de Retz, apportée en mariage, en 1455, à Rolland de Lannion par Guyonne de Grézy, dame des Aubrays. La ballade ne peut donc être antérieure à cette époque et nous la croyons même plus moderne.

Le seigneur des Aubrays et son page combattent un chevalier, surnommé Lorgnez (Vilenie) dans la version de M. de la Villemarqué et Coatanster, dans la version qui se chante à Lannion. Coatanster est tué, ainsi que ses écuyers, lorsque le Maure du roi vint provoquer des Aubrays.

Sainte Anne lui recommande de faire le signe de croix quand le noir géant, qui double ses forces avec des charmes magiques, s'avancera à sa rencontre.

Des Aubrays lui fait voler la tête et elle rebondit sur le sol : « Dame sainte Anne, ma chère Mère, s'écrie alors le vainqueur, que vous faites de merveilles à mon intention ! Je vous bâtirai une maison de prière au passage entre le Léguer et le Guindy. »

Itron Santez Anna, va mamm guer
Chui a ra burzudou em c'henvet
Me a savo d'hoc'h enn ti-bed
War trec'h etre Leguer ha Guendi (Barzas breiz).

Impossible d'indiquer plus clairement la position de la chapelle de Sainte-Anne de Larmor, au centre des possessions de la maison de Lannion, qui s'étendaient du Leguer au Guindy. Le poète populaire ajoute que le seigneur des Aubrays, fut, plus tard, décapité par les français et (reca-pité) par un ermite.

La tradition du pays de Goëlle, en conservant, de génération en génération, le souvenir de sa force et de sa bravoure extraordinaire, dit seulement qu'on lui scia la tête, et l'on montre dans le caveau délabré de la chapelle de Kermaria, en Plouha, un crâne dont la partie supérieure porte des traces évidentes de l'opération.

Or, le testament de Jean de Lannion, châtelain des Aubrays et seigneur de Lizandré, en Plouha, date du 21 janvier 1651 et publié par M. de Keranflech, ordonne que « son corps soit mis dans le caveau qui est sous la grande tombe

élevée au milieu du chœur de l'église de Kermaria ». L'identité du héros des chants Trégorois et Cornouaillais ne peut donc guère faire l'objet du doute ; la partie historique de ses exploits est moins facile à démêler, que la partie légendaire. Nous pensons d'ailleurs que le curieux poème, inséré dans *Barzaz Breiz*, est comme beaucoup de pièces de ce genre, une œuvre de rapsodes, dont les fragments appartiennent à des époques et des héros différents.

Les Ursulines

Furent fondées vers 1670 sous l'épiscopat de Balthazar Grangier, par M. Hingant de Kerizac, seigneur de Kerduel, missionnaire apostolique, mort en 1678 et enterré dans leur église. Le corps du fondateur exhumé depuis la Révolution par les soins de sa famille repose aujourd'hui dans la chapelle de Kerduel. Les bâtiments de ce vaste monastère sont convertis en collège et en prison. L'église a une jolie façade sur la rue des Capucins.

Les Dames de la Retraite.

C'est en 1660 que les retraites fermées furent fondées à Vannes, pour les hommes, à l'instigation du Père Huby et M. de Kerlivio, par Mlle de Francheville qui a été la fondatrice de l'œuvre des Filles de la Sainte Vierge. L'œuvre fut fondée à Vannes, détruite pendant la révolution, restaurée par la Mère Jeanne de Kertanguy. Conseillée par M. de la Mennais, après une tentative de fondation à Nantes, la mère de Kertanguy décida la fondation de la maison de Lannion.

« Mlle de la Fruglaye, dont la mémoire est demeurée en vénération, possédait à Lannion une terre léguée par sa grand'mère, pour y fonder une maison d'éducation. D'elle-même, ou plus probablement sur l'avis de M. de la Mennais, elle l'offrit aux Dames de la Retraite à condition qu'elles y ouvrissent un pensionnat.

M. de la Mennais augurant bien de la fondation de Lannion, il pressa Mme de Kertanguy d'accepter. Celle-ci hésitait ; on lui offrait bien une propriété mais il fallait bâtir et la communauté n'avait guère d'argent ; d'autre part la

majorité du conseil refusait toujours d'entrer dans des voies inexplorées. Informé de ces difficultés, M. de la Mennais prit à cœur le succès de l'affaire ; on envoya à Lannion quatre religieuses avec cinq élèves, sous la conduite de la Mère Penquer. Le pensionnat s'ouvrit le 28 septembre 1836 dans une humble maison de l'allée verte. En 1838 la maison se transporta dans la propriété de Crech Awel, située aux portes de Lannion que l'Institut devait à la générosité de Mlle de la Fruglaye.

Plusieurs seigneurs du nom de Lannion se distinguèrent durant la guerre de succession. Brient de Lannion, capitaine d'une compagnie d'ordonnance française, sous les ordres de Duguesclin, se signale dans plusieurs combats, ayant pris parti pour Montfort il se distingua à la bataille d'Auray.

Au xv^e siècle on voit un Lannion vice-amiral de Bretagne et maître d'hôtel du duc, un autre chambellan du prince et gouverneur de Guérande. Au xvi^e et au xviii^e les Lannion continuèrent de se signaler dans les armées, Pierre qui avait épousé Renée d'Aradon fut comblé de faveurs par Henri IV, et son fils Claude fut gouverneur de Vannes au milieu du xviii^e siècle.

Duc d'Aiguillon.

Au milieu du xviii^e siècle existait dans l'histoire de Lannion un nouveau personnage, grand à sa façon, mais non plus à la manière que le chevaleresque seigneur du Pont-blanc, que les pieux et généreux abbés de Kerizac et de Tréméria.

Emmanuel-Armand du Plessis de Richelieu, duc d'Aiguillon (c'est sous ce dernier nom qu'il était connu), pair de France, chevalier des ordres du roi, comte d'Agenois, de Cordomois et de Pléto, etc., etc.

Il descendait de famille ducal de Bretagne de Blois. C'était un courtisan licencieux qui ne devait ses faveurs qu'à l'amitié de Mme de Châteauroux et ses liaisons avec la trop fameuse du Barry.

Nommé lieutenant général du roi en Bretagne et commandant en chef de la dite province, il sut conquérir la

feueur sinon l'estime de plusieurs villes bretonnes, entre autres de Lannion. En 1775 il y fit son entrée solennelle, il entre en ville par la rue des Augustins, que fermaient encore une porte de bois à cette époque. La communauté de la ville autorisa, à cette occasion, une dépense de 14 livres dans laquelle figure une somme de 4 livres 4 sols pour sept douzaines de crêpe offertes à Monseigneur.

Plus tard, elle autorisa une autre dépense de 16 livres, somme destinée à l'entretien des chevaux dont se servait le duc dans ses fréquentes courses à Perros, où l'attirait « la belle Fanchon », jeune et jolie meunière qui demeurait au bourg, mais qui recevait le duc, non dans son moulin, mais dans cette vieille gentilhommière crénelée, à grandes pierres sombres, au toit oblong, qui se trouve à l'entrée de Perros pour le voyageur qui y arrive de Lannion.

La chronique va même jusqu'à assurer que ce fut dans le seul but de visiter le plus souvent possible la belle meunière, que le duc fit percer cette route qui conduit de Lannion à Perros.

Pendant cette année et les deux qui suivirent il sut se faire aimer presque autant des Lannionnais que de la belle Perrosienne, en promettant à l'une, nous ne savons trop quoi, et aux autres des embellissements qu'en réalité il réalisa plus tard.

Aussi nos volontaires ne furent pas les derniers à se rendre à son appel, trois ans plus tard (1758) quand les Anglais menacèrent nos côtes. Réunis aux troupes de Mgr d'Aubigné, les volontaires lannionnais contribuèrent puissamment au gain de la bataille de Saint-Cast ; après laquelle le duc leur laissa comme trophées un certain nombre de fusils que notre garde nationale portait encore en 1815.

L'amoureux de Saint-Perros, le fut encore devant l'ennemi, et l'on prétend qu'à Saint-Cast, pendant le combat, le duc, entré dans un moulin du voisinage, mettait en pratique les leçons de la cour, contait fleurettes à une jeune et jolie meunière ; incident qui fit dire, au spirituel procureur général du Parlement de Bretagne, M. de la Chalotais, que le duc d'Aiguillon s'était couvert à Saint-Cast, « non de gloire mais de farine ». Plus tard le duc lui fit expier cruellement ce jeu de mots imprudents.

En 1760, le duc d'Aiguillon préside à Nantes les états

de Bretagne, les deux gentilhommes nommés dans cette session pour faire l'examen de leur ordre dans l'évêché de Tréguier, furent M. de Kergariou et de Kergomar, tous deux lannionnais.

Après la session de cette année, le duc d'Aiguillon vint à Lannion revoir la belle Perrosienne ; son premier acte à Lannion fut de conseiller d'abattre le clocher du Baly qui menaçait ruine. On lui conseilla pour sa santé d'essayer les eaux minérales de Lannion, ce dont il se trouva bien (au grand étonnement de son médecin).

C'est pendant sa convalescence qu'il conçut le plan de réédifier les murs d'enceinte du Baly, de combler le pavé neuf, qui n'était autre chose qu'une immense douve, reste des fortifications de la ville et y plantait les arbres qui ont fait surnommer une partie de cette promenade allée verte.

Mais sa création la plus importante fut le quai de Lannion, appelé quai d'Aiguillon.

Pendant la Révolution

Le 18 et 19 octobre 1789 une émeute se produisit à Lannion.

La place et le port de Brest dépourvus de vivres, avaient envoyé des députés près des municipalités de Lannion, Morlaix, Tréguier, La Roche-Derrien, etc., à l'effet de prévenir par de prompts achats les disettes dont la ville et le port étaient menacés, des troubles graves s'élevèrent à Lannion et à Tréguier.

À l'arrivée d'un convoi de 13 voitures chargées de grains, parti de La Roche-Derrien, les habitants de Lannion réunis en foule, entourent les députés de Berst, les uns demandent qu'ils renoncent à faire embarquer ces grains, d'autres crient qu'ils faut les mettre à la lanterne, d'autres armés de couteaux, de haches et autres instruments tentent à plusieurs reprises de s'en emparer et de les tuer sur place.

Dans ces scènes affreuses qui se passèrent principalement dans l'Auditoire, où ils virent en quelques heures, vingt fois leur mort imminente, ils refusèrent constamment de signer l'abandon des grains saisis sur les quais. On parvint avec la plus grande peine à les arracher à la fureur du peuple et la milice les escorta sur la route de Morlaix, où

ils arrivèrent le soir et protestèrent, aussitôt, contre les violences dont ils avaient failli être victimes.

Tréguier devient aussi le théâtre d'une rébellion, le peuple s'opposa au chargement des grains, menaçant même de casser la tête aux fournisseurs. Les gardes nationaux de Brest, Landerneau, Morlaix séjournèrent dans cette ville le temps nécessaire pour l'embarquement de ces grains et dans la nuit qui précéda leur départ, ils se saisirent de 15 ou 20 des plus mutins qu'ils emmenèrent garottés. Traduits devant la justice, quelques-uns d'entre eux furent condamnés aux travaux forcés.

Lannion vit naître deux hommes distingués à des titres différents : Baudouin de la Maison Blanche, auteur d'ouvrages de droits très appréciés, entre autres les *Institutions convenancières*, premier ouvrage sur le domaine congéable; et le comte Joseph de Kergarion, ancien chambellan de Napoléon I^{er} et pair de France sous la restauration. Retiré après la révolution de 1830, il se fit le patron des études historiques et archéologiques des Côtes-du-Nord.

Lannion actuel

Les Lannionnais actuels ont vu construire la gare du chemin de fer de l'Etat, située à l'emplacement d'un square longeant la rivière Le Guer, le chemin de fer de Perros et le pont en ciment armé reliant la gare de Lannion ville à la gare Lannion-Perros.

Le collège Saint-Joseph, ancien séminaire de Tréguier, transféré à Lannion.

L'Hôtel des Postes située sur les quais et le monument aux morts de la grande guerre, dû aux ciseaux d'Hernot et de ses fils.

Lannion est devenu un centre touristique des plus importants, de nombreux étrangers visitent en été ses monuments et ses plages si pittoresques et les chaos de rochers qui font l'admiration des touristes.

Nous terminons cette étude sur Lannion en priant nos auditeurs à se reporter pour plus amples détails, aux ouvrages où nous avons puisés nos renseignements.

Treminville, *Antiquités de Bretagne*.

Le Nepvou de Carfort, *Lannion et ses environs*.

Aurelien de Courson, *La Bretagne contemporaine*.

Pol de Courcy, *Bretagne*.

Le Maoùt, *Annales armoricaines*.

Et les remerciements de leur trop bienveillante attention.

Lannion, le 4 juillet 1929.

Souvenirs Archéologiques

DU

Congrès de Moncontour (1912)

L'INVASION NORMANDE

L'excursion archéologique de notre avant-dernier Congrès dans les Côtes-du-Nord, celui de Moncontour, eut lieu le 4 septembre 1912. Son programme, élaboré avec soin et avec art par notre savant et regretté confrère, André Oheix, promettait une promenade extrêmement intéressante. Certes il était chargé, mais enfin, avec quelque diligence et pas trop d'arrêts prolongés, on pouvait espérer en venir à bout. Malheureusement l'homme propose et Dieu dispose. La pluie survint, une pluie inlassable, continue et de temps à autre abondante. Il fallut laisser de côté beaucoup de points curieux.

Une des premières stations fut le bourg de Saint-Glen, à huit kilomètres environ dans l'est de Moncontour, son chef-lieu de canton. Là, dans cette simple bourgade rurale, on avait découvert, en faisant des fouilles pour une construction, une série de petites grottes adjacentes, dont le plan et la coupe verticale médiane font l'un et l'autre penser à une enfilade de ballons en baudruche à demi-dégonflés. On avait déjà trouvé dans le Morbihan et on y a encore trouvé depuis un bon nombre de cavités de formes et de dimensions tout à fait analogues, dont le type originel remonterait, d'après notre savant collègue M. Marsille, aux temps des Gaulois et, plus spécialement, au I^{er} siècle avant notre ère, à l'époque de la guerre contre Rome ; ces chambres souterraines auraient surtout servi de cachettes ou de silos. Cette destination, en ce qui concerne les grottes de Saint-Glen, paraît fort bien concorder avec leur aménagement

intérieur, en expliquant la quantité de charbon qui les remplit et qui constitue, à l'état presque pur, le sol d'une des chambres.

L'autre curiosité de la commune de Saint-Glen est le lieu dit La Haye aux Lions qui se trouve à huit cents mètres au sud du bourg. Là on finit par arriver en présence d'une assez vaste enceinte fortifiée que défendent des talus et de larges fossés, toujours remplis d'une eau marécageuse intimement mêlée à une vase couverte d'herbes et de saules. C'est le château.

Cette sorte d'oppidum est flanqué de deux mottes ayant tout à fait le type des mottes féodales des IX^e ou X^e siècles, entourée chacune de talus et de douves profondes presque comblées par un borbier aqueux, où l'eau miroite çà et là dans les interstices d'une végétation passablement luxuriante. La plus importante s'appelle le grand tumulus et l'autre le petit tumulus. L'un et l'autre sont faits d'une sorte de terre jaune, dure et argileuse qui pourrait servir de mortier. Le petit tumulus n'a guère été fouillé mais les quelques visites investigatrices qui y ont été faites n'y ont donné comme trouvailles que des poteries modernes, plusieurs traces de foyers et des ossements d'animaux en grand nombre. Sans doute l'endroit bien dissimulé et peu accessible a-t-il servi d'asile à des proscrits, des réfractaires ou des Chouans pendant la Révolution. Le grand tumulus n'est pas plus riche en objets archéologiques : poteries sans intérêts, morceaux de fer quelconques, déformés par la rouille. Mais on a remarqué sur tout son pourtour, à une petite profondeur, une couche horizontale interrompue de schistes talqueux, non taillés, percés d'un trou à une extrémité. Par ailleurs, nulle trace de pierre, nul soubassement quelconque n'a été observé dans le monticule, malgré des fouilles poussées jusqu'à deux mètres de profondeur. Il devait donc y avoir là une motte féodale typique, avec tour en bois recouverte de ces grosses ardoises, dites de Rochefort, qui sont plutôt des plaques schisteuses et dont l'usage est très ancien en Bretagne.

La Haye aux Lions, située sur la vieille route de Saint-Glen au Gouray, se trouve donc, comme il a été dit, à huit cents mètres au sud du bourg actuel. C'est là que la tradition, d'accord avec la toponymie, met l'emplacement primitif du bourg de Saint-Glen. Le hameau contigu à la

Haye aux Lions porte, en effet, le nom de *Vieux bourg*, et il est fort probable que nous avons là, dans ce curieux et informe monument, un témoin des invasions et même de ce que l'on peut appeler l'occupation normande. Celle-ci était devenue si dévastatrice que la Bretagne, dans les premières années du X^e siècle, passait pour entièrement dépeuplée ; je crois qu'il ne s'agit ici que de sa ceinture littorale, seule alors vraiment nourricière et parfaitement habitable. Une partie de sa population avait dû s'enfuir dans les forêts et les solitudes de l'intérieur, et ses avant-postes vivaient craintivement autour de refuges fortifiés. La Haye aux Lions, — nom bien donné car c'était vraiment une défense et un abri contre de terribles fauves, — avait été aménagé à côté du village primitif et deux forteresses en bois, deux mottes, l'une probablement occupée par le chef féodal, l'autre par son lieutenant, — prédécesseur primitif de quelque majordome ou sénéchal, — la flanquaient et lui servaient d'appui.

On se trouve là à quelques 24 kilomètres de la baie de Saint-Brieuc, du fond de la baie d'Yffiniac où les pirates scandinaves devaient fréquemment opérer leurs descentes, peut-être même y avaient-ils créé sur ses promontoires quelques postes permanents. Peut-être aussi les habitants du Vieux Bourg utilisaient-ils encore comme silos et comme caches les grottes de Saint-Glen à l'exemple de leurs ancêtres curiosolites et, le calme étant enfin revenu plus tard, allèrent-ils s'établir à côté de leurs magasins secrets des temps troublés ?

La Haye aux Lions, d'ailleurs voisine de la forêt de Bosquen et des hauteurs sauvages du Méné, est loin d'être le seul point où l'on rencontre des mottes dans la région médiane et méridionale des Côtes-du-Nord, pays longtemps presque inhabité et partout couvert de vastes landes et de forêts, à une altitude relativement élevée. Le château si curieux du Vieux Parc en Saint-Jacut-du-Méné, à dix kilomètres au sud de Saint-Glen, semble bien avoir succédé, par transformations graduelles, à une motte féodale. On en remarque, du reste, un bon nombre sur la route de Moncontour à Loudéac, aux environs de la forêt actuelle de Loudéac. Il y a d'ailleurs dans cette même région celle qui a donné son nom au bourg de La Motte : une butte énorme ayant 12 mètres de hauteur avec une circonférence

de cent mètres à la base et entourée de fossés profonds. Toutes ces forteresses primitives en bois datent précisément du IX^e siècle finissant ou du X^e à son début et on sait que ce furent les ancêtres des donjons et des châteaux-forts. Aussi leur date, leur position centrale dans des lieux sauvages, déserts, peu accessibles, éloignés de la mer, donnent-ils à penser que ce furent les suprêmes réduits les populations armoricaine et bretonne, lors de cette calamité longue et terrible que fut pendant bien des années pour la Bretagne l'invasion des Scandinaves, avant leur fixation légale en Normandie.

C'est aussi à cette époque que paraissent remonter les plus anciennes parties du château de Salles, dans les profondeurs de la forêt de Quénécan. Là, au milieu des bois, sur le bord de l'étang des Salles dont les rivages sont parsemés de mâcles et même de starotides, résidaient les princes ou rois bretons. On y a trouvé les reliefs de leurs festins copieux et barbares de grands veneurs. Le Haut Blavet coulait un peu plus loin, le long de hautes collines boisées et, vers ce temps-là, en face de son embouchure, les pirates païens du Nord élevèrent dans l'île de Groix un tumulus qui contenait le corps d'un de leurs grands chefs couché dans sa barque.

Cette découverte date d'il y a environ vingt ans et ce qu'elle présente de particulièrement curieux c'est qu'elle concorde de la façon la plus frappante avec le récit d'un voyageur arabe qui assista en témoin oculaire à l'enlèvement d'un chef scandinave et en a laissé une relation conservée dans des ouvrages orientaux.

Comme on le voit, un des principaux souvenirs archéologiques du Congrès de Moncontour en 1912 se rapportait à une période primitive et sombre de l'histoire de Bretagne, dont les monuments sont rares et peu explicites.

Emile SAGERET.

Un Saint de Cornwall

DANS LES COTES-DU-NORD

I

Quand les membres de l'Association Bretonne visiteront jeudi Perros-Guirec, ils passeront près d'une église dédiée à saint Quay. Plus à l'est, sur la côte, non loin de Saint-Brieuc, se trouve une autre paroisse Saint-Quay — Saint-Quay-Portrieux, — dont les habitants se nomment en français *Quainiciens*. Le même saint est patron primitif de l'importante paroisse de Cléder, près de Saint-Pol-de-Léon, et de celle de Plogoff au diocèse de Cornouaille : de nombreuses chapelles lui sont consacrées dans le nord de la Bretagne. Il est clair que saint Quay ou Ké fut l'un des plus remarquables parmi les saints bretons, et j'espère montrer qu'il vivait à l'époque la plus ancienne de l'évangélisation bretonne. Comme bien d'autres, il appartient autant au Devon et à la Cornouaille insulaire (Cornwall) qu'à la Bretagne armoricaine. La paroisse cornique de Kea (on prononce *Ké*), qui porte son nom, paroisse de l'intérieur des terres mais baignée par le grand bras de mer dit la rivière de Truro qui pénètre profondément au sein du pays, peut (je tiens à le faire remarquer en passant) se vanter à juste titre de compter parmi les plus captivantes du Cornwall, non seulement par la beauté de son site mais par ce qu'on y rencontre, à n'en pas douter, l'emplacement d'un épisode fameux du roman de Tristan et Iseult, l'un des romans les plus connus du cycle d'Arthur. En effet, c'est alors qu'elle cheminait pour aller subir son épreuve à Blanchelande en Kea, comme M.J. Loth l'a démontré, que Tristan rencontra Iseult au Mal Pas (dangereux passage sur la rivière de Truro qui se faisait au moyen de bateaux et de planches jetées sur la vase) sous le déguise-

ment d'un lépreux et qu'il la porta sur son dos jusqu'au bac (1).

Or voici que l'ancienne légende cornique du saint patron de la paroisse de Kea, légende particulièrement intéressante, nous a été heureusement conservée par Albert Le Grand. Beaucoup de membres de l'Association Bretonne ont certainement lu la *Vie de saint Ké* dans le vieil auteur breton. Mais peut-être n'ont-ils pas remarqué, en la lisant, que la vie latine qu'il copia est en réalité une vie cornique, écrite en Cornwall et introduite en Bretagne, à Cléder, où Le Grand la trouva et la traduisit. Notre légende renferme un bon nombre de délicieux épisodes dont la localisation doit être placée sans exception, comme j'espère le prouver, sur les bords de la rivière de Truro en Cornwall. Je pense que nous arriverons par l'étude des noms de lieux cités dans la *Vie de saint Ké* à résoudre de véritables problèmes historiques, et, en examinant chacun de ces noms de lieux, à jeter une nouvelle lumière non seulement sur l'histoire primitive de ce coin de Cornwall, mais sur celle de tout l'ancien royaume de Domnonée et de ses colonies en Bretagne armoricaine.

Voyons donc les passages les plus saillants, à notre point de vue, de la *Vie de saint Ké* par Albert Le Grand. Nous en ferons ensuite le commentaire et nous nous efforcerons de rechercher ce qu'elle peut nous apprendre. Puis nous verrons quelles sources sérieuses ont chance de nous offrir, au sujet de notre saint, les traces de son culte dans les autres pays celtiques.

(1) Yseult envoie un message à Tristan :

« Di li qu'il set bien un marchès,
Au chef des planches, au Mal Pas;
G'i sollé ja un poi mes dras.
Sor la mote, el chief de la planche,
Un poi dega la Lande Blanche,
Soit, revestuz de dras de ladre. »

.....
Tuit cil de la Table Reonde
Furent venu sor le Mal Pas.

.....
En leu de jone et de roscl,
Glaglé avoient tuit lor tentes.
Par chemins vient et par sentes :
La Blanche Lande fut vestue.

(Béroul, *Le Roman de Tristan*, II, 3294 — 5298, 5706, 4082 f.)

L'important manoir de Blanche Lande, ou *Alba Landa* qui doit son nom au quartz blanc qui couvre la lande, appartient maintenant à lord Falmouth.

II

LA VIE DE SAINT KÉ OU KENAN, SURNOMMÉ COLODOC,

Evêque et Confesseur, le 5 Novembre.

I. — Saint Ké, ou Kenan, surnommé Colodoc naquit en l'Isle de Bretagne, de parens nobles et riches ; son pere s'appelloit *Ludan* et sa mere *Tagu*. Il se rendit si accomply en toute sorte de sciences, qu'il fut admis au Sacerdoce, et mesme élevé à la Dignité Episcopale en une des citez de son pays, en laquel il se fit paroistre le pere de ses Diocesains, non seulement les nourrissant du pain de sa doctrine, mais encore du pain matériel... Mais, ne se jugeant avoir les épaules assez fortes pour supporter la pesanteur de la Charge Episcopale, il se demit de son évesché, et passa en la province de Cambrie, resolu de se retirer en quelque Hermitage : ...

II. — Estant en la ferveur de son Oraison, il luy fut revelé qu'il se munist d'une clochette (à la façon des Hermites de ce temps-la) et marchast jusqu'au lieu nommé Ros-Ené, où il édifieroit un petit Hermitage et s'y tiendrait jusqu'à ce que Dieu luy eut commandé autrement, et que, pour l'avertir de ce lieu, sa clochette sonneroit d'elle-même, lorsqu'il y seroit arrivé. Le Saint obeit humblement et s'adressa à un excellent fondeur, nommé *Gildas*, lequel n'ayant qu'un petit morceau de métal, S. Ké, par la vertu de la signe de la Croix, le multiplia, en sorte qu'il en resta grande quantité audit fondeur, en recompense de sa peine. Ayant cheminé quelques jours, avec quelques autres saints Personnages qui s'estoient adjoints à luy, il se trouva fatigué du chemin, et, pour se delasser et reposer quelque peu, ils se jetterent sur l'herbe verte, près d'un bras de mer, nommé *Hildrech* ; et comme il s'entretenoit avec ses confreres, il entendit la voix d'un homme, sur le bord de l'eau, qui crioit à un autre, qui estoit sur le rivage opposite, « s'il n'avoit pas veu ses vaches qu'il avoit égarées depuis quelques jours ? » — « Ouy, répondit l'autre, je les vis hier à Rosené, environ les trois heures. » Saint Ké, oyant parler de Rosené, remercia Dieu et descendit sur la grève de ce bras d'eau, laquelle, depuis, fut nommée, en langage Breton Walois, *Krestenn-Ké*, c'est à dire, grève de S. Ké, où, ses disciples ayans soif, il frappa un rocher, qui estoit là auprès, et en fit sortir de l'eau en abon-

dance, de laquelle les malades, beuvans avec foy, reçoivent la santé par les merites de S. Ké.

III. — Ils passerent ce bras de mer et entreprent en une épaisse forest, ou la cloche que le Saint portoit commença à sonner (1), ce qui luy fit connoistre que c'estoit le lieu ou il se devoit arrester, dont il remercia Dieu ; et, ayant défriché ce lieu, il y édifia une petite Chapelle et, auprès, de petites cellules pour soy et ses confrères, avec lesquels il vaquoit, jour et nuit, à Prieres et Oraisons, se sustentant du labeur de leurs mains et des aumosnes qu'on leur donnoit.

Il y avoit, près de ce lieu, un beau Chasteau, nommé *Gudran*, dans lequel demouroit un Prince, nommé *Theodoric*, homme perdu et déterminé, lequel, chassant, un jour, en la forest de *Rosené*, poursuivit un cerf jusques en l'Hermitage du Saint, où il s'estoit jetté et caché ; et, entrant de furie dedans, il s'enquit qu'estoit devenu le cerf ; S. Ké ne voulut le luy dire, dont il entra en telle colere, qu'il fit amener en son chasteau 7. bœufs et une vache qui avoient esté donnez au Saint et dont il se servoit pour tirer à sa charruë ; mais, le lendemain, il se presenta au Saint pareil nombre de cerfs, qui se laisserent attacher à la charruë et acheverent de charrier son champ, lequel, en memoire de cette merveille, fut nommé, en Breton Walois, *Guestel Guervet*, c'est à dire *le Champ des cerfs*, et, depuis, ces animaux servirent domestiquement S. Ké et ses confrères en cet Hermitage.

IV. — *Theodoric* ayant veu de ses propres yeux ces cerfs, attelez à la charruë, faire l'office des bœufs qu'il avoit ravis au serviteur de Dieu, n'en fut en rien emeu ; et, lors que le Saint l'alla prier de les luy rendre, il le frappa au visage, si rudement, qu'il luy fit tomber une dent de la bouche, ce qu'il porta patiemment et alla se laver la bouche en la fontaine de son Hermitage, dont l'eau, beuë avec foy et confiance en l'intercession du Saint, a retenu la vertu de guerir du mal des dents, et, encore à present, les Walois (quoi qu'Heretiques) y ont recours. Quand au cruel *Theodoric*, Dieu le punit des excès qu'il avoit commis à l'endroit de S. Ké, car il fut frappé d'une dangereuse maladie, qui luy ouvrit les yeux et le fit rentrer en soy-mesme ; il fit appeler S. Ké, luy demanda humblement pardon, restitua les bœufs et amplifia son Her-

(1) Mon ami M. le Guennec m'a signalé ce proverbe breton, évidemment inspiré par la vie de saint Ké : « ar gouzians, gant he lik, lok a zo c'hloc'hik sant Kolodoc ». Revue celtique, I. 410.)

mitage de douze arpans de terre, quoy fait, le Saint pria pour luy, et il fut guéri; mais, quelque temps après, estant a la chasse, il tomba de cheval et se rompit le col. Ayant receu le don de Theodoric, il bastit un Monastere, assez ample, au lieu de son Hermitage, et y receut un bon nombre de Religieux, et puis se resolut de passer la mer et d'aller en la Bretagne Armorique.

V. Il prit congé de ses confreres et leur nomma un Supérieur pour tenir sa place, puis s'alla embarquer au port de Landegu, et envoya de ses disciples (1) chez un riche marchand qui demouroit près de ce port, luy demander, par aumosne, quelque peu de pain, de bisquit, ou autres vivres, pour ayder a leur voyage; cet homme ingrat et mal appris, au lieu de leur faire l'aumosne, ou, a tout le moins, les renvoyer doucement, se moqua d'eux et leur dit: « Allez (mes amis) voilà une grosse barge de bled sur le bord de mon aire; si vous la pouvez emporter toute entiere, je vous la donne. » Ils s'en retournerent avec cette réponse vers saint Ké, qui ne repondit que *Behy soit Dieu* et s'embarquerent. Ils n'estoient encore gueres loin du rivage, que cette barge de bled parut sur l'eau et suivit leur navire jusques a la coste de Leon, ou le saint et ses confreres, ayant mouillé l'ancre, mirent pied a terre et se retirerent au lieu ou est, a present, l'Eglise Parrochiale de *Cleder*, ou il bastit un petit Monastere auquel il mit des Reliques qu'il avoit apportées de son pays et le livre des Evangiles qu'il avoit escrit de sa main. »

Ici Le Grand nous dit que saint Ké fut prié de revenir en Grande-Bretagne afin d'être mediateur entre le roi Arthur et Modred. De retour en Armorique (c. VI) « S. Ké arriva enfin à *Cleder*; et, y ayant enterré son condisciple l'Hermité *Kerianus*, il tomba luy-mesme malade; et, ayant devotement receu les Sacremens, il rendit l'esprit à son Createur, le premier samedi d'octobre, environ l'an 495., et fut enterré dans l'Oratoire de son Hermitage, lequel ayant esté ruiné par le malheur des guerres, la memoire du lieu de sa sepulture se perdit et fut ignorée plusieurs années, jusques a ce qu'il pleut a Dieu la relever, par le moyen d'un habitant de ladite Paroisse de *Cleder* nommé *Britallensis*.... le Sepulchre se voit en une petite Chapelle, à luy dediée, en un coin du Cimetiere de *Cleder*.

(1) Anatole Le Braz trouva à *Cleder* une tradition selon laquelle un de ces disciples fut saint Pèran, dont l'Oratoire se voit à Trézilié.

Cette Vie, écrite en Latin d'assez bon style pour le temps, par un certain Maurice, Vicaire de ladite Eglise de Cleder, et gardée es Archives d'icelle, en a esté tirée par extrait fidelle, et à moy communiquée par M^{re} Sébastien. »

III

Une question se pose tout de suite. Qui était ce Maurice? Quand vivait-il? Où a-t-il trouvé la matière première de sa Vie du saint patron de *Cléder*? Pour répondre à cette question il est nécessaire d'examiner la *Vita* en détail.

Nous pouvons d'abord faire une remarque. Albert Le Grand, suivant son habitude, a retravaillé et refondu la *Vita*, ajoutant des dates afin de la faire cadrer avec sa propre conception de l'histoire de l'Europe au ^{ve} siècle. Les traces de son travail sautent aux yeux surtout dans les deux derniers chapitres. Mais, ceci mis à part, Le Grand, suivant encore son habitude, n'a inventé ni noms, ni épisodes. Il ne connaissait rien du Cornwall (dont il fait seulement mention dans sa Vie de saint Briec, et encore parce qu'il en avait trouvé le nom dans le livre de La Devison qu'il était en train de copier), et il imagine que le théâtre de son histoire était au pays de Galles. Mais c'est bien dans le manuscrit de Maurice qu'il a trouvé les noms de personnes et de lieux qu'il cite dans ses cinq premiers chapitres.

C'est ainsi que les noms du père et de la mère de Ké figuraient certainement dans la *Vita*, quoique la description de sa charité épiscopale doive être de l'invention de Le Grand. Celui de *Ludun* paraît être identique à la glose du folklore gallois *Lleuddun Luyddog de Dinas Eiddyn*, « qui a donné son nom à Lothian en Écosse. » (1)

Le chapitre II contient un récit très intéressant, certainement extrait d'une *Vie* beaucoup plus ancienne, remontant même au haut moyen-âge. Il nous apprend que Ké s'adressa à un habile fondeur de cloches, appelé *Gildas*. On peut être surpris de voir ici le grand historien breton mué en simple fondeur de cloches. Pourtant dans l'hagiographie galloise du ^{xii} siècle on commence à trouver des histoires merveilleuses sur une cloche appartenant à saint *Gildas*. Une *Vie* de

(1) Baring Gould et Fisher, *Vies des Saints de Grande Bretagne*, vol. II.

saint Gildas fut écrite par Caradoc de Llancarvan, contemporain de Geoffroy de Monmouth. Elle nous dit que « saint Gildas rapporta d'Irlande une cloche remarquable qu'il se disposait à donner à l'*Apostolicus* de Rome. Une nuit qu'il couchait à Llancarvan, il la montra à saint Cadoc, et celui-ci lui proposa de l'acheter. Gildas refusa, et continua son chemin jusqu'à Rome, où il l'offrit au Pape. Mais voilà que le Pape n'arriva pas à faire rendre le moindre son à la cloche, et qu'il demanda quel accident avait pu lui arriver en route. On lui raconta alors la demande qu'avait faite saint Cadoc, et le Pape de déclarer : « Je connais le vénérable abbé Cadoc, il « est venu me voir sept fois, et trois fois il a fait le pèlerinage « de Jérusalem. Allez vous-en et donnez-lui votre cloche. » Dès que celle-ci eût passé aux mains de St Cadoc, elle se mit à sonner des sons merveilleux (1). » Cette histoire de la cloche de saint Gildas fut copiée et augmentée par l'auteur de la *Vie* de saint Cadoc, qui nous dit ceci : « Un certain Breton, savant et excellent écrivain, nommé Gildas, habile artiste, vint ici un jour des confins de l'Irlande, ayant avec lui une magnifique cloche tachetée, et reçut de saint Cadoc l'hospitalité pour la nuit à Llancarvan. Cadoc fut frappé de la beauté de cette cloche, dont le son et la couleur lui plurent à tel point qu'il supplia Gildas d'être assez bon pour la lui vendre... Alors ledit Gildas vint à Rome avec sa cloche et la fit voir au Pape de Rome Alexandre, en lui disant : « Je vous offre cette « cloche fabriquée par moi... » (La cloche, dit-on, ressuscita deux morts et parla deux fois le langage humain !) Il paraît certain que l'auteur de la *Vita* originale de saint Ké avait lu une de ces deux *Vies*, probablement la seconde. Je ne crois pas qu'on puisse voir là une tradition cornique, comme celles qu'on trouve dans le même chapitre et dans les trois chapitres suivants. L'incident de la cloche de saint Gildas nous permet ainsi de dater la *Vie de saint Ké*, qui ne doit pas être antérieure au XII^e siècle.

Suit la partie de cette histoire qui doit nous intéresser plus particulièrement, cette partie qui parle « du bras de mer appelé Hildrech » et des lieux-dits placés sur ses rives. Toute personne un peu familiarisée avec le pays qui s'étend de Truro à Falmouth et au courant même superficiellement de son histoire, reconnaîtra sans hésiter qu'*Hildrech*

(1) Le doyen de Wells dans *the Journal of Theological Studies*, Oct. 1921.

ne peut être que le grand estuaire sujet aux marées appelé maintenant la *Rivière de Truro*. Nous voyons sur ce bras de mer « un port appelé *Landegea* ». Ce port est évidemment « Old Kea » (« l'ancien Kea »), car les registres des évêques d'Exeter nous apprennent que *Landegea* (= le Monastère de Kea) était au Moyen Age le nom du lieu où se dresse encore, au milieu des arbres, sur le bord de la rivière de Truro, la tour de la vieille église de Kea. On peut lire encore ce nom sur une carte de Cornwall datant du XVIII^e siècle (celle de Thomas Martin). Selon M.C.G. Henderson, *Ros Inis* est une ancienne forme de *Roseland*, qui est le nom du pays à l'est de la rivière de Truro. *Gudrun*, comme vous allez le constater tout à l'heure, n'est autre que Goodern en la paroisse de Kea. Voilà donc l'identification du *Hildrech* parfaitement établie avec la rivière de Truro; et il est bien intéressant de retrouver de cette façon détournée le nom primitif que portait ce grand bras de mer, l'un des phénomènes naturels les plus curieux du Cornwall, avant qu'il fût même question de la ville de Truro (1).

Roseland (*Roos* ou *Rus* = promontoire) est le nom du district qui s'étend entre le Fal et la mer et qui comprend les paroisses de Philleigh, Gerrans, St-Just-in-Roseland et Saint-Antony-in-Roseland. Mais, dans la *Vie de saint Ké*, Rosinis semble désigner un lieu-dit (c. III) et une forêt (c. III). Il est probable que Ros-inis était primitivement une île (inis) sur le *Hildrech*, île qui aura disparu par suite d'un envahissement des vases. La grande forêt qui couvrait autrefois les deux rives de l'estuaire a pu porter le nom de forêt de Rosinis (à moins que nous ne soyons en présence d'une faute commise par Le Grand dans sa copie du manuscrit de Cléder), quoique dans le roman de *Tristan et Iseult* elle porte celui de Forêt de Morrois (2). De patientes recherches pourraient faire retrouver *Gaestel Guerval* quelque part

(1) M. Jenner m'écrivait le 13 septembre 1928 : « *Hildrech* peut avoir pour racine le gallois *hyled* = expansif, étendu ; ou il pourrait être *Heyldreath* (treath) = Estuaire sablonneux. J'opine pour la seconde hypothèse, *Hildrech* étant l'Estuaire de la côte de sable. La finale *ch* (gutturale) et le *th* sont souvent confondus en Cornwall (cf. S. *Erth* pour *Ergh* ou *Erc*). Je crois que les deux finales étaient presque muettes. Peut-être *ch* est-il une faute de copie très excusable pour *th* en écriture médiévale. » M. Morton Nance me dit : « Je suis certain que *hil* dans *Hildrech* est le gallois *heli*, le breton *hili*, le cornique *hyly* = eau salée. »

(2) D'où le manoir de *Moresk* situé aux paroisses de St-Clément et de St-Ermc.

dans la paroisse de Kea, et *Krestenn-Ké* en Philleigh ou Saint-Michael-Penkivel (1).

Voyons maintenant les curieux épisodes où paraît Théodoric, et tout de suite nous sommes en présence d'un fait certain : Théodoric est le tyran Teudar (*Teudar* est le même mot que *Théodore*) qui joue un rôle dans le fameux mystère cornique *Beunans* (en breton *Buhez*) *Meriasek*. Ici il persécute saint Meriasek, là on en fait un persécuteur de saint Kea. Le duc de Cornwall vient le punir pour le traitement qu'il a fait subir à Meriasek. Il demande à son intendant où demeure Teudar. L'autre lui répond :

« Tregys vue in Lestevdar
honna yma in Menek ;
sav plas aral sur heb mar

us then tebel genesek
berth in Pordér
honna veth gelwys Goddren
ena purguir an poddren
thotho prest re ruk harber. »

« Il habitait à Les Teudar.

C'est en Meneage ;
Mais sans aucun doute, il
possède une autre demeure
Ce méchant mortel,
Dans Powder,
Au lieu appelé Goddren ;
Là certainement cet homme pourri
S'est ménagé un abri. »

Le *Goddren* de *Beunans Meriasek* est le *Gudran* de la *Vie de saint Ké* ; maintenant c'est Goodern près de Baldhu. « Gudern, or Godren, résidence pendant bien des années de la famille Bawden », écrivait Lysons au commencement du XIX^e siècle, « au titre de locataire des Boscawens, est devenu une ferme appartenant à lord Falmouth ».

Mais ici une question se pose. Quel rapport y a-t-il entre les deux récits ; celui de *Beunans Meriasek* et celui de la *Vie de saint Ké* ?

Je crois trouver la réponse dans ce fait qu'avant la Réforme les grandes dîmes de la paroisse de Kea étaient possédées par le Collège de S. Thomas-le-Martyr à Glasney, près de Penryn. Elles lui avaient été données par son fondateur. Walter Bronescombe, évêque d'Exeter, en 1270. Or les mystères corniques paraissent avoir été écrits à Glasney, car ils font mention de lieux-dits situés dans le voisinage de

(1) M Jenner écrit : « Guervet (le u est mis là uniquement pour durcir le g, conformément à la façon d'épeler du temps de Le Grand) est évidemment le gallois *cerwydd* (*carw-hydd*) = cerf rouge. » Guestel est le latin *castellum* que nous trouvons employé dans des noms composés corniques et bretons tels que Rosekestel, Plougastel, Castel-uchel, etc.

Penryn. Les dernières lignes de *Beunans Meriasek* nous apprennent que le mystère fut « terminé par dom Hadton en 1504. » (Hadton put en avoir été simplement le copiste, et non l'auteur.)

Remarque importante : Maître John Nans, nommé prévôt de Glasney en 1497, échangea des bénéfices avec maître Alexandre Penhulle, recteur de l'église paroissiale de Saint-Meriadoc de Cambron, le 9 juin 1501. Comme, chaque année, l'un des chanoines de Glasney était tenu d'aller en personne recueillir les dîmes de Kea, il leur était facile, à lui et à ses confrères, de connaître Gudren et ses traditions, aussi bien que les autres traditions de la paroisse de Kea contenues dans la *Vie de saint Ké*. Lestowder en Saint-Keverne n'étant qu'à quelques kilomètres de Falmouth, ce nom devait leur être également familier. Peut-être le passage de *Beunans Meriasek* cité plus haut fut-il inspiré par John Nans. Ou même John Nans peut-il être considéré comme l'auteur du mystère. M. Jenner déclare qu'au moment que les vies bretonnes de saint Mériadec le représentent comme un saint purement armoricain, il est probable que l'auteur du mystère *Beunans Meriasek* s'est inspiré de la vie d'un autre saint, celui-là cornique, et l'a tout simplement appelé Meriasek. J'ajouterai que la *Vie de saint Ké* a pu lui fournir cette inspiration. Notons que dans cette vie, qui est nettement le plus ancien des deux ouvrages, Teudar est appelé par la plus ancienne forme de son nom Théodoric. Et M. Jenner d'observer : « Il est très possible que l'introduction du nom de *Teudar* comme celui du personnage odieux du mystère ait été un coup sournois porté au roi Henry VII, qui n'était pas *persona grata* en Cornwall. »

Comme la paroisse de Kea appartenait aux chanoines de Glasney, il semble tout naturel que l'idée leur soit venue d'écrire la vie de saint Ké, patron de Kea ; cette vie doit donc être datée entre 1270 et 1500. Et nous arrivons à cette conclusion que l'original de la *Vita* que Maurice, vicaire de Cléder, prit soin de copier fut très probablement écrite à Penryn ; et comme Penryn était, avant le développement de Falmouth, un port de première importance (les marchands d'oignons bretons y débarquent encore chaque année en grand nombre), on peut affirmer sans crainte de se tromper qu'à une époque ayant précédé la fin des relations

entre Cornwall et Bretagne, relations qui durèrent tout le moyen-âge et jusqu'à la fin du xvi^e siècle, une copie de la *Vie de saint Ké* fut apportée de Penryn à Roscoff ou Saint-Pol-de-Léon, et que Maurice l'y transcrivit et l'y compléta. La phrase du chapitre IV traitant les habitants de Kea d'*hérétiques* peut viser le règne d'Elisabeth, quoique, à mon avis, elle doit être une addition d'Albert Le Grand. Le Grand lui-même semble attribuer la *Vita* de Maurice à une époque barbare et reculée.

L'histoire des cerfs relatée au chapitre III est naturellement un épisode commun aux vies celtiques des saints ; on le trouve par exemple dans celle de saint Néot et on peut la voir reproduite sur les vitraux de l'église de Saint-Néot (xv^e siècle). Il est possible qu'elle ait été introduite pour expliquer le nom Kestel Kervat. Celle de la dent arrachée (chap. IV) est plus originale ; c'est sûrement une légende locale de Kea destinée à expliquer une antique dévotion populaire à la fontaine sacrée de la paroisse.

Avec le chapitre V se termine la partie cornique de la vie de saint Ké. Le reste ne mérite pas de retenir notre attention. La seconde moitié de ce chapitre et la première du chapitre VI ont été travaillées, sinon inventées, par Albert Le Grand qui n'ignorait pas que Kay était un personnage des romans d'Arthur (1). La mention du disciple (ou plutôt du compagnon) de Ké-Kerian et l'histoire de Britaliensis sont des légendes locales de Cléder ; comme les noms latins le prouvent, elles appartiennent à la *Vita* latine écrite par Maurice et n'ont aucun lien avec le Cornwall. Nous ne sommes pas à même de fournir la moindre explication du nom *Britaliensis*, mais Kerian nous est plus connu. Il est patron de la paroisse de Querrien, près de Quimperlé (*Keryan* en 1368), mais un recteur de Querrien, trop bien intentionné, s'imagina en 1687 de substituer saint Cheron (*Caraunus*) de Chartres, martyr, à saint Keryan (Querrien, soit dit en passant, est fort éloigné de Cléder) (2). Dans le comté de Devon, Saint-Kerrian est

1) Sir Kay était le sénéchal du roi Arthur. Il est à noter que dans la vieille littérature gaoise sir Kay s'appelle quelquefois *Kei quin* (= le bienheureux Cai).

(2) A la séance de la *Société Archéologique du Finistère*, le 25 octobre 1928, M. l'abbé Toulemont a présenté deux actes en parchemin établissant les droits et prééminences des seigneurs de

une paroisse de la ville d'Exeter. En Cornwall, on appelait en latin la paroisse de Saint-Keverne, près du Lizard, *Sanctus Kieranus* au xiv^e siècle, et le patron de Perran-ar-worhal, paroisse située sur une crique de la rivière de Truro, tout près de Kea, est identifié depuis le moyen-âge avec l'Irlandais *Kiaran*.

Pour conclure, on remarquera que saint Ké passe pour être mort le premier samedi d'octobre. On ne voit donc pas pourquoi Albert Le Grand, au début de sa vie, indique le 5 novembre. La fête de Kea en Cornwall tombe encore le premier dimanche d'octobre. En 1802 la vieille église, qui était située à l'extrémité de la paroisse, fut démolie, et la nouvelle élevée dans une position plus centrale. Quand l'autorisation de célébrer le service divin dans le nouveau sanctuaire fut accordée en cette année là même, il fut ordonné que « l'église serait prête à la célébration du divin service le 3 octobre suivant, ou à une date rapprochée du 3 ; car le désir... des paroissiens de ladite paroisse est que ladite église soit ouverte alors, ce jour étant la fête de leur saint, et celui, on le dit, où leur ancienne église fut dé-

Kermenguy dans l'église de Cléder et l'église tréviale de Queran, les dits actes datés de 1488 et de 1526. J'ai essayé de me renseigner sur ce Queran près de Cléder, qui me semble devoir plus sûrement son nom au disciple de saint Ké que Querrien, vu l'éloignement de ce dernier. » Keran, dit M. Le Guennec, est une ancienne trêve de Tré-laouenan (paroisse qui elle-même doit avoir été à l'origine une trêve de Plougoum, la grande paroisse dédiée à saint Columba). L'église de Keran a été démolie. On m'a fait voir son emplacement, ainsi que quelques pierres éparses dans un enclos couvert d'herbe qui jadis constituait le cimetière. Une ancienne croix sans décoration y est encore debout. J'ai appris depuis que dans une maison du village on conserve quelques vieilles statues de bois — une sainte Catherine, une Vierge Mère, un saint Sébastien, et un saint évêque ou abbé, de dimensions moindres, accusant le style gothique, mais sans caractéristique. Ne serait-ce pas saint Keran ? C'est au porche de la chapelle de Keran que l'on conservait, avant la Révolution, le berceau de saint Hervé... Il y a longtemps que l'église de Keran est détruite. Je n'ai rencontré personne qui se souvenait l'avoir vue debout. »

Je vois dans le *Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Quimper*, 1928, p. 146, qu'il y a en Châteaulin un village de *Kerian*.

Il existe un autre Querrien près de Loudéac, dans la paroisse de la Prénessaye ; c'est là que s'élève la fameuse chapelle pèlerinage de N.-D. de Toute-Aide construite au xvii^e siècle et près de laquelle se trouve la fontaine de saint Gal, saint Irlandais.

diée ». N'est-il pas curieux de voir la population d'une paroisse cornique s'intéresser autant à son saint patron celtique, et cela en 1802 ! Le souvenir de saint Ké a survécu dans la tradition de Kea jusqu'à nos jours. En effet nous lisons dans *l'Histoire Paroissiale de Cornwall*, de Lake, qu'« un gros bloc de granit, creux d'un côté, qui gisait près de la rive de la rivière de Truro, fut considéré pendant des siècles comme le bateau dont se servit saint Kea pour venir d'Irlande (*sic*) en Cornwall, et cette légende se répéta si longtemps que lorsqu'une personne s'embarquait sur un navire mal conditionné, on avait coutume de lui faire remarquer que sa traversée se ferait avec autant de sécurité qu'en employant l'auge de pierre de saint Kea ».

IV

Nous venons d'examiner en détail la vie ancienne de saint Ké. Voyons maintenant si l'étude des noms de lieux peut nous apporter quelque lumière à son sujet. Là, je le crois, nous ferons d'importantes découvertes.

Sans aucun doute, la vie de saint Ké n'invente rien quand elle le montre traversant la Manche, car son culte est très répandu dans le nord de la Bretagne.

Il est patron de Cléder, et il y a sa fontaine sacrée. La vieille église de Cléder, à l'exception de sa tour, fut rebâtie en 1787, et la chapelle du cimetière qui renfermait son tombeau démolie à la même époque. *L'Iconographie bretonne* de Gaultier du Mottay dit que cette église possède une statue du XVII^e siècle représentant le saint en chasuble et mitre, avec un rouleau de papier à demi déplié dans sa main gauche, une cloche à ses pieds, et prêchant. M. le chanoine A.-M. Thomas, de Quimper, dit que saint Pierre partage maintenant avec saint Ké le patronage de l'église de Cléder.

ICI je ne peux m'empêcher de citer une page des *Saints Bretons d'après la tradition populaire* d'Anatole Le Braz. On y verra combien le culte de saint Ké fut jadis populaire à Cléder. Un mendiant aveugle (Dall an Dluz) n'avait-il pas été jusqu'à lui dire que saint Ké avait subi le martyre après sa mort ! (1) « J'ai visité cette fontaine qu'on nomme

(1) *Notes sur Saint-Ké, extraites des Saints Bretons d'après la tradition populaire, par Anatole Le Braz.*

« Je n'en dirai pas autant de l'église de Cléder, reconstruite il y a

tantôt Feunteun-saint-Ké, et tantôt Feunteun-Lezlaou... Il paraîtrait qu'anciennement elle portait, en outre, le nom de Feunteun-ar-Glao, Fontaine de la Pluie. Les eaux, très limpides par beaux temps, devenaient troubles et bouillonnaient au moindre signe d'orage. Aussi accourait-on les consulter de tout le pays voisinant. C'étaient des eaux révélatrices. Une effigie délabrée de saint Ké décore l'édicule de la fontaine. C'est ici, seulement, qu'on le vient désormais prier, depuis qu'on l'a banni de l'église du bourg, où Pierre, le porteur des clefs célestes, a pris sa place. Il a la mine chétive et lamentable, le pauvre saint breton. Et, néanmoins, il garde quelques fidèles, car une main pieuse a coiffé d'une bonnet d'enfant, quasi neuf, sa vieille figure de pierre, et d'autres offrandes de même nature pourrissent en tas à ses pieds. »

Saint Ké a des chapelles à Glomel, Saint-Michel de Glomel, l'Hermitage, Plélo (où une ancienne charte mentionne une *villa de sancto Ke*), Ploézal, Saint-Gouéno et Plogoff où, sous le nom de saint Colodon, il est patron de l'église paroissiale. Il a sa statue dans la chapelle N.-D. d'Espé-

peu d'années, sans aucun style, et dont la flèche seule, qui est celle de l'ancienne église, a quelque caractère. Saint Ké en fut jadis le patron. Mais, depuis le vent de jansénisme qui, au XVIII^e siècle, souffla sur le clergé breton, et, en particulier, sur le clergé léonard, le pauvre saint « patriote », pour employer l'expression d'Albert Le Grand, a été supplanté par saint Pierre. Saint Pierre a, du reste, sur la conscience quantité d'usurpations de ce genre. J'ai relevé dans le département des Côtes-du-Nord, principalement dans la partie française, une vingtaine de paroisses où l'on a dépossédé, en faveur du chef des apôtres, les thaumaturges primitifs et, pour ainsi dire, autochtones. Un journalier aveugle de Cléder, le vieux Dluz, me raconte en termes presque tragiques ce qu'il appelle énergiquement le « martyre posthume » de saint Ké. *Ar sant-ma zo e'hourvezet gant-Jan ar c'hontrel dez ar ré-all, pa e quir eo bet martyri-zel goudé he varo* (le saint a eu une fortune toute différente de celle des autres saints, attendu qu'il a été martyrisé après sa mort).

Il n'est pas d'avaries qu'on ne lui ait fait subir. On l'a expulsé de son église comme un fermier qui ne paie pas sa ferme. Il a dû se réfugier dans la niche qui surmonte sa fontaine à Lezlas, et c'est là qu'il demeure à présent. Bien triste est son sort !

« Ce n'est pas tout. Du temps qu'il habitait l'église paroissiale, il n'était pas de femme en couches, pas de jeune mère, qui ne lui fit de riches offrandes. On disait de lui en ce temps-là qu'il n'avait pas son pareil pour conjurer les maladies des enfants. On coiffait sa statue des bonnets de baptême de ses petits protégés. On lui amenait par bandes fillettes et garçonnets, le jour de son pardon. Il passait aussi pour veiller à la prospérité des maisons, pour s'inté-

rance, — il est représenté en vêtements sacerdotaux, lisant un livre duquel est suspendu une cloche, un cerf à ses pieds. Les reliques de la cathédrale de Saint-Brieuc comprennent un de ses ossements (Dom Lobineau, édité par Tresvaux, vol. D).

Il est l'éponyme de Saint-Quay, près de Perros-Guirec, et de Saint-Quay-Portrieux sur la côte de Saint-Brieuc. Ici il a été supplanté par saint Caie ou Caius, pape et martyr. Mais, on le verra plus loin, son souvenir est loin d'être perdu à Saint-Quay-Portrieux (1).

Le passé historique de Saint-Quay-Portrieux, quand on l'étudie attentivement, nous amène à faire une remarque importante au sujet de saint Quay ; c'est que le culte de

resser aux récoltes, ayant été lui-même marchand de blé, et pour préserver de tout fléau les animaux domestiques. De tant de services qu'il rendait on ne lui sait plus aujourd'hui aucun gré. Il n'est plus bon qu'à garder les pourceaux. On a fait de lui leur patron, le saint des cochons, *Sant ar moc'h* ! Sa fête, son pardon, ne se célèbre plus !... »

Et Dall an Dlaz ajoute d'une voix résignée :

— « D'ailleurs, nous traversons, ce semble, une ère mauvaise pour les pardons. Ils meurent vite. J'ai vu naguère qu'à Plouénan il y avait foule au pardon de saint Goueznou, dans la chapelle dédiée à ce saint. Tous les prêtres des paroisses d'alentour s'y transportaient, vêtus de leurs ornements les plus beaux. Un dîner succulent les attendait, entre messe et vêpres, dans le manoir qui confine au sanctuaire. Le fermier qui occupait pour lors ce manoir avait amassé du bien, l'époque étant encore propice aux laboureurs de terre. Celui qui lui succéda ne possédait qu'un mince avoir, et les temps étaient devenus difficiles. Le dîner du pardon fut supprimé. Adieu le dîner, adieu les prêtres ! Et, les prêtres partis, adieu le pardon !... »

(1) Le nom de saint Ké ne figure pas au bréviaire de Léon, pas plus d'ailleurs que dans aucun calendrier ancien. D'où il faut conclure qu'en Bretagne son culte est plus populaire que liturgique.

On a remarqué qu'Albert Le Grand donne à saint Ké un autre nom, celui de Kenan, quoiqu'il n'emploie cette seconde forme dans aucun passage de la Vie. Mon ami, M. l'abbé Perrott, vicaire à Plouguerneau en Léon, me dit que « saint Kenan était le patron originaire de cette paroisse. Une partie du territoire de Plouguerneau porte le nom de Trekenan (Treve de Kenan) ; un village, celui de Saint-Kenan (autrefois Lanngwenan) ; une chapelle, aujourd'hui en ruines, s'élevait à Saint-Kenan, une autre à Coat-Kenan. A côté de Coat-Kenan on trouve le champ de Lok-Kenan. Sur la route de Saint-Michel une croix est connue comme Croix-Kenan. » Dans l'église de Plouguerneau il y avait autrefois une statue de saint Kenan, en hermite avec une bêche à la main. Son nom se retrouve à Languenan et Pleu-guenan, ancien évêché de Dol (Loth, *Noms des SS. Bret.*

ce saint est très souvent associé à celui d'un autre saint : saint Fili. La paroisse de Saint-Quay jusques et y compris 1158 était connue sous le nom d'église de Saint-Scophili. Mais, dès 1181, elle était devenue l'église de Saint-Colodoc (nous avons vu plus haut que Colodoc était le surnom de saint Ké), et vers 1197 l'église de Saint-Kecolodoc (La paroisse de Kea en Cornwall s'appelait *Sanctus Kekaladocus* en 1437). Duine supposait que ces changements étaient dus à ce fait que la paroisse de Scophili possédait une chapelle importante dédiée à saint Ké-Colodoc, chapelle qui finit par devenir église paroissiale (Nous avons en Cornwall un exemple de ces changements de patrons : saint Kew, patron de la chapelle du cimetière, ayant remplacé saint Docco comme patron de la paroisse). Le même Duine voyait, dans le nom Scophili, deux mots : *Sco*, qu'il ne pouvait expliquer, et *Fili*, qui est le nom d'un saint qu'on retrouve en Galles et en Cornwall (1).

La paroisse de Philleigh, en Cornwall, est située vis-à-vis de celle de Kea, de l'autre côté de la rivière. Or ce nom de Philleigh a depuis fort longtemps embarrassé les hagiographes. On a supposé qu'il n'était autre que *Felix*. M. Henderson a prouvé, au contraire, qu'en 1311 le saint patron de Philleigh était un certain *s. Filius*. Saint Ké et saint

p. 21). Il est tout à fait possible que Ké et Kenan soient des personnages différents. Un Kenan est cité par Albert Le Grand dans sa vie de saint Tenenan comme l'un de ses compagnons quand il quitta l'Irlande pour la Bretagne. Le même auteur, dans sa vie de saint Jaona, le fait ordonner prêtre saint Kenan et lui donner la paroisse de Ploukerneaw (pp. 55 et 56, ed. 1901). Quant à Tresvaux (édition de dom Lobineau, I. 62, 63), suivant les notes de Colgan sur la vie de saint Joavan (*Acta SS. Hiberniae*, tome I), il fait de Kenan un évêque de Duleek en Irlande au ^ve siècle, qui aurait construit une chapelle dans la forêt de Kenan en Leinster.

A Resolven, près Neath, en Glamorgan (Galles du sud), on voit une belle croix celtique connue sous le nom de *Croix de Gai*. Il pourrait fort bien s'agir de saint Ké puisque l'ancien nom de Ken était Lan-de-Gé. Voici l'inscription qui porte cette croix : PROP A RAVI T GAI C.

(1) Duine, *Memento*, n° 191, es reliques de saint Scophili, abbé, étaient conservés à Saint-Magloire de Paris. Voici la généalogie de saint Fili, selon Rees (*Welsh Saints*, p. 276) : — « Fili, fils de Cennydd ab Gildas y Coed Aur. » Fili était petit-fils d'un Gildas. Or la Vie de saint Ké nous montre ce dernier en relations avec Gildas. Cela peut expliquer pourquoi on trouve saint Fili toujours associé à saint Ké.

Fili sont donc honorés côte à côte en Cornwall et dans une paroisse de Bretagne. Il y a plus. Que le lecteur veuille bien jeter un regard sur la carte du Devon du Nord. Il y trouvera, exactement à l'est de Barnstaple, une paroisse appelée Landkey (c'est-à-dire le *Lan* de Ké) et qui, au moyen-âge, portait le nom de Landegé, exactement le même que celui de la paroisse de Kea en Cornwall (1); or, tout à côté, à deux stations de chemin de fer en partant de Barnstaple, se trouve une paroisse appelée Filleigh (2). On peut donc être assuré que saint Ké et saint Fili étaient compagnons. Plus au sud est la paroisse de Romansleigh (*Rumon's leigh*), qui contient la fontaine sacrée de saint Rumon (le patron de Ruan Laniorne sur le Fal, non loin de Philleigh). Au sud se trouvent quatre paroisses qui s'appellent Bishop's Nympton, King's Nympton, George Nympton et Nymet Rowland. Le nom Nymet, dit M. Loth, est le même philologiquement que celui de Nivet, d'où Lanivet en Cornwall et Lan-nevet en Bretagne (dans les généalogies galloises on trouve un *Nyfed ap Dyfed ap Maxen Wledig*). Il y a donc beaucoup de traces de saints celtiques près de Barnstaple.

Finalement, et c'est la découverte la plus précieuse, saint Ké possédait un troisième *lan*, à Lan-to-kay en Somerset.

Lan-to-kai est mentionné dans une charte de 725, laquelle est (sauf une exception) la plus ancienne de toutes les chartes relatives à l'abbaye de Glastonbury. Par cet acte Haoddi, évêque de Winchester, donne à l'abbé Hemgisl, second abbé anglais de Glastonbury (abbaye tombée aux mains des West-Saxons après que le roi Coenwalch eut

(1) Le *to* et le *de* que nous avons trouvés entre le mot *lan* et le nom de notre saint en *Lan-de-gé* et *Lan-to-kay* se retrouvent en Cornwall à *To-wednack* et *Lan-de-wednack*, en Galles à *Lan-dy-friog* (*Lan de Briuc* = Briene), etc. Voir Loth, *Noms des SS. Bretons*, p. 7.

(2) On rencontre en Bretagne des *Fili* à Kerfily en Elven, à Tréfilly, à Saint-Malo-de-Fily (anciennement Phily) sur une hauteur dominant la Vilaine entre Rennes et Redon (je dois ce renseignement très précieux à M. le comte de Laigue), et à Lanphily, qui (me dit M. le docteur Pleggenard) se trouve « près d'une voie romaine, entre Saint-Ivy et Concoreneau. On trouve aussi le nom de famille Fily ». Près d'Audierne (non loin de Plogoff, où saint Colodon est patron) il y a un Lercily. Or saint Rumon est le patron primitif d'Audierne et de Saint-Jean-Trodimon. Il y a un *Caer-phili* dans Glamorgan (Pays de Galles).

battu les Bretons de Dumnonia à la bataille de Pen-Selwood en 658 et les eût chassés de tout le pays à l'est du Parrett), « la terre qui est appelé Lantokay, 3 cassates ». M. le doyen de Wells (*Somerset Historical Essays*, p. 48) prouve que Lantokay est actuellement Leigh-in-Street, à deux milles au sud de Glastonbury. Il est donc clair que saint Ké fonda un monastère ou hermitage dans les marais voisins de Glastonbury et qu'il fut probablement lui-même moine du Glastonbury celtique. En outre, le saint patron primitif de Street, paroisse dans laquelle se trouve le site de Lantokay, fut (comme le doyen de Wells l'a montré ailleurs) (1) saint Gildas, qui, on se le rappelle, figure au commencement de la vie de saint Ké. On peut conclure que saint Ké peut fort bien avoir été contemporain de Gildas (2).

Nous possédons là une très importante contribution à la primitive histoire du Cornwall. Nous apprenons en effet (ce qui jusqu'ici était entièrement inconnu) que plusieurs de nos saints corniques sont venus de l'ancien monastère de Glastonbury. Ceci établi, nous voici en face d'un autre fait non moins intéressant, à savoir que saint Rumon était honoré à Glastonbury. Dans la liste des reliques jadis possédées par cette abbaye, liste dressée par John de Glas-

(1) *Some doubtful dedications of Somerset Churches*, pp. 76, 77. Le nom du premier enclos au-delà de l'église de Street est écrit dans l'ao *Perambulation of Abbot Bere (1503) Ankerhey*, ce qui pourrait signifier « l'enclos de l'anachorète ».

(2) M. le doyen de Wells a eu l'amabilité de m'envoyer à ce sujet la note suivante : « Puisque nous pouvons associer saint Ké à saint Gildas dans le voisinage de Street près de Glastonbury, il n'est pas téméraire de supposer que l'histoire du roi Arthur et de sa reine infidèle a été inspirée par un épisode de la *Vie de saint Gildas*, écrite par Caradoc de Llancarvan, contemporain de Geoffroy de Monmouth, vers l'an 1130. On y lit que le mauvais roi Melwas, de la région d'été » (en anglais « summer region », c'est-à-dire Somerset) avait enlevé Guennivar, la femme d'Arthur, et qu'il la gardait dans sa forteresse inaccessible de Glastonbury. Le roi Arthur réunît toutes les forces de Cornwall et de Devon pour tenter sa délivrance. L'abbé de Glastonbury, accompagné de saint Gildas, intervint alors pour éviter le conflit et la reine fut rendue à son époux (cette *Vie de saint Gildas* a été publiée par Mommsen). Cette histoire appartient au cycle le plus ancien de la légende d'Arthur, alors que Geoffroy de Monmouth n'avait pas fait de ce roi un conquérant de réputation mondiale. Le passage de la *Vie de saint Ké* qui raconte la même histoire constitue un anachronisme absurde entièrement dû à l'inspiration de Geoffroy ».

tonbury vers l'an 1400, nous trouvons « un ossement de saint Rumon, frère de saint Tidwal » (saint Tudual, patron du diocèse de Tréguier). Saint Rumon, on l'a vu, est un saint qu'on rencontre en Devon et en Cornwall à côté de saint Ké. Il était patron de l'abbaye de Tavistock, où ses reliques furent apportées en 960, mais on n'a jamais pu dégager sa personnalité. Les moines de Tavistock essayèrent plus tard de l'identifier avec le saint breton Ronan, mais les deux saints n'ont aucun rapport entre eux (1). Le fait que l'abbaye de Glastonbury possédait quelques-unes de ses reliques ferait supposer que saint Ké et lui étaient des moines de Glastonbury venus en Devon et Cornwall pour y fonder des établissements religieux.

C'est ainsi que nous avons maintenant une véritable lumière sur la primitive histoire de l'ancien royaume de Domnonée avant que le Somerset et le Devon eussent été conquis par les Saxons. Il semble bien que le Devon fut évangélisé par des missionnaires venus de Glastonbury. Les environs de Barnstaple, que baigne une rivière où la marée se fait sentir devinrent un centre important d'œuvres chrétiennes et d'activité missionnaire ; ils eurent des rapports étroits avec les établissements monastiques du bassin du Fal, autre rivière à marées, laquelle à son tour était en communication constante avec les côtes nord de la Bretagne armoricaine (2). L'un des dirigeants les plus actifs de ce mouvement fut saint Ké, dont un compagnon s'appelait Fili. Un de ses disciples fut Kerrian. Saint Rumon

(1) Tout ce que Guillaume de Malmesbury put découvrir à son sujet à Tavistock au XII^e siècle, c'est que « Rumon est honoré là comme un saint ; qu'il y est enterré comme un évêque, dans une chaise magnifiquement décorée. L'absence de toute connaissance à son égard nous confirme dans cette opinion que dans toutes les parties de l'Angleterre, là comme ailleurs, on trouve des traces d'événements historiques oubliés par suite des guerres, de noms de saints mutilés, et de miracles passés sous silence ». Guillaume de Worcester apprit à Tavistock au XV^e siècle que saint Rumon mourut un 28 août et fut enterré le 30. Saint Rumon est patron des paroisses de Ruan Major et Minor (où il a une fontaine sacrée) au Lizard, et il avait une chapelle à Redruth. Jadis il était patron d'Audierne, dans un voisinage où les dédications aux saints corniques abondent (saint Coledon, saint Meillar, saint They, etc.).

(2) Sur le Fal et ses anses on rencontre une foule de lieux-dits rappelant des saints honorés en Bretagne. Feock (la paroisse la plus rapprochée de Kea) est le breton saint Méoc (Maec, Mayeuc).

put être également son disciple. L'histoire de saint Ké, telle que nous la rapporte Albert Le Grand, peut n'être pas strictement historique ; mais nous avons montré qu'elle contient plusieurs faits dont on ne saurait douter et qui nous ont conduit à faire de nouvelles découvertes de la plus haute importance sur l'histoire très ancienne du Devon et du Cornwall (1).

Gilbert-H. DOBLE,

Vicar (Curé) of Wendron.

Budoc fut évêque de Dol. Saint Mawes est le breton Maudez, dont l'île monastère est située entre les deux Saint-Quay. A Trémeloir près de Saint-Brieuc, l'abbé-évêque qui a donné son nom à Mylor est patron. Or Trémeloir est près de Saint-Quay, comme Mylor est près de Kea. L'ancien nom de Saint-Just-in-Roseland était Lan-sioch, nom identique à celui de la paroisse bretonne de Lan-cioux sur la côte près de Saint-Malo. Le nom de Saint-Jean-Trolimon près de Pont-l'Abbé est une corruption de celui de saint Rumon, patron de Ruan Lanyhorne sur le Fal. Saint Moran de Lamorran est honoré en Bretagne.

(1) *Saint Quay et les femmes curieuses.*

Saint Quay avait été faire son tour du monde du côté de Jérusalem, si bien qu'en passant au retour du côté de Lanvollon il avait des ampoules plein ses pauvres pieds ; le temps était chaud en diable, et quand le voyageur, qui était né natif de Plouha, arriva en vue de la mer, il avait une soif, une soif à vider un puits s'il y en avait eu un par là.

Un peu plus loin, sur la côte, saint Quay aperçut un village et mit le cap dessus. Il y avait là, sur le placis, 8 ou 10 femmes en train de haliverner, et le bonhomme leur demanda à boire. Faut vous dire que le vieux pèlerin avait une barbe rousse de 3 pieds de long, et une figure jaune et maigre à faire peur : pas bonne mine du tout. En sus, vu le jeûne et les ampoules, il donnait de la bande comme un particulier qui aurait pris plus d'un quart de vin à la cambuse.

— Et que tu vas filer, vieux gabelou ! lui dit une commère qui tenait un balai vert à la main.

— Oh ! que j'ai soif ! fit saint Quay.

— Tiens, voilà la mer, dit une autre, tu peux aller boire à ton aise...

Alors le bonhomme se mit à genoux : il enfonça son petit doigt comme un *fiherlin*, dans le milieu d'une roche, et aussitôt voilà qu'une belle source se mit à couler, et saint Quay de boire, de boire à sa soif, et puis les femmes de regarder la chose avec un tremblement de stupefaction que cela leur parut louche en diable, si bien qu'elles se mirent toutes à crier à la fois :

— C'est un sorcier, c'est un sorcier ! à l'eau, le renégat !

— Oui, à l'eau le Bédouin, mais faut le fouetter avant, et de la bonne façon.

Là-dessus, elle jetèrent le grappin sur le pauvre bonhomme échoué sur le sable comme un cancre, et ma foi, elles le mirent sens dessus-dessous, et lui flanquèrent une ration de filin, ou plutôt de genêt vert, que cela devait lui cuire après, naturellement parlant...

Quand les commères furent lassées de jouer du balai et de rire, voyant que le pauvre fatigué pouvait à peine virer sur sa quille, deux ou trois effrontées s'en allèrent prendre une vieille maie à pâte, on y plaça le bonhomme, et toute les femmes se mirent à la manœuvre pour lancer à la mer ce navire d'un genre nouveau.

La falaise était très haute en cet endroit ; n'importe la maie et son matelot tombèrent d'aplomb sur la mer.

— Que le diable te conduise ! dit une méchante femme en se penchant sur la falaise pour voir si l'embarcation n'allait pas sombrer, et toutes les autres, tendant aussi le cou à gauche, se mirent à regarder.

Mais le petit canot filait tranquillement, avec bonne brise et vent arrière, tandis que les commères regardaient toujours, le cou tendu comme une chaîne de cabestan.

A la fin pourtant deux ou trois se retournèrent, éclatèrent de rire en considérant les autres :

— Voyez donc, voyez donc, mes amies comme le cou est devenu long !

— Oh ! voyez donc, voyez donc, rispostaient celles-ci en riant à se tordre, comme leur tête est de travers : elles ont attrapé le torticolis, pour sûr.

Naturellement, tout ce branle-bas de combats avait attiré toutes les commères du pays. Les curieuses tendaient un cou démesuré pour voir, et aussitôt tous les cous des bonnes femmes s'allongeaient, s'allongèrent et restaient vissés à gauche.

Depuis cette fameuse aventure, les femmes du pays ont conservé le cou long et de travers. Si vous ne voulez pas croire, allez-y voir. Et l'on dit en outre que le genêt ne pousse plus dans la contrée, sans doute parce qu'il fut employé contre le pauvre saint Quay au mauvais usage que vous savez.

(Du auren de la Barre. *Nouveaux fantômes bretons*, pp. 37-46).

La grève des Fontaines en Saint-Quay tire son nom de plusieurs sources d'eau douce qui jaillissent de la falaise. C'est là, d'après la légende, que débarqua saint Quay. Les habitants l'accueillirent très mal et voulurent le chasser à coups de genêt. Aussi, depuis cette époque, cette plante a cessé de croître dans la commune.

Un homme d'armes étant venu le sommer de la part du seigneur de la Ville-Marie de s'éloigner, le saint répondit qu'il était prêt à s'éloigner à condition qu'on lui rendit son bâton, qu'il avait planté dans la falaise à l'endroit où jaillit la première source. Mais le bâton, quelque effort qu'on fit, ne put être arraché. Saint Quay demeura donc, et ses compagnons se répandirent aussitôt dans la contrée pour y prêcher la foi.

(B. Jollivet, *les Côtes-du-Nord*, I, 107).

APPENDICE

Tout près de Perros-Guirec — autrefois *Penros-Kirec* — les congressistes visiteront jeudi le charmant petit oratoire de Saint-Guirec qui s'élève sur la plage. Le regretté René Largillière a consacré à ce saint un chapitre de son remarquable ouvrage *Les Saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne* (pp. 100-104). Je ne crois pas qu'on rencontre son culte en Cornwall, mais, au Pays de Galles, celui de saint Cirig est largement répandu. Capel Curig, dans les montagnes du Carnawonshire (en la paroisse de *Llandegai*) est bien connue (Notons que l'île de Saint-Tudwal fait partie du Carnawonshire, et que la vie de saint Kirec par Albert Le Grand en fait un compagnon de saint Tudual). On trouve un Llangurig au centre des Galles, au sud du Montgomeryshire. Ces deux endroits sont situés à l'intérieur des terres, dans un pays montagneux. Les autres patronages de saint Cirig se voient tous sur ou près de la côte. A Langstone, près de Caerleon, existait une chapelle de Saint-Cyriac. Sur la côte de Glamorgan, la paroisse de Porthkerry était appelée en 1566 Porth-Cirig. En celle de Henllan Amgoed (ou Llanddewi o Henllan), dans le Carmarthenshire, se trouve une église nommée *Eglwys vair a Chirig*, dont saint Mary et saint Girig sont patrons. Enfin il y avait une Capel Cirig (ou chapelle de Saint-Kiriek) sur la côte du Pembrokeshire, en la paroisse de Newport (ou Trevdraeth). La grande foire de Newport, dite *Fair Girig* (= Foire de Cirig) et qui se tient maintenant le 27 juin, tombait autrefois, avant la réforme du calendrier, le 16 juin, fête de saint Cirig.

Llandegai, en Carnarwonshire, doit être le même nom que *Landegé* en Devon et Cornwall et ce nom fait supposer qu'il y eut un rapport entre saint Guirec et saint Ké, d'autant plus qu'en Bretagne Perros-Guirec et les paroisses de Saint-Quay sont proches voisines.

G.-H. D.

LISTE GÉNÉRALE
DES
MEMBRES DE L'ASSOCIATION BRETONNE

MEMBRES FONDATEURS

- MM. Bret, député, château de Montigny, près Rennes, Ille-et-Vilaine, et 15, avenue Matignon, Paris.
- Chabannes (comte de), château de Villeneuve, par Molac, Morbihan, et 6, rue Clément Marot, Paris VIII^e.
- Champagny (comte de), château de Kerduel, par Lannion, Côtes-du-Nord.
- Delisse, E., industriel, à Montauban-de-Bretagne, Ille-et-Vil.
- Doble (Revd G. H.) Wendron-Vicarage, Helston-Cornwall (Angleterre).
- Fresnay (marquis de), château de la Ragottière, par Cossé-le-Vivien (Mayenne).
- Gouyon de Coipel (comte de), ancien député du Morbihan, château de la Ville Janvier, par La Gacilly, Morbihan.
- Houitte de la Chesnais (Christian), château des Ormes, par La Boussac, Ille-et-Vilaine.
- Huon de Penanster, château de Kergrist, Ploubezre, Lannion, Côtes-du-Nord.
- Juigné (marquis de), député de la Loire-Inférieure, château du Bois-Rouaud, par Saint-Hilaire de Chaleons, Loire-Inférieure, et 137, faubourg Saint-Honoré, Paris (VIII^e).
- La Bourdonnaye (marquis de), château de la Bourdonnaye, par Carentoir, Morbihan.
- La Ferronnays (marquis de), château de Saint-Mars-la Jaille, Loire-Inférieure, et 118, rue de Grenelle, Paris (VII^e).
- Lur Saluces (C^{tesse} de), château du Croisty, par Lannion, Côtes-du-Nord.
- Mortureux (Com^t), Ker-Suser, par la Baule-sur-Mer, Loire-Inférieure.
- Rosambo (marquis de), château de Rosambo, Lanvellec, Côtes-du-Nord, et 22, rue Oudinot, Paris.

NOTA. — Les sociétaires dont les noms sont précédés d'une astérisque ont versé le capital de leur cotisation et sont membres perpétuels.

Rogers (J. P.), 56, Coinage-Hall Street, Helston-Cornwall (Angleterre).
 Sageret (Emile), château de Kervihan, par Carnac, Morbihan.
 Thoux (colonel), château de la Sauvagère, par Maure, I.-V.

MEMBRES

S. E. Mgr Charost, Cardinal-Archevêque de Rennes.
 S. G Mgr de la Villerabel, archevêque de Rouen.
 Mgr Tréhiou, évêque de Vannes.
 Mgr Serrand, évêque de Saint-Brieuc.
 Mgr Duparc, évêque de Quimper.
 Mgr Le Fer de la Motte, évêque de Nantes.
 Mgr Le Senne, évêque de Beauvais.
 Mgr Florent de la Villerabel, évêque d'Annecy, Haute-Savoie.
 Mgr Harscouët, évêque de Chartres

MM. d'Aboville (général) château de Kerentré, par Auray (Morbihan).
 Aveneau de la Grancière (vicomte), château de Kerhué, pres Guérande.

Babin-Chevaye, sénateur de la Loire-Inférieure, 2, Quai Brancas, Nantes.
 Bahezre de Lanlay (M^{me}), 5, rue Vicairie, Saint-Brieuc.
 Baillergeau, Gustave, président de la Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure, 4, Passage Louis Levesque, Nantes.
 Baudinière (de), château de Beaubois, par Drefféac (Loire-Inférieure).
 Beaufort (marquis de), château de Beaufort, Plerguer, Ille-et-Vilaine.
 Beaufort (vicomte Louis de), Saint-Pol-de-Léon, Finistère ; château de Keranroux, par Ploujean (Finistère).
 Beauregard (commandant de), 11, avenue de la Maye, Versailles.
 Beauregard (Jacques de), 11, avenue de la Maye, Versailles. Bibliothèque publique de Quimper.
 Boisanger (colonel de), château de Québlen, par Quimperlé, Finistère.
 Boisfleury (comtesse de), chez la comtesse de Quélen, 5, rue des Capucins, Saint-Brieuc.
 Bonvallet, 43, boulevard Sévigné, Rennes, Ille-et-Vilaine.
 Boüan de Chef du Bos (M^{me} de), château du Val, Planguenoul, Pléneuf, Côtes-du-Nord.

Bouché, Hubert, Notaire, Rostrenen, Côtes-du-Nord
 Boynes (comte de), château de la Ville-Aubert, Campénéac, Morbihan.

Caill, Yves, agriculteur à Kervingant, maire de Plouzévédé, Finistère.

* Calan (Comte Charles de La Lande de), château de la Trinité, route de Saint-Malo, Rennes.

Calan (Pierre de La Lande de), 35, avenue de Breteuil, Paris (VII^e), et 2, rue de la Maye, Versailles.

Cario (Abbé), recteur de Saint-Tugdual, par Le Croisly, Morbihan.

Catta (Pierre), château de Beaumont, Redon, Ille-et-Vilaine.
 Champion-British (Edouard), éditeur, 5, quai Mataquais, Paris (VI^e).

Champsavin (Alain de), maire d'Assérac, château du Quénet, par Assérac, Loire-Inférieure.

Coatpont (Lieutenant-Colonel de), 24, rue des Bourdonnais, Versailles.

Collin (Sullian), inspecteur général de la Compagnie d'Assurances Générales sur la Vie, 15, rue Vaubécour, Lyon.

Corfec, rédacteur en chef de l'*Electeur des Côtes-du-Nord* Saint-Brieuc.

Cormier (Valery), château de Chef-du-Bois, par la Forêt-Fouësnant, Finistère.

Cornudet (docteur), La Roche-Bernard, Morbihan.

Couëssin (vicomte de), château de la Coste, Saint-Julien, Côtes-du-Nord.

Couffon (René), 39 avenue Mozart, Paris (XVI^e).

Daniel (L.), professeur honoraire à la Faculté des Sciences de Rennes, 6, rue de la Palestine, Rennes, Ille-et-Vilaine.

Delahaye (E.) directeur de la *Province*, 3, rue d'Orléans, Rennes.

Delaporte, avoué, Chateaulin, Finistère.

Desmars (docteur), Missillac, Loire-Inférieure.

du Boisbaudry (V^{ic} A.), château de Kergal, par Auray, Morb.

du Bois Saint-Sévrin (docteur), 32, rue du Port, Saint-Brieuc.

du Bouëxic de la Driennais (Vicomte), château de la Driennais, par Saint-Malo de Phily, Ille-et-Vilaine.

Dubreil, Char'es, Juge au Tribunal civil, 16, rue Dobrée, Nantes.

du Guerny, 6 rue du Chapitre, Rennes.

- du Guiny (colonel), 7, rue Vicairie, Saint-Brieuc.
- du Halgouët (Vicomte Hervé), manoir de Coëtstal, Sainte-Anne d'auray, Morbihan.
- du Plessix de Grénédan (Marquis), château de la Riaye, par Ménéac, Morbihan.
- Dutemple (chanoine), curé-doyen, Lamballe, Côtes-du-Nord.
- Duval, Georges, conseiller général, Langast, Côtes-du-Nord.
- Durfort (comte de), château de Combourg, Combourg, Ille-et-Vilaine.
- Fabre (baron), secrétaire de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Vannes, château de Liziec, Vannes.
- Farcy (vicomte de), château de la Ville du Bois, Mordelles, Ille-et-Vilaine.
- Feurgard (M.), bibliothécaire de la bibliothèque publique de Saint-Brieuc.
- Forest, château de Bodélio, par Malansac, Morbihan.
- France (Henri de), château du Gage, Pleugueneuc, Ille-et-Vilaine.
- François-Saint-Maur (Charles), sénateur de la Loire-Inférieure, la Boissière du Doré, Loire-Inférieure, et 97, boulevard Raspail, Paris (VI).
- Freslon de la Freslonnière (vicomte de), château de la Rouardais, Bains, Ille-et-Vilaine.
- Gadiou (chanoine), 1, Place Saint-Pierre, Saint-Brieuc.
- Garnier, Paul, sénateur d'Ille-et-Vilaine, fabricant d'instruments aratoires, Redon, Ille-et-Vilaine.
- Gaudin, Raymond, château de la Forêt, par Landévant, Morbihan.
- Ginoux-Defermon, député de la Loire-Inférieure, château de Gatines, Issé, Loire-Inférieure, et 10, avenue d'Eylau, Paris (XVI).
- Gouyon de Coipel (vicomte de), château de Port-de-Roche, par Sainte-Anne-sur-Vilaine, Ille-et-Vilaine.
- Goyon (comte Auguste de), propriétaire-éleveur, château de la Roche-Goyon, Noyal, Lamballe ; 55, rue Saint-Dominique, Paris.
- Grand, Roger, professeur à l'École des Chartes, Kervehosen, Arradon, Morbihan, et 21, rue de Fleurus, Paris (VI).
- Grill (abbé), inspecteur diocésain, impasse de l'Odet, Quimper.

- Guébriant (comte Alain de), maire de Saint-Pol-de-Léon, Finistère, ou 68, Avenue d'Iéna, Paris.
- Guihaire, notaire à Pont-Château, Loire-Inférieure.
- Guényveau (André de), château de Saint-Aubin, Plédéliac, Côtes-du-Nord.
- Harcourt (comte Louis d'), château de Pont-Chevron, Ouzouer-sur-Trézée, Loiret, 9, Avenue Bosquet, Paris.
- Hidrio (chanoine), inspecteur diocésain, 1, Place Saint-Pierre, Saint-Brieuc.
- Houitte de la Chesnais (Yves), avocat à la Cour, 22, rue Duguay-Trouin, Rennes.
- Jarnouën de Villartay (docteur), 22, rue Sainte-Croix, Vitré.
- Jarnouën de Villartay (Louis), Saint-Ouen-des-Toits, Mayenne.
- Jenouvrier, sénateur, boulevard Sevigné, Rennes, Saint-Buc, le Minihic-sur-Rance, Ille-et-Vilaine.
- Jessey (Yves Bazin de), château du Montmarin, par Pleurtuil, Ille-et-Vilaine, et 15, boulevard des Invalides, Paris (VII).
- Jézégou (l'abbé), recteur de Plobannalec, Finistère.
- Jouüon des Longrais, 4, rue de la Terrasse, Paris (XVII), et manoir de la Martinière, près Rennes.
- Keranlec'h-Kernezne, (comte Hervé de), château du Quélebec, Saint-Gilles-Vieux-Marché, Mûr-de-Bretagne, Côtes-du-Nord, et 86, rue de Varenne, Paris (VII).
- Kergall, 92, avenue Victor Hugo, Paris.
- Kerizouët (Le Gallic de), château de Ménéoré, près Guémene-sur-Scorff, Morbihan.
- Kerouallan (Jules de), Kerloré, Pluvigner, Morbihan.
- Kermoisan (vicomte de), château du Châtelet, Vitré.
- Kerouartz (marquis de), ancien sénateur, Guingamp.
- Kerret (comte de), château de la Forest, Languidic, Morbihan.
- Kersauson-Kerjan (comte de), 15, rue de Kerozen, Vannes.
- La Belleissue (Charles de), château du Chesne, par Moncontour, Côtes-du-Nord.
- La Bourdonnaye (comte de), château de Blossac, par Bruz, Ille-et-Vilaine.
- La Bourdonnaye (comte Henri de), château de Vay, par Vay, Loire-Inférieure.
- La Chambre, député, château de la Briantais, Saint-Servan, Ille-et-Vilaine, ou 15, rue Nicot, Paris.

- La Chapelle (Charles de), ancien capitaine d'infanterie, château de Terchaut, La Gravelle, Mayenne, et 9, rue Bassano, Paris.
- La Chevasnerie (comte Michel de), château de la Hamonais, par Chateaubourg, Ille-et-Vilaine.
- Lafolye, libraire-éditeur, Vannes.
- La Guibourgère (comte de), château de Montbrun, par l'Isle-Jourdain, Gers.
- Laigue (comte René de), château de Bahurel, Redon, Ille-et-Vilaine.
- Lambilly (comte René de), château de Lambilly, Taupont, Morbihan.
- Lamarzelle (de), ancien sénateur, manoir de Bernus, par Vannes, Morbihan, ou 254, boulevard Saint-Germain, Paris (VII^e).
- La Ménardièrre (L. de), 25, rue Voltaire, Brest.
- La Messelière (vicomte de), 19, rue de Brest, Saint-Brieuc.
- La Mettrie (vicomte H.), le Prieuré, Dinard, Ille-et-Vilaine.
- La Moussaye (vicomte de), château de Lingourdi, Le Bodéo, par la Harmoye, Côtes-du-Nord.
- La Moussaye (marquis de), château de la Moglais, Lamballe.
- Landemont (comte de), sénateur de la Loire-Inférieure, Ancenis, et 5, rue Albert-Joly, Versailles.
- Langlais (E. de), château de Kerahuil, par Sarzeau, Morbihan.
- Lantivy de Trédion (comte de), château de Lantivy-Meudon, près Vannes.
- Larère, ancien sénateur, 148, rue de Grenelle, Paris.
- * La Ribosièrre (comte de), député, château de Montorin, Louvigné du Désert, 4, rue Fabert, Paris.
- La Vieuxville (Gaston de), à la Vieuxville, Saint-Cast, Côtes-du-Nord.
- La Villarmois (comte Georges de), château de Trans, par Pleine-Fougères, Ille-et-Vilaine.
- La Villarmois (comte Gilles de), château du Châtelier, par Pleine-Fougères, Ille-et-Vilaine.
- La Villemarqué (vicomte Pierre de), château de Kéransquer, par Quimperlé, Finistère.
- La Villesboisnet (comte Arthur de), conseiller général, château du Duffay, Pontchâteau, Loire-Inférieure, et 9, quai d'Orsay, Paris (VII^e).
- La Villesboisnet (comte Louis de), château de Treulan, Ste-Anne, Morbihan.
- Le Bouteiller (vicomte Henri), château du Bois-Février, Fougères, Ille-et-Vilaine.

- Le Claire (abbé), aumônier à Mauvon, Morbihan.
- L'Ecluse (M^{me} Emile de), château de Ker-Is-Stum, Audierne Finistère.
- Le Cour Grandmaison (Jean), député de la Loire-Inférieure, à Guenrouet, Loire-Inférieure, et 26, rue de Grenelle, Paris (VII^e).
- Lefas, député d'Ille-et-Vilaine, 21, avenue de Tourville, Paris (VII^e).
- Le Fur (docteur René), 40, rue de la Tour, Paris (XVI^e).
- Le Goaziou, libraire, rue Saint-François, Quimper, Finistère.
- Le Gouvello (marquis), château de Kerlévéan, par Sarzeau, Morbihan.
- Le Guennec, libraire-éditeur, 8, rue Louis-Hémon, Quimper.
- Le Maignan de Kerangat (Yves), château de Kereuzen, par Daoulas, Finistère.
- Lemarié, sénateur d'Ille-et-Vilaine, 2, rue d'Arsfeld, Saint-Malo, et 3, boulevard Saint-Germain, Paris (V^e).
- Le Mercier (chanoine), Supérieur de l'Institution St-Joseph de Lannic, Côtes-du-Nord.
- Le Moal (Yves, « *Dir-na-dor* »), à Coadout, par Guingamp, Côtes-du-Nord.
- Le Pannetier de Roissay, château des Harlais, Landéan, Ille-et-Vilaine.
- Le Pannetier de Roissay (docteur), 27, rue de Châteaudun, Rennes.
- L'Escale (comte de), château de Kerdoué, par Malestroit, Morbihan.
- Lescoët (marquis de), château de Lesquiflou, Pleyber-Christ, Finistère.
- L'Estourbeillon (marquis de), ancien député, 10, place de l'Evêché, Vannes, et 4, rue du Vieux-Colombier, Paris (VI^e).
- Lorgeil (comte Alain de), château de la Ville Chaperon, par Moncontour, Côtes-du-Nord.
- Lorgeril (comte Jacques de), château de la Bourbançais, Pleugueneuc, Ille-et-Vilaine.
- Loyau Marcel, Le Bourny, Laval, Mayenne.
- Marcé (Vicomte de), château de Casso, par Pont-Château, Loire-Inférieure.
- Marmagnant (l'abbé), aumônier, rue du Sénéchal-Tuault, Plœrmel.
- Marsille, chemin du Bondon, Vannes.
- Martin-Lauzer, Jacques, Auray, Morbihan.

- Millon (abbé), boulevard Sévigné, 27, Rennes, Ille-et-Vilaine.
 Moidrey (comtesse de), à Pontorson, Manche.
 Montaigu (marquis de), sénateur, château de la Bretesche, par Missillac, Loire-Inférieure, ou 18, rue de Martignac, Paris (VII^e).
 Mosinskis (Algirdas), Kaunas, Lithuanie.
 Mottin de la Balme (comte Aimé), château de Launay-Guen, Plémet, Côtes-du-Nord.
 Nijhoff (P. Martinus), libraire, à Lange Voorhout, La Haye, (Pays-Bas).
 Paquet, 123, rue Ville-ès-Martin, St-Nazaire, Loire-Inférieure
 Penguern (de), 5, rue Robien, Rennes.
 Pérennès (chanoine), aumônier de l'Hôpital de Quimper.
 Perquis (docteur Jean), président de la Fédération Bretonne de Touraine, Tours.
 Perrot (abbé), directeur de *Feiz-ha-Breiz*, Plouguerneau, Finistère.
 Pichelin (commandant), château de Lessac, par Guérande, Loire-Inférieure.
 Picquenard (docteur), 19, rue de Brest, Quimper, Finistère.
 Pioger (comte André de), château de Launay, Saint-Vincent, par Redon.
 Plánhol (baronne de), Rozvillo, Duault-Quélen, par Callac, Côtes-du-Nord, et 12, rue Notre-Dame, Saint-Brieuc.
 Pihon et Hommay, libraires, rue Motte-Fablet, Rennes.
 Pocquet du Haut-Jussé, Barthélémy, 78, rue Charles-Lafitte, Neuilly, Seine.
 Pommeret (abbé), professeur à l'École Saint-Charles, Saint-Brieuc.
 Pontbriand-Marzan (vicomte Gildas de), château de la Motte-Olivet, Pleslin, Côtes-du-Nord.
 Pontbriand (O. de), villa Croix du Tertre, Cesson, par Saint-Brieuc.
 Porteu (A.), Sénateur d'Ille-et-Vilaine, 38, boulevard Raspail, Paris (VII^e).
 Prud'homme, Armand, éditeur, 12, rue Poulain-Corbion, St-Brieuc.
 Raison du Cleuziou, Alain, rue Vicairie, 12, Saint-Brieuc.
 Raison du Cleuziou, Yves, 40, rue Quinquaine, Saint-Brieuc.
 Regnault (docteur), 8, rue Corbin, Rennes.
 Robic, Victor, ancien député du Morbihan, 77, rue de l'Hôpital, Lorient.

- Robien (marquis de), château de Robien, Quintin, Côtes-du-Nord, ou 78, avenue Malakoff, Paris.
 Roquefeuil (comte Raymond de), château du Bilo, Tréguier, Côtes-du-Nord.
 Rougé (comtesse Pierre de), 52 bis, rue de Varenne, Paris (VII^e).
 Ruellan, ancien député d'Ille-et-Vilaine, rue des Six Frères Ruellan, Paramé, Ille-et-Vilaine.
 Saint-Pierre (comte Yves Meherenc de), villa Kermaria, Ploubazlanec, Côtes-du-Nord.
 Saint-Pern (baronne de), château de Pardiac, à Samazan, Lot-et-Garonne.
 Séguin (baron), route de Saillé, Guérande, Loire-Inférieure.
 Société d'Emulation des Côtes-du-Nord (M. Hédou de la Héraudière, boulevard National, Saint-Brieuc).
 Société Archéologique de Nantes, M. A. Vincent, trésorier, 2, place Saint-Pierre, Nantes.
 Soussay (vicomte de), 9, rue Bayard, Paris (IX^e), ou château de Keraveon, Etel, Morbihan.
 Tassel, Robert, Lannion, Côtes-du-Nord.
 Tassel de Beauregard (Louis), avenue du Palais, Lannion.
 Tréguy, curé-doyen de Matignon, Côtes-du-Nord.
 Uguen (chanoine), directeur du Petit Séminaire de Pontcroix, Finistère.
 Veillet-Dufrêche (Jean), Moncontour.
 Vignard, propriétaire à la Haye Eder, par Missillac, Loire-Inférieure.
 Villiers du Terrage (baron Marc de), château de Kerminihy, par Rosporden, Finistère.
 Vitton (c^{te} de), château de Kerléto, par Plerneur, Morbihan.
 Vittu de Kerraoul (Louis), l'Isle Havard, Matignon, Côtes-du-Nord.
 Wisnes (baron Gaëtan de), 17, rue du Roi Albert, Nantes.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. Archives d'Ille-et-Vilaine (Rennes).
 Archives de la Loire-Inférieure (Nantes).
 Archives des Côtes-du-Nord (Saint-Brieuc).
 Archives du Finistère (Quimper).
 Archives du Morbihan (Vannes).
 Bibliothèque de l'Université d'Aix (Bouches-du-Rhône).
 Bibliothèque de l'Université, Rennes.
 Bibliothèque de l'Université à la Sorbonne, Paris.
 Bibliothèque de la ville de Nantes.
 Bibliothèque Publique de Rennes.
 Collège de France. Laboratoire maritime de Concarneau,
 Finistère.
 Société Jersiaise, 9, Pier road, Jersey.
 Waquet, archiviste départemental, bibliothécaire archiviste
 de la Société Archéologique du Finistère, Quimper.

TABLE DES MATIERES

PREMIÈRE PARTIE

COMPTE RENDU DES SÉANCES

	Pages.
Messe du Saint-Esprit.....	VII
Séance solennelle d'ouverture du Mardi 2 Juillet 1929..	XI
Discours de M. le Comte de Gouyon.....	XI
Discours de M. Tassel de Beauregard.....	XIII
Discours de M. du Cleuziou.....	XV
Bureau du Congrès.....	XIX
Bureau de l'Association Bretonne.....	XX
Séance du Mardi 2 Juillet 1929, à 2 heures de l'après- midi.....	XXI
Séance du Mercredi 3 Juillet 1929, à 9 heures du matin.	XXIII
Séance du Mercredi 3 Juillet 1929, à 2 heures de l'après- midi.....	XXV
Rapport sur l'état Moral et Economique de l'Agriculture dans la région de Lannion, par M. l'abbé Ch. Bonniec.	XXVI
La Langue Bretonne et l'Histoire de Bretagne dans le Département des Côtes-du-Nord, par Y. Le Moal.....	XXXII
Concours de Langue Bretonne organisé par l'Association Bretonne dans les Ecoles du Finistère en 1929.....	XXXIX
Excursion Archéologique du Jeudi 4 Juillet 1929....	XLII

DEUXIEME PARTIE

MÉMOIRES

Silhouettes d'Emigrés Bretons, par M. le Comte Ch. de Calan.....	1
Comment l'on peut améliorer nos plantes bretonnes par l'hybridation et le greffage, par M. Lucien Daniel, Professeur honoraire de l'Université de Rennes, Membre correspondant de l'Institut.....	62
Au temps où le Procureur du Roi exerçait sa police dans nos campagnes, par M. Hervé du Halgouët...	77
La Restauration du Diocèse de Tréguier après les inva- sions normandes, par M. François Merlet.....	84

	Pages.
A propos d'une très ancienne route, par M. le Comte de Gouyon.....	95
La Frairie des Mesureurs et Porteurs sur le Port de Redon, par M. R. de Laigue.....	102
Les premiers Imprimeurs et Libraires de Tréguier et de Morlaix, par M. L. Le Guennec, Bibliothécaire de la ville de Quimper.....	120
Les chambres souterraines, par M. Louis Marsille.....	133
Vingt ans de Vie Municipale à Lannion (1622-1642), par M. Al. du Cleuziou.....	143
Lannion, par M. Tassel de Beauregard.....	160
Souvenirs Archéologiques du Congrès de Moncontour (1912). — L'Invasion Normande, par M. Emile Sageret.....	180
Un Saint de Cornwall dans les Côtes-du-Nord, par M. G.-H. Doble..	184
Liste Générale des Membres de l'Association.....	207
Membres fondateurs.....	207
Membres ordinaires.....	208
Membres correspondants.....	216

